dans ce numéro

■ Où trouvera-t-on la différence ? Un éditorial de Claude Ryan sur les négociations de la police (page 4)

■ En bloc-notes, Laurent Laplante fait le point sur la discrimination au Canada (page 4)

■ Le Dr Laurin estime que la politique économique du gouvernement Bourassa est un échec total (page 7)

■ la météo

Nuageux avec risque d'une averse. Maximum de 60 à 65.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Saint Bruno VOL LXII - NO 230 Montréal, mercredi 6 octobre 1971 15 CENTS

Kissinger à Pékin pour préparer la voie à Nixon

WASHINGTON (AFP) – M. Henry Kissinger, conseiller spécial du président des Etats-Unis pour les affaires de sécurité, retournera à Pékin au début de la seconde quinzaine d'octobre, pour préparer la visite du président Richard Nixon en Chine populaire, a annoncé hier la Maison blanche.

Une déclaration publiée simultanément à Washington et à Pékin précise que "la république populaire de Chine et le gouvernement des Etats-Unis se sont mis d'accord pour que le Dr Kissinger visite Pékin pendant la seconde moitié d'octobre pour des dispositions concrètes sur la visite du président Nixon en Chine".

M. Kissinger lui-même s'est empressé de préciser que sa nouvelle visite à Pékin n'avait rien d'extraordinaire ni d'imprévu, et n'était liée en aucune façon aux effets que les événements qui se seraient produits récemment en Chine populaire pourraient avoir sur le projet de voyage du président Nixon.

"Nous sommes en contact direct avec Pékin, a-t-il dit, et il y a un grand nombre de preuves que la Chine prépare soigneusement la visite du président et que ces événements n'ont pas de répercussions".

Le conseiller du président a indiqué qu'il quitterait Washington au début de la seconde quinzaine d'octobre, à bord d'un avion de la flotte présidentielle, pour se rendre directement à Pékin, via Hawaii. Il sera accompagné d'une dizaine de personnes, dont M. Al Jenkins, du bureau d'Extrême-Orient au

Voir page 6: Kissinger



Henry Kissinger

Le sous-sol marin: Trudeau rappelle les droits fédéraux

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA – M. Trudeau a rejeté hier les prétentions du premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, M. Gerald Regan, qui vient de proclamer la juridiction de sa province sur le pétrole dont on a annoncé la découverte lundi sur l'île aux Sables située à 175 milles au large des côtes canadiennes.

M. Trudeau a rappelé qu'à la suite de la décision de la Cour suprême, en 1967, attribuant au gouvernement fédéral la juridiction sur les droits miniers sous-marins, le gouvernement fédéral vait offert un règlement aux provinces l'année suivante, mais qu'on n'avait pas encore réussi à s'entendre. Au sujet de cette proposition fédérale, les deux niveaux de gouvernement se partageraient les revenus provenant de la découverte de pétrole au large des côtes.

Hier, M. Trudeau a affirmé à la sortie des Communes que le gouvernement fédéral n'avait reçu aucune contre-proposition des Provinces maritimes depuis 1968 à ce sujet, malgré de nombreux entretiens, tant au niveau ministériel qu'au niveau des fonctionnaires. Entretemps, a-t-il dit, le gouvernement fédéral se réserve l'administration de ce secteur de juridiction. D'autre part M. Trudeau a rappelé que la propriété même de l'île aux Sables avait été accordée au gouvernement fédéral par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, contrairement à ce qui s'est produit dans le cas des Iles de la Madeleine, par exemple.

Lundi, M. Regan avait invoqué le fait que le pétrole récemment découvert provient d'un puits situé sur le sol de l'île aux Sables pour revendiquer en entier les droits sur les revenus du pétrole. De fait, la compagnie Mobil procède au forage, tant au large de l'île que sur l'île elle-même et le puits dont on reconnaît maintenant la productivité est situé à la pointe ouest de l'île.

M. Trudeau s'est dit heureux pour les Maritimes de la découverte du nouveau puits de pétrole, mais il a recommandé au premier ministre Regan de s'adresser à la Cour suprême s'il croit pouvoir revendiquer les revenus provenant des ressources minières sous-marines.

En Chambre les députés ont longuement interrogé le premier ministre Trudeau et le ministre de l'industrie et du commerce, M. Jean-Luc Pépin, sur cette question.

Un député conservateur de la Nouvelle-Ecosse, M. J.M. Forrestal, a ainsi demandé au premier ministre s'il était d'accord avec M. Regon pour que les "royalties" provenant du pétrole de l'île aux Salbes appartiennent à la province de la Nouvelle-Ecosse, M. Trudeau a répondu par un non catégorique.

Par contre, le député libéral E. B. Osler, de Winnipeg, a soutenu de son côté que la section 91 de l'AANB donne la propriété des phares "incluant l'île aux Sables" au gouvernement du Canada. M. Jean-Luc Pépin s'est rallié à cet avis.

A la sortie des communes, M. Trudeau a soutenu également que l'octroi des permis étair du ressort fédéral en l'occurrence et il a dit que si l'on reconnaissait au gouvernement de laNouvelle-Ecosse la propriété de l'Ile aux Sables il faudrait faire de même pour les îles situées au large des côtes québécoises, laissant entendre que cela n'était pas souhaitable.

Les hauts fonctionnaires fédéraux du ministère de l'énergie et des ressources ont révélé par ailleurs que la compagnie Mobil détenait des permis de forage, tant du gouvernement fédéral que de celui de la province de la Nouvelle-Ecosse. La supervision de la loi est toutefois assurée par les ingénieurs du

Voir page 6: Sous-sol marin

Le cabinet se réunit

Ottawa doit annoncer des mesures contre le chômage

OTTAWA (PC) – Le cabinet Trudeau tiendra une réunion jeudi soir et pourrait bien être en mesure de prendre certaines décisions importantes relatives à la situation économique.

Au terme de cette réunion spéciale, il est probable que le gouvernement annonce des décisions visant à réduire le chômage au cours de l'hiver prochain.

Le premier ministre Trudeau a nettement indiqué hier à la Chambre des Communes que son gouvernement n'a pas l'intention d'attendre la tenue de la conférence fédérale-provinciale économique prévue pour le début de décembre et annoncera d'ici peu des mesures contre le chômage d'hiver.

De plus, en prévision de la réunion plénière de jeudi soir, les membres du comité économique du cabinet ont tenu hier soir une séance préliminaire.

C'est le ministre des finances, M. Edgar Benson, qui préside les travaux du comité économique. Et exceptionnellement, les 30 membres du gouvernement avaient été invités à la séance spéciale d'hier soir.

En plus de s'efforcer de trouver des solutions au problème du chômage d'hiver, les membres du comité ont délibéré sur la situation critique créée par la détérioration des relations commerciales avec les Etats-Unis.

Le ministre des affaires extérieurs, M. Mitchell Sharp, qui participait à la réunion d'hier, a nié qu'il y ait mésentente entre les membres du cabinet quant à la façon d'aborder la situation. Il a

Voir page 2: Ottawa doit

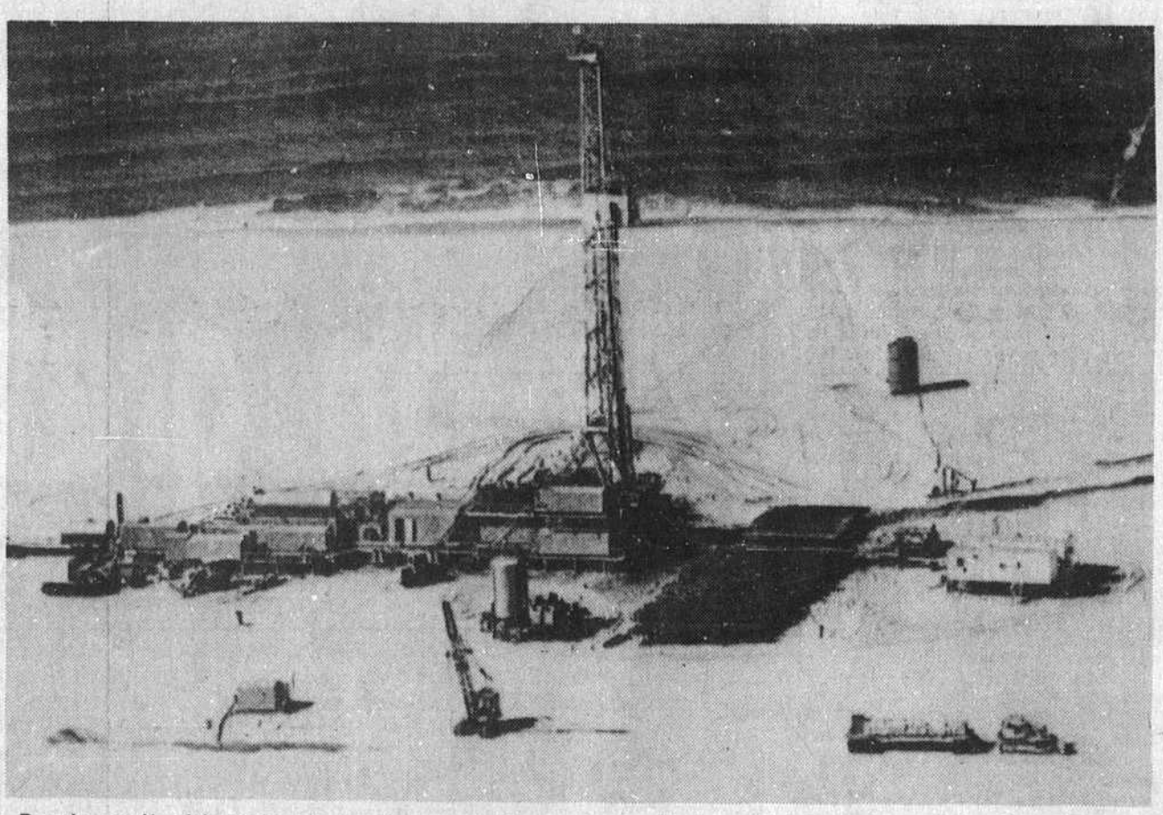
M. Trudeau décoche une flèche à Davis

OTTAWA(PC) – Pour la seconde fois en une semaine, le premier ministre Trudeau a décoché une flèche à M. William Davis, qui poursuit actuellement sa campagne en vue des élections législatives ontariennes du 21 octobre.

Il a reproché au premier ministre de l'Ontario, hier aux Communes, en des termes à peine voilés, d'avoir changé d'idée sur la date à laquelle doit se tenir la prochaine conférence fédérale-provinciale sur l'économie.

Il a précisé, en réponse à des questions du chef conservateur, M. Robert Stanfield, que le premier ministre ontarien, après l'avoir informé qu'il ne pourrait participer à une telle confé-

Voir page 6: M. Trudeau



Pour la première fois au Canada, une importante découverte de pétrole a été faite au large de la côte atlantique. C'est à la pointe ouest de l'Ile-aux-Sables, à 175 milles au large de la Nouvelle-Écosse, que la compagnie Mobil Oil du Canada a trouvé une importante nappe sous-marine de pétrole qui fait maintenant l'objet d'un conflit de juridiction entre Ottawa et Halifax. (Téléphoto PC)

Pakistan: M. Sharp pessimiste

OTTAWA (Le Devoir) – Le ministre des affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, est pessimiste quant à la possibilité d'une solution politique à la crise du Pakistan oriental. C'est ainsi qu'il a fait part hier de son inquiétude de voir la crise dégénérer en un conflit entre l'Inde et le Pakistan.

M. Sharp, qui comparaissait devant le comité permanent des Communes pour les affaires extérieures, a souligné que le danger principal était constitué par le flot incessant des réfugiés chassés du Pakistan par la guerre civile car, pour arrêter ce mouvement, l'un ou l'autre des deux pays intéressés pourrait se trouver dans une position telle où le recours aux armes paraîtrait le seul moyen.

Toutefois, le ministre canadien des affaires extérieures n'est pas alarmiste. Il estime même que des éléments positifs sont intervenus dans la crise, qui invitent à un optimisme prudent. Mais le chemin à parcourir est encore très long.

M. Sharp a souligné un second facteur important du problème des réfugiés: "Il semble, d'après les renseignements, a-t-il affirmé, que la nourriture fait défaut dans certaines régions", mais il n'y aura pas de famine généralisée."

M. Sharp a rappelé que le gouvernement pakistanais a fait appel aux organisations internationales pour répondre aux besoins alimentaires immédiats des régions touchées et il a précisé que le Canada a envoyé jusqu'ici des vivres d'une valeur de sept millions de dollars par l'entremise du programme alimentaire mondial des Nations unies et versé $500,000 à cette organisation au titre des frais de gestion.

Voir page 2: Pakistan

■ au gré du temps

Venise sauvée ?

D'importants crédits vont être mis à la disposition de l'Italie par des organismes internationaux afin de préserver Venise.

Il est scandaleux de penser que l'on pourrait laisser la plus merveilleuse des villes s'enfoncer dans les eaux auxquelles elle doit sa splendeur.

Mais ce peut être aussi un objet de scandale pour les peuples affamés de voir près de 500 millions de dollars perdus à retarder le déclin inéluctable de ce qui demeure à jamais le symbole de l'oligarchissime pouvoir.

Les sommes qui iront au sauvetage temporaire de la ville des doges seront retirées à beaucoup qui vont mourir pour Venise.

Et les Vénitiens vont se trouver dans la situation de ce scaphandrier qui, au fond de la mer, reçut ce message du commandant du navire qui le ravitaillait en oxygène: "Remontez vite, nous coulons!"

Louis-Martin TARD

Criant à l'ingérence

Hôpitaux et médecins s'élèvent contre la réorganisation projetée

de notre envoyée spéciale, Solange Chalvin

QUEBEC – Administrateurs d'hôpitaux, médecins omnipraticiens, directeurs d'établissements privés ont fait front commun, hier à la commission parlementaire des affaires sociales pour dénoncer l'ingérence du gouvernement dans leurs affaires par le biais du projet de loi 65 qui propose une réorganisation des services sociaux et de santé.

De son côté, le Regroupement des comités de citoyens de Pointe Saint-Charles a fait valoir le droit des citoyens à une représentation majoritaire dans les différentes structures proposées par le projet de loi, en particulier dans les centres locaux de services communautaires (CLSC).

Le représentant de la clinique communautaire a expliqué que pour discuter à armes égales avec ses professionnels de la santé et des services sociaux, il fallait être en nombre supérieur.

"Vous ne savez pas, monsieur le ministre, a dit M. Robert Tremblay, quelle influence un professionnel peut avoir sur un simple citoyen!"

Selon les organismes, le projet de loi est une matraque à la participation des citoyens, un faucheur d'institutions privées, une entrave à la liberté des malades de choisir leur médecin et leur institution.

On a reproché au ministre Castonguay son manque de confiance dans les institutions mises en place et administrées souvent bénévolement par des conseils d'administration qui n'ont pas plus l'intention d'être mis au rancart que les institutions privées, a dit M. Jean-Paul Deslierres, de l'Association des directeurs des établissements privés (ADEP).

Les omnipraticiens ont été tout aussi sévères, reprochant au gouvernement de violer le secret professionnel, de réserver une place trop petite aux médecins dans les conseils d'administration des offices régionaux des affaires sociales (ORAS) et d'établir des liens insuffisants entre les organismes publics et privés de santé.

En plus des très volumineux mémoires présentés par les quatre organismes cités plus haut, les séances ont été marquées par certaines révélations concernant, d'une part, des institutions qui ouvriraient dans la clandestinité et, d'autre part, l'incompétence de fonctionnaires qui auraient exercé des menaces de chantage auprès de médecins. Dans les deux cas, le ministre Castonguay a demandé aux organismes de lui fournir un rapport détaillé, ajoutant sans

Voir page 6: Hôpitaux

Textile et électronique

Le Japon consent à limiter ses exportations au Canada

OTTAWA (CP) – Le Japon a consenti, à la demande du gouvernement canadien, à restreindre volontairement ses envois de textiles, de vêtements, de lampes de radio et de télévision au Canada au cours de l'année 1971, a déclaré hier aux Communes le ministre de l'industrie et du commerce, M. Jean-Luc Pépin.

Le ministre a déposé en Chambre les lettres échangées entre le gouvernement et l'ambassadeur du Japon au Canada, M. Kondo, et portant la date du 30 septembre. Ces lettres confirment qu'aux termes des négociations canado-japonaises qui ont eu lieu à Tokyo en juin et en juillet, le Japon consent à limiter librement ses exportations vers le Canada.

Le ministre a précisé que le gouvernement japonais s'est déjà imposé des restrictions de cette nature depuis quelques années.

Dans le domaine des textiles, les restrictions librement consenties touchent les tissus synthétiques, en particulier les chemisiers, les chemises, les pantalons, les shorts, les tissus de nylon, les taies d'oreiller, les draps et les bandes élastiques.

Dans le domaine de la radio, le Japon limitera ses envois de lampes électroniques lorsque celles-ci sont du type de celles qui sont déjà fabriquées au Canada.

M. Pépin a bon espoir que l'entente contribuera à une meilleure stabilité sur le marché canadien des textiles.

L'institut canadien des textiles s'est déclaré heureux à l'annonce du gouvernement fédéral que le Japon a renouvelé les restrictions volontaires sur ses exportations au Canada de certains textiles et vêtements en 1971.

"Nous sommes satisfaits que les négociations se soient terminées plus tôt que par les années passées. Toutefois, la durée relativement courte de l'entente, soit jusqu'à la fin de cette année seulement, ne laisse guère à l'industrie la possibilité d'effectuer la planification à long terme nécessaire aujourd'hui.

"Même si nous remarquons avec plaisir que des restrictions volontaires aient été renouvelées dans certains secteurs courants, nous devons exprimer notre inquiétude de ce qu'on n'ait pas appliqué les principes d'une commercialisation ordonnée dans un grand nombre de secteurs en croissance qui se res-

Voir page 2: Le Japon

Les chômeurs de Mt-Laurier demeurent sans nouvelles

Les travailleurs de Sogefor à Mont-Laurier, n'avaient encore reçu aucune réponse du gouvernement relativement à l'avenir des usines Dupan et Dubé, hier soir, et regrettaient déjà de n'avoir pas résisté plus farouchement à l'intervention policière qui a mis un terme, lundi, au blocage de la route 11.

Hier, les travailleurs des usines Sogefor, en chômage forcé depuis juillet dernier, se sont réunis tandis qu'un détachement de plus de 20 membres de l'escouade anti-émeute de la SQ

Voir page 2: Mont-Laurier

Le président de l'AMC:

Rendre plus accessible la profession médicale

VICTORIA (d'après CP) – Le docteur Harry Roberts, président de l'Association médicale canadienne, a lancé un appel hier pour une plus grande accessibilité aux écoles de médecine afin de combattre la pénurie de médecins au Canada.

Selon ce célèbre chirurgien de Terre-Neuve, l'attitude du Canada à cet égard est moralement coupable et "on ne peut continuer plus longtemps à attirer des médecins des autres pays pendant que des centaines de jeunes Canadiens se voient refuser l'accès à nos facultés de médecine".

S'adressant aux membres de l'Association médicale de la Colombie-Britannique, le Dr Roberts a fait un long et vibrant plaidoyer en faveur d'une action immédiate visant à augmenter les affectifs médicaux. Son discours a d'ailleurs été perçu comme le lancement d'une campagne nationale organisée.

Il a notamment souligné à son auditoire que l'écart entre le nombre d'étudiants qualifiés inscrits à des écoles de médecine et le nombre de places disponibles, s'est élevé à plus de 600 pour la seule année 1970. Puis il s'est référé à une étude que publiera sous peu l'Association médicale canadienne pour conclur que cette tendance continuera à s'accentuer.

Cette projection a fait remarquer le conférencier, ne tient pas compte de la construction de nouvelles écoles de médecine à Sherbrooke, Hamilton, Calgary et Saint-Jean, non plus que de l'addition de nouvelles classes aux universités de Toronto et de Colombie-Britannique.

Selon M. Roberts, le fait est que "nous faisons face à une pénurie de médecins et que nous n'apportons aucun changement appréciable à nos programmes d'éducation médicale en vue de favoriser une augmentation du nombre des praticiens.

"Aussi longtemps que cette situation se prolonge, souligne-t-il, nous contribuons à créer un besoin de main-d'oeuvre médicale. Et par mégarde, nous soutirons des autres pays, des médecins qu'ils n'ont pas le moyen de perdre.

"Plus encore, de dire le Dr Roberts, pendant que 600 jeunes Canadiens qualifiés ne pouvaient trouver place dans nos écoles de médecine, les autres pays entraînaient des hommes et des femmes qui, en l'urgence de quelques années, émigreront ici pour prendre la place de compétences canadiennes qui, autrement, auraient pu exercer leur profession dans leur propre pays."

Voir page 6: Plus accessible

■ radio / télévision

Couardise n'est pas honnêteté; et des nouvelles du vidéophone

par Gilles Constantineau

Est-ce Ian McLaren, le réalisateur des émissions "Hourglass" et "Tuesday Night", de CBMT ou du réseau CBC, qui a fait preuve de plus de sagacité que ne l'avaient antérieurement fait certains de ses collègues de la même Société ? Il faut savoir que le service des relations avec l'auditoire de Radio-Canada à Montréal avait eu, voici une quinzaine de jours, convoqué plusieurs chroniqueurs de télévision à visionner avant diffusion une émission d'une heure qui allait passer à 10h. le 5 octobre, sous la rubrique "Tuesday Night" et le titre de "Crisis: October Plus 1". Il faut savoir qu'environ une semaine plus tard, le même service informait les mêmes journalistes que cette séance de visionnement avait été supprimée.

Sans raison avouée, bien sûr. Mais on se souviendra qu'il y a quelques mois à peine, cette fois côté radio, l'embranchement montréalais du service des affaires publiques du réseau de la CBC avait mené la même aventure jusqu'au bout et avait fait parler de son émission, une émission entièrement semblable, avant la diffusion. Avec le résultat que la haute magistrature québécoise était intervenue et avait empêché, par voie d'injonction, la diffusion au Québec.

Il n'y avait pourtant pas, cette fois, de quoi fouetter le chat d'un juge de cour municipale. Certes, sur le plan documentaire, l'heure était impeccable, et ce n'est pas sans raison que Ian McLaren et son auteur-animateur Peter Desbarats ont tiré vanité des travaux de recherche soutenant leur émission d'hier: travaux équivalant à l'épluchage et la vérification de plus de 500 pièces documentaires de toutes sources et de toutes natures.

Mais lorsque le réalisateur ajoute: "Nous estimons que nous avons, pour la première fois, fait nettement la distinction entre la fiction et la réalité à propos de cette histoire de gouvernement parallèle qu'avait lancée le maire Jean Drapeau. . .et qui avait suscité tant de discussion", rien ne marche plus. Couardise et impartialité ne sont pas synonymes, et les simple rappel des événements et des déclarations vieux d'un an, sans la plus petite évaluation analytique même trouillarde, ainsi qu'on l'a fait hier soir, n'a qu'un effet certain; il confirme dans leur nausée ceux à qui cette machiavélique invention l'avait déjà donnée en octobre dernier, et dans son puéril effarouchement la multitude infinie des mal informés.

Un mot quand même de comparaison: en s'abstenant de faire aucun travail semblable d'information, les affaires publiques du réseau français de Radio-Canada adoptent l'attitude de l'autruche. Il ne faut pas croire qu'on aura à fouiller beaucoup pour, comprendre pourquoi le journal montréalais The Gazette par exemple de glorifie d'avoir 30 pour cent de Québecois de langue française au nombre de ses lecteurs quotidiens.

En théorie, les gens de la société Bell ne portent à la câblo-diffusion qu'une attention relative, restreinte à la propriété presque totale des câbles coaxiaux qu'utilisent les entreprises de câblodiffusion. Parlait-on, depuis un an, de l'utilisation éventuelle des câbles de télévision aux fins du vidéophone (le fameux téléphone à écran de TV) l'hypothèse était invariablement écartée par les même gens.

On a prétendu en premier lieu que le câble coaxial était "trop gros" pour se prêter convenablement à des installations poussées, et en second lieu que les techniciens de Bell s'exployaient eux-mêmes à mettre au point un vidéophone employant les fils téléphoniques courants. Le problème à surmonter semblait être que chaque liaison vidéophonique de ce dernier genre exigeait l'emploi de six ou sept lignes distinctes.

(Parler d'attention relative, entre parenthèses, n'est en fait qu'une façon de parler. On sait qu'au Canada la société Bell est propriétaire, dans les territoires qu'elle dessert directement, de pratiquement tou le câble de télévision. Aux Etats-Unis, son emprise en ce domaine est si considérable que le Bell System a des bureaux de "coordination, et des "coordinateurs" attitrés en matière de câblodiffusion, dans 49 des Etats. Plus encore, il est actionnaire, parfois majoritaire, dans plusieurs entreprises de câblodiffusion à travers le pays. De sorte que les investissements de Bell en ce domaine, en Amérique du Nord, se chiffrent par un nombre de millions frisant sans doute le milliard et le dépassant peut-être).

Pourtant l'aventure vidéophonique, bien qu'il en eût été question théoriquement depuis 20 ans et plus, n'avait jamais encore été tentée hors les murs des laboratoires. La première entreprise à vouloir le faire, sans doute au nom de l'empire tout entier, a été voici quelques mois la société New York Telephone, qui en matière de "coordination" avec les câblodiffuseurs représente le Bell System dans tout l'Etat du même nom.

La NYT avait demandé à la Commission des services publics de l'Etat l'autorisation d'offrir le vidéophone, à titre expérimental et uniquement pour les communications internes, aux entreprises commerciales de l'arrondissement de Wall Street. Les frais d'installation auraient été de $50 par appareil, et le tarif mensuel d'environ $60.

Malheureusement la New York Telephone est en Amérique l'une des entreprises téléphoniques les moins bien considérées. On dénonce publiquement de partout, depuis des années, la mauvaise qualité et l'insuffisance de ses services. La Commission newyorkaise l'a rappelé en annonçant qu'elle refusait d'accéder à la requête.

La nouvelle n'est pas exactement fraîche, puisqu'elle remonte à l'été. Mais dans le monde du téléphone, les communications sont parfois lentes, quand les nouvelles ne sont pas trop bonnes.

suites de la première page

LE JAPON

sentent de la pression très forte des importations et où les marchés sont déjà comblés, avant même que l'industrie canadienne ait pu établir fermement sa fabrication en ces secteurs."

Même s'il reconnaît les difficultés qu'a dû surmonter le gouvernement canadien en traitant avec le Japon, l'institut estime qu'il est temps qu'Ottawa compte des mesures correctives unilatérales dans les secteurs où le Japon a refusé de restreindre les exportations japonaises, cause de désorganisation dans l'industrie canadienne.

Comme en faisait état la déclaration de l'institut, l'emploi de travailleurs canadiens doit constituer un facteur important dans toutes situations relatives à l'importation de textiles au Canada. "On a noté depuis 5 ans une diminution de 4,500 emplois, dans la seule industrie des textiles primaires.

"Pourtant, si l'industrie pouvait accroître sa part actuelle de 50% dans la vente de textiles sur le marché canadien, elle pourrait faire échec à cette situation et même ajouter plusieurs milliers d'emplois aux 95,000 qui existent présentement.

"En raison de la politique sur les textiles en voie de préparation par le gouvernement, l'industrie attachait une grande importance à ces négociations: les négociateurs de notre gouvernement ont pris position et les Japonais n'ont malheureusement pas tenu compte de la situation grave qui existe dans plusieurs nouveaux secteurs en croissance dans l'industrie canadienne des textiles. Il importe d'agir sans délai, si l'on veut neutraliser l'érosion du marché dans ces secteurs en croissance d'ici à ce que l'on entreprenne d'autres négociations".

PAKISTAN

"Les Nations unies ont déjà envoyé du personnel au Pakistan oriental et en enverront encore, dont des Canadiens pour assurer la distribution équitable des aliments et du matériel de secours", a dit M. Sharp.

M. Sharp a rendu un hommage particulier "aux efforts extraordinaires et efficaces que déploie le gouvernement de l'Inde. Le nombre des réfugiés, selon les données de l'Inde, équivaut environ aux deux-tiers de la croissance démographique annuelle de l'Inde et les dépenses consacrées aux réfugiés atteindront un cinquième du budget annuel que ce pays consacré à son développement".

M. Sharp a enfin énuméré les mesures récentes pris par Islamabad qui justifient "l'optimisme prudent" du gouvernement canadien:

- L'établissement d'un conseil civil de ministres nommés, sous la direction d'une personnalité civile du Bengale. M.A.M. Malik, conseil qui remplacera le gouvernement militaire du Pakistan oriental.
- L'annonce d'une amnistie générale qui serait accordée à tous ceux qui ont été accusés de délits pendant les troubles, et qui serait accompagnée d'une libération de prisonniers, l'amnistie s'étend aux personnes réfugiés en Inde mais non au cheikh Mujibur Rahman ni à certains autres leaders politiques du Pakistan oriental.
- L'annonce d'élections de remplacement devant pourvoir 78 des 167 sièges de l'assemblée nationale, déclarés vacants en raison des activités présumées de leurs titulaires notamment au sein de la Ligue Awami.
- L'acceptation de représentants des Nations unies chargés de superviser le retour des réfugiés et de coordonner les secours et le rétablissement de la situation.

MONT-LAURIER

restait cantonné à Mont-Laurier et que quatre voitures de la SQ patrouillaient les rues devant leur salle de réunion.

Tout en faisant le point de la situation, ces travailleurs, qui ont l'appui de la populaiton en général, à Mont-Laurer, ont exprimé ouvertement leur détermination de continuer plus que jamais la lutte entreprise pour obtenir la réouverture des deux usines, de l'usine Dupan tout au moins, dont dépend un secteur important de l'économie régonale.

Le Front commun des travailleurs de Sogefor demande au gouvernement de réouvrir l'usine Dupan qui emploie 125 hommes, pour une période expérimentale d'un an au cours de laquelle on mettrait à l'épreuve une formule de cogestion aux termes de laquelle l'administration serait assurée par les représentants des travailleurs et ceux de Sogefor, le tout sous le contrôle d'un arbitre nommé par Québec.

Quant à l'usine Dubé, plus petite, le Front commun exige que le gouvernement annule une offre d'achat faite par une entreprisé privée locale, Bellerive Plywood, parce que cette entreprise n'a pas l'intention d'ouvrir et d'exploiter l'usine mais seulement d'utiliser la machinerie.

Lundi, avant de jeter quelque 50 cordes de bois de pulpe sur la route 11, entre Mont-Laurier et Maniwaki et d'y mettre le feu pour bloquer complètement la route, le Front commun avait envoyé un télégramme à M. Bourassa pour réitérer sa demande.

Ce dernier, jusqu'à présent, n'a pas répondu mais lundi, à midi, une trentaine de policiers de l'escouade anti-émeute de la SQ sont arrivés à Mont-Laurier pour déloger les manifestants.

Ces derniers, d'après leur réunion d'hier, sont résolus à intensifier leur lutte.

Hier, un porte-parole du Front commun a déclaré qu'aucune décision précise n'avait été prise encore quant à la prochaine action des travailleurs et que, de toute manière, ces derniers désiraient agir à la surprise générale plutôt que d'annoncer à l'avance leur stratégie.

OTTAWA DOIT

toutefois admis le fait certain que des points de vue opposés se sont manifestés.

Une source du Cabinet a indiqué hier que le gouvernement s'opposera à toute concession du Canada concernant le pacte canado-américain de l'automobile signé en 1965. A cet égard, le ministre s'est dit d'avis qu'un recul du Canada risquerait de plonger l'industrie automobile canadienne dans le marasme. Par ailleurs, d'autres membres du Cabinet estiment que les Etats-Unis soulèvent un argument pertinent en affirmant que certaines dispositions du pacte de l'auto sont dépassées et inéquitables.

De part et d'autre néanmoins, l'on convient que la préservation intégrale de l'entente sur l'industrie automobile ne devrait surtout pas impliquer de nouveaux problèmes aux industries des autres secteurs.

Le gouvernement a par ailleurs à plusieurs reprises répété que la reconsidération des termes du pacte de l'auto ne constitue pas une condition des Etats-Unis à la révision de la surtaxe de dix pour cent imposée le 5 juin par le président Nixon. "Cela fait plus de deux ans, a fait remarquer un ministre, que le gouvernement américain demande au Canada de reconsidérer cette entente."

La loi spéciale procurant un budget de $80 millions pour venir en aide aux industries les plus durement touchées par la surtaxe américaine a déjà reçu l'approbation des Communes et a franchi hier l'étape de la deuxième lecture devant le Sénat.

Les jeunes Franco-Ontariens en congrès du 8 au 11 octobre

OTTAWA (PC) – Le congrès annuel de Direction-Jeunesse, organisme représentatif des jeunes de l'Ontario français, aura lieu à Aurélia, à 75 milles au nord de Toronto, les 8, 9, 10 et 11 octobre.

Les représentants de l'organisme ont révélé, au cours d'une conférence de presse hier à Ottawa, que les délégués devront évaluer le travail accompli depuis un an.

Direction-Jeunesse est né, en effet, de la fusion de deux organismes distincts: l'Association de la jeunesse franco-ontarienne et l'Assemblée provinciale des mouvements de jeunes de l'Ontario français.

Le thème du congrès est:

"Pourquoi? C'est notre affaire".

Une centaine de délégués sont attendus à Aurélia en provenance des dix régions administratives du Sud, de l'Est et du Nord de l'Ontario.

Après une première évaluation du travail accompli, les congressistes devront étudier un projet de constitution pour la prochaine année.

Une des directrices, Mlle Diane Gibeault, a révélé que des structures plus souples et plus autonomes étaient suggérées dans le projet de constitution.

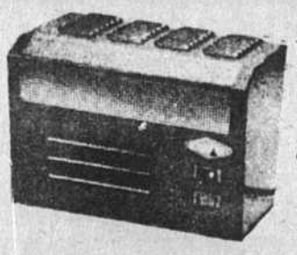
Québec révisera sa loi de l'impôt

QUEBEC (Le Devoir) – Le gouvernement du Québec va procéder bientôt à une révision de la loi provinciale sur l'impôt afin de l'harmoniser avec le projet de loi fédéral portant réforme fiscale et dont les Communes sont présentement saisies.

C'est ce qui ressort des déclarations faites hier au quotidien québécois "Le Soleil" par le ministre des finances, M. Garneau.

Si la loi fédérale est adoptée, le gouvernement proposera à l'Assemblée nationale des modifications tendant à l'imposition des gains de capital, à la disparition graduelle des droits de succession et au réaménagement des tables d'exemption et de taxation des particuliers.

Tel qu'annoncé à la TV



INDISPENSABLE

COMBATTRE LA POLLUTION C'EST NOTRE SPÉCIALITÉ

1- UNE FOIS POUR TOUTES, RÉGLEZ VOS PROBLÈMES DE MAISON AVEC LE PURIFICATEUR D'AIR ERZON.
2- LE SEUL PURIFICATEUR D'AIR AVEC LAMPE A MERCURE GENERAL ELECTRIC
3- AVANT D'ACHETER UNE IMITATION DE PURIFICATEUR, CONSULTEZ VOTRE DÉPOSITAIRE ERZON, RECONNU PAR DES MILLIONS DE CLIENTS SATISFAITS

ERZON ÉLIMINE

- Toutes senteurs
- Fumée (cigares, cigarettes)
- Odeurs (cuisine)
- Humidité
- Poussière
- Pas plus gros q'un radio
- Aucun produit à ajouter
- Aucune installation
- Moins de 5¢ par semaine
- Satisfaction garantie

DEMANDEZ UN ESSAI GRATUIT

SIÈGE SOCIAL: 692 O., Jean-Talon, Montréal - 273-7734
ERZON : Ville de Québec et environ à 529-3385

Sans obligation de votre part postez ce coupon dès aujourd'hui pour obtenir plus de renseignements.

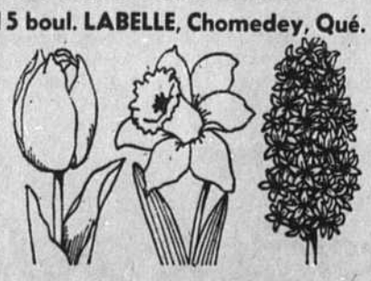
Nom . . . . . .
Adresse . . . . . .
Ville . . . . . Tél. : . . . . .
L.D.

bulbissimo!

Le choix le plus complet de bulbes de Hollande! Gros bulbes sains et à des prix raisonnables. Plantez maintenant pour floraison dès la fonte des neiges au printemps.

W.H. Perron & CIE LTÉE

515 boul. LABELLE, Chomedey, Qué. 332-3610



Lecture rapide leçon gratuite

VOICI VOTRE CHANCE = L'Institut de Lecture International vous offre un aperçu des possibilités de la lecture rapide, en particulier dans ses applications aux études. Au cours de cette leçon préliminaire, vous mettrez immédiatement en pratique les techniques élémentaires, de notre méthode, et vous comprendrez **pourquoi** vous lisez lentement et **comment** vous pouvez augmenter votre efficacité en lecture.

CE QUE VOUS APPRENDREZ = Au cours de cette leçon préliminaire vous réaliserez que la méthode de Lecture rapide est une méthode efficace pour améliorer votre rythme de lecture. Vous apprendrez que les étudiants lisent non seulement plus vite, mais développent également la compréhension, en même temps que la rétention. Vous apprendrez que notre méthode vous permet de réduire votre temps d'étude de moitié. En bref, vous aurez l'occasion **de voir sur film** ce que nous enseignons et **comment** nous enseignons.

CE QUE D'AUTRES ONT ACCOMPLI, VOUS LE POUVEZ = De constater les résultats tangibles immédiats acquis dès cette première et brève leçon, vous aidera à comprendre comment la moyenne des diplômés ont augmenté de 4.7 leur vitesse avec une compréhension améliorée. Et vous réaliserez pourquoi 500,000 personnes ont déjà bénéficié de ces avantages dont 10,000 dans la province de Québec. (Professeurs, étudiants, professionnels.)

RENDEZ-VOUS COMPTE PAR VOUS-MÊME = C'est vous-même qui jugerez des avantages attachés à la Lecture rapide. Organisez votre horaire pour assister à l'une de nos leçons gratuites, d'une durée de moins d'une heure. Le tout se fait sans cérémonie. Venez comme vous êtes . . amenez même un ami. Venez voir pourquoi feu le Président Kennedy invita le professeur Evelyn Wood à enseigner la lecture Rapide à ses principaux collaborateurs y compris ses frères Bob & Teddy.

Vous améliorez sur-le champ votre vitesse de lecture
Venez assister à votre leçon gratuite

Centre Immaculée Conception

Papineau et Rachel

2 jours seulement
mercredi le 13 octobre
et jeudi le 14 octobre
à 18h. 15 – 19h. 15 et 20h. 15

Telephonez 844-1941 pour reservations

institut de lecture dynamique evelyn wood

Vous deviendrez bilingue chez LPS,®

plus rapidement et à moins cher qu'ailleurs.
Faites un essai gratuit et comparez.

Enseignement visuel en classe. Amélioration de la compréhension au laboratoire. Horaires à votre gré et de nombreux autres avantages. Réservez dès aujourd'hui votre leçon gratuite (de 9h. à 21h.)

ANGLAIS - ESPAGNOL - ITALIEN - ALLEMAND - FRANÇAIS

Institution reconnue par le Ministère de l'Education. Frais de scolarité déductibles de l'impôt.

LPS® MONTRÉAL 878-2821, Étage F, Place Bonaventure. - LPS® QUÉBEC 529-0331, 4ème étage, 500 E., Grande Allée LPS® TORONTO 362-6551 Simpson Tower, 401 Bay St.

LE DEVOIR Page 3 Montréal, mercredi 6 octobre 1971

ESSAYEZ MIEUX DENIS Cola
BICYCLETTE, TÉLÉCOULEUR, $1 à $100. sous les capsules Denis
2 pour 39c
"un goût pour les gens de goût"

Un petit monstre médico-administratif"

Les spécialistes réclament "l'avortement" du projet 65

par Paul Longpré, de la PC

QUEBEC — "Le législateur a enfanté là un petit monstre médico-administratif et la profession médicale recommande l'avortement."

Tel est le jugement que la Fédération des médecins spécialistes du Québec porte sur le bill 65, loi de la réorganisation des services de santé et des services sociaux dont l'étude se poursuit à la Commission parlementaire des affaires sociales.

Dans un mémoire étoffé de nombreuses citations des théoriciens modernes du "management", de Galbraith à Servant-Sehreiber, les médecins spécialistes s'attaquent très durement aux structures administratives proposées dans le projet de loi.

Le document n'a pu être présenté à la Commission hier, faute de temps, mais il le sera vraisemblablement jeudi le 14 octobre, date de la prochaine séance publique.

"Au nom d'un principe administratif dépassé qu'on appelle l'unité de gestion, le bill 65 concentre tous les pouvoirs entre les mains du directeur général des institutions. Le principe est peut-être encore bon dans certaines petites industries, mais nous sommes convaincus que le législateur commet une très grave erreur en voulant l'appliquer "pari passu" au secteur hospitalier."

Dans l'ensemble, soutient le document, les structures administratives suggérées par le ministre des affaires sociales, M. Claude Castonguay, dans le projet de loi 65 ne tiennent pas compte du "caractère de travailleurs intellectuels" des médecins.

Ils exigent donc que la loi soit modifiée pour que le directeur médical demeure ce qu'il est. Selon la loi proposée, il serait assujetti à l'autorité du directeur général de l'institution de santé, sauf en ce qui touche à la qualité des actes médicaux.

Citant Druker, ils rappellent que "les motivations traditionnelles, c'est-à-dire les récompenses, le salaire, par exemple, sont insuffisantes" pour assurer la motivation du travailleur intellectuel.

Par le bill 65, le lieutenant gouverneur en conseil cabinet des ministres s'est donné à peu près les pleins pouvoirs, c'est-à-dire le privilège de diriger le monde de la santé par décret, soutient la FMSQ.

"Nous ne croyons pas à ce mode de gouvernement, ajoute-t-elle. Nous n'acceptons pas non plus qu'on puisse de cette façon rejeter du dos de la main les ententes que nous signons avec le ministre des affaires sociales et que nous avons l'habitude de respecter."

À Paris

M. Cloutier inaugure l'exposition d'oeuvres automatistes

par Benoit Houle, de la PC

PARIS – Le ministre des affaires culturelles du Québec, M. François Cloutier, et son homologue français, M. Jacques Duhamel, ont inauguré hier au Grand-Palais de Paris une exposition consacrée aux peintures de Paul-Emile Borduas et aux automatistes de Montréal.

Intitulée "Borduas et les Automatistes, Montréal 1942-1955", cette exposition regroupe 107 peintures et elle est ouverte jusqu'au 14 novembre, avant de prendre le chemin de Montréal.

"C'est par ce mouvement des automatistes que la peinture québécoise a conquis ses titres de gloire," a déclaré M. Cloutier, en inaugurant l'exposition dans une nouvelle salle du Grand-Palais.

Le ministre a également souligné qu'il "y a dix ans, jour pour jour, que s'ouvrait la délégation générale du Québec à Paris, marquant une ère nouvelle dans les relations franco-québécoises".

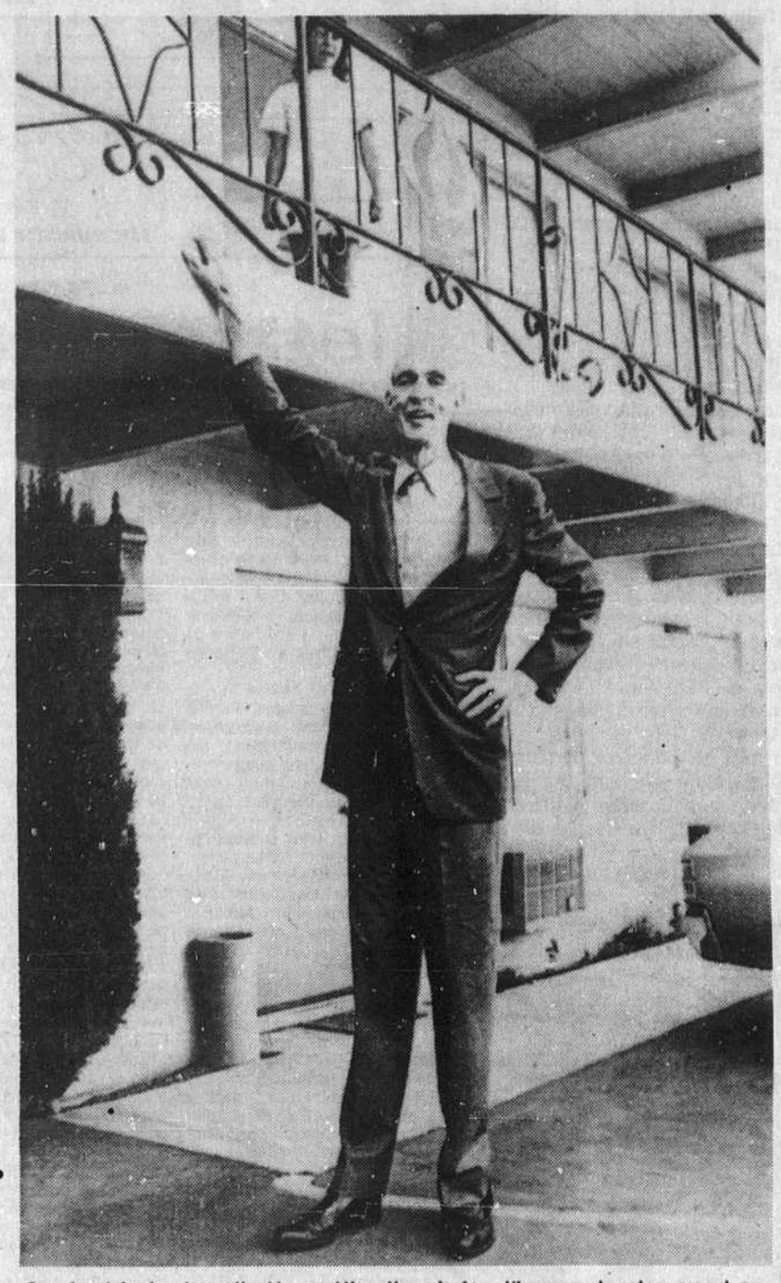
"Cette nouvelle coopération a permis de très nombreuses rencontres, a produit de très nombreux fruits", a dit le ministre.

"L'exposition Borduas permet, a dit M. Cloutier, à nos artistes de déborder nos frontières et d'être vus à l'extérieur."

Quant à M. Duhamel, il a souligné que les peintres québécois avaient acquis une notoriété, non seulement au Québec et au Canada, mais encore en France et dans toute l'Europe.

Selon lui, les oeuvres des automatistes

Suite à la page 6



Cet Américain s'appelle Henry Hite. Il croit être l'homme le plus grand au monde, du haut de ses huit pieds deux pouces. Il porte des souliers 22 et son tailleur a besoin de huit verges de tissu pour lui confectionner un costume. Le géant a résolu le problème du transport grâce à une Volkswagen . . . Il a en effet enlevé le siège avant et conduit sa petite voiture confortablement assis sur la banquette arrière. (Téléphoto AP)

L'enquête sur Saint-Léonard

Des travaux publics de $125,000 auraient été faits sans contrat

par Pierre Richard

Les Consultants métropolitains Inc., firme d'ingénieurs-conseils au service de la Ville de Saint-Léonard, ont laissé la compagnie Les Jardiniers modernes effectuer pour $125,000 de travaux de pavage et de construction de trottoirs, entre la fin de juin et le début de septembre 1971, sans qu'aucun contrat n'ait été signé avec la ville et sans que les règlements d'emprunt pour ces travaux n'aient reçu l'approbation de Québec.

C'est là l'essentiel du témoignage de M. Claude Olivier, ingénieur municipal de Saint-Léonard, hier, à l'enquête de la Commission municipale du Québec sur l'administration de Saint-Léonard.

M. Olivier a précisé que ce sont les Consultants métropolitains Inc. qui étaient chargés de la surveillance de ces travaux et que c'est cette firme qui a fourni aux Jardiniers modernes les "niveaux" nécessaires à la réalisation de ces travaux même si aucun contrat n'avait encore été signé.

L'ingénieur-municipal a déclaré avoir interrogé l'ingénieur Robert Vignault de la firme "Les Consultants métropolitains Inc." à ce sujet. Ce dernier lui aurait répondu qu'il en avait assez de se faire "achaler" par les contracteurs.

Témoignant aussi, hier, devant la commission d'enquête, M. Gaston Pion, secrétaire-trésorier de Saint-Léonard, a affirmé avoir averti le maire Léo Ouelle, au cours de l'été, que Les Jardiniers modernes avaient déjà entrepris les travaux. Le maire lui aurait alors demandé d'envoyer une lettre à la compagnie pour lui conseiller d'attendre l'approbation des règlements de poursuivre les travaux.

Les deux règlements d'emprunt, totalisant un montant de plus de $700,000, pour ces travaux, ont reçu, jeudi dernier, l'approbation du ministre des affaires municipales et de la CMQ. Le lendemain, le 1er octobre, la Ville a signé un contrat avec Les Jardiniers modernes.

Hier, le président de l'enquête, Me Pierre Bolduc, a déclaré que le fait que Québec vient d'approuver les deux règlements d'emprunt après les avoir gelés pendant quelques mois, n'interfère en rien dans la présente enquête.

Selon M. Olivier, l'épaisseur des trottoirs construits par Les Jardiniers modernes, est "douteuse" à certains endroits, M. Olivier à ajouté qu'il avait fait part de sa constatation à l'ingénieur Robert Vignault qui lui aurait répondu qu'il vérifierait. A la connaissance de M. Olivier, les " anomalies" qu'il avait constatées, n'ont pas encore été corrigées.

Plusieurs questions ont été posées sur les procédures de soumissions pour ces travaux de pavage et de construction de trottoirs. Une première série de soumissions a été recueillie le 27 avril 1971; elles se situaient entre $622,000 et $677,000, la plus basse offre ayant été faite par la compagnie Francon. M. Olivier a alors recommandé au Conseil municipal de procéder à un deuxième appel d'offre, la plus basse soumission a alors été présentée par Les Jardiniers modernes.

Suite à la page 6

La CSN doit élire le successeur de Pepin

par Gisèle Tremblay

C'est ce matin même à Montréal, au sous-sol de l'église Saint-Edouard, que se réunit le conseil confédéral de la CSN, assemblée souveraine de la centrale entre les congrès, chargé par le bureau confédéral de désigner le successeur de M. Marcil Pepin à la présidence du mouvement.

Depuis la démission de M. Pepin, annoncée en juin dernier, seul le vice-président de la CSN, M. Paul-Emile Dalpé, s'est porté officiellement candidat. Contrairement à l'attente de plusieurs, le secrétaire général, M. Raymond Parent, hésite encore. Les candidatures, cependant, sont toujours ouvertes.

Il n'est d'ailleurs pas certain que ces importants travaux de quatre jours aboutissent à l'élection d'un nouveau président puisque le conseil confédéral, malgré le voeu du bureau, peut exiger qu'on en confie la responsabilité à un congrès spécial, ce qui changerait du tout au tout la valeur de l'enjeu.

Le Conseil central de Montréal, qui représente à la CSN près du quart des effectifs, milite en faveur d'un congrès spécial et tentera au cours des prochains jours de rallier à son choix la majorité des délégués.

C'est ici qu'entre en jeu l'attitude, encore mystérieuse, de M. Parent. Celui-ci, croit-on volontiers dans certains milieux de la CSN, préférerait sans doute être élu par un congrès et pourrait donc ne se présenter à la présidence qu'à cette condition. Avant la convocation du congrès, il faudrait compter un délai d'environ deux mois, ce qui permettrait à M. Parent de rattrapper son retard sur M. Dalpé qui a annoncé très tôt sa candidature.

Comme vice-président de la centrale, M. Dalpé doit voir notamment aux

Suite à la page 6

Entre North Bay et Moosonee

Cent mille Ontariens sont isolés du monde par suite du débrayage de 1,600 employés

NORTH BAY, Ontario (CP) – Pour les 100,000 personnes qui vivent entre North Bay et Moosonee, sur un territoire de 15,000 milles carrés, un lien vital avec le reste du monde a été coupé hier matin lorsque la majorité des 1,600 employés de l'Ontario Northland Transportation Commission ne se sont pas présentés au travail, sous prétexte qu'ils étaient malades. La dite commission exploite, en plus d'un chemin de fer de 190 milles, entre Cochrane et Moosonee, au moins quatorze autobus sur des routes allant jusqu'à Thunder Bay, ainsi que des lignes de téléphone et de télégraphe.

Un porte-parole de la commission a déclaré qu'il ne fait aucun doute que la raison véritable du débrayage est que les 1,600 employés veulent donner plus de poids à leurs revendications concernant leur caisse de retraite, laquelle, disent-ils, devrait comporter les mêmes avantages que celle des employés de la fonction publique ontarienne.

La commission, un organisme gouvernemental, a réussi, grâce à son personnel des cadres, à acheminer les communications téléphoniques urgentes. Le président de la commision, qui dépend du ministère de l'énergie et des ressources de l'Ontario, est M. W.A. Johnston, député conservateur de Parry Sound à la législature ontarienne. Pour lui, il s'agit bel et bien d'une "grève sauvage".

Avec tous ses embranchements, le chemin de fer comprend 753 milles de voie ferrée. Parmi les localités isolées, mentionnons Kapuskasing, Cochrane, Iroquois Falls, Englehart, Cobalt et Tomagami. Ajoutons que Rouyn-Noranda dépend également du chemin de fer en ce qui concerne le transport des marchandises.

L'an dernier, 5,667,101 tonnes de marchandises ont été transportées par cette voie ferrée. Il s'agissait surtout de minerai de fer concentré venant de la Shemnan Mines de Temagami, de plomb, de zinc et de cuivre de l'Ecstall Mines de Timmins et de papiers et pâtes venant de la Spruce Falls Power and Paper Co., près de Kapuskasing, et de l'Abitibi Power and Paper Co. à Iroquois Falls.

Le Nugget, seul quotidien de North Bay, compte sur le chemin de fer pour le transport du papier qu'il utilise. Les dirigeants du journal ont déclaré hier qu'ils allaient manquer de papier aujourd'hui même.

Le même chemin de fer sert à l'acheminement, de matière première destinée à la Dominion Foundries and Steel Co. Ltd. de Hamilton.

Redoutant à juste titre une aggravation du conflit, plusieurs expéditeurs avaient opté des derniers temps pour la voie des airs, de sorte que la société Air Canada ne peut suffire à transporter toutes les marchandises accumulées à North Bay.

Le CNR peut également être touché partiellement, car ses traine empruntent les voies de l'ONR entre North Bay et Cochrane.

Les employés "malades" sont représenté par divers syndicats, mais ils ont formé un conseil général pour négocier la caisse de retraite. Celle-ci ne pourvoit présentement comme pension que 50% du salaire perçu au moment de la retraite. Les employés concernés veulent avoir une pension de 70% du salaire au moment de la retraite, comme les employés de la fonction publique. Ils négocient depuis novembre dernier.

Suite à la page 6

Chéri, et ce manteau de fourrure?

Une femme ne peut pas acheter un objet de luxe, non indispensable, avec l'argent de son mari et sans que celui-ci en soit informé et consentant.

C'est ainsi que la Cour d'appel du Québec vient de confirmer un jugement de première instance annulant la vente d'un manteau de vison de $2,120 à une dame qui n'avait pas cru bon d'informer son mari de la transaction.

Six mois après l'achat du manteau, le mari ouvrait une lettre adressée à son épouse et dans laquelle la maison Shuchat Fur Co. réclamait à la dame la somme de $1,670, soit le montant du manteau moins un dépôt de $450 que l'épouse avait versé au moment de l'achat.

Devant le refus du vendeur d'annuler la vente et de reprendre le manteau, le mari a décidé de s'adresser à la cour supérieure pour annuler le contrat de vente passé entre le vendeur et son épouse.

Le défendeur a allégué que la dame avait fait cet achat avec au moins le consentement tacite de son mari et que le dit manteau constituait un article de nécessité ménagère. Le code civil permet à l'épouse d'être en quelque sorte la représentante de son époux dans les transactions impliquant des objets d'utilité courante.

Les juges André Taschereau, Paul Casey et Jean Turgeon sont d'avis d'accord avec le jugement "a quo", que l'objet en question ne constitue pas un article de nécessité courante et que le mari n'a pas consenti à son achat par sa femme.

La Cour d'appel intime donc l'ordre au vendeur de reprendre son manteau et de remettre à la dame les $450 de dépôt.

Ainsi la loi protège donc les maris contre ces "petites surprises" que leur préparent discrètement leurs épouses et les vendeurs doivent être assurés que les maris sont bien disposés à payer lorsque les épouses se présentent pour acheter des objets de luxe.

Faites installer les
GOUTTIÈRES HO-DO
Galvanisé • Cuivre • Aluminium Émaillé
ESTIMATION GRATUITE
MONTRÉAL 322-4160
QUÉBEC 872-9244
PRIMEAU MÉTAL INC.

aujourd'hui

Jusqu'au 8 a lieu, à l'Office national du film, 3155 Côte-de-Liesse, la **conférence mondiale du Conseil international des moyens d'enseignement.** Le ministre fédéral des communications, **M. Robert Stanbury,** prendra la parole à 11h30.

●

A 12h15, **M. Robin Flockton traitera de la pollution** au déjeuner de l'Advertising and Sales Executive Club of Montreal à la salle Bonaventure.

●

A 12h30, au Club Saint-Denis, **M. Gérald Danis, du Comité inter-professionnel du vin de Champagne au Canada,** est le conférencier à la réunion du Club Kiwanis-Outremont.

●

A 12h30, à l'Ecole polytechnique, à l'amphithéâtre B-316, M. **Michel Chartrand** parlera de la **nécessité d'un système socialiste pour les ouvriers.**

●

A 15h30, à l'Institut arctique de l'Amérique du Nord, 3458 Redpath, **lancement d'un rapport sur les communications dans le Nord.**

●

A 16 heures, le gouverneur-général du Canada, **M. Michener,** assiste à la **collation automnale des grades de l'université McGill,** au gymnase Sir Arthur Currie Memorial.

●

A 16h15, à l'auditorium de la tribune parlementaire à Ottawa, présentation, par le Conseil des sciences du Canada, d'un **rapport intitulé: L'innovation en difficulté: le dilemme de l'industrie manufacturière au Canada.**

●

A 17 heures, aux Editions du Jour, **lancement** d'un ouvrage du journaliste **Claude-Jean Devirieux intitulé Manifeste pour la liberté de l'information.**

●

A 19h45, **les parents des élèves de l'école secondaire Esther-Blondin** sont convoqués à une réunion pour élire leurs représentants au sein du comité consultatif de l'école. Endroit: 75 Parc Georges-Etienne-Cartier.

●

A 20 heures, à l'hôtel de ville de Ville-Mont-Royal, le ministre fédéral de l'industrie et du commerce, **M. Jean-Luc Pépin, parlera des questions économiques de l'heure.** Adresse: 95, Avenue Roosevelt.

●

A 20 heures, **assemblée générale du Parti québécois de Rouville** à l'école Desrochers (en face de l'école Hertel de Rouville à Saint-Hilaire).

●

A 20 heures, le chef conservateur, **M. Robert Stanfield,** donne **une conférence de presse** à la suite de la nomination du candidat progressiste conservateur dans le comté de Westmount. Endroit: 4149 Sainte-Catherine ouest.

●

A 20 heures, à la salle Saint-Pie X, 1065 rue Pie-X à Chomedey, **"grand party" annuel des loisirs Pie-X.**

●

A 20 heures, au 755 Avenue DuSablon, au sud de Notre-Dame, **réunion publique au sujet de "l'Opération déneigement 71-72".**

La grève continue

L'U. de M. soumettra des offres par écrit

par Urgel Lefebvre

Le piquetage à l'université de Montréal n'a rien perdu de son efficacité, hier, alors que s'est amorcée la reprise des négociations entre les représentants de l'U. de M. et ceux du Syndicat des employés de l'université, unité locale 1244 du Syndicat canadien de la fonction publique, par le truchement du ministère du travail. Le blocus de l'U. de M. est complet depuis lundi matin.

Il n'y a pas eu hier de rencontre des deux parties au conflit. La partie syndicale, convoquée au ministère à 10h00 du matin par le directeur du service de conciliation, M. Yvon Dansereau, a aussitôt signifié son intention de ne rencontrer les représentants de l'U. de M. que lorsque ceux-ci seraient résolus à déposer sur la table de négociations "une contre-proposition sérieuse portant sur les points en litige, laquelle pourrait au moins constituer une base concrète des discussions".

M. Dansereau, accompagné du conciliateur Yvan Blain, rencontra ensuite la partie patronale à une couple de reprises et, à sa troisième rencontre avec la partie syndicale, dont le porte-parole était cette fois M. Roger Laramée, directeur adjoint du SCFP au Québec, fut en mesure d'annoncer que la partie patronale avait promis de présenter des offres par écrit dans les vingt-quatre heures – ce qui veut dire avant 16 heures aujourd'hui.

Le syndicat, selon un porte-parole, a permis aux négociateurs patronaux d'avoir libre accès en tout temps au pavillon administratif dans le but de faciliter la préparation des documents en question.

Ceci semble cependant être contesté par l'Université de Montréal qui a qualifié d'illégal le blocus de l'institution du Mont-Royal et fait la déclaration suivante:

"La direction de l'Université de Montréal se tient en contact permanent avec les membres de son comité de négociation et ne ménage aucun effort pour assurer un règlement rapide du conflit en cours.

"D'autre part, la partie syndicale ayant affirmé à plusieurs reprises que l'université était ouverte aux administrateurs qui voulaient y travailler, la direction de l'institution se doit de souligner que ces déclarations sont inexactes et que les grévistes ont empêché depuis le début de la grève la plupart des dirigeants et des cadres d'entrer dans les édifices pour y accomplir leurs tâches."

Entre-temps, l'A.P.U.M. a communiqué aux journaux que les professeurs de l'Université de Montréal ont répondu presque unanimement à la recommandation de l'assemblée générale de ne pas franchir les piquets de grève.

Suite à la page 6

COURS DE LECTURE RAPIDE
• Gagnez du temps.
• Lisez de 3 à 10 fois plus vite, avec bonne compréhension.
• Améliorez votre mémoire.
Durée - 7 semaines
1 soir par semaine
À PRIX ÉTUDIANT
Début des sessions:
Mardi 12 oct.
Mercredi 13 oct.
À proximité de l'Université
Pour renseignements et inscriptions
CENTRE DE LECTURE RAPIDE
TÉL. : 737-1266

éditorial

Où trouvera-t-on la différence?

Le succès des policiers syndiqués de Montréal fait rapidement tache d'huile. La Fraternité montréalaise obtenait il y a quelques jours une entente salariale garantissant à ses membres soit un minimum de $10,620 par an pour un constable de première classe, soit la parité absolue avec les policiers de Toronto.

C'est maintenant au tour des policiers de Lachine d'obtenir le même résultat. Demain, leurs confrères de Côte-Saint-Luc, de Ville Mont-Royal, d'Outremont et des autres villes de banlieue seront justifiés d'exiger le même traitement. Dans quelques mois, le syndicat des cols blancs de Montréal engagera une négociation avec les autorités municipales. Déjà, leur président nous prévient que la parité salariale avec Toronto sera l'objectif principal de la partie syndicale au cours de la négociation.

Tout cela paraît très beau sur papier. Avant d'applaudir, il faut toutefois essayer de voir ce que les chiffres signifient.

•

Il se peut que la parité salariale obtenue par les policiers de Montréal soit atténuée par d'autres facteurs (heures de travail, bénéfices marginaux, etc.) qui donnent, en réalité, un équilibre différent. A supposer toutefois que cette parité soit vraiment absolue, comme l'a laissé entendre le président Guy Marcil, deux questions se posent:

1. Pourquoi n'appliquerait-on pas le même régime aux autres corps policiers de la région montréalaise, puis du Québec, et ensuite aux autres employés du secteur municipal, puis du secteur public, etc.?

2. Où une telle politique nous conduira-t-elle au bout du compte?

M. Marcil et ses collègues de la Fraternité des policiers sont des hommes sensés et réalistes. Ils conviendront volontiers que, si les policiers de la ville de Montréal ont droit au même salaire que leurs confrères de Toronto, un régime semblable doit valoir, en bonne logique, pour les policiers des autres villes de la région montréalaise et aussi éventuellement pour les autres catégories d'employés municipaux. On ne demande pas à M. Marcil de se faire l'avocat des autres: on lui demande simplement de reconnaître une évidence.

Or, les statistiques les plus récentes indiquent que Montréal ne saurait s'imposer la parité avec Toronto sans aller contre les données les plus élémentaires de l'économie.

Selon les statistiques fiscales de l'année 1969, publiées ces temps derniers par le ministère du revenu national, (1) le revenu moyen des citoyens produisant une déclaration d'impôt à Montréal s'élevait à $6,346 par an. A Toronto, le revenu moyen des contribuables produisant un rapport d'impôt était de $6,741 par an, soit une différence de $395 par an ou de 6 p.c.

Selon d'autres données que nous fournit la Revue statistique du Canada (août 1971), l'indice des prix à la consommation s'établissait, aux dernières nouvelles, à 126.5 pour Montréal (1961 – 100) et à 129.5 pour Toronto, soit une différence de 3 p.c. Les citoyens de Toronto jouissent ainsi d'un avantage d'environ 6 p.c. au chapitre des revenus; mais cet avantage est réduit de près de la moitié en raison de la cherté de la vie dans la ville reine.

S'il est vrai, comme l'a laissé entendre la partie syndicale, que les policiers montréalais ont obtenu la parité absolue avec leurs confrères de Toronto, ils se trouveraient placés, en vertu de leur dernier contrat, dans une situation plus avantageuse que les policiers de Toronto, vu le coût moins élevé de la vie à Montréal.

•

Un administrateur municipal, traumatisé par les événements du 7 octobre 1969, confiait privément au lendemain de cette journée célèbre, qu'il n'avait pas le choix, qu'il fallait acheter à tout prix la paix avec les policiers. Cet administrateur et ses collègues se sont tellement servis de la police à toutes sortes de fins depuis deux ou trois ans que l'on comprend sa réaction.

La frousse des autorités a cependant placé les policiers dans une situation de force qui leur permet d'exiger des avantages incompatibles avec les ressources de la communauté qu'ils veulent servir. On veut bien applaudir aux talents de négociateur de M. Marcil, mais on se sent obligé de poser une question: d'où viendra le supplément de revenu artificiel que se voient attribuer les policiers de Montréal?

Les statistiques fiscales de 1969 fournissent à cet égard des précisions instructives. Les contribuables gagnant $10,000 ou plus par an représentaient en 1969 à peine 9 p.c. de l'ensemble des contribuables ayant produit une déclaration de revenus. Ils s'appropriaient ensemble environ 27 p.c. du revenu total et versaient au Trésor quelque 38 p.c. des impôts sur le revenu des particuliers perçus par celui-ci. De ces chiffres, on peut tirer deux constatations majeures:

1. Les policiers font désormais partie de ce dixième de la population qui constitue la classe la mieux rémunérée au Canada. Et cela, sans tenir compte de la rémunération pour travail supplémentaire qui paraît être sensiblement plus élevée à Montréal qu'à Toronto.

2. Au moins la moitié du supplément de revenu que toucheront les policiers montréalais en raison de la parité qu'ils viennent d'obtenir avec leurs collègues de Toronto devra être payé par des contribuables qui se situent en-dessous d'eux dans l'échelle des revenus et qui ne peuvent aucunement aspirer, pour des raisons économiques évidentes, à la parité avec Toronto dans leur catégorie d'emploi.

Les policiers ont fait des gains importants. Ces gains se traduiront inévitablement, en fin de compte, par des hausses de traitement plus faibles pour d'autres catégories de contribuables qui en ont davantage besoin et, ou par une réduction du nombre des emplois disponibles dans d'autres secteurs.

Pour un territoire comptant cinquante milles carrés de moins que celui de Toronto, le taux d'encadrement policier de la population est de 2.61 à Montréal contre 1.86 à Toronto.

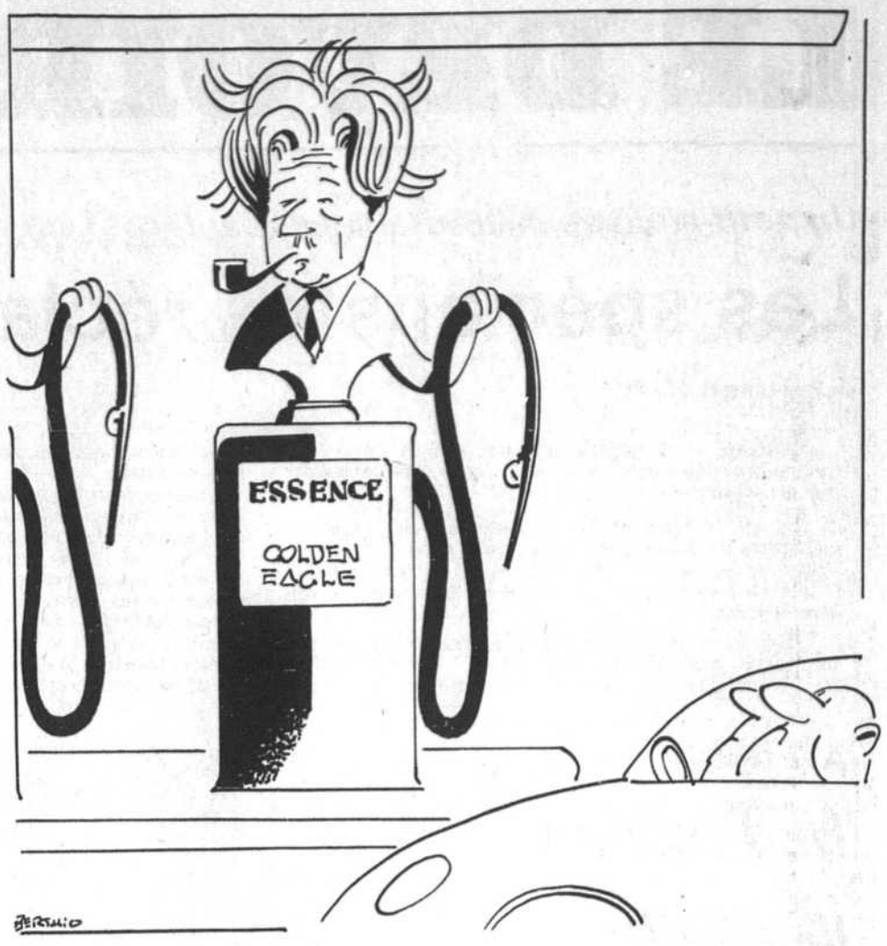
Là où Toronto compte quelque 700 véhicules de police, Montréal en compte plus de 900. Les services policiers coûtent $22.06 par tête à Toronto; à Montréal, avant le dernier contrat, le coût per capita des mêmes services était de $28.82.

Aux administrateurs municipaux et aux policiers, comment ne pas rappeler – ne serait-ce qu'en vue de la nouvelle négociation qui s'annonce pour 1972 – les implications dangereuses d'une politique qui favorise ainsi le gonflement artificiel d'un secteur de l'administration publique au détriment de l'ensemble?

Ce genre d'inflation artificielle produit une hausse dangereuse des frais d'administration publique, un fardeau fiscal injustement plus élevé pour les citoyens à faible revenu, un climat peu propice au développement économique, un danger évident de stagnation au chapitre de l'emploi, et, en dernière analyse, un risque sérieux d'aggravation d'un climat social déjà explosif. On refuse de croire que les policiers et leurs dirigeants veuillent s'enfermer dans une vision aussi limitée de cet ordre politico-social dont la défense est leur raison d'être.

Claude RYAN

(1) STATISTIQUE FISCALE, édition 1971, Analyse des déclarations des particuliers pour l'année d'imposition 1969, Ministère du revenu national, Ottawa.



Un ministre essentiel

lettres au DEVOIR

L'information de Radio-Canada et les consommateurs

Monsieur le Directeur.

Votre journal publiait, le vendredi 24 septembre, sous le titre "Radio-Canada entre les banques et les consommateurs", une lettre de M. Normand Caron relativement à l'émission "Consommateur avertis" télédiffusée la veille au Réseau français de Radio-Canada.

M. Caron a jugé à-propos de se lancer dans une longue diatribe contre la façon dont les choses se passent à cette émission et, faisant d'une pierre deux coups, contre Radio-Canada. Comme nous croyons que ses prémisses résistent mal à l'analyse et que sa charge porte à faux, nous croyons opportun d'en informer vos lecteurs.

C'est avec empressement que le groupement des Associations coopératives d'économie familiale (ACEF) a accepté, cette année encore, de collaborer à "Consommateurs avertis". Or, les différentes étapes de préparation des deux émissions consacrées respectivement au budget familial et à la carte de crédit, furent toutes franchies sans que ne survienne l'ombre d'un malentendu. Les émissions elles-mêmes, présentées en différé les 9 et 23 septembre n'ont fait l'objet d'aucun commentaire défavorable, bien au contraire, de la part des membres de l'ACEF, exception faite de la lettre de M. Caron publiée dans Le Devoir. On ne saurait trop insister sur ce point capital écarté par M. Caron.

Comme preuve à l'appui de sa thèse de "Manipulation subtile", M. Caron a cru bon de citer un mémoire du chef des affaires publiques à son équipe de production. Quoiqu'il s'agisse ici d'un document interne, on ne peut que regretter que M. Caron n'ait pas eu l'idée d'en citer les deux premières lignes que voici: "L'émission "Consommateurs avertis" est essentiellement une émission d'information au service du consommateur." A vrai dire, on voit mal comment il aurait pu le faire sans réduire à néant ses assertions. Dans un tel contexte, il reste étonnant qu'il ait consacré deux paragraphes au rayonnement de l'ACEF par le truchement de cette émission de télévision. Il a préféré, vraisemblablement pour des fins de stratégie, relever les deux phrases suivantes: "Notre rôle n'est pas de faire triompher une cause ou une idéologie" et "Notre rôle n'est pas de changer le système économique et politique." Citées hors-contexte, et qui plus est, interprétées dans un sens bien particulier, elles pouvaient porter effectivement à équivoque. Où se trouve le scandale, si scandale il y a? "Consommateur avertis" se veut une émission d'information, non une tribune idéologique. C'est aux participants de bien faire valoir leurs points de vue et aux téléspectateurs de tirer les conclusions qui s'imposent et c'est pour cette raison que tout est mis en oeuvre pour exposer les différentes facettes des problèmes.

Enfin, M. Caron s'est attardé à faire la démonstration de ce qu'il a appelé "des événements plus ou moins étranges". En établissant comme il l'a fait un lien entre certains éléments qui n'avaient rien en commun, si ce n'est dans son esprit, il n'aura réussi qu'à justifier sa prise de position à ses propres yeux. Pourquoi n'a-t-il pas fait part de ses préoccupations au moment opportun? "A l'intérieur d'un cadre aussi rigide, écrit-il, et après une manipulation aussi subtile, il est naturel de ne pas se sentir à son aise. Il y a des choses qu'on ne peut pas dire à Radio-Canada, nous en avons l'impression très nette!" Impression et démonstration sont deux choses bien distinctes comme on peut s'en rendre compte. M. Caron nous a ainsi donné la clé de son énigme: il n'a peut-être pas participé au genre d'émission qui lui convenait. Mais ce n'est pas tout.

La télévision existe chez-nous depuis bientôt vingt ans: il est assez stupéfiant qu'il faille rappeler qu'une émission de télévision demeure soumise à certaines conventions. N'en va-t-il pas de même dans les autres disciplines, qu'il s'agisse à titre d'exemples du monde du spectacle ou du sport? L'une de ces conventions veut que le réalisateur, à l'instar du chef d'orchestre ou du "coach" d'une équipe sportive, coupe sa répétition (le terme fait partie du jargon consacré) lorsqu'il lui semble que tout est bien en place – et dans le cas d'un panel, lorsque les participants semblent suffisamment préparés à jouer leurs rôles. Une autre veut que l'animateur ou le meneur de jeu jouisse d'une certaine latitude pour permettre aux différents participants de s'exprimer compte tenu de certains impératifs comme la durée de l'émission et le nombre de questions à débattre. Ce travail est à ce point difficile qu'on pourrait parler véritablement de l'art d'animer un débat.

Ce qui complique singulièrement les choses, c'est que le happening fait partie intégrante du jeu: il est incontestable qu'au hasard des répliques, l'un des participants puisse être plus ou moins avantagé. Il en va de même dans les échanges quotidiens entre individus. Aussi, il est relativement rare qu'une personne se déclare satisfaite d'une interview. C'est ce qui rend le métier de réalisateur et d'animateur si ingrat. Le choix des sujets à discuter et la façon de les aborder leurvalent trop souvent une condamnation irrévocable. On oublie qu'ils connaissent mieux que quiconque les affres du journalisme électronique.

Laurent DUVAL,
délégué aux relations publiques
de Radio-Canada

Montréal, le 5 octobre 1971

36 heures dans un environnement peu éducatif!

Monsieur Raymond Beauchemin,
président,
Association d'Education du Québec

Permettez-nous de vous faire les commentaires suivants sur les événements qui ont marqué le colloque des 10, 11 et 12 septembre derniers à la Cité des jeunes de Vaudreuil. (36 heures dans un environnement scolaire).

A la lecture du programme préparé par l'A.E.Q., il semblait qu'il pouvait ressortir de cette fin de semaine plusieurs aspects intéressants: et en tant qu'association d'enseignants, nous avons pris la décision d'envoyer de nos représentants à ce colloque.

L'impression que nous avons gardée (étant participants) de cette fin de semaine est nettement défavorable: il s'est agi d'un gros "PAW-WAW", manquant d'ailleurs souvent de "punch"; même s'il était possible que les gens s'y amusent "... à faire de la sculpture, à s'initier à l'enseignement programmé, etc... qu'est-ce qui pouvait résulter d'une telle rencontre? En fait, nous n'avons pu aucunement aborder les questions de fond en éducation (d'ailleurs est-ce possible avec un si gros groupe?). De plus, on voulait qu'il existe une place publique d'échanges... est-ce que tous les participants arrivaient au colloque avec cette idée?...

Je pense aux échanges avec des personnalités du monde de l'Education. Le samedi après-midi à l'auditorium: je crois que certains intervenants, aussi bien des parents, des enseignants et des invités animaient la discussion, (ex. M. Joly) ont tout à fait bien situé les problèmes; dans plusieurs de leurs interventions, on sentait que le Ministère était "visé", et impliqué mais à ce moment-là, nous n'avons vu personne du Ministère intervenir. Pourtant, il y avait des sous-ministres dans la salle. Est-ce que dans un tel contexte, on peut parler d'échange? ... Fallait-il se contenter du discours de la rentrée scolaire de Monsieur St-Pierre? Nous ne croyons pas qu'un exposé qui "survolait" quelques aspects bien limités d'ailleurs des problèmes de l'Education au Québec (on y a joué surtout la carte "politique") satisfasse bien des gens! La journée du samedi, par ailleurs, était consacrée à des ateliers d'apprentissage: dans beaucoup d'ateliers (par exemple, expression corporelle, création de sculpture habitable), les animateurs étaient peu intéressés à nous faire découvrir des apprentissages (en passant ce n'est pas le cas de l'atelier SIMEQ animé par M. Dubé).

En somme, est-ce que les milliers de dollars investis dans ce projet valent la peine? Est-ce qu'une telle formule de "conférence" a été utile? A ces question, nous répondons NON"

Nous avons eu beaucoup plus l'impression d'une foire que d'un travail sérieux en éducation. Bien sûr, on y rencontrait de vieux amis; bien sûr, ce fut un "social" pour distraire des gens qui n'avait pu utiliser les sommes investies dans ce projet à d'autres projets beaucoup plus utiles et beaucoup plus concrets.

Ce weed-end n'a apporté rien de nouveau. Il y a des enseignants dans nos milieux qui ont découvert depuis bien longtemps (eux!) que l'environnement éducatif doit permettre aux étudiants de développer leur sens de la créativité, qu'il existe des techniques d'apprentissage beaucoup plus rentables pédagogiquement que le manuel et le bon vieux cours magistral. . . et qui travaillent ensemble à perfectionner leur enseignement: ces enseignants doivent se battre pour obtenir du matériel des locaux et des conditions qui leur permettent d'élaborer et de mettre en pratique leur projet. . . et quand il frappe à la porte des commissions scolaires ou du gouvernement, on leur donne toujours la même réponse: "pas de sous"!! Pourquoi ne pas leur faire des subventions, pourquoi l'A.E.Q. n'investirai-elle pas dans de pareils projets? Est-ce que vos valeurs se situent aux bons endroits...

Enfin, nous croyons que perçue d'une telle façon, une conférence sur l'éducation aurait eu plus d'avantages à se tenir au Hall d'explosition de la Salle Bonaventure que dans une maison d'éducation.

Micheline JOURDAIN
Vice-présidente de
l'Association des enseignants
de Le Royer;
et Louis CARDINAL
etudiant à l'université
du Québec à Montréal.

Pointe-aux-Trembles.
le 1er octobre 1971.

bloc-notes

Notre part de discrimination

Les méchants Américains commettent souvent le péché de ségrégation. Il y a aussi des gens au sud de la lointaine Afrique qui ne laissent pas la population noire emprunter les mêmes moyens de transport que les Blancs. Chez nous? Mais voyons! Nous traitons tout le monde de la même manière et bien rusé qui pourrait remonter assez loin dans notre histoire pour dénicher l'ombre d'un soupçon de discrimination raciale ou religieuse.

Cela, c'est l'affirmation. La réalité diffère: la discrimination existe au Canada, elle sévit au Québec aussi bien que dans les autres provinces canadiennes et elle nous frappe d'autant mieux que le Québec n'a pas de législation contre la discrimination. Dans son dernier bulletin, le comité pour la défense des droits de l'homme décrit un certain nombre de pratiques fort peu ragoûtantes: logements refusés à des citoyens de race noire, décisions particulièrement draconiennes de la part du ministère de l'immigration fédéral... Tout cela compose un assez étonnant tableau.

Dans le secteur du travail, la loi interdit la discrimination. Pourtant, les indices de discrimination n'affectent pas surtout ce secteur, car à l'intérieur du monde de l'emploi, la preuve est extrêmement difficile à rassembler: quand le chômage fleurit comme les pissenlits dans votre pelouse, on ne prouvera pas aisément que le chômeur noir ou jaune a été plus mal traité que le chômeur blanc. Dans le cas du logement, la preuve est à la portée de la main. Il suffit, ainsi que le raconte le comité pour la défense des droits, qu'un citoyen de race noire reçoive au téléphone l'assurance d'un logement et se heurte ensuite, quand il arrive en personne, à une porte close et à un appartement occupé. La conclusion découle naturellement et sans paranoïa: c'est parce que la peau est noire que l'appartement n'est pas disponible.

Chose étrange, même si Montréal vit de façon cosmopolite plus que tout autre centre du Québec, plusieurs des cas de discrimination se produisent sous notre nez et dans des quartiers dont on attendrait plus de culture et de tolérance.

Quand vient le moment de voter une loi du travail, on songe fréquemment à faire mention de la discrimination. En matière d'éducation, en se pourfend de promesses bien senties au sujet des droits des minorités. On trouvera également des formules heureuses pour défendre les folklores, les ethnies, les pays d'origines. Et l'on aura raison. Pourtant, le cadre continue de faire défaut, puisque le Québec, occupé à accumuler les pièces détachées, néglige de légiférer carrément sur la discrimination.

Non seulement ce mutisme québécois fait honte, mais il porte de lourdes conséquences pour l'avenir. Dès qu'existe une telle législation, les suggestions des partis politiques en tiennent compte. Tant qu'elle n'existe pas, rien ne nous empêche de glisser individuellement ou collectivement vers le racisme, l'écrasement linguistique ou éducationnel des minorités, le nationalisme bercé d'intolérance. Par exemple, il n'est pas certain qu'un débat sur l'unilinguisme se déroulerait de la même manière si tous se mettaient d'accord au départ sur les droits de l'homme.

Qu'on ne se méprenne pas, la discrimination existe chez nous, sans que nous ayons beaucoup d'occasions encore de la pratiquer. Nos populations deviendront tantôt plus bigarrées et nous nous sentirons plus menacés peut-être. Avant que surviennent la panique et l'urgence, il est temps de nous interdire certains excès.

L'instigateur

Un an après la crise d'octobre, Ottawa n'a pas relâché sa vigilance. En formant son groupe spécial de sécurité, Jean-Pierre Goyer ne badinait pas. Ses adversaires de l'Opposition feignirent d'y voir un instrument politique dirigé contre eux. Mais l'intérêt supérieur de l'Etat était seul recherché. On le vit bien quand le groupe du solliciteur général se mit à faucher dans les rangs mêmes du parti libéral.

De toutes nos institutions canadiennes, en effet, le parti libéral est le plus démocratique. La qualité de sa députation, le nombre de ses militants à la base, son enracinement dans les milieux populaires, sa compréhension des aspirations québécoises, tout le désignait comme première cible des saboteurs de l'ordre établi.

Déjà certains remous suscités dans Matane par des militants de la onzième heure avaient mis la puce à l'oreille des SS fédéraux. Mais on n'avait pu encore démasquer le chef et principal instigateur des troubles au sein du parti. Jusqu'au jour où, on ne sait quel délateur aidant, tout un paquet de plans secrets tomba dans le filet du groupe spécial de sécurité.

En moins de nuits qu'il n'en faut pour préparer des mesures de guerre, le groupe SS déposa son rapport sur le bureau du solliciteur général. Stupeur de J.-P. Goyer: on avait découvert, dans le bureau d'un certain Jean-Paul Lefebvre, les preuves les plus documentaires d'une vaste conspiration L'âme du complot visait à divulguer au grand jour les états financiers de la caisse électorale, et à remplacer les éléments les plus fidèles de la députation libérale par toute une brochetée de jeunes intellectuels sans passé vérifiable. Un vrai parti parallèle.

Alerte rouge à Ottawa. Sans délai ni consultation avec Québec, il fallait éjecter du centre nerveux du parti un aussi habile agent de l'extérieur, avant qu'il ne mette davantage en péril l'héritage démocratique des libéraux du Canada. Informés par J.-P. Goyer du sort qui eut été le leur si le complot n'avait été éventé à temps, unanimes, les membres du caucus votèrent l'expulsion du directeur général du parti libéral du Canada, section Québec.

Maintenant que son jeu a été découvert, que va faire J.-P. Lefebvre? Dans les milieux ordinairement bien informés de la police fédérale, on s'attend qu'il passe à un journal de gauche de la métropole, que la police du maire Drapeau n'a pas encore fermé: La Presse.

HOCHELAGA

La sarabande policière

Pendant qu'on accordait la plus grande attention aux négociations mettant en vedette la Sûreté du Québec, la ville de Montréal concluait avec ses policiers un accord de tout repos. En octroyant à ces policiers la parité avec Toronto, la ville de Montréal a acheté une paix policière dont elle estimait avoir besoin à n'importe quel prix. Dès le lendemain, la surenchère faisant son oeuvre, une grappe de corps policiers entonnaient le "pourquoi pas moi?"

Tout cela illustre le fouillis auquel voulait remédier le livre blanc déposé récemment par le ministre de la Justice. M. Choquette, qui recevait les horions à la suite des événements du 24 juin à Montréal, éprouvait non seulement une exaspération croissante, mais aussi le désir de voir chacun recevoir ce qu'il mérite. Lui, par exemple, n'avait rien eu à faire avec le comportement des policiers de Montréal, mais on le traitait devant l'Assemblée nationale exactement comme s'il avait donné tous les signaux à la troupe.

M. Choquette souhaite coordonner le travail policier et il a raison. Pour effectuer un travail valable, il devra cependant clarifier et appliquer dans les meilleurs délais l'une des plus importantes recommandations de son propre livre blanc. Il devra se donner, en la personne d'un sous-ministre aux affaires policières ou d'un haut fonctionnaire de ce calibre, un conseiller de poids qui puisse s'y retrouver dans les mille et une difficultés du monde policier. Les sous-ministres actuels ne suffisent pas à la besogne et reconnaissent eux-mêmes l'urgence du renfort. Par conséquent, aucun risque de bouderie de leur part.

L'homme en question constituera un pont permanent entre le ministre et les corps policiers. Il devra vaincre la méfiance policière, conquérir ou conserver l'estime des enquêteurs, ne faire partie d'aucun clan. Où le trouver? Différentes avenues méritent l'exploration. Certains policiers de la nouvelle vague cumulent une bonne expérience et une solide formation générale et professionnelle. Certains avocats, issus de la défense ou de la couronne, peuvent aussi passer la rampe. Côté défense, on devra nécessairement s'orienter vers des études légales qui ne prêtent flanc ni à la critique ni même aux soupçons policiers. Or, les policiers sont prompts à constater ou à créer une collusion entre les criminels et leurs défenseurs. Pour un poste aussi névralgique, on fera bien, même si les policiers ne peuvent pas toujours étayer leurs accusations, d'ignorer ceux qui inspireraient le moindre doute aux policiers.

Des précautions analogues s'imposeront d'ailleurs pour les procureurs de la Couronne. Ils sont, naturellement, mieux vus des corps policiers, mais ils ne sont pas tous les personnes les plus sereines pour conseiller le ministre de la Justice en oubliant leurs propres griefs.

Il s'agit d'un oiseau rare, car on comptera désormais sur lui pour éviter au ministre de la Justice l'inconfortable situation où l'ont placé ceux qui consentaient subitement ce que lui refusait. On s'en remettra au même homme pour mettre de l'ordre dans le fouillis policier et éviter la répétition de la présente escalade.

Laurent LAPLANTE

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef:
Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint:
Michel Roy

Directeur de l'information:
Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 434 est, rue Notre-Dame, Montréal 127. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT : Edition quotidienne : $35 par année; six mois : $19. A l'étranger : $40 par année; six mois : $22; trois mois : $12. Edition du samedi : $10 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur : 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

informations internationales

L'OTAN s'apprête à négocier une réduction des forces en Europe

BRUXELLES, (AFP) – M. Manlio Brosio, l'ancien secrétaire général de l'OTAN, sera chargé aujourd'hui par quatorze des quinze pays de l'Alliance atlantique d'examiner avec le camp socialiste les chances d'une négociation sur les réductions des forces en Europe, apprenait-on hier de source atlantique informée.

Aucune décision n'a encore été prise à ce sujet par le conseil atlantique réuni mardi après-midi, mais un consensus s'est dégagé autour du nom de M. Brosio, précise-t-on de même source. La France ne s'étant pas associée aux démarches de ces préparatifs en faveur d'une telle négociation Est-Ouest M. Brosio ne devrait pas parler au nom du gouvernement français.

Les secrétaires aux affaires étrangères et les hauts-fonctionnaires venus des capitales atlantiques ont ouvert mardi après-midi leur débat de deux jours sur le problème des réductions de forces, idée lancée par l'OTAN en 1968 et accueillie finalement avec une certaine chaleur par l'URSS en mai dernier.

La conclusion de la première étape de l'accord sur Berlin a conduit plusieurs délégations (Italie et Turquie notamment) à estimer que la négociation sur les réductions de forces (souhaitée par l'OTAN) et la conférence sur la sécurité européenne (un voeu du pacte de Varsovie) pourraient se dérouler simultanément ou l'une après l'autre.

Le ministre d'Etat britannique, M.J. Godber, a même repris la suggestion du camp socialiste selon laquelle les réductions de forces pourraient être discutées par un organisme créé par la conférence.

Les Etats-Unis eux-mêmes, note-t-on de source informée, semblent relativement plus favorables à la conférence que par le passé.

M. Godber a estimé que la conférence et la négociation sur les réductions de forces pourraient débuter dans le courant de l'année prochaine.

Toutes les délégations ont cependant, souligné les grandes difficultés d'une négociation sur les réductions de forces. L'Italie et la Turquie redoutent qu'une détente limitée à la région centrale de l'Europe n'entraîne des tensions dans le secteur méditerranéen.

Le clou d'une tournée

Une reine reçoit un empereur

LONDRES (AFP) – Les deux plus célèbres et anciennes monarchies du monde, incarnées par l'empereur Hiro-Hito du Japon et la reine Elizabeth II d'Angleterre, se sont rencontrées hier à Londres.

La couronne britannique a déployé tous ses fastes pour accueillir le souverain japonais qui a parcouru le centre de Londres, entre la gare de Victoria et le palais de Buckingham, en carosse, aux côtés de la reine, entre deux haies de Londoniens d'où fusaient les vivats.

C'est ainsi qu'a débuté la visite de l'empereur Hiro-Hito en Angleterre, considérée comme le clou de sa tournée en Europe, qui l'a déjà menée depuis le début de la semaine dernière au Danemark, en Belgique et en France. Son voyage se poursuivra vendredi prochain par la Hollande et se terminera le 13 octobre à Bonn.

Quelques incidents, toutefois, ont marqué l'arrivée à Londres du souverain japonais. Un jeune Anglais s'est élancé vers le cortège des souverains,. Aussitôt ceinturé par les "bobbies", il n'a pu expliquer les raisons de son geste.

La foule britannique, pour sa part, est restée silencieuse au moment du passage du cortège devant le cénotaphe à la mémoire des prisonniers britanniques morts dans les camps japonais où une gerbe de fleurs avait été placée lundi. La police a enlevé l'inscription dénonçant "la traîtrise et l'inhumanité des Japonais" mais laisse la gerbe en place.

Un autre incident, diplomatique celui-là, défraie la chronique londonienne: lord Mountbatten, 71 ans, qui avait accepté la reddition des troupes japonaises dans le Sud-est asiatique en 1945, a choisi de s'absenter pour toute la semaine. Il n'a donc pas assisté hier soir au banquet offert par la reine à Buckingham Palace. Malgré les démentis de son porte-parole qui invoque des engagements antérieurs, on considère à Londres que l'ancien commandant des troupes britanniques de Birmanie a délibérément évité une rencontre avec son ancien ennemi.

L'empereur a déposé une gerbe aux couleurs japonaises – blanc et rouge – sur la tombe du soldat inconnu britannique. Il a ensuite reçu, au palais Saint-James, l'hommage du lord-maire de Londres.

L'anéantissement d'une ville passe inaperçu au Cambodge

par Jean-Jacques Cazaux, de l'AFP

KOMPONG TRABECK, Province de Preyveng – Harcèlements, coups de main, attaques, sabotages, actions de commandos sont devenus tellement courants dans ce "pays pacifié" qu'est le Cambodge que l'anéantissement d'une ville passe aujourd'hui inaperçu. Kompong Trabeck, petite bourgade située immédiatement à l'ouest du "bec de canard" a été pratiquement rayée de la carte dans la nuit du 22 au 23 septembre.

Personne n'en a rien su. Il n'existe plus pourtant à la place de la localité qu'un agglomérat de maisons de bois qui ont échappé aux bazookas, qu'une cinquantaine de personnes et des ruines encore fumantes. Kompong Trabeck, située au centre d'une riche région rizicole qui approvisionne la capitale ne peut en tout cas plus figurer sur l'inventaire économique de la province de Prey Veng.

"Dans la nuit du 22 au 23 septembre, vers deux heures, nos troupes à Kompong Trabeck ont repoussé et contre-attaqué les agresseurs nord-vietnamiens. Il y a eu 17 tués nord-vietnamiens et vietcong sur place. De notre côté, nous avons eu 24 tués dont seize villageois et 44 blessés dont 10 habitants, une dizaine de maisons des villageois ont été incendiées par l'ennemi. Nos troupes ont saisi deux pistolets mitrailleurs chinois".

Ce bref communiqué du haut-commandement militaire signifie en fait la destruction quasi-totale de Kompong Trabeck, car, explique l'officier qui a remplacé toutes les autorités civiles, depuis une semaine:

"Ils sont arrivés peu après minuit, par les terres inondées au nord-est du village. Tous étaient nord-vietnamiens. Ils avaient fabriqué des radeaux qu'ils poussaient devant eux en nageant et sur lesquels ils avaient placé leurs bazookas, leurs fusils-mitrailleurs, leurs pains de plastic. Ils se sont arrêtés à trente mètres des maisons et ils ont tiré".

La disparition de Kompong Trabeck peut être considérée comme un exemple de la guerre très particulière que subit le Cambodge. Guerre sourde et sournoise, elle se manifeste un jour sur un objectif comme à l'aveuglette.

Kompong Trabeck était, à des heures différentes, le lieu de passage de trois armées qui y stationnaient quelquefois. Ce partage du temps tenait peut-être plus de l'accord tacite que du simple hasard. Les paysans s'en félicitaient. Une cinquantaine d'entre eux sur le millier qui y habitaient ont décidé de continuer à y vivre quoiqu'il arrive parmi les ruines qui n'en finissent pas de se consumer.

Ils sont accroupis, immobiles, devant des rideaux de fer baissés, sous les porches brûlés de "la" rue qui borde le marché. Le marché est clos pour longtemps. La rue est encombrée d'épaves de camions et d'autobus carbonisées, jonchée de douilles de fusil mitrailleur. Les rares maisons de bois qui tiennent encore debout ont leur façade criblée de balles et trouée au bazooka. Des autres, plus d'une centaine, il ne reste que les pilotis noircis.

Les propos recueillis sur place prouvent que la guerre existe au Cambodge et que l'ennemi est le Vietnamien: le Nord-Vietnamien pour le militaire cambodgien, le Vietnamien sans distinction pour le paysan. Il ne fait pas la distinction entre celui qui arrive, dans les blindés, avec les troupes de Saïgon et le Nord-Vietnamien qui vient le voir la nuit pour lui demander du riz.

Tous pour lui sont Vietnamiens et représentent le fléau. Il veut ignorer qui il préfère: du Sud-Vietnamien venu "l'aider" ou du Nord-Vietnamien venu "l'envahir". Il dit que le premier prend le poulet sans le lui demander. Il dit que le second prend le poulet après le lui avoir demandé. Il sait que de toute façon, il perd son poulet. La manière diffère, le résultat est le même.

Congo

Deux anciens ministres et un ancien général arrêtés

KINSHASA (AFP) – La radio de Kinshasa a annoncé hier l'arrestation de MM Victor Nendaka, Justin-Marie Bomboko, anciens ministres, et Alphonse Devos Bangala, ancien général de l'armée nationale congolaise, accusés d'avoir participé à la constitution d'associations subversives visant à attenter à la vie du général Mobutu.

MM. Bomboko et Nendaka furent les plus proches collaborateurs du général Joseph Désiré Mobutu de 1965 à 1968. M. Bomboko fut d'abord président du collège des commissaires de 1960 à 1961: ce groupe de jeunes cadres universitaires à qui le colonel Mobutu alors ancien chef d'état-major de l'armée nationale congolaise avait confié le pouvoir après la chute du gouvernement Patrice Lumumba.

Il fut ensuite ministre des affaires étrangères de tous les gouvernements qui se succédèrent de 1961 à 1965. Sous la présidence du général Mobutu, le ministère des affaires étrangères devait encore lui être confié jusqu'au remaniement d'août 1968, date à laquelle il fut nommé ambassadeur à Washington.

Un an plus tard, M. Bomboko était rappelé à Kinshasa où il vivait depuis lors en disgrâce.

M. Victor Nendaka fut, avant l'indépendance du Congo, l'un des collaborateurs les plus proches de M. Lumumba. Mais en désaccord avec lui, il constitua son propre parti: le mouvement national congolais-Nendaka.

Battu aux élections qui précédèrent l'accession du Congo à l'indépendance, M. Nendaka se retira quelques temps de la scène politique avant d'être nommé en 1962 chef de la sûreté nationale par l'ancien président Kasavubu.

Le général Mobutu devait ensuite nommer M. Nendaka ministre de l'intérieur, puis ministre des transports et enfin ministre des finances. Limogé en même temps que M. Bomboko en août 1968, nommé ambassadeur à Bonn puis rappelé au Congo en 1969, M. Nendaka rejoignait M. Bomboko dans la disgrâce.

Quant au général Bangala, il servit en tant que colonel dans les opérations anti-rebelles des années 64-65 et fut promu général en 1967, après avoir dénoncé le complot dit de la "Pentecôte" à la suite duquel quatre personnalités dont l'ancien premier ministre, M. Kimba devaient être pendus publiquement.

Nommé gouverneur de la capitale, le général Bengala fut destitué en décembre 1969 et traduit en justice après avoir assassiné l'un de ses cousins. Condamné à la prison à perpétuité par la Cour suprême, il a été gracié par le général Mobutu au début de l'année et vivait depuis lors sans faire parler de lui.

Le Caire, capitale de la FRA

LE CAIRE (AFP) – La ville du Caire a été choisie comme capitale de la Fédération des républiques arabes, a annoncé hier après-midi, M. Hussein el-Chafei, vice-président égyptien et porte-parole du conseil présidentiel fédéral, à l'issue de la réunion hier matin au Caire des trois chefs d'Etat d'Egypte, de Syrie et de Libye.

Les trois chefs d'Etat, qui avaient commencé leur réunion au siège de l'Union socialiste arabe, ont poursuivi à huis clos, et durant plus d'une heure, l'examen de la situation politique et militaire ainsi que la situation intérieure dans chacun des trois pays membres de la fédération.

Nouvelle rencontre Heath-Faulkner

BELFAST (AFP) – M. Brian Faulkner, premier ministre d'Irlande du nord, a annoncé hier à l'occasion de la rentrée du parlement de Belfast qu'il s'entretiendra demain à Londres avec M. Edward Heath, premier ministre de Grande-Bretagne.

M. Faulkner a justifié cette nouvelle visite, qui aura lieu dix jours seulement après la conférence tripartite des Chequers, par la nécessité de contacts étroits et réguliers au plus haut niveau entre Londres et Belfast, en raison de la gravité de la situation en Irlande du Nord.

Pour la première fois en un demi-siècle d'histoire du Stormont, la galerie réservée au public avait été fermée par mesure de sécurité, mais satisfaction pour le gouvernement, les bancs réservés aux députés de l'Opposition n'étaient pas aussi totalement vides que le laissait prévoir le boycottage du parlement déclenché en juillet par les partis autres que le parti unioniste.

La Pologne offre de mettre un contingent à la disposition du Conseil de sécurité

NATIONS UNIES (AFP) – Dans son intervention à l'Assemblée générale, le ministre des affaires étrangères de Pologne, M. Stefan Jedrychowski, a annoncé hier que son gouvernement était disposé "à mettre un contingent de forces armées à la disposition du Conseil de sécurité qui pourrait, si cela était nécessaire l'utiliser dans une action indispensable au maintien ou au rétablissement de la paix internationale".

C'est la première fois qu'un pays du groupe socialiste annonce une telle décision. Jusqu'à présent seuls les pays nordiques, les Pays-Bas, et le Canada avaient pris un tel engagement. Le ministre polonais a plaidé aussi en faveur d'une plus grande utilisation des dispositions de la charte pour le maintien de la paix. M. Jedrychowski a évoqué et réitéré la proposition polonaise pour la dénucléarisation de l'Europe centrale.

Le droit d'émigrer...

TEL AVIV (AFP) – La famille Richardson, une famille de noirs américains arrivée en Israël à la fin de la semaine dernière, a été refoulée vers les Etats-Unis par les autorités israéliennes.

La famille Richardson – trois personnes – ne possédait qu'un billet aller vers Israël, et a demandé à son arrivée à ne pas être considérée comme touristes, mais à bénéficier de la loi du retour. Ils appartiennent en effet à une secte de noirs américains qui professent la foi judaïque, et se prétendent membres de l'une des dix tribus perdues de la Bible.

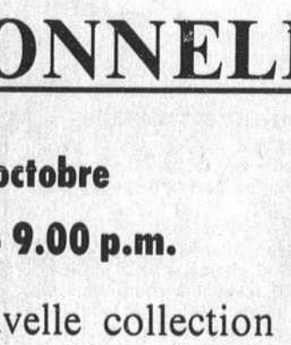
Ils affirment même, qu'ils sont en fait les véritables descendants des Hébreux, les premiers Hébreux, et Moïse en particulier, ayant été, selon eux des noirs.

La lutte contre la pollution

LONDRES (AFP) – Le renforcement de la lutte contre la pollution des mers est le principal sujet à l'ordre du jour de la septième assemblée biennale de l'organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (IMCO) qui s'est ouverte hier à Londres sous la présidence de M. Hjalmar Bardarson (Islande) avec la participation de 23 gouvernements.

L'assemblée est notamment invitée à ratifier deux amendements aux conventions maritimes internationales, l'un visant à obliger les capitaines de navires à emprunter les voies maritimes recommandées par l'IMCO pour éviter les collisions en mer, l'autre limitant la taille des citernes des gros pétroliers pour minimiser les risques de pollution en cas de collision.

Elle sera également saisie d'un projet de conférence internationale sur la pollution en mer, envisagée pour 1973, afin d'étudier la possibilité d'interdire totalement la décharge de pétrole en mer.



SAMEDI 9 OCTOBRE 1971

DÉPART: Stationnement de Polytechnique 9:00 A.M.

ARRIVÉE: Hôtel Chantecler (Ste-Adèle)

Classe novice

RALLYE TOURBEC '70

Coût d'inscription: $6.00 par participant comprenant: le rallye, le souper, un spectacle québécois : Dionysos, une discothèque, des prix, des trophées, des voyages en Europe et dans le Sud (Mexique et Martinique).

S'inscrire à: Le nombre de places est limité.

tourbec

LE BUREAU DE TOURISME DES ÉTUDIANTS DU QUÉBEC

112 ouest, rue st-paul, suite 200, montréal 125, québec 849-2374

Garner-Rothschild Gallery

VENTE EXCEPTIONNELLE

6 - 12 octobre

9.00 a.m. - 9.00 p.m.

Pour faire place à notre nouvelle collection de dessins et lithographies originales, la vente début-saison est prolongée jusqu'au 12 octobre.

Notre très importante collection de maîtres canadiens est offerte à 50% du prix courant.

ROUSSEAU | MAJZNER | IACURTO
POPOVIC | CARETTE | GAUVREAU
PICHÉ | DELFOSSE | GRANSOW
GRANGER | BOYES | COADY
GINGRAS | CIPRIANO | SIMPKINS
VAN FISCHER | RASHA | MASSON

1115, ouest Sherbrooke (angle Peel)
Montréal

AMATEURS DE DISQUES Classiques



Vous pouvez maintenant vous procurer n'importe lequel des disques classiques sur le marché, grâce à un système inédit de commande postale. Vous remplissez une carte, vous nous la faites parvenir et vous recevez aussitôt les disques désirés, et sans frais postaux.

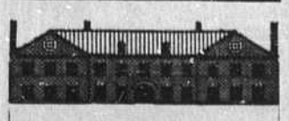
Pour mieux vous satisfaire nous tenons l'inventaire complet des disques offerts dans notre catalogue.

Demandez notre catalogue, sans obligation de votre part.

ANDRE PERRAULT LTEE
DISQUAIRE
1700, rue des Cascades Saint-Hyacinthe, P.Q.
"Le comptoir postal de disques classiques le plus complet au Québec"

Je désire recevoir le catalogue du comptoir postal de disques classiques, sans obligation de ma part
Nom: ...
Adresse: ...
Ville: ...

Café-Thé Confiture
ADOPTEZ LES PRODUITS DESY
RECONNUS LES MEILLEURS
J.A.DÉSY Ltée
MONTRÉAL
521-1104



Pour l'homme d'affaires...

L'exposition la plus complète de cadeaux d'entreprises, d'objets publicitaires, et d'idées nouvelles en provenance des quatre coins du monde.

N'attendez pas . . . téléphonez dès aujourd'hui pour votre rendez-vous à
842-8281

Charles Le Borgne Ltée
306, Carré Youville, Montréal

suites de la première page

M. TRUDEAU

rence si elle devait se tenir à la fin d'octobre, vient de lui demander que cette rencontre ait lieu quelques jours après l'élection générale ontarienne.

Si aucun changement n'intervient d'ici là, cette conférence aura lieu du 6 au 8 décembre.

M. Trudeau a rappelé que jusqu'à tout récemment M. Davis désirait que cette réunion, au cours de laquelle les chefs de gouvernement doivent étudier des solutions destinées à enrayer le chômage cet hiver, soit fixée à la fin de novembre au plus tôt.

Après avoir révélé ces faits, le premier ministre canadien a déclaré que M. Davis, comme son homologue néo-démocrate, Ed Schreyer, du Manitoba, changeait d'idée.

La semaine dernière, M. Trudeau, toujours en réponse à des questions relatives à la tenue de cette conférence fédérale-provinciale, avait mis en doute la réélection du gouvernement conservateur de M. Davis.

Hier, M. Trudeau a précisé que si cela ne dépendait que de lui, la conférence pourrait avoir lieu en novembre, n'ayant des engagements que durant deux jours seulement.

Il a révélé qu'il avait communiqué avec ses homologues provinciaux, il y a quelques jours, pour leur demander s'ils acceptaient que l'on avance la date de la rencontre. Il a dit qu'il avait déjà reçu quelques réponses et que certains premiers ministres demandaient que la rencontre soit précédée par une réunion fédérale-provinciale des ministres des finances.

Puis, à M. Stanfield, le premier ministre a dit que son gouvernement publiera tout programme destiné à combattre le chômage dès qu'il sera adopté, même si cela survient avant la conférence des premiers ministres.

Il a ajouté que la conférence examinera toute proposition de nature à stimuler l'emploi et susceptible d'être acceptée par l'ensemble des gouvernements.

M. Trudeau a déclaré que les Communes seraient les premières à être informées des décisions du gouvernement

Puis, à M. David Orlikow (NPD – Winnipeg-Nord), le premier ministre a répondu qu'il était possible que son gouvernement arrive à la conférence avec des propositions spécifiques.

M. Trudeau a ajouté, à l'intention de M. Eldon Woolliams (PC – Calgary-Nord), que la conférence discuterait des accords fiscaux entre les gouvernements, mais que déjà, le fédéral avait informé les provinces qu'il irait "de l'avant pour ce qui est de l'abolition des droits de succession dès le premier janvier, tel que prévu dans la réforme fiscale".

Enfin, M. Caouette, le chef créditiste, a demandé si, à la suite de la réunion des municipalités canadiennes à Montréal, la semaine dernière, le gouvernement préparait un projet pilote de travaux pour leur venir en aide.

"Si nous avions un tel projet, nous l'annoncerions en Chambre," a répliqué M. Trudeau.

SOUS-SOL MARIN

gouvernement fédéral.

On reconnaît pas contre que le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse a amené plusieurs visiteurs sur l'île.

La découverte de cette semaine a été annoncée par les compagnies Mobil Oil Canada Ltd et Texas Eastern Transmission Corp. Les porte-parole ont révélé que du gaz naturel et de l'huile condensée ont jailli d'une profondeur de 5,900 pieds du puits "Mobil Tetco E-48."

Au cours d'une conférence de presse, le premier ministre Regan a dit qu'il s'agissait là de la découverte la plus significative jusqu'à maintenant, mais qu'il faudrait peut-être que les tests durent encore deux ans pour établir la rentabilité des ressources.

Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse réclame depuis longtemps la propriété de l'Ile-aux-Sables. Il est toutefois passé aux actes le printemps dernier en incorporant l'île à la circonscription électorale provinciale de Halifax – Cornwallis. A ce moment-là, l'île ne comptait que neuf habitants.

Il appert que la position du gouvernement fédéral, en ce qui concerne les droits miniers sur le sol de l'île elle-même, est plus difficile à défendre que celle qui touche les droits miniers sous-marins. Dans les deux cas, toutefois, le gouvernement fédéral a l'intention de maintenir sa juridiction à tout prix et, hormis une solution politique, seuls les tribunaux pourront trancher la question.

PLUS ACCESSIBLE

Tout en précisant qu'il ne s'élève aucunement contre l'immigration de médecins compétents dont le Canada a un si grand besoin, le président de l'Association médicale canadienne croit que notre pays devrait s'efforcer d'exploiter davantage ses propres ressources humaines.

Le Dr Roberts a présenté à son auditoire un tableau étonnant des rapports entre gradués et immigrés pour les dernières années; 1965: 835 médecins gradués contre 792 immigrés; 1966: 888 contre 995; 1967: 923 contre 1,212; 1968: 1,016 contre 1,277; 1969: 1,017 contre 1,347; 1970: 1,152 contre 1,113.

Enfin, le Dr Roberts a rappelé que l'ACM a demandé au gouvernement fédéral d'augmenter considérablement les fonds destinés à la santé et d'en élargir l'utilisation à l'entraînement du personnel. "La seconde mesure importante, a-t-il ajouté, serait de multiplier le nombre d'écoles de médecine, sans pour autant en diminuer la qualité."

HÔPITAUX

le nommer que le fonctionnaire accusé avait déjà quitté son ministère.

Aux institutions privées qui s'inquiétaient du sort qui leur est réservé par le projet de loi, M. Castonguay a rappelé que la disparition du secteur privé ne constitue pas un objectif en soi, mais que les changements profonds de la société québécoise exigent une réévaluation et des transformations importantes dans le contrôle de ces institutions. Il est anormal, a-t-il déclaré, que des institutions subventionnées à 100% par l'Etat se disent privées et sans but lucratif.

Le conseiller juridique de l'ADEP, Me Emile Colas, a plaidé la cause de ces institutions en réclamant l'inclusion dans la loi d'un article concernant le droit du malade à choisir entre les secteurs privé et public, et la coexistence des deux sortes d'institutions comme cela se pratique en France.

Les deux structures principales de la nouvelle réforme des services de santé

Laisser flotter le $ can. pour compenser la surtaxe?

OTTAWA (CP) – M. Trudeau ignore tout d'une prétendue requête des Etats-Unis invitant le Canada à laisser le dollar canadien atteindre un taux supérieur à celui des Etats-Unis.

Répondant à une question aux Communes, le premier ministre a précisé que le gouvernement n'a été saisi d'aucune demande de cette nature qui pourrait être considérée comme une condition à laquelle les Etats-Unis consentiraient à soustraire le Canada à la surtaxe de 10 pour cent.

M. Trudeau a ajouté que le Canada laissera flotter le dollar durant quelque temps encore.

préoccupent tous les organismes qui réclament à tour de rôle une meilleure participation dans les CLSC et les ORAS. Le Dr G. Hamel, de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, a dit qu'au moins "quelques médecins" devaient être présents au sein de l'ORAS, du CLSC et du centre hospitalier, (CH). En plus, les omnipraticiens réclament un conseil des médecins et dentistes au sein des CLSC lorsque la dimension de l'institution le justifie.

Le représentant de la clinique communautaire de Pointe Saint-Charles, qui s'inquiète également des répercussions du bill 65 sur ce que les citoyens ont réussi à mettre en place, a engagé le gouvernement à s'inspirer des cliniques communautaires de citoyens dans l'élaboration des CLSC. "La clinique communautare de Pointe Saint-Charles, a dit M. Tremblay, a fonctionné avec un budget de $15,000, soigné 200 familles et réalisé un surplus de $40,000, ce qui prouve que les citoyens ne sont pas plus mauvais administrateurs que certains grands conseils d'hôpitaux".

Au milieu d'exposés à caractère technique, le mémoire des citoyens de Pointe Saint-Charles a fait l'effet d'un monologue de Deschamps où l'humour et le sourire de M. Tremblay ne faisaient que mieux ressortir certaines plaies sociales. "Je représente, a-t-il dit, 40% de la population qui ne réussit pas à manger deux fois par jour; quand les médecins et les administrateurs d'institutions privées viennent défendre leur droit à un sixième chalet (sic) moi je cherche à obtenir pour les citoyens de la Pointe et d'ailleurs, un deuxième repas par jour".

KISSINGER

département d'Etat; MM. John Holdridge et Winston Lord, deux membres de l'équipe de M. Kissinger à la Maison blanche, et de spécialistes des transmissions, de l'information et de la sécurité, qui prépareront les détails du voyage du président.

M. Kissinger a expliqué que sa visite à Pékin n'indiquait pas que le voyage du président Nixon soit imminent. La date sera approximativement fixées au cours des conversations qu'il va avoir avec des dirigeants chinois. Ces entretiens permettront également d'arrêter les grandes lignes de l'agenda des conversations que M. Nixon aura à Pékin.

M. Kissinger a déclaré qu'il n'attendait à rencontrer le premier ministre Chou En-Lai et d'autres dirigeants chinois qu'il n'a pas identifiés. Il a toutefois ajouté qu'il ne s'ait pas à ce que les Chinois lui expliquent les événements intérieurs qui se seraient récemment produits dans leur pays.

Le conseiller du président s'est déjà entretenu avec M. Chou En-Lai, lors de la visite secrète qu'il fit à Pékin au début du mois de juillet, alors que tout le monde le croyait dans une station de montage du Pakistan occidental, se reposant d'une indisposition intestinale.

Au sujet des événements qui seraient récemment survenus à la tête de la hiérarchie communiste chinoise, M. Kissinger a insisté à plusieurs reprises sur le fait qu'ils n'avaient pas eu, jusqu'ici, de conséquences pour la préparation du voyage du président.

Comme on lui demandait s'il était en mesure d'interpréter ces événements, le conseiller du président a répondu:

"1 – Nous n'avons pas d'autres informations sûres que ce qui est généralement connu.

"2 – Nous ne pensons pas que la visite du président nous donne le droit de spéculer sur la situation interne d'un pays qu'il va visiter.

"3 – La préparation de la visite est menée d'une façon méticuleuse et soigneuse par les Chinois.

"4 – Les Etats-Unis et la Chine ont pris la très sérieuse décision d'améliorer leurs relations, et cette décision ne va pas être facilement annulée par aucune des parties."

Les observateurs notent cependant qu'en annonçant ce second voyage à Pékin de M. Kissinger, la Maison a fourni directement ou indirectement des précisions et des mises au point destinées à couper court aux rumeurs les plus extravagantes qui commençaient à circuler et à trouver des échos dans la presse.

En premier lieu, les préparatifs du voyage présidentiel se déroulent normalement et avec le plus grand sérieux. M. Richard Nixon ira à Pékin. C'est certain.

En second lieu, les remous qui ont pu avoir lieu en Chine et dont les signes extérieurs ont fourni matière à toutes sortes d'hypothèses, sont maintenant apaisés. On n'imagine pas en effet que le premier ministre chinois et ses services puissent se pencher sur les détails du voyage du président des Etats-Unis en Chine aussi bien que sur les problèmes de fond si une crise grave existait au sein du parti communiste chinois. On note enfin que c'est la première fois que la Maison Blanche souligne que les contacts entre Chinois et Américains sont directs. Ainsi les indiscrétions sont réduites au minimum.

LA CSN

Suite de la page 3

relations avec les fédérations (divisées par secteur industriel) et les conseils centraux (divisés par région géographique). Il a donc pu profiter de ses contacts réguliers avec ces groupes pour mener une campagne discrète ou se ménager des appuis.

Outre cet aspect purement électoral, la lutte de la succession a également une dimension idéologique qui pour être demeurée depuis trois mois en sourdine faute d'opposition déclarée à M. Dalpé n'en demeure pas moins le véritable enjeu.

En simplifiant les choses, M. Parent est considéré comme un centriste, à l'égal de M. Pepin dont il appuyait les positions à l'exécutif; alors que M. Dalpé représente, avec MM. Gérard Dion et Amédée Daigle, respectivement trésorier et directeur des services, la tendance conservatrice.

La gauche de la CSN, qui veut profiter du départ de M. Pepin pour inviter la centrale à se réorienter profondément, préfère certes M. Parent à M. Dalpé mais si ie premier est élu, les forces en présence ne seront pas modifiées pour autant à l'exécutif.

Aussi, glissant sur le conseil confédéral et même sur un congrès spécial, la tendance progressiste peut choisir stratégiquement de ne porter son grand coup que l'an prochain, alors que le congrès biennal de la CSN doit renouveler complètement l'exécutif.

C'est alors que l'affrontement électoral prendrait tout son sens: les tendances qui divisent la CSN, comme l'on démontré les nombreuses crises qu'à traversées la centrale depuis plus d'un an, pourraient alors présenter chacune une équipe entière de candidats aux cinq postes de l'exécutif ainsi qu'un programme clair qui feraient de ces assises générales un véritable congrès de réorientation.

Cette lutte ouverte, en assainissant le climat équivoque des derniers mois, répondrait d'ailleurs au voeu de M. Pepin qui a quitté son poste, répète-t-il souvent pour permettre au mouvement d'acquérir un nouveau dynamisme et de s'adapter aux problèmes complexes qui ont surgi depuis quelques années dans le sillage du combat syndical.

C'est en fonction de ce contexte que les décisions du conseil confédéral prennent cette semaine une importance politique considérable que masque encore une lutte à la succession apparemment inexistante.

DES TRAVAUX

Suite de la page 3

soit $559,000, cette firme n'avait pas soumissionné lors du premier appel; sa soumission a été acceptée par le Conseil.

M. Olivier a affirmé ignorer si quelqu'un avait eu des contacts avec Les Jardiniers modernes entre les deux appels d'offre. Le seul commentaire après les premières soumissions, a ajouté M. Olivier, est venu du conseiller municipal Jean DiZazzo qui aurait déclaré: "Il n'y aura pas de cartel à Saint-Léonard".

M. Olivier a déclaré travailler sous les ordres des commissions des travaux publics et d'urbanisme. Ces deux commissions sont dirigées par les conseillers Erminio Iadeluca et Jean DiZazzo.

Tout le personnel de la Ville dans le domaine des travaux publics, a aussi déclaré M. Olivier, est engagé par la Commission des travaux publics. Lorsqu'un poste devient vacant, M. Olivier le signale à la commission qui lui dit alors d'engager telle ou telle personne qui a déjà fait application. Il n'y a aucun appel dans les journaux, ni entrevue avec les candidats, a précisé le témoin.

Dans le domaine des travaux publics, la commission peut aussi procéder à plusieurs achats sans que le Conseil municipal ne procède à un appel d'offre. M. Olivier a porté deux faits à l'attention des enquêteurs: Les conseillers DiZazzo et Iadeluca lui ont ordonné de faire ses achats à une certaine quincaillerie et de ne plus rien acheter de la compagnie Francon. Cette dernière compagnie fournissait Saint-Léonard en pierre concassées et en asphalte depuis plusieurs années; entre le 1er septembre 1968 et le 1er septembre 1971, elle a été le plus gros fournisseur de Saint-Léonard (environ $240,000).

Un autre cas de ce genre s'est produit avant le 1er septembre 1968, selon M. Olivier. Le témoin n'a pas dit de quoi il s'agissait, le procureur de l'enquête, Me Marc Cordeau, ayant précisé que cela n'intéressait pas la commission puisque son mandat d'enquête part du 1er septembre 1968.

Par ailleurs l'administration de Saint-Léonard a décidé de rendre plus difficile aux journalistes l'accès aux documents publics. Désormais, un journaliste qui n'est pas un contribuable de Saint-Léonard, devra verser un certain montant pour chaque feuille d'un document public dont il voudrait obtenir une copie.

L'U. de M.

Suite de la page 3

De son côté, le Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Montréal s'est affirmé "d'autant plus solidaire des employés de soutien de l'U. de M. qu'il fait face lui aussi présentement à une administration qui oppose un refus net à toutes ses revendications".

Quant à la Croix-Rouge, elle invite les étudiants de l'U. de M. qui devaient donner de leur sang cette semaine à se présenter à l'un de ses deux centres permanents: au 3131 est rue Sherbrooke et au 2180 ouest boul. Dorchester. Les centres seront ouverts aux étudiants de 9 heures du matin à 19 heures, cette semaine.

Enfin, signalons l'appui que l'Association des étudiants des Hautes Etudes Commerciales a exprimé aux grévistes en envoyant aux journaux un communiqué rédigé dans les termes suivants:

"Nous considérons comme une injustice sociale flagrante le refus de l'Université de Montréal de combler des écarts de salaire allant jusqu'à $1,500 pour un travail équivalent dans des institutions similaires (les autres universités au Québec).

"Nous exigeons que la situation du personnel non enseignant dans les universités soit normalisée à l'échelle du Québec. Nous trouvons inacceptable que l'Université de Montréal refuse d'accorder un contrat de travail d'un an, empêchant ainsi ses employés non enseignants de négocier leur convention collective en même temps que le personnel non enseignant des autres universités.

"Le refus presque non voilé de l'Université de Montréal de négocier sérieusement des conditions de travail aussi légitimes met en lumière des règles du jeu que nous, étudiants en administration, refusons d'accepter.

"La distinction que les étudiants des HEC font entre exploiter et administrer nous oblige à poser ce geste de solidarité envers les grévistes de l'Université de Montréal.

"Nous n'acceptons plus l'appui inconditionnel aux positions patronales et nous travaillons à changer des règles du jeu qui favorisent l'exploitation des citoyens, travailleurs et consommateurs.

"Nous sommes conscients des exigences qu'une telle orientation implique sur notre formation, qui doit nous permettre de développer une attitude administrative conforme à notre rôle social, que ce soit au niveau des cours, de l'organisation étudiante, des organismes de protection du consommateur, des syndicats, des entreprises de coopération, de l'entreprise privée ou de la fonction publique."

M. CLOUTIER

Suite de la page 3

reflètent "la recherche d'un langage à communiquer".

Le vernissage s'est fait en présence de nombreux invités, dont l'ambassadeur du Canada à Paris, M. Léo Cadieux et le délégué-général du Québec, M. Jean Chapdelaine.

Trois artistes du groupe des automatistes étaient également venus assister à l'inauguration de l'exposition, soit Fernand Leduc, Marcelle Ferron et Marcel Barbeau.

M. Leduc s'est dit très ému de voir, pour la première fois, toutes ces peintures exposées au public, alors que bon nombre d'entre elles n'avaient jamais été montrées, si ce n'est dans des caves.

Il a dit du groupe des automatistes que "nous nous retrouvions parce que nous avions un langage commun, des aspirations communes".

L'exposition est organisée par le ministère des affaires étrangères et celui des affaires culturelles de France, de même que par celui des affaires culturelles du Québec.

Sous certains aspects, le mouvement automatiste est cousin germain de l'abstraction lyrique qui devait naître à Paris des expositions organisées en 1946 et 1948 à la galerie du Luxembourg

De façon générale, le mouvement peut se situer entre la première toile abstraite de Borduas, en décembre 1941, et l'exposition "La matière chante" d'avril 1954.

Plus strictement, l'automatisme est né lors de la première exposition du groupe, rue Amherst, à Montréal, le 20 avril 1946, et s'est prolongé jusqu'à la publication, le 9 août 1948, du manifeste, "Le refus global", dont Borduas avait fait le texte d'introduction et dans lequel il résumait les idées discutées avec un groupe de jeunes intellectuels franco-canadiens à Montréal, au cours des quatre années précédentes.

Paul-Emile Borduas est décédé en 1960.

Autour de ses peintures, on trouve des oeuvres de Marcel Barbeau, Marcelle Ferron, Pierre Gauvreau, Fernand Leduc, Jean-Paul Mousseau et Jean-Paul Riopelle.

"Le refus global" est une violente déclaration contre les forces destructives déchaînées à cette époque dans le monde, un appel à l'humanité, l'exhortant à prendre sérieusement ses responsabilités. Moins d'un mois après sa publication, tiré à 400 exemplaires, il était interdit par les autorités.

CENT MILLE

Suite de la page 3

M. Johnston doit rencontrer aujourd'hui les représentants de la Commission ontarienne de la fonction publique à Toronto au sujet de cette caisse de retraite.

Avant de se déclarer "malades", les employés concernés ont tenu des réunions jeudi dernier et lundi soir de cette semaine. Ils ont blâmé le conseil du trésor de l'Ontario du retard à rajuster leurs caisse de retraite au niveau de celle des employés de la fonction publique. Mais le président du conseil du trésor, M. Darcy McKeough, a déclaré hier que ce conseil n'a pas le pouvoir de négocier quoi que ce soit avec l'ONR. Il a ajouté que la demande d'intégration de la caisse de l'ONR à celle de la fonction publique a été transmise pour étude à la commission des caisses de retraite.

Les Antipropos de Jean Lévesque



Le Quatrième pouvoir est malade

Même en pratiquant les plus grands efforts pour ne pas être alarmiste, l'évolution de la situation au sein des moyens d'information au Québec ne peut manquer d'inquiéter.

Tantôt, on apprend qu'un article modéré, portant sur les mutations d'un centre d'information donné, est censuré court et net par le rédacteur-en-chef d'un hebdomadaire qui réussit encore, quoique à grand'peine, à préserver sa réputation d'antan. Tantôt, on voit les propriétaires d'une station de radio refuser des émissions radiophoniques à des animateurs, qui devaient s'affronter à tour de rôle, tout simplement parce que l'un de ces animateurs est "persona non grata" auprès des plus hautes instances politiques du pays. Tantôt encore, on voit un hebdomadaire qui défend la liberté de presse, censurer un paragraphe d'article, devrais-je dire, l'oublier, parce que ce paragraphe porte atteinte à la réputation d'un tiers parti politique québécois.

Exemples anodins, dans la mer quotidienne d'informations tronquées, triturées, dont on "oublie" un paragraphe essentiel, quand ce n'est pas la conclusion, et quand ce n'est pas la corbeille qui reçoit toute la nouvelle, au lieu du consommateur. J'ai même eu connaissance d'un directeur-général d'information d'un des plus influent et des plus imposant moyen d'information de Montréal, qui a fait savoir à un chef de pupitre qu'on ne devrait pas passer l'horoscope de tel et tel personnages, jugés indésirables par la direction de l'Etablissement.

On pourra penser que j'exagère, que je veux caricaturer, que je veux m'amuser. Que non! Tout journaliste qui a touché un peu de la profession au Québec sait bien de quoi je parle, et à quels risques je le fais.

La situation du monde de l'information au Québec a atteint un état d'engorgement inquiétant. Un journaliste parisien écrivait dans Le Devoir cette semaine: "La presse de France est-elle encore libre?" Pauvres cousins français! Qu'ils viennent donc voir les ramifications souterraines, et souvent abjectes, qui paralysent, mine de rien, l'appareil d'information en place ici, à plus d'un égard, et à plus d'un endroit.

Le pouvoir politique canadien en est rendu à créer des postes d'espionnage auprès de ce qui subsiste d'information ici, et personne ne s'inquiète, apparemment. Bien sûr qu'on en a, des feuilles de papier imprimées et des bulletins d'information radio-télévisés! Mais n'est-ce pas étrange qu'on n'y trouve guère d'éléments montrant, par exemple, toutes les facettes des choses?

D'aucuns tomberont à bras raccourcis sur les propriétaires qui, souvent, interviennent dans la marche des affaires de l'information; mais sait-on comment fortes sont les pressions exercées par certaines autorités politiques sur ces propriétaires? Sait-on que ces pressions sont suffisamment fortes, par moment, pour forcer ces propriétaires à rayer telle ou telle chronique payante, rentable, afin qu'ils aient la paix?

Pourtant, je parle ici uniquement d'information brute, non commentée. A plus forte raison, dans l'information québécoise, voit-on ou entend-on de moins en moins de critique intelligente. Celle-ci est pourtant nécessaire à une information efficace et honnête.

Démission de 5 contre-amiraux argentins

BUENOS AIRES (AFP) – Cinq contre-amiraux de la marine argentine ont présenté hier leur démission, par solidarité avec les cinq officiers supérieurs qui ont été relevés de leurs fonctions dimanche dernier par l'amiral Pedro Gnavi, commandant en chef de l'armée, apprend-on dans les milieux gouvernementaux argentins.

Les officiers révoqués dimanche avaient manifesté leur désaccord avec l'amiral Pedro Gnavi à propos de la politique de rassemblement national lancée par le gouvernement du président Lanusse. La presse argentine indiquait, même mardi matin que les officiers sanctionnés auraient demandé au président Lanusse la démission de l'amiral Gnavi.

DÉCÈS

PHANEUF Fulgence. A Ville Mont St-Hilaire, le 4 octobre 1971 à l'âge de 72 ans est décédé M. Fulgence Phaneuf, époux d'Yvette Trudel. Les funérailles auront lieu vendredi le 8 octobre. Le convoi funèbre partira des Salons Albany Larivée No 234 boul. Richelieu, Ville Mont St-Hilaire pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 10.00 heures. Et de là au cimetière du même endroit, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 p.m.

GUINARD Suzanne subitement à Montréal, le 4 octobre 1971 est décédée, Mlle Suzanne Guinard, fille de feu Joseph Guinard et de feu Laura Lalande, demeurant au 3890 Boul. Rosemont. Elle laisse dans le deuil ses frères; Mario, Denis, Laurent et sa soeur Parise (Mme J.R. Lamontagne). Les funérailles auront lieu vendredi le 8 courant. Le convoi funèbre partira du Salon Alfred Dallaire Inc. No 3254 rue Bellechasse & Montée St-Michel à 9 heures 45 pour se rendre à l'église St-François Salano où le service sera célébré à 10.00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs, dons seraient appréciés à l'Institut de Réhabilitation de Montréal, 6300 Darlington.

RÉPONDEZ À L'APPEL!
DEVENEZ ENGAGÉ VOLONTAIRE

ESPAGNOL ITALIEN **ANGLAIS** ALLEMAND JAPONAIS

Après dix ans d'expérience dans l'enseignement, l'école Globe vous propose ses nouveaux programmes intensifs, privés ou en groupe.

Chacune de vos leçons sera enregistrée et vous pourrez ainsi emporter et reviser vos cours chez vous.

Nous limitons nos groupes à quatre élèves, ce qui permet au professeur de s'occuper attentivement de chacun d'eux.

À Globe, magnétophone, cassettes, laboratoires de langue, livres et frais d'inscription sont compris dans le prix du cours.

Téléphonez, notre service pédagogique vous conseillera gratuitement.

866-9731 Globe école de langues 866-9731

Suite 1538, 1 Place Ville Marie



La compagnie Domaine des Haut-Bois du Mont-Bruno Inc. inaugurait récemment sa saison des ventes 71-72 par une présentation de ses nouveaux modèles d'habitations. Se poursuivant depuis trois ans à Ste-Julie, dans un décor montagneux et sylvestre, le vaste développement urbain des Haut-Bois du Mont-Bruno lorsque complété aura une valeur d'environ $70,000,000.

– Publi-reportage

Le gouvernement Bourassa a failli à sa tâche de relancer l'économie, estime Camille Laurin

une entrevue de GILLES LESAGE

QUEBEC - Le leader parlementaire du Parti québécois estime que la politique économique du gouvernement Bourassa a abouti à un échec total.

De même, le patronage constitue, selon le Dr Camille Laurin, un scandale de plus en plus aigu dont il se demande s'il n'est pas en train de corrompre "la fibre de la morale nationale".

Invité d'autre part, au cours d'une entrevue exclusive avec Le Devoir, à porter un jugement sur les deux autres partis d'opposition, le député de Bourget a répondu que l'union nationale est complètement déphasée et que le Ralliement créditiste est un phénomène transitoire dont les meilleurs éléments passeront au PQ.

Le porte-parole du PQ a dit que son groupe attaquera avec de plus en plus de force le gouvernement en place depuis un an et demi. Pour ce faire, note-t-il, les motifs sont très nombreux.

Il mentionne d'abord "le recul lamentable et honteux" de M. Bourassa sur la question linguistique. Le gouvernement ayant promis de faire du français la langue de travail au Québec, M. Laurin met en parallèle les "échecs" à la General Motors, à United Aircraft, dans les autres usines, quelques mesures "timides" de l'Office de la langue française, et finalement le bill 28. Selon lui, le gouvernement se cache derrière le paravent de la commission Gendron pour ne pas agir et retarder la mise en oeuvre des réformes que l'opinion publique réclame.

Mais c'est surtout dans le domaine économique – cheval de bataille de M. Bourassa – que l'échec est total indique le député péquiste. Non seulement le gouvernement ne réussira pas à créer les 100,000 emplois qu'il avait promis pour 1971, mais il est constamment à la remorque du gouvernement fédéral pour implanter de nouvelles usines et il est incapable de protéger celles qui existent déjà.

Cela tient, selon lui, à la répugnance du gouvernement pour la planification, à sa philosophie de "bouche-trous", de laisser-faire, comme s'il pensait que tout finit par s'arranger tout seul.

M. Laurin cite les concessions énormes faites à la société ITT sur la Côte-Nord et qui prouvent, selon lui, que le gouvernement est "overly liberal", dans le sens original du terme. Il cite également les pratiques de la commission canadienne du blé, qui favorisent nettement l'ouest du pays au détriment du Québec.

A son avis, le credo économique de M. Bourassa est inconsistant et incohérent, et le système fédéral impose des contraintes et des concepts qui empêchent le Québec de planifier le développement de son économie.

Le député de Bourget est d'accord avec les vues de M. Eric Kierans, selon qui Ottawa et Québec ont trop privilégié le développement du secteur primaire, ce qui a surtout été profitable pour les étrangers, a créé peu d'emplois et a fait disparaître à tout jamais des richesses irrécupérables.

Il est urgent, dit-il, de se donner des outils rationnels pour transformer sur place les richesses du sol et du sous-sol, et d'y faire participer la population, par le truchement de la coopération. Mais il faut d'abord que le gouvernement abandonne son "hostilité larvée" envers le système coopératif.

M. Laurin trouve incroyable que le gouvernement se satisfasse d'un niveau de huit à dix pour cent de chômage au Québec, alors que dans toute société civilisée, un niveau de quatre à cinq pour cent est déjà scandaleux. Encore plus, il déplore amèrement que le gouvernement ne parle même pas d'une politique de plein emploi, comme si cela était impensable.

Pour le leader parlementaire du PQ, l'un des signes de l'échec fondamental de M. Bourassa, c'est ce qu'il appelle la résurgence du patronage, lié, d'un part, à l'économie libérale chère aux libéraux, et, d'autre part, à des structures partisanes qui ont besoin d'une caisse électorale pour survivre. "M. Bourassa devait éliminer le patronage, dit-il, il fleurit plus que jamais".

Au cours d'une entrevue avec Le Devoir, il y a trois semaines, le premier ministre avait soutenu que son gouvernement ne fait pas de patronage et qu'il attend encore qu'on lui soumette un seul cas.

A cela, le Dr Laurin répond que M. Bourassa fait le naïf en demandant qu'on lui soumette des preuves de patronage. Cela, dit-il, est presque impalpable, se fait dans le secret; les gens qui le pratiquent sont habiles et détruisent les traces.

Dans certaines régions, indique-t-il, des "bosses" (ce ne sont pas nécessairement les députés, mais des gens proches d'eux) mettent la région en coupe réglée pour ce qui concerne les contrats de tous genres. "Il ne se fait rien sans que le boss n'ait son mot à dire et n'en retire les avantages que l'on peut deviner."

M. Laurin se demande si cette pratique n'est pas en train de corrompre la fibre de la morale nationale. Il donne en exemple la spéculation immobilière, qu'il qualifie d'effrayante et qui a permis à des profiteurs de s'édifier des fortunes en quelques mois. Il en est ainsi dans d'autres domaines, la voirie et l'habitation entre autres. "M. Bourassa a beau se voiler les yeux, il y a là un scandale de plus en plus aigu."

Mais M. Laurin est optimiste. Le Québec, dit-il, est capable d'inventer une société qui corresponde à ses aspirations. Jusqu'ici, le Québec a toujours été dirigé par ceux qui gagnent entre $10.000 et $60.000. S'il était dirigé et représenté à Québec par des citoyens qui gagnent moins de $10,000 l'an, le peuple pourrait créer un nouveau type de société, se libérer de ses complexes et mettre en marche les forces créatrices de la collectivité.

Le psychiatre-député porte un jugement sévère sur les autres partis.

Il ne nie pas que les libéraux aient suscité des changements, mais ils sont partiels et timides. Le gouvernement est ultra sensible à la moindre résistance de sa droite et aux pressions de ses bailleurs de fonds. Il est incapable de dépasser les compromis qui sont peut-être pires que l'absence de réformes.

De quelle façon? "Parce que les compromis dont le gouvernement Bourassa se satisfait dans tous les domaines peuvent bloquer la voie à la pousuite de l'évolution".

Quant à l'Union nationale, elle est, selon lui, complètement déphasée et dépassée. Elle était tellement prise par l'exercice du pouvoir pour le pouvoir qu'elle n'a pas de stratégie de développement de la société québécoise. Son "stock" d'idées est épuisé. Elle se dit près du peuple; c'est peut-être vrai, mais dans le sens démagogique du terme. Elle est sans contenu, elle flotte et vacille. Au même moment. L'opinion publique est de plus en plus polarisée entre le fédéralisme et l'indépendance et n'a plus confiance en la voie médiane proposée par l'UN.

Le Dr Laurin qualifie d'arrière-garde le mouvement créditiste, dont l'existence est une forme de protestation contre un progrès jugé excessif ou trop rapide. Les créditistes sont attachés à des valeurs traditionnelles telles qu'un certain christianisme structurel (par rapport à un christianisme nouveau, plus dynamique) ou l'individualisme. Parce que les progrès sont imparfaits, les créditistes les rejettent et veulent mettre les freins. Il y a toutefois dans ce mouvement des valeurs positives, que les créditistes ne portent pas assez loin.

Le Ralliement créditiste, ajoute le leader parlementaire du PQ, représente la population qui est victime de la "modernisation" du Québec depuis vingt-cinq ans. C'est un phénomène de transition, de protestation, qui a une valeur de témoignage. Mais les créditistes s'accrochent à des solutions mythiques et n'offrent pas de véritable solution de rechange aux problèmes qu'ils perçoivent. Fatalement, ils s'apercevront qu'il faut avancer et reprendre la progression. Ils rejoindront alors les libéraux ou le Parti québécois.

M. Laurin fait ressortir que plusieurs créditistes – même de jeunes députés – sont d'accord de façon confuse avec l'aspiration à l'indépendance. Ils ont choisi le Ralliement créditiste parce qu'ils avaient plus de chances de se faire élire. Mais le créditisme disparaîtra. Il n'en a plus que pour sept ou huit ans à survivre, conclut le médecin sur ce point.

Le pasteur Horsburgh meurt à 53 ans des suites du cancer

TORONTO (PC) – Le pasteur Russel Horsburgh, de l'Eglise unie, qui avait déclaré devant les tribunaux que sa vie avait été ruinée par un "groupe de surveillance décidé à me crucifier", est décédé à l'âge de 33 ans, des suites d'un cancer, à l'hôpital Riverdale de Toronto.

M. Horsburgh avait été la vedette d'un scandale qui avait secoué l'Eglise unie en 1964, et devait se terminer par sa condamnation à la prison pour des accusations de moralité, dont il a été acquitté par la suite.

M. Horsburg avait été arrêté, à Chatham, il y a sept ans, et accusé d'avoir contribué à la délinquance juvénile. Il devait répondre à huit chefs d'accusation.

Selon ces accusations, il aurait permis et même encouragé des jeunes garçons et des adolescentes, faisant partie d'associations paroissiales, à bénéficier de l'intimité du bureau de réception de l'église de la rue Park, à Chatham, pour se livrer à des activités sexuelles. Chatham est une ville de 36,000 habitants, située dans le sud de l'Ontario.

Le ministre protestant a nié les accusations, mais à la suite d'un procès de 14 jours, il fut jugé coupable pour cinq des huit chefs d'accusation. Condamné à un an de prison, il est demeuré 107 jours derrière les barreaux. Il devait abandonner l'Eglise, en mai 1965.

En février dernier, au cours d'une interview, il déclarait que son passage devant les tribunaux avait été l'exemple le plus horrifiant d'injustice dans les annales judiciaires du Canada.

"C'est pour cette raison qu'il a été extrêmement important pour moi de lutter jusqu'à la fin, afin de prouver mon innocence aux yeux de l'Eglise."

A deux reprises, sa condamnation a été maintenue en appel, mais en 1967 la Cour suprême du Canada a jugé qu'il y avait eu vice de procédure à Chatham et a ordonné un nouveau procès.

Ce dernier s'est déroulé en 1968 et, après une journée d'audition, au cours de laquelle seulement trois des 14 personnes qui avaient témoigné contre lui en 1964 ont été appelées à la barre, W. Horsburgh a été acquitté.

Une lettre de Riel mise aux enchères

Une lettre écrite en 1885 par Louis Riel dans une prison de Regina sera mise en vente aux enchères le 15 octobre à Montréal.

Dans cette lettre, écrite en français et destinée à sa femme, Riel exprime de fortes convictions religieuses et l'espoir qu'une intervention divine lui épargnera la potence. Quelques semaines plus tard, cependant, il était pendu.

Le chef métis des rébellions du Nord-Ouest de 1870 et 1885 décrit également une apparition de Notre-Dame-de-la-Pitié tenant une corde de pendu.

Il termine sa lettre par un message d'amour pour ses enfants, sa mère, ses beau-parents et sa femme. La lettre est signée "Louis 'David' Riel".

D'autres objets personnels de Riel, y compris un crucifix de bois, une montre, un livre de prière, seront également mis en vente par la Montreal Book Auctions Ltd.

Ces objets avaient été remis en 1930 à un employé de garage de Loon Lake, en Saskatchewan, par un Indien qui se disait âgé de plus de 80 ans.

Les vendeurs ont précisé qu'ils ne disposaient pour toute preuve de leur authenticité que la déclaration faite sous serment par leur propriétaire, Mme Joseph Donais, d'Alida, en Saskatchewan.

COLLÈGE DOMINICAIN DE PHILOSOPHIE ET DE THÉOLOGIE
OTTAWA
COURS SPÉCIAUX 1971-1972

* ***Théologie de la vie religieuse***
(2 crédits)
– par J.-M. Tillard, o.p.
– le samedi : du 16 octobre au 4 décembre.

* ***Le corps : sa place dans la totalité de l'expérience humaine***
(1 crédit)
– par F. Richard, c.n.d. et M. Cardoso Peres, o.p.
– le samedi, du 15 janvier au 12 février.

* ***L'espérance chrétienne et les visions de l'avenir (ou les eschatologies) dans le Nouveau Testament*** (2 crédits)
– par Y.-B. Trémel, o.p.
– le samedi, du 26 février au 25 mars.

– On peut s'inscrire comme étudiant **à temps partiel** et prendre les crédits universitaires. Ces cours ont lieu le samedi, à des heures permettant un accès facile par train ou autobus.

– **Renseignements :** s'adresser à

Secrétariat
Collège dominicain de Philosophie et de Théologie
96, avenue Empress,
Ottawa - Ont. K1R 7G2
Tél. : (613) 233-5721 ou 232-7363

* Pour ceux qui sont déjà en possession du dépliant de ces cours spéciaux : s.v.p. bien noter les **changements** concernant les dates des cours durant le premier semestre. Le P.R. De Vaux ne pouvant venir au Canada, il y aura **8 samedis** (au lieu de 6) sur la théologie de la vie religieuse, débutant le **16 octobre** (au lieu du 6 novembre).

Compagnie condamnée

QUEBEC (PC) – La firme montréalaise ISI Research qui avait lancé la formule Inspiration – Succès dans la région de Québec, a été condamnée à des amendes totalisant $1,400 par le juge Cyrille Potvin, de la Cour des sessions de la paix.

La compagnie ISI Research avait subi son procès en avril dernier sous l'accusation d'avoir transgressé les lois québécoises concernant l'enseignement privé.

En rendant son jugement, le juge Potvin a déclaré qu'IL en était venu à la conclusion que 14 des 16 plaintes portes contre la compagnie, selon lesquelles elle avait fait signer des contrats et dispensé des cours sans permis sont fondées.

Allez vers la chaleur !
VOYAGE AU PROCHE-ORIENT
Croisière dans les Îles Grecques
Air, mer, excursions, hôtel, piscines, repas, guides spectacles, conférences . . .
du 1er au 18 nov. - $874.
Dernières inscriptions pour
NEW-YORK
Du 9 au 11 octobre
en autobus. Hôtel, repas, spectacles, bateau, guides, tour de ville, Nation-Unies $59.00
FRANCISCAINES
500 8e Ave Québec 3
(523-0031)
Montréal: 861-8634
Ottawa: 728-1984

Problèmes d'expansion?



Nous vous prêterons de $5,000 à $100,000.

C'est aussi simple que ça.
A vous de choisir, de $5,000 à $100,000 (ou même plus), et l'amortissement sera établi en fonction de votre productivité.
Le remboursement peut s'effectuer en 5 ans, à même les bénéfices que vous réaliserez, à des taux d'emprunt bancaires.

Voilà les grandes lignes de notre programme de prêts à terme, mis au point par l'équipe qui a l'esprit ouvert vis-à-vis l'expansion de votre entreprise.
Passez voir un des directeurs de la Banque Royale. Il est en mesure de vous prêter l'argent nécessaire à l'expansion de vos affaires.

Passez voir un des directeurs de la Banque Royale

UNE ÉQUIPE À L'ESPRIT OUVERT
BANQUE ROYALE

arts spectacles

Samedi soir

Un anniversaire, un livre, un avant-goût

La réception qu'offrent les diplômés de l'Université de Montréal, samedi prochain au Gésu, célébrera trois événements à la fois: les 20 ans de théâtre du TNM, le lancement d'un livre de Louis-Martin Tard écrit sur le même sujet et publié aux éditions du Jour, puis l'avant-première d'une pièce à monter très bientôt au TNM: "Un bateau que...". M. Tard termine d'ailleurs son ouvrage en écoquant la mise en scène de cette oeuvre, qui marquera exactement la vingtième année de production au Nouveau Monde.

Il s'agit bien sûr de la même pièce éditée chez Leméac l'an dernier, malgré l'abréviation qu'ont choisie les publicistes du TNM: "Un bateau que Dieu sait qui avait monté et qui flottait comme il pouvait c'est-à-dire mal". L'auteur Alain Pontaut met en scène trois personnages, mais...attendons l'avant-première! Et précisons nos termes: il y aura samedi soir un "avant-goût" du "Bateau" puisque seul un extrait sera joué, à l'intention des invités. Quant aux avant-premières véritables, on sait que le Nouveau-Monde les a éliminées, et que le jeudi 14 octobre, tout en gardant le nom d'avant-première (pour ménager le prestige du vendredi?) est en fait la première, ouverte au public. C'est dès le jeudi, donc, que les spectateurs pourront se présenter au Port-Royal.

RGS

R. Sabatier à l'académie Goncourt

(AFP) – Robert Sabatier a été élu, mardi matin, membre de l'Académie Goncourt par six voix contre deux à un "écrivain qui a souhaité que son nom ne soit pas prononcé", a précisé Armand Lanoux, secrétaire du Goncourt.

Robert Sabatier, qui prend le fauteuil d'André Billy, devient ainsi, à 47 ans, le benjamin des Goncourt. C'est un pur montmartois. Il est né sur l'emplacement de ce qui fut le domicile de Verlaine. Ce quartier a servi de toile de fond à son dernier roman "Les allumettes suédoises" qui, s'il n'a pas remporté le Goncourt et s'il a été malchanceux à tous les prix en 1968, a connu cependant un très grand succès de librairie.

"Becket ou l'honneur de Dieu"

La "grosse" production du Rideau-Vert

par Michel Bélair

Quoi que l'on fasse, il importe toujours de savoir doser les ingrédients dont on se sert. Cela est d'autant plus évident lorsque l'on parle de théâtre. Or, il est à Montréal, une troupe, pour ne pas dire une institution, qui s'est toujours spécialisée dans cette science du dosage; il s'agit, bien entendu, du Rideau-Vert. Depuis des années, la salle de la rue St-Denis a toujours su "brûler la corde par les deux bouts"; présentant une programmation axée principalement sur le théâtre de boulevard, le Rideau-Vert insère à chaque année une ou deux productions valables réussissant presque pendant un certain temps à faire oublier un peu tout le restant. Cette année, il semble que l'on ne fera pas exception à la règle puisque la saison débute avec "Becket ou l'honneur de Dieu" de Jean Anouilh.

Le tragique de l'amitié

Pièce sérieuse, pièce "noire" de Jean Anouilh, "Becket" est l'une de ses tragédies historiques les plus connues. Racontant le drame que vécurent deux hommes, tour à tour compagnons de débauches et ennemis irréductibles, "Becket" se déroule à l'époque d'Henri II Plantagenet. On y retrouve l'atmosphère d'une Angleterre à peine sortie des guerres intestines et se retrouvant à l'aube du protestantisme. Thomas Becket et Henri Plantagenet sont alors liés par une sorte de pacte qui a toutes les apparences extérieures de l'amitié; ils sont du moins toujours ensemble vivant des expériences communes au gré de leur fantaisie et de leur imagination par ailleurs débordante. Si j'ai parlé d'apparences extérieures de l'amitié, c'est bien plutôt en faisant référence à la production du Rideau-Vert qu'au texte même d'Anouilh. On sait que ce dernier est reconnu comme un peintre "subtil" des nuances de l'âme; l'étroite relation qui unit Becket et Henri est du moins décrite dans son texte avec énormément de finesse laissant ici libre cours à toutes les interprétations possibles. On ne peut cependant dire qu'il en soit de même de la production du Rideau-Vert.

Alors que, chez Anouilh, l'amitié de Henri pour Becket semble partagé par ce dernier avec, toutefois, un soupçon de détachement, la mise en scène d'Yvette Brind'Amour ne va pas tout à fait dans le même sens. Bien au contraire. Ne traduisant pas la subtilité qui caractérise Anouilh, la production du Rideau-Vert tranche même la question de façon presque brutale; ici, il n'y a pas de doute, pas de nuance possible. Becket se cherche et son "aventure" avec Henri ne semble avoir aucune véritable importance pour celui qui, en fait, n'attend que son destin. Non pas que la production du Rideau-Vert soit mauvaise, mais bien qu'elle manifeste un parti-pris de mise en scène qui n'est peut-être pas très fidèle à l'esprit du texte. Peut-être parce que Yvette Brind'Amour voulait ainsi mettre davantage en valeur ses deux interprètes principaux, elle a vu à les faire vivre dans deux mondes différents. Il est vrai qu'à ce titre la "performance" des deux comédiens prend plus de relief. Autant Hubert Noël que Jean Duceppe réussissent à s'affirmer comme d'excellents interprètes d'Anouilh; on peut se demander pourtant si la valeur de performance du spectacle dépasse la fidélité au texte qu'il traduit.

Cette remarque peut sembler gratuite puisqu'elle s'applique à une production fort valable. Pourtant, lorsqu'il s'agit d'Anouilh, précisément de celui qui est peut-être le dramaturge français le plus attaché à décrire toutes les nuances d'une relation humaine, cela prend alors une importance prépondérante. A ce titre, on peut reprocher à Hubert Noël son peu de chaleur vis-à-vis Henri; son attitude même implique plus qu'un soupçon de détachement. Peut-être parce que le metteur en scène voulait ainsi mieux amener la deuxième partie du drame où les deux hommes sont en conflit ouvert, la première traîne peut-être un peu trop s'attachant à décrire les différences entre les deux hommes. Malgré cela, le spectacle est de qualité. A part quelques cris légèrement agaçants, Jean Duceppe et Hubert Noël s'imposent par leur forte carrure bien appuyés d'ailleurs par toute la distribution où ne se manifeste aucune faiblesse évidente. Même chose du côté du décor, où ne se manifeste aucun abus de luxe un peu trop tape à l'oeil, et des costumes toujours justes même si parfois fort riches.

Production fort à point, "Becket ou l'honneur de Dieu" sera sans doute, on peut le dire tout de suite en se référant aux dernières saisons, un des meilleurs spectacles du Rideau-Vert cette année. Ne serait-ce qu'à ce titre, c'est là une occasion à ne pas manquer.

(Collaboration spéciale)

télévision

CBFT 2

8.55 Aujourd'hui à CBFT
9.00 En mouvement
9.15 Les Oraliens. . . . c
9.30 Les aventures de Chaperonnette à pois. . . . c
10.00 Les 100 tours de cantour. . . . c
10.15 La souris verte
10.30 Monsieur Pipo
11.00 Eve-mémoire
11.15 L'Afrique du soleil levant: "Rien avant le pôle Sud"
11.30 Linus. . . . c
12.00 Les chevaliers du ciel. . . . c
12.30 Bou-Bou dans l'métro. . . . c
1.30 Cinéma: "L'assassin n'est pas coupable" (comédie policière-Français 1966)
3.00 Femme d'aujourd'hui. . . . c
4.00 Bobino. . . . c
4.30 Fantreluche. . . . c
5.00 Walt Disney présente. . . . c
6.00 Le gourmet farfelu. . . . c
6.30 Téléjournal. . . . c
6.50 Nouvelles du sport. . . . c
7.00 Format 30
7.30 Ma sorcière bien-aimée. . . . c
8.00 La fin d'un mythe. . . . c
9.00 Hors jeu: "Jean Béliveau. . . . c
10.30 Téléjournal. . . . c
10.50 Nouvelles du sport. . . . c
11.00 Ce soir Jean-Pierre. . . . c
11.30 Rencontres. . . . c
12.00 Cinéma: "Les mystères de Paris" (aventures-Franco-italien 1962). . . . c
1.30 Téléjournal

CFTM 10

8.30 Mire-Musique
8.40 Horaire-Bienvenue
8.45 Mini-Annonces. . . . c
9.00 Bonjour-Montréal. . . . c
10.00 Au P'tit matin. . . . c
11.00 Super-Héros
11.30 Zorro: "Rendez-vous du soir"
12.00 Le 10 vous informe
12.15 Ciné-Mercredi: "La rideau rouge" (drame policier-Français 1952)
2.00 Banco... Banco. . . . c
2.30 Pour vous mesdames. . . . c
4.00 Capitaine Bonhomme. . . . c
4.30 Bonanza. . . . c
5.30 Studio 10. . . . c
6.00 Madame est servie. . . . c
6.55 Billet populaire: "L'économie et la finance". . . . c
7.00 Le 10 vous informe. . . . c
7.25 Les commentaires de Me Alban Flamand. . . . c
7.30 Le ranch à Willie. . . . c
8.00 Les grandes productions: "Dans la chaleur de la nuit" (policier-Américain 1967). . . . c
10.00 Enquêtes spéciales: "Une fille bien". . . . c
10.30 Les nouvelles T.V.A. . . . c
11.00 La couleur du temps. . . . c
11.15 En pantoufles: "La kermesse héroïque" (comédie-Français 1935)
12.45 Dernière édition
12.50 Fin des émissions

CBMT 6

8.28 News, weather and community announcements
8.35 Mr. Dress-Up
10.30 Friendly Giant. . . . c
10.45 Chez Hélène
11.00 Sesame Street. . . . c
12.00 Elwood Glover's luncheon date. . . . c
1.30 Family court. . . . c
2.00 The galloping gourmet. . . . c
2.30 Sea Hunt
3.00 Take Thirty
3.30 Edge of Night. . . . c
4.00 Paul Bernard psychiatrist. . . . c
4.30 Tommy Tompkins Wildlife. . . . c
5.00 Video-one
5.30 Get smart. . . . c
6.00 The munsters. . . . c
6.30 Hourglass
7.30 Singalong jubilee. . . . c
8.00 This land. . . . c
8.30 No, that's me over here. . . . c
9.00 Eye hears, ears see. . . . c
10.00 Virgin guest
11.00 The National. . . . c
11.22 Viewpoint. . . . c
11.30 Night Report. . . . c
11.45 Cine Six: "Revolt of the Mercenaires" (Italien 1962)
1.30 Final report and weather

CFCF 12

7.15 Montreal bulletin board
7.45 University of the air
8.15 Rupert bear. . . . c
8.30 Hercules
9.00 Magic Tom. . . . c
9.30 Yoga. . . . c
10.00 The A.M. Show. . . . c
10.30 Green acres. . . . c
11.00 All about faces. . . . c
11.30 McGowan and Co. . . . c
12.00 The Flintstones. . . . c
12.30 Matinee with Joe Van: "The sound of Anger" (drama 1968). . . . c
2.30 Man trap. . . . c
3.00 Another world. . . . c
3.30 Anything you can do. . . . c
4.00 The Dick Van Dyke Show
4.30 Lassie: "A time for giving"
5.00 Truth or consequences. . . . c
5.30 Beat the clock. . . . c
6.00 Pulse. . . . c
7.00 As it is. . . . c
8.00 Billy Graham central Kentucky crusade. . . . c
9.00 The Saint. . . . c
10.00 CFL football: "Hamilton à Saskatchewan". . . . c
12.30 The CTV national news. . . . c
12.48 Wednesday night feature movie: "Scarlet Angel" (drame 1952)
2.30 Sign off

Krieghoff au Musée du Québec

Le Musée du Québec présente jusqu'au 31 octobre une exposition d'une très grande importance consacrée à Cornélius Krieghoff. L'exposition réunit au-delà d'une centaine d'oeuvres de l'artiste parmi lesquelles figurent des toiles de la collection Duplessis, volées au Musée en 1965 et rendues à l'institution en 1971. Un catalogue illustrant chacune des oeuvres exposées est offert aux visiteurs. Ce catalogue met en évidence les divers thèmes traités par le peintre dans les régions de Québec et de Montréal.. Mort en 1872, Cornélius Krieghoff a décrit avec bonheur maints aspects de la vie québécoise au XIXe siècle et il compte parmi les peintres les plus connus de cette période.

Encouragez nos annonceurs





Présentement au Montrose





À l'affiche présentement: les Feux Follets
Du 20 septembre au 9 octobre
Nick Martin et son orchestre
Danse continuelle
Réservation: 861-3511
Frais de couvert le samedi: $4.00 seulement.
Salle Bonaventure
Le Reine Elizabeth

LE FESTIVAL DES FILMS à 99¢ chacun
MERCREDI 6 OCTOBRE de Luis Bunuel
7:00 VIRIDIANA v.o. espagnole, s.-t. français
d'Alain Resnais
9:30 HIROSHIMA MON AMOUR v.o. française integrale
JEUDI 7 OCTOBRE de Jacques Demy
7:00 LA BAIE DES ANGES avec Jeanne Moreau
d'Alain Resnais
9:30 JE T'AIME, JE T'AIME Claude Rich et Olga Georges-Picot
1248 Bernard 277-4145 OUTREMONT

CE SOIR à SAMEDI à 7h. 30 et à 9h. 30
CLAUDE CHABROL
"LE BOUCHER"
Chabrol à son meilleur!
Jean Yanne et Stéphane Audran
dès dim.: 'LE GRAND MEAULNES'
5380 St-Laurent 277-3233 verdi

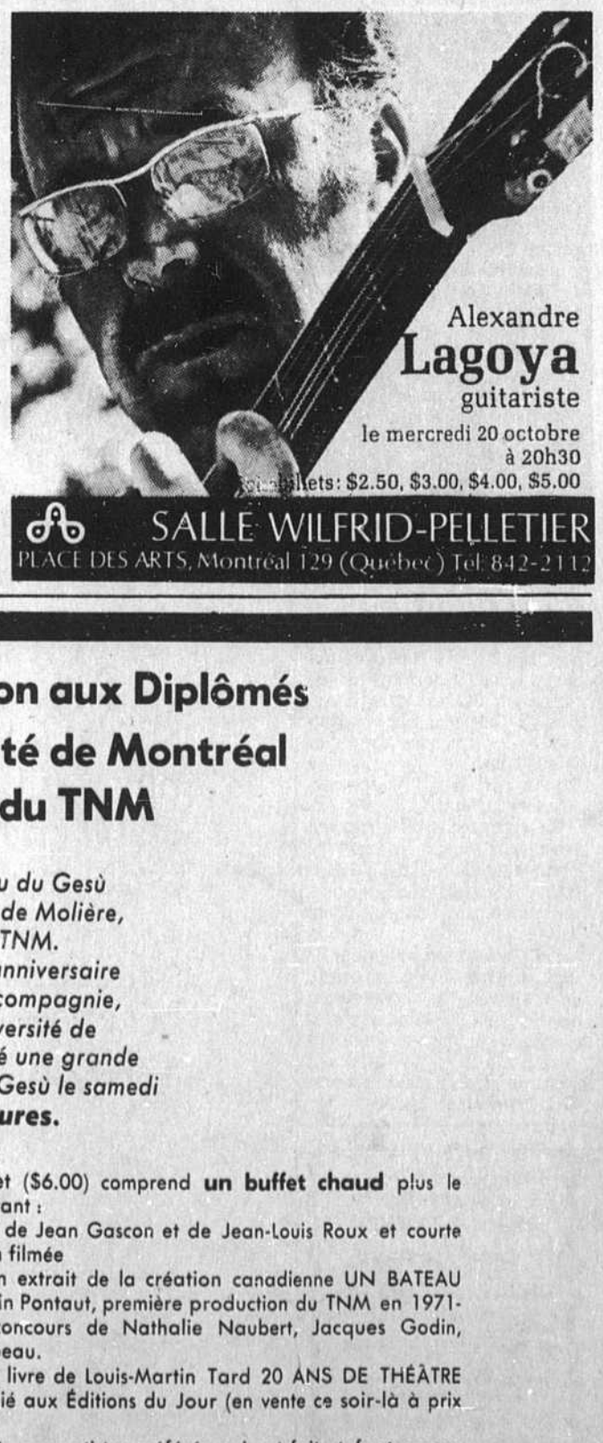


PREMIÈRE FOIS à PRIX RÉDUIT! 14 ANS
les voici... ÉLECTRISANT!
The Rolling Stones
GIMME SHELTER
Réalisé par The Maysles Brothers et Charlotte Zwerin
TECHNICOLOR®
$1.50 en tout temps
Semaine 7:30, 9:30
Samedi à 5:30, 7:30, 9:30
Dimanche 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30
à un seul cinéma! 2e semaine!
Comédie Canadienne
84 ouest, Ste-Catherine 861-3476

Orchestre du Centre national des Arts du Canada
Un événement musical Demain 7 oct.
Mario Bernardi conductor chef d'orchestre
la presse "étonnant!"
SOLISTE: Alicia de LARROCHA.
Programme: oeuvres de Beethoven, Mozart, Mather, Tippett.
SALLE WILFRID PELLETIER
Billets en vente: Place des Arts; CCA 1822, ouest Sherbrooke (sous-sol) et agences 932-2234. Étudiants et âge d'or ($1.00) à CCA seulement.
Location par tél.: 932-2171
PLACE DES ARTS

8, 9, 10, 11 OCT. SALLE WILFRID PELLETIER
Laissez-vous bercer par LES MILLE ET UNE CORDES de L'ORCHESTRE de Balalaikas OSIPOV
Chanteurs musiciens et danseurs russes
Billets en vente: Place des Arts; CCA 1822, ouest Sherbrooke, également agences: Archambault, 500, est Ste-Catherine; Sauvé Frères, 6554, St-Hubert & Galeries d'Anjou; Caisse Populaire, 4200 Adam & 2620 boul. Rosemont; École Conduite Métro, Station Métro, Longueuil; Bij. Legault 1087 Notre-Dame, Lachine; Bonder 1188, ouest Bernard; Bij. Charlebois 2115 est Jean-Talon; Galipeau Musique 1480, est Fleury; Lib. Adonick 10827 boul. Pie IX; Phar. Nuckle Centre d'achat Laval, 11600 boul. Le-Corbusier & Ile Perrot; Salon Marie-Line, 590 Ingrid, Fabreville; Coupon, 176 St-Eustache. CHARGEX.
LOCATION PAR TÉLÉPHONE 932-2171
PLACE DES ARTS

"Un chef-d'oeuvre" le Figaro 18 ANS Adultes
VIVA LA MUERTE
Version Française
EN COULEUR
Arrabal
FESTIVAL 1206, E. STE-CATHERINE 525-8600



4e sem. Sally Rand 14 ANS
L'oeuvre maîtresse de Luchino Visconti
LES DAMNÉS
superbe fascinant grandiose admirable captivant somptueux envoûtant terrible monumental
EN COULEURS 7:00 - 9:40
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
18e SEMAINE Sally McLaren 14 ANS
MASH
COULEURS
VERSION FRANÇAISE
UN FILM SANGLANT D'OÙ JAILLIT LE RIRE...
CE SOIR 7:30-9:35

un film de FRANCOIS TRUFFAUT
l'enfant SAUVAGE
Un chef-d'oeuvre. ... Bravo Truffaut
François Chalais EUROPE N° 1 7:30 - 9:30
CREMAZIE
ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

Théâtre International de Montréal
La Poudrière par Métro ÎLE STE-HELENE
JEU STRINDBERG
(Play Strindberg)
de Friedrich Durrenmatt
avec
DENISE PELLETIER, GILLES PELLETIER, YVES LÉTOURNEAU
mise en scène de Jeanine Beaubien
Du mardi au samedi à 20h. 30
Billets en vente, à l'hôtel Mont-Royal, Suite G-20 et le Montréal Trust, Place Ville-Marie.
Réservations: 526-0821
PRIX SPÉCIAUX POUR ÉTUDIANTS
en collaboration avec les SOIRÉES du MAURIER
DÉLICATE BALANCE
de Edward Albee
avec
Jeanine Sutto, Gérard Poirier, Monique Lepage, Suzanne Lévesque, Roger Garceau, Nicole Filion
mise en scène de Jeanine Beaubien
du 12 au 16 octobre
mardi à vendredi à 20h. 30 - samedi à 16h. 45 et 20h. 45
THÉATRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS Montréal 129 (Québec) Tel 842-2112

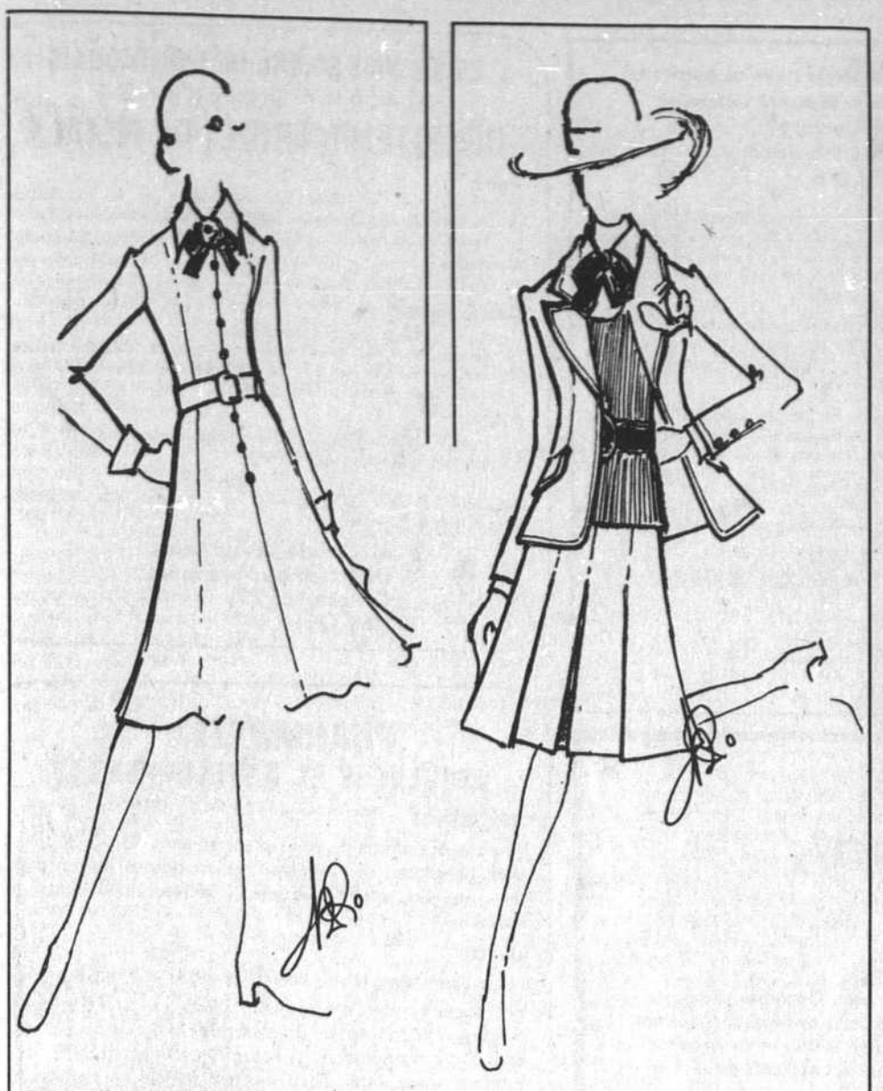
Une invitation aux Diplômés de l'Université de Montréal et aux amis du TNM

Il y a 20 ans, le rideau du Gesù se levait sur L'AVARE de Molière, premier spectacle du TNM. À l'occasion du XXe anniversaire de cette prestigieuse compagnie, les Diplômés de l'Université de Montréal ont organisé une grande soirée au Théâtre du Gesù le samedi ***9 octobre, à 20 heures.***

Le prix du billet ($6.00) comprend **un buffet chaud** plus le programme suivant:
- Réminiscences de Jean Gascon et de Jean-Louis Roux et courte représentation filmée
- En primeur, un extrait de la création canadienne UN BATEAU QUE... d'Alain Pontaut, première production du TNM en 1971-72, avec le concours de Nathalie Naubert, Jacques Godin, Jacques Galipeau.
- Lancement du livre de Louis-Martin Tard 20 ANS DE THÉÂTRE AU TNM publié aux Éditions du Jour (en vente ce soir-là à prix d'aubaine).
- Seront présents, vos artistes préférés qui ont fait et font encore les beaux jours du TNM.

Il ne vous reste qu'aujourd'hui, jeudi et vendredi pour vous procurer vos billets au guichet des abonnements du TNM, 135 ouest, Sainte-Catherine, de 10h. 30 à 17h. 30. (Aucune réservation par téléphone).

COMMENÇANT VENDREDI
POUR TOUS
LA PLUS HAUTE RECOMPENSE
GRAND PRIX INTERNATIONAL CANNES 71 • PALME D'OR
julie CHRISTIE / ALAN BATES
Le Messager
EN COULEURS
(THE GO-BETWEEN) de JOSEPH LOSEY
VERSION FRANÇAISE le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
VERSION ORIGINALE PLACE DU CANADA
VIA CHATEAU CHAMPLAIN 861-4595



Un rapport du Conseil de bien-être

Des services juridiques collectifs devraient remplacer l'inefficace assistance judiciaire

Des services juridiques collectifs, décentralisés et impliquant des avocats à plein temps devraient remplacer les services d'assistance judiciaire qui existent au Canada mais qui sont plus ou moins efficaces et perpétuent l'inacceptable inégalité des classes sociales devant la loi.

Telle est la grande conclusion d'une étude que vient de publier M. Larry Taman, professeur de droit de l'université York, pour le compte du bureau du Conseil national du bien-être social.

Pour lui, il est impérieux que les pauvres soient perçus par le régime non seulement comme des justiciables sans argent mais comme des ayant droit dont les problèmes sont tout aussi particuliers que diversifiés.

Aussi suggère-t-il que le pauvre puisse avoir accès, dans son milieu, à tous les services que dispensent normalement les avocats à leurs clients, c'est-à-dire conseils juridiques, création de mécanismes spécifiques pour faire face à tels problèmes particuliers, représentation devant les tribunaux et aussi devant toute autre institution, organisation de groupes, etc.

Dans son étude, Me Taman compare les services juridiques américains et l'assistance judiciaire en Ontario et en arrive à la conclusion que le système américain est moins onéreux et plus efficace que le système ontarien encore qu'il conviendrait de l'étendre à tous les services et notamment aux services en matière pénale.

Pour cela, croit-il, il faudrait établir un système régional impliquant des avocats payés par l'Etat et groupés en études plus ou moins spécialisées dans les droits des pauvres, leurs problèmes, leur situation devant la société, etc.

Le présent système d'assistance judiciaire est inaccessible au pauvre qui voudrait recevoir un conseil juridique qui lui éviterait de se mettre dans une situation précaire, il n'informe pas les défavorisés sur leurs droits dans les matières qui les intéressent comme leurs droits de locataires, les normes de logement, les contrats frauduleux dont ils sont victimes, les saisies, etc. Me Taman conclut que l'assistance judiciaire offre un service réparateur plutôt que créateur, service auquel les défavorisés n'ont recours que dans les cas "in extremis", sans y avoir confiance.

Tout en conseillant une nouvelle conception du système plutôt que l'extension des services existants, M. Taman affirme que, les fonds publics n'étant pas inépuisables, il faut d'abord prendre des décisions quant à la répartition des ressources et ensuite planifier toutes les expériences faites par divers organismes qui s'occupent de ces problèmes pour faire en sorte que l'égalité devant la loi ne soit pas le mythe actuel.

Un groupe de femmes désire faire abroger les lois sur l'avortement

par Renée Rowan

Une vingtaine de femmes de divers milieux sociaux se réunissaient, à Montréal, au début de la semaine, pour lancer le Front commun pour l'abrogation des lois sur l'avortement. Ce mouvement a pour but d'unir toutes les Québécoises en faveur du retrait du code civil des articles concernant l'avortement.

Il fut aussi décidé au cours de cette réunion à laquelle assistaient surtout des jeunes dans la vingtaine, étudiantes de cegeps, étudiantes en sexologie, travailleuses, secrétaires, infirmières, représentantes du Nouveau parti démocratique, du Centre de planning familial de Montréal et du Mouvement d'action pour la libération des Québécoises, que l'on demanderait aux femmes du Québec, au cours des prochaines semaines, de signer une pétition pour l'abrogation des lois sur l'avortement.

Le texte de la pétition sera le même que celui qui circule actuellement au Canada anglais. Il appuie le projet de loi C-165 déposé en Chambre par Mme Grace McInnis, seule femme députée aux Communes, et qui demande l'abrogation des lois sur l'avortement. Rappelons qu'une autre pétition, contre l'avortement cette fois, circule actuellement à travers le pays. La Ligue des femmes catholiques du Canada, responsable de cette initiative, a fixé son objectif à 100,000 signatures.

Une soirée d'information organisée par le nouveau Front commun aura lieu à Montréal le 21 octobre prochain pour saisir le grand public de l'action que compte entreprendre le mouvement. Gynécologue, sociologue, avocate, psychologue, médecin et quelques autres femmes en accord avec la lutte pour le retrait des lois sur l'avortement participeront à une table ronde et à une discussion à laquelle hommes et femmes sont invités.

Le 20 novembre prochain, journée internationale d'actions pour l'abrogation des lois sur l'avortement, une manifestation organisée par le Front commun aura lieu à Montréal devant le Palais de justice.

Les participantes à l'assemblée se sont demandé s'il ne valait pas mieux pour elles d'unir leur action à celle des femmes de l'Ontario et de représentantes d'autres provinces qui marcheront sur le Parlement ce jour-là. Par vote, l'assemblée s'est prononcée en faveur d'une manifestation distincte, voulant ainsi non pas se dissocier d'un mouvement général à travers le pays, mais affirmer leur caractère de Québécoises. Il est toutefois possible qu'une ou deux déléguées du Front commun se rendent à la manifestation d'Ottawa pour y représenter les femmes du Québec.

On a souligné au cours de la rencontre, lundi soir, que les lois fédérales actuelles empêchent encore les femmes de décider si elles veulent des enfants. Des milliers de femmes, a-t-on dit, se retrouvent dans l'obligation d'avoir des enfants non désirés ou de recourir à l'avortement illégal qui, en plus d'être très coûteux, met souvent la vie de la femme en danger.

La libéralisation de la loi n'a aucunement amélioré la situation. Rappelons que la loi canadienne autorise l'avortement pourvu qu'un comité consultatif de l'hôpital y consente si la vie ou la santé de la future mère sont menacées. Or la plupart des hôpitaux québécois n'ont même pas de comités pour étudier les cas que leur sont soumis. D'autre part, sur 534 avortements pratiqués en 1970 au Québec, seulement cinq ont été faits dans les hôpitaux francophones.

Les femmes qui ont assisté à la réunion de lancement du Front commun pour l'abrogation des lois sur l'avortement ont été d'accord pour écarter les hommes de la direction du mouvement.

"Seules les femmes doivent organiser et diriger le Front commun puisque les femmes sont les premières et les plus directement intéressées", a-t-on dit. Elles demandent toutefois aux hommes en faveur de l'abrogation de ces lois de les assister financièrement et de les appuyer dans leur campagne.

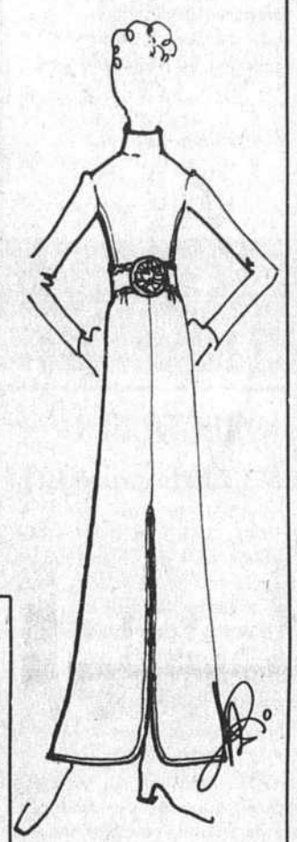
Le Grand Bal du Québec



De gauche à droite: M. Jean-Yves Desbiens, Président de l'Accord et Trésorier du Bal, Mme Alice Poznanska-Parizeau, l'une des récipiendaires des parchemins honorifiques et Me Jean-Jules Guilbault, Président du Comité d'Organisation du Grand Bal du Québec.

La collection Robichaud

Michel Robichaud ne se dément pas. La femme, il l'aime raffinée, élégante, sobre. Les Montréalaises le savent bien et c'est avec enthousiasme qu'une fois de plus elles ont applaudi, hier soir, sa collection présentée chez Ruby Foo's. Voici ses trois impératifs dans la garde-robe d'automne-hiver 71. La petite robe princesse en voile de laine noire égayée d'un col et de poignets en satin blanc, détachables, pour en faire une robe toute simple que l'on peut porter avec des fichus de couleur, un bijou. Celle-ci est agrémentée d'un noeud de velours et d'un camélia. Autre ensemble important: le blazer noir, épaules élargies, taille cintrée, portée avec une jupe à plis et un chemisier de teinte naturels. À noter: le pull débardeur, la lavallière noire, la pochette de soie et la large ceinture de daim. Pour le soir, c'est la longue robe en jersey noir, droite et à fente boutonnée devant. La large ceinture est ornée d'une boucle décorative.



échos

PYGMALION: A compter du vendredi 15 octobre, à 20h.30 au Grand Théâtre de Québec, le Théâtre du Trident mettra à l'affiche "Pygmalion", grand succès mondial de George Bernard Shaw dans une adaptation québécoise d'Eloi de Grandmont. Rendue célèbre par la version scénique et cinématographique, "My Fair Lady", cette pièce connut un très grand succès quand elle fut présentée dans la métropole par le TNM en 1968.

LA CROIX-ROUGE
TOUJOURS PRÊTE À AIDER

Supprimez la gène causée par
VOTRE DENTIER
Parlez, riez, mangez librement. Plus de "malheur" à craindre si vous utilisez la poudre adhésive FASTEETH. Non acide, FASTEETH fait tenir les dentiers plus fermement et plus longtemps, facilite la mastication. Avec FASTEETH, ni goût ni sensation désagréables. Pour votre santé, votre dentier doit tenir fermement en place. Voyez votre dentiste régulièrement. Utilisez FASTEETH.

DU PLAISIR
pour toute la famille
le weekend de
L'ACTION DE GRÂCE
AU
Mont Tremblant Lodge
MONT TREMBLANT, P.Q. - CANADA
dans nos belles Laurentides
de vendredi avant le repas du soir au lundi après-midi: 3 dîners, 3 nuits, 3 petits-déjeuners et 3 déjeuners pour:

Chambre double, bain privé	$50.00
Chambre simple, bain privé	$60.00
Chambre double, eau courante	$37.50
Chambre simple, eau courante	$47.50

PAR PERSONNE
TAXE ET SERVICE COMPRIS
50% d'escompte aux moins de 7 ans
Pour renseignements et réservations appeler
MONTRÉAL
861-6165
ou code (819)
425-2711

EXPRESSION CORPORELLE
Avec Françoise Graham
Choix de trois options :
• Exploration gestuelle • Technique • Improvisation et création.
"Formation de nouveaux groupes : aucun pré-requis."
Tarif : $10.00 par mois.
Pour inscription et renseignements : 843-8768
LES ATELIERS DE FRANÇOISE GRAHAM ENR.
461 ST-SULPICE - MONTRÉAL 125

Organisez-vous une réception chez vous ou au bureau?
Appelez
Frank Nash
Le traiteur
637-6723
Vous épargnerez!
Salle de réception disponible

Echange de fréquence entre les stations de radio FM de Radio-Canada à Montréal.
Désormais
le programme français de la radio de Radio-Canada en modulation de fréquence est diffusé en stéréophonie. Des émissions musicales de choix, du théâtre de bon goût et des productions de caractère culturel sont à l'antenne de
CBF FM 100,7
Le programme anglais, également en stéréophonie, est diffusé par
CBM FM 95.1
RADIO-CANADA

Cours de Fine Cuisine Familiale
Débutant le 13 octobre
Pour recevoir le prospectus des cours s'adresser à
2015 de la Montagne, Suite 610, Montréal. 843-6481
INSTITUT CULINAIRE HENRI BERNARD
depuis 1951

le Cocher
Salle à manger (style empire)
cuisine bourgeoise et française
Ginette Dulac Soprano
Guy Piché Ténor
extraits d'opéras et d'opérettes. Le samedi et dimanche.
Face à la sortie métro Laurier
4897, rue Berri
(angle boul. St-Joseph)
523-2858
(Stationnement gratuit)

PETITES ANNONCES RÉGULIÈRES - 844-3361
• Le prix de nos petites annonces est de $1.50 par jour avec un maximum de 25 mots.
• Tout mot additionnel est de 0.05
• L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

PETITES ANNONCES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

PETITES ANNONCES ENCADRÉES - 844-3361
• Le prix des petites annonces encadrées est de: $4.20 le pouce de hauteur.
• L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

AUTO A VENDRE
CHEVROLET Impala 1970, 2 portes, toit rigide, bas millage. Tél.: après 4 p.m. 322-0119 7-10-71
RENAULT R8S, 1971, 8,000 milles, bonne condition. Tél. après 4 p.m. 322-0119 7-10-71

APPARTEMENT A SOUS-LOUER
ROSEMONT: 2540 Des Carrières: octobre-mai, cause départ, 3½, moderne, chauffé, taxes payées, poêle, frigidaire, balcon. Réduit à $95. P. Martin, jour 384-6450, soir 725-8375 appt 30. 12-10-71
VILLE DE LAVAL: 3½, luxueux, 16e étage, piscines, sauna, balcon, $118. par mois, taxes d'eau incluses, libre fin octobre. Tél.: 681-7997 (entre 7-9 p.m.) 7-10-71

BUREAU A LOUER
BUREAU meublé avec service partagé de secrétaire et réceptionniste. Adresse d'affaire., listing sur panneau et entretien inclus. Métropolitain angle St-Michel. Tél. 729-2817 ou 259-5737. 9-10-71

CHALET A LOUER
STE-AGATHE, luxueux "Bavarois", "Tyrol", 5, chauffés, flanc montagne, foyer, meubles Thibault. TV, équitation. Semaines: prix réduits automne (libre congné Action Grâce). Tél.: 256-6825. Fin semaine. 254-6728. 8-10-71
ST-ALPHONSE DE RODRIGUEZ: pour saison de ski et skidoo, site enchanteur. Chalet 5 pièces, système central, foyer, toute commodité. Idéal pour exécutif. Tél.: soir 581-0631 15-10-71

CHALET A VENDRE
Près Lachute, chalets et terrains à flanc de montagne, (environ 100 x 200), beaux grands arbres. Endroit paisible. Prix avantageux. Inf.: 722-4371 9-10-71

DEMANDE D'EMPLOI
SECRETAIRE bilingue; 11 ans scolarité, 4 ans d'expérience, bonne orthographe française; préférerait relations publiques ou publicité. Centre-ville. $460. par mois Tél: 342-2994 entre 9-2 p.m. 9-10-71
Jeune femme demande travail de bureau avec dactylo, temps plein ou partiel, ou dactylo à domicile. Tél.: 768-5915 avant 1 hre p.m. 7-10-71

FEMME DEMANDEE
DACTYLO d'expérience bilingue demandée. Travail permanent à temps partiel. S'adresser à Mme Morissette 845-5119 8-10-71

SECRÉTAIRE BILINGUE
Organisme national recherche pour ses services français une secrétaire bilingue expérimentée, capable de prendre des initiatives et de travailler sur dictaphone. Nous exigeons vitesse et précision. Une parfaite connaissance du français.
Traitement $450. Avantages sociaux d'usage.
Écrire détails donnant: âge, formation, expérience à:
CASE 97, LE DEVOIR 9-10-71

GARDERIE
Garderie d'enfants à 20 milles de Montréal. Chambre meublée avec goût dans un local hautement décoratif. A l'épreuve du feu, extérieur enchanteur, pelouse, terrasse, piscine $25.00 par semaine. Aucune limite d'âge. Tél.: interurbain 266-1698 12-10-71

HOMME DEMANDE
LIBRAIRIE
Importante librairie accréditée de la Rive Sud recherche un
Gérant d'expérience
Celui-ci assumera la direction entière de l'entreprise.
– Bon salaire et participation aux profits.
– Assurance-collective, fonds de pension, etc.
Écrire à Case 96
Le Devoir, 12-10-71

La Compagnie des Jeunes Canadiens a besoin d'un
PERMANENT POUR LA MAISON DES JEUNES DE ST-HENRI
Travail de formation, d'information et de dépannage auprès des jeunes ouvriers, étudiants et chômeurs.
L'âge maximum est de 28 ans.
Prière d'adresser votre demande par écrit à:
Mme Clara Chicoine,
2200 rue Albert,
Montréal 105. 7-10-71

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER
Près Tremblant Nord: 2 familles, 15 personnes, chauffage à l'huile, congélateur, laveuse-sécheuse, chambre de bains, $1,500. chacune. Mme Bruck 819-688-2177 12-10-71

OCCASION D'AFFAIRES
SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉ À :
– travailler avec une importante industrie en progrès constant,
– faire partie d'une compagnie internationale dont les produits sont de la plus haute qualité,
– réaliser des profits substantiels en proportion du temps investi,
– être soutenu par une formation permanente,
Pour rendez-vous
Appelez:
659-9777 8-10-71

PERSONNEL
AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 1600 Berri, suite 3106, Marthe Gaudette, B.A., B. Ped., B. Ph.; L. ès Lettres, Tél.: 288-2332, J.N.O.

PENSION
Luxueuse pension pour personnes âgées. Vivez en famille et en confort. Bonne nourriture. Infirmière à la maison. Proximité hôpital et église. Tél.: 381-0250, ou 382-3479. 8-10-71

PROPRIETE A VENDRE
DUVERNAY: entre pont Pie IX et Papineau, bungalow, tapis mur à mur, sous-sol fini, foyer, hypothèque 5%, prix demandé: $17,500. Tél: 661-1236 7-10-71
BROSSARD: cottage 4 chambres à coucher, 2½ chambres de bains, piscine creusée en ciment, 1ère hypothèque 6¼%, prix demandé: $30,500. André Guérin, propriétaire 672-1444 7-10-71
OUTREMONT: angle Côte Ste-Catherine et Pagnuelo, cottage, 10 pièces. Informations – propriétaire 272-1304 8-10-71

TERRAINS A VENDRE
LAC SUPERIEUR près pente ski Tremblant, 2 terrains de choix, bord de l'eau sablonneux. Bruck 819-688-2177 12-10-71

Carrières et Professions

OFFRE EXCEPTIONNELLE POUR UN COMPTABLE BILINGUE

Un manufacturier et distributeur d'un produit de consommation de réputation nationale requiert services d'un comptable qualifié, parfaitement bilingue.
Poste à Toronto.
Salaire: $15,000 environ.

Le candidat choisi dépendra directement du vice-président et trésorier. Il sera amené à examiner les procédés de gestion et d'exploitation, à tous les niveaux et dans tous les services; il devra porter un jugement qui sera pris en considération par la direction. De plus, il devra établir des rapports objectifs sur les politiques, les programmes et les procédés suivis par la compagnie. Il sera aidé par une petite équipe d'analystes en gestion très qualifiés.

Les candidats auront une bonne aptitude à la gestion; ils devront d'autre part:

- avoir l'ambition et les possibilités d'accéder à un poste de plus haute responsabilité dans la direction d'une entreprise en pleine expansion
- posséder un diplôme universitaire en comptabilité ou une équivalence reconnue
- avoir un minimum de deux années d'expérience dans le secteur professionnel, commercial ou industriel.

Toutes les offres seront considérées et seront examinées avec la discrétion nécessaire. Faire porter la mention "Dossier no 118" et envoyer à:

Price Waterhouse et Associés
conseillers en administration

5, place ville marie, montréal 113

membre de l'association canadienne des conseillers en administration

DIRECTION DU MARKETING

Un des plus importants fabricants d'éléments de constructions modulaires préfabriqués et de bâtiments mobiles recherche un cadre supérieur pour assurer la direction de ses services de marketing. Cette offre exceptionnelle s'adresse à un spécialiste ayant une vaste expérience en marketing et dont le salaire actuel est d'environ $20,000. Le poste est à Montréal.

Relevant directement du président, ce "directeur du marketing" sera totalement responsable de l'orientation des politiques et de la stratégie en matière de marketing, ainsi que de l'organisation, de la formation et de la direction d'une énergique équipe de vendeurs. Il sera, en outre, responsable des services de soutien du marketing, y compris la publicité et l'administration des contrats.

Les candidats devront posséder, de préférence:

- une aptitude reconnue à la direction d'un service de marketing, dans le secteur industriel
- l'ambition et l'aptitude nécessaires pour prendre une part active à l'expansion d'une entreprise jeune, dynamique et progressive
- une certaine connaissance des problèmes d'abris dans le secteur de l'exploitation des richesses naturelles telles que les mines, le pétrole et l'énergie hydro-électrique
- une parfaite connaissance du français et de l'anglais
- un diplôme universitaire avec une spécialisation en marketing.

Le candidat choisi se verra offrir une remarquable occasion d'exercer son aptitude à la direction des affaires ainsi que son esprit d'initiative, ce qui justifiera la rémunération généreuse qui lui sera offerte.

Les offres de service, qui seront traitées avec toute la discrétion nécessaire, devront porter l'inscription "Dossier no 102" et être adressées à:

Price Waterhouse et Associés
conseillers en administration

5, place ville marie, montréal 113

membre: association canadienne des conseillers en administration

CHEF, SECTION DE LA PLANIFICATION DE LA CIRCULATION ET DU TRANSPORT AU SOL

Jusqu'à $19,000

Fonction publique du Canada

Division de la technique du développement
Direction du génie de la construction et de l'architecture
Ministère des Transports
OTTAWA

La Division de la technique du développement, Direction du génie de la construction et de l'architecture, fournit des services spécialisés aux bureaux régionaux et aux directions clientes dans le domaine des techniques de circulation et relativement aux travaux connexes effectués dans les grands aéroports du pays.

La Division est à la recherche d'un ingénieur professionnel expérimenté possédant une formation supérieure en technique du transport ou de la circulation, pour diriger les travaux de la Section de la planification de la circulation et du transport au sol.

La Section est chargée notamment des tâches suivantes: élaborer des normes, des politiques et des critères relatifs aux routes d'accès aux aéroports, et faire des études techniques et des recherches ayant trait aux systèmes d'accès aux aéroports et aux dessins techniques des installations de transport terrestre.

Pour de plus amples informations, veuillez écrire à l'adresse suivante :

CADRES DES SCIENCES APPLIQUÉES
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
OTTAWA (ONTARIO)
K1A 0M7

Référence à rappeler dans toute correspondance:
concours No 71-200-75.

Directeur régional, assurance

Notre client, une firme solidement établie dans l'Assurance Générale, recherche un Administrateur d'expérience pour diriger les opérations de sa division de Montréal. Relevant du Directeur Général, le titulaire aura à élaborer, mettre en oeuvre et diriger le programme des activités nécessaires à l'atteinte des objectifs de la division.

Les candidats auront acquis une éducation universitaire ou l'équivalent et auront de préférence des connaissances solides en assurance. Ils posséderont les qualités humaines leur permettant de s'intégrer facilement au sein de la firme, de motiver le personnel et de maintenir des relations étroites avec les courtiers. Le traitement sera de $15,000 ou plus, selon la compétence.

Veuillez répondre en toute confiance à notre bureau de Montréal, au 630 ouest Boulevard Dorchester, en référant au dossier P814M.

Urwick, Currie Conseillers en administration
& Associés Ltée
Québec Montréal Ottawa Toronto Winnipeg Vancouver
Membre de l'Association Canadienne des Conseillers en Administration

INGÉNIEURS INDUSTRIELS

LES POSTES CANADIENNES RÉGION POSTALE DU QUÉBEC

Traitement: $9,867 à $15,229 (à être révisé)

FONCTIONS:
Nous avons besoin de spécialistes, tant au niveau junior que senior, de l'organisation scientifique du travail pour participer à l'élaboration et à l'établissement de programmes d'amélioration de la productivité, de planification et d'ordonnancement de la production, de même que d'organisation scientifique des systèmes et des installations dans la Région postale du Québec.

LIEU DE TRAVAIL: Montréal

EXIGENCES:
Nous recherchons des ingénieurs industriels au sens général, qui ont des compétences dans les domaines de l'analyse et la simplification du travail, l'évaluation des tâches, l'analyse statistique et la conception de systèmes pour le contrôle et la réduction des coûts d'opérations, l'informatique, la simulation etc., et qui possèdent une expérience et une formation dans les domaines de la conception et l'aménagement des facilités de production, de manutantion ou de transport du matériel.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae à:

Directeur du Personnel,
Région postale du Québec,
800 Place Victoria, Suite 4504,
Montréal 115, Québec.

Référence à rappeler: Concours No 71-PO-MTL-RGM-5

Fonction publique du Canada

LE SERVICE SOCIAL DE L'OUTAOUAIS

est à la recherche d'un(e)

DIRECTEUR(TRICE) DE FILIALE

Poste:
Le directeur de filiale est responsable de la planification, l'organisation, la coordination et la supervision des services fournis par la filiale.

L'endroit:
Buckingham (21 milles de Hull).

Qualifications:
T.S.P. ou T.A.S. avec bonne expérience.
Le candidat doit être intéressé au travail d'équipe et être capable de promouvoir de nouvelles orientations dans le domaine du développement social.

Salaire:
Jusqu'à $13,500. selon les qualifications et l'expérience.
Bénéfices marginaux avantageux.

Soumettre la demande par écrit accompagnée d'un curriculum vitae détaillé à:

M. Claude Létourneau,
Directeur du Personnel,
C. Postale 577,
Hull, Qué.

PHARMACIEN
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'ENTREPRISE
Une compagnie de produits pharmaceutiques de premier plan possédant des laboratoires modernes et parfaitement équipés, situés en banlieue à l'extrémité ouest de Montréal.

LE POSTE
Nous avons un emploi immédiat dans nos laboratoires pharmaceutiques de recherche. La tâche pour ce poste comprend la conception de méthodes expérimentales, des études de formulation, l'évaluation de la stabilité des produits oraux, liquides ou injectables et la mise au point des différentes étapes qui mènent à leur production à grande échelle.

LE CANDIDAT
Possède un baccalauréat ou une maîtrise en pharmacie et au moins deux à trois ans d'expérience dans ce domaine. Il doit avoir un esprit créateur et être capable d'assumer entièrement la responsabilité des projets qui lui sont confiés.
Si la possibilité de travailler au sein d'une organisation dynamique de recherche offrant des chances d'avancement dans votre profession vous tente, envoyez en toute confiance votre curriculum vitae donnant tous les détails nécessaires sur votre formation et votre expérience à:

M. P. A. HARVEY,
Chef du service de l'engagement,
LABORATOIRES Merck Frosst,
B.P. 1005,
Pointe Claire - Dorval 700, P.Q.

LE CONSEIL D'ÉDUCATION DE CARLETON

recherche

SECRÉTAIRE SENIOR BILINGUE

Fonctions:
Accomplir les fonctions très intéressantes en anglais et en français de secrétaire au sein du Secrétariat du Conseil, assister et rédiger en français les procès verbaux des assemblées mensuelles du Comité Consultatif sur l'Enseignement en langue française.

Qualifications:
Maîtriser parfaitement la dactylographie et la sténographie dans les deux langues et posséder au moins cinq ans d'expérience comme secrétaire.
Emploi permanent avec un excellent programme de bénéfices marginaux.
Ce poste intéressera celles qui gagnent plus de $8,000. par année. Déplacements aux frais de la candidate.

Faire parvenir curriculum vitae à :

Agent d'emploi,
Le Conseil d'Éducation de Carleton
4 Place Thorncliff,
Ottawa, Ont.
K2H 6L3
613-829-5210

C.D. Arthur
Président du Conseil

S.J. Berry
Directeur

La Commission Scolaire Régionale Le Gardeur

demande
(pour l'école Jean-Baptiste Meilleur à Repentigny)

- **2 professeurs à temps complet pour l'anglais, 1er cycle et 2e cycle**
- **1 professeur pour décoration intérieure**
- **1 professeur pour catéchèse et personnalité**

Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec:

Direction des Services au personnel
a/s Micheline Therrien
777, boulevard Iberville
Repentigny, Qué.
Tél.: 581-6411

INGÉNIEUR CONCEPTEUR DE SOURCES MICRO-ONDES

Notre entreprise va maintenant fabriquer des accélérateurs. Nous avons besoin immédiatement d'un ingénieur professionnel ayant une connaissance parfaite de la conception des sources énergétiques à ondes décimétriques (micro-ondes).

Le travail consistera à concevoir et à mettre à l'essai les sources avant de les relier aux accélérateurs.

Les intéressés sont priés d'envoyer par écrit leur curriculum vitae complet à l'adresse suivante:

M. le Directeur du Personnel
L'Énergie Atomique du Canada, Limitée
Produits Commerciaux
B.P. 6300, Bureau J, Ottawa, Ontario K2A 3W3

PROFESSEUR
(TECHNIQUES INFIRMIÈRES)

Le Collège de la Gaspésie est à la recherche d'un professeur en Techniques Infirmières pour l'enseignement de la psychiatrie au programme d'études collégiales dispensé à la Clinique Roy-Rousseau de Québec à compter du 17 janvier 1972.

EXIGENCES :
1- Baccalauréat en sciences infirmières ou diplôme d'infirmière et post-scolaire.
2- Expérience professionnelle de préférence.

SALAIRE :
Suivant l'échelle de la convention collective.

Les candidatures et le curriculum vitae doivent être adressés au :

Service du Personnel
Collège de la Gaspésie
C.P. 590
Gaspé, Qué.

INGÉNIEURS
CARRIÈRE D'AVENIR AVEC

bei BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE

Le poste :
- –Faire l'étude de la rentabilité des entreprises qui ont soumis une demande de prêt à la B.E.I.
- –Travailler en collaboration avec d'autres ingénieurs et avec des conseillers en crédit, en droit et en assurance.

Les Qualifications :
- –Détenir un diplôme universitaire en génie. Être membre de la Corporation des Ingénieurs du Québec.
- –Avoir de trois à dix ans d'expérience dans l'industrie.
- –Avoir certaines connaissances en comptabilité ou en finance.
- –Être bilingue.

Le Traitement :
- –Basé sur l'expérience et le dossier académique.
- –Excellents bénéfices sociaux.

Les candidats sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à:–

L'INGÉNIEUR RÉGIONAL,
BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE,
RÉGION DU QUÉBEC,
901, CARRÉ VICTORIA,
MONTRÉAL 128, QUÉ.

Collège de Maisonneuve

Offre d'emploi

titre: **PROFESSEUR DE NURSING PSYCHIATRIQUE**

exigences: **Secteur nursing: post-scolaire en psychiatrie**
- diplômé post-scolaire en psychiatrie
- expérience professionnelle
- expérience dans l'enseignement

traitement: Selon les qualifications et l'expérience

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 18 OCTOBRE 1971 à

Monsieur Benoit Lauzière
Secrétaire général
Collège de Maisonneuve
3800 est, rue Sherbrooke
Montréal 406

INFIRMIÈRES AUTORISÉES

ÉQUIPE - VOLANTE

- 8 postes vacants
- horaire régulier de soirée
- fin de semaine par quinzaine

MÉDECINE - CHIRURGIE

- quelques postes encore vacants
- horaire de rotation

Communiquez pour rendez-vous:

Bureau d'emploi:
Hôpital Maisonneuve
5415, boulevard l'Assomption
Tél.: 254-8341 poste 443

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'ESTRIE
740 ouest, rue Galt, Sherbrooke (Québec)

SERVICE DU PERSONNEL
Division des Effectifs
Postes vacants

3è poste: BIBLIOTECHNICIENNE II
4è poste: BIBLIOTECHNICIENNE II

QUALIFICATIONS REQUISES:
1.- Posséder une formation scolaire comportant des cours en bibliothéconomie correspondant à au moins treize ans d'études ou toute autre préparation jugée équivalente.
2.- Une certaine expérience est préférable mais non nécessaire.

Salaire de $69.00 à $109.00 / semaine (selon l'expérience)

Expédier demande et curriculum vitae au plus tard le 12 octobre 1971 : à :

Monsieur Lucien Carrier
Responsable des Effectifs
Service du Personnel
Commission scolaire régionale de l'Estrie
740 ouest, rue Galt
Sherbrooke (Québec)

LE SERVICE SOCIAL DE L'OUTAOUAIS

est à la recherche d'un (e)

DIRECTEUR (TRICE) GÉNÉRAL (E) ADMINISTRATEUR (TRICE)

Poste :
Responsable au Conseil d'Administration, le Directeur Général a la responsabilité d'adapter et d'appliquer les politiques du Conseil d'Administration. Il devra organiser, coordonner et superviser les services administratifs et professionnels.

Qualifications :
Posséder un diplôme universitaire terminal et une expérience d'environ dix ans dans le domaine social et de l'administration. Quelques-unes de ces années doivent avoir été passées dans un poste de responsabilité.

Traitement :
Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales. Jusqu'à $16,000. selon les qualifications et l'expérience. Bénéfices marginaux avantageux.

Prière de faire parvenir par écrit la demande, accompagnée d'un curriculum vitae, avant le 18 octobre, à :

M. Jean-Paul Gagnon, Président,
45, Deschamps,
Pointe-Gatineau, Qué.,

Il avait préféré le baseball au hockey...

Hebner fait gagner les Pirates 2-1

PITTSBURGH (Le Devoir) – Il y a cinq ans, Richie Hebner, des Pirates de Pittsburgh, alors âgé de 17 ans seulement, eut à prendre une décision qui allait influencer toute sa vie. Frais émoulu d'une école secondaire de Norwood (Mass.) où il excellait autant au hockey qu'au baseball et il ne savait franchement pas de quel côté se diriger. Les Pirates vinrent alors à sa rescousse, lui offrant une "légère" gratification de $40,000 pour qu'il appose sa signature. Le jeune homme de 6 pieds 1 pouce et 195 livres se décida subito presto, et les champions dans la section Est de la ligue Nationale au cours des deux dernières saisons n'eurent jamais à le regretter par la suite, Richie frappant pour une moyenne de .301 dès sa première saison dans les majeures en 1969, tout en couvrant sa position de 3ème but avec le plus grand brio.

L'imperturbable Danny Murtaugh, le pilote des Pirates qui n'occupera probablement pas son poste l'an prochain à cause d'une santé plus que chancelante, eut ses doutes sur Hebner, hier après-midi devant 38,322 spectateurs au nouveau state Three Rivers de Pittsburgh, quand sa jeune vedette se rendit coupable d'une erreur à la 6ème manche qui donna leur seul point aux Géants de San Francisco.

Mais Hebner n'avait pas dit son dernier mot, après son mauvais lancer qui égalisait les chances à 1-1. Troisième frappeur à affronter l'as-droitier Juan Marichal en 8ème, après que ce dernier eut disposé des deux premiers hommes à l'affronter, y compris le frappeur d'urgence Vic Davalillo sur trois prises, le héros attrapa solidement une offrande alors qu'il était en désavantage de 2 prises et une balle, pour l'expédier par dessus la clôture du champ droit, juste hors de portée du gant d'un Bobby Bonds y allant d'un effort suprême.

Marichal disposa facilement ensuite de Roberto Clemento, mais c'était trop tard puisque Dave Giusti, appelé à relever le partant-surprise Bob Johnson, disposa dans l'ordre d'Al Gallagher, Chris Speier et Dave Kingman, frappant pour Marichal, les deux premiers sur de solides chandelles au champ extérieur.

2 autres vedettes

Deux autres porte-couleurs des Pirates partagèrent la vedette avec Hebner, même si ce dernier en fin de compte les fit gagner. Johnson, obtenu du Royal de Kansas City l'hiver dernier, fut appelé à prendre la place, à pied levé, de Nelson Briles s'étant étiré un muscle à la cuisse en prenant ses lancers d'exercice avant le match, qui fut alors retardé de 10 minutes afin de permettre à son remplaçant de se réchauffer.

Auteur d'une fiche ordinaire de 9-10 (mpm de 3.45) en saison régulière, Johnson, un colosse très humble âgé de 28 ans, maîtrisa les redoutables Géants durant les huit manches qu'il officia, en retirant sept sur des prises tout en ne leur accordant que cinq maigres coups sûrs et trois buts sur balles, dont un intentionnel.

Par deux fois il fut dans l'eau chaude, à la 2ème manche d'abord que Willie McCovey et Bobby Bonds commencèrent avec des simples. Il retira Dick Dietz au bâton après avoir été en déficit de 3-0, força ensuite Gallagher à frapper un roulant qui eut sans doute été un double jeu sans le mauvais relais de l'arrêt-court Jackie Hernandez, puis fit mordre la poussière à Speier.

En 6ème où il dut effectuer pas moins de 35 lancers, il fut d'abord atteint par un simple de Ken Henderson, puis vit Hebner effectuer un bien vilain lancer au 1er coussin en tentant d'y retirer Tito Fuentes qui voulait se sacrifier pour faire avancer son coéquipier. Henderson compta facilement sur le jeu, Fuentes s'arrêtant au 2ème but.

Le célèbre Willie Mays rata alors son coup en tentant à son tour de se sacrifier, puis après un "bb" intentionnel à McCovey, Johnson, dont le contrôle était jusque là superbe, retira Bonds sur des prises avant de remplir les coussins en donnant une passe gratuite à Bonds. Avec un compte de 3-2 et un pointage égal de 1-1, il força Gallagher à cogner un faible roulant à l'arrêt-court pour mettre fin à la manche.

Un 4ème circuit

Le grand rouquin Bob Robertson, qui n'avait pas frappé un seul circuit depuis la mi-août avant d'éclater avec trois dimanche à San Francisco, dans la victoire facile de 9-4 des Pirates, avait donné l'avance aux siens dès la 2ème manche, avec son 4ème quatre-buts en deux parties, un puissant coup en plein champ centre à plus de 410 pieds du marbre.

Par ce triomphe, les Pirates prennent ainsi les devants 2-1 dans la série 3 de 5 pour le championnat de la ligue Nationale et le droit d'affronter le vainqueur de la série Baltimore-Oakland dans la Série mondiale dès dimanche prochain. Même s'ils sont éliminés, les titulaires de l'Est auront déjà fait oublier leur échec en trois parties d'affilée face aux Reds de Cincinnati, dans la série éliminatoire de l'an dernier.

A COUP SUR—Cet après-midi, Gaylord Perry, auteur du gain de 5-4 des Géants en match initial samedi dernier sur la côte du Pacifique, tentera d'égaliser les chances à 2-2. Son rival sera Steve Blass, un droitier comme lui et perdant en ouverture de série.

● Avec Briles au rancart et Dock Ellis souffrant d'un sérieux mal au coude droit, les Pirates sont en difficultés au monticule.

● Ces deux triomphes d'affilée du Pittsburgh sont un renversement de la situation en saison régulière, alors que les Géants remportèrent 9 des 12 confrontations entre les deux équipes, dont 7 des 8 dernières.

SAN FRANCISCO (1)	ab	h	bi	po	a	e
Henderson, cg	4	1	1	0	0	0
Fuentes, 2b	3	0	0	0	1	0
Mays, cc	4	0	1	0	0	0
McCovey, 1b	3	0	1	0	1	0
Bonds, cd	3	0	1	0	0	0
Dietz, r	3	0	0	0	1	0
Gallagher, 3b	3	0	1	0	1	0
Hart, fo	1	0	0	0	0	0
Speier, ac	4	0	0	0	2	0
Marichal, l	3	0	0	0	0	0
Kingman, fo	1	0	0	0	0	0
Totaux	32	1	5	0	6	0

PITTSBURGH (2)	ab	h	bi	po	a	e
Cash, 2b	4	0	0	0	2	0
Hebner, 3b	4	1	2	1	1	0
Clemente, cd	4	0	1	0	0	0
Stargell, cg	3	0	0	3	0	0
Oliver, cc	3	0	0	0	0	0
Robtsn, 1b	3	1	1	1	0	0
Sanguillin, r.	3	0	0	0	0	0
Hemdz, ac	3	0	0	0	0	0
B Johnson, l.	2	0	0	0	0	0
Davalillo, fo	0	0	0	0	0	0
Giusti, l.	0	0	0	0	0	0
Totaux	30	2	4	2	3	0

San Francisco	000	001	000 – 1
Pittsburgh	010	000	0lx – 2

E-Bonds, Hebner, Fuentes. LSB San Francisco 8, Pittsburgh 4. CC-B. Robertson 4e, Hebner 1er. BV-Mays. S-Fuentes.

	M	L	CS	P	PM	BB	R
Marichal, p, (0-1)	8	4	2	2	0	6	
B. Johnson, g. (1-0)	8	5	1	0	3	7	
Giusti	1	0	0	0	0	0	

VS-Giusti. ML-Marichal, 2. T-2:26. A-38,322.

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

Football

LIGUE CANADIENNE

Ce soir

Hamilton à Saskatchewan, télé-12, 11h

Les meneurs

Est

	t	c	pla.	s	pts
Organ, O	1	21	9	4	38
MacMillan, T	0	22	11	3	58
Canale, M	0	7	14	4	53
McQuay, T	8	0	0	0	48
Coffey, H	1	16	8	1	47
Oldham, O	5	0	0	0	30
Profit, T	4	0	0	0	24
Van Ness, M	4	0	0	0	24
Evanshen, M	4	0	0	0	24
Ouest					
Jonas, W	3	34	13	9	100
Robinson, C	1	25	10	9	70
Reed S	10	0	0	0	60
Cutler, E	0	12	13	7	58
Phillips, BC	0	16	11	7	56
Thorpe, W	9	0	0	0	54
Abendschan, S	0	18	10	5	53
Herron, W	8	0	0	0	48
McKinnis, C	6	0	0	0	36
Larose, W	6	0	0	0	36
Evenson, BC	6	0	0	0	36

Hockey

LIGUE NATIONALE
(parties hors-concours)

Lundi
Boston 1, New York 4

Hier
Californie vs Los Angeles
Toronto à Vancouver
Chicago vs Minnesota

Ce soir
Minnesota à St-Louis
Détroit à Buffalo

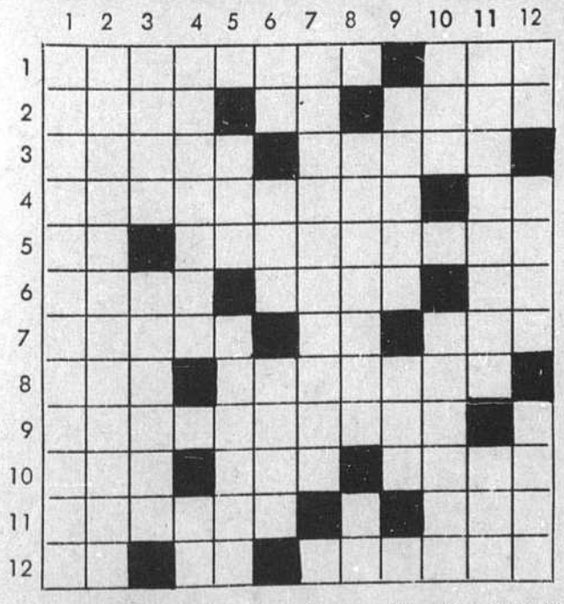
Demain
New York à Boston
(fin des parties hors-concours)

LIGUE JR DU QUEBEC

	p	g	p	n	bp	bc	pts
Verdun	3	2	1	0	15	14	4
St-Jérôme	1	1	0	0	13	7	2
Québec	1	1	0	0	5	3	2
Drummondville	1	1	0	0	5	4	2
Sherbrooke	2	1	1	0	11	15	2
Cornwall	2	1	1	0	9	5	2
Trois-Rivières	2	1	1	0	9	10	2
Shawinigan	2	1	1	0	8	7	2
Sorel	1	0	1	0	4	5	0
Laval	3	0	3	0	8	17	0

Ce soir
St-Jérôme à Cornwall

les MOTS CROISÉS du Devoir



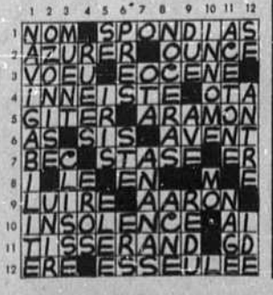
Horizontalement

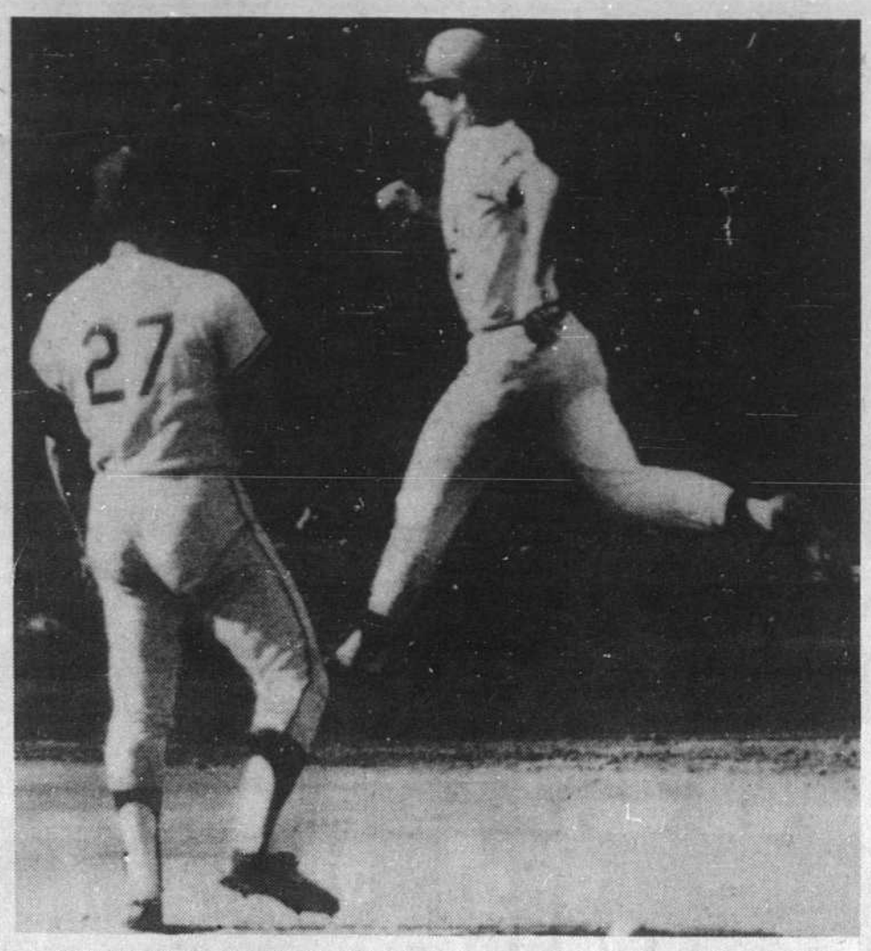
1—Relatif à la trachée.- Grande étendue d'eau entourée de terres.
2—Embarcation légère et allongée.- Seul.- Rongeur.
3—Jettera en l'air, avec force, les pieds de derrière.- Profonde tristesse causée par le mort d'une personne.
4—Irritation, impatience.—Chemin de halage.
5—Venu au monde.- Tirer les fils d'un tissu.
6—Marqua.- Le roi des animaux.- Usages.
7—Acide sulfurique partiellement déshydraté.- Parcouru des yeux- Petite prairie.
8—Une manche, au tennis.- Unies par un pacte.
9—Obtureras une dent creuse en y introduisant de l'or.-
10—Utilisa.- Métal d'un gris bleuâtre.- Un des Etats unis d'Amérique.
11—Déterminé.- Conscience.
12—En les.- Sans vêtement.- Se dit d'une écriture courante et rapide.

Verticalement

1—Reptile fossile du crétacé d'Amérique.
2—Qui ont la rougeole.
3—Risque,—Syn. de coq de bruyère.
4—Cercle servant à maintenir les douves d'un tonneau.- Pronom indéfini.
5—Afrique Equatoriale Française.- Qui a de grosses joues.
6—Obtenu.- Contraire au bien.- Endroit déterminé.
7—Plonger dans le deuil.
8—Mettre en terre.- Avalé.
9—Gnome.- Pluie.
10—Règle obligatoire.- Manifestas en paroles de la mauvaise humeur.
11—Pas ici.- Favorable.
12—Chrome.—Anneau de cordage.—Celui qui détient l'autorité.

Solution d'hier





RICHIE HEBNER, des Pirates de Pittsburgh, contourne allègrement les coussins alors qu'il se dirige vers le marbre après avoir cogné un circuit à la 8ème. Juan Marichal, le lanceur perdant, assiste impuissant à la scène. (Téléphoto PA)

Autre victoire relativement facile

Baltimore élimine Oakland 5-3

OAKLAND (Le Devoir) – Les Athlétiques d'Oakland ont frappé trois circuits hier mais ils ont quand même dû s'incliner une troisième fois d'affilée devant la puissante machine des Orioles de Baltimore au compte de 5-3, étant ainsi éliminés de la scène du baseball pour 1971. Les Orioles par contre passent en Série Mondiale contre l'éventuel vainqueur de la série San Francisco-Pittsburgh. Les Orioles se rendent à la grande finale pour la troisième année consécutive sans avoir encore jamais perdu un match éliminatoire de fin de saison, ayant remporté neuf parties d'affilée depuis 1969. Ils en étaient hier à une 14ème victoire consécutive, incluant leurs 11 dernières parties en saison régulière.

Reggie Jackson a cogné deux circuits et Sal Bando, un, pour les Athlétiques, mais ce ne fut pas suffisant. Le droitier Jim Palmer s'est bien tiré d'impasses pour avoir le meilleur au monticule sur Diego Segui. Palmer (à 10 jours de son 26ème anniversaire: 15 oct.), a accordé 7 coups sûrs et retiré trois hommes sur des prises à la fin de la 9ème (Gene Tenace, Mike Hegan frappant sur Dick Green et Curt Blefary frappant à la place de Jim Grant) pour annihiler les espoirs des Athlétiques qui jouaient devant environ 30,000 personnes sous une température idéale de 85 degrés.

Une fois de plus, les deux Robinson, Frank et Brooks, ont dirigé l'offensive des vainqueurs. Brooks y est allé d'un simple de deux points au champ centre-gauche, à la 5ème, et Frank a fait compter le point de la victoire avec un double dans la gauche, à la 7ème manche. Non, Baltimore n'a pas frappé de circuit, hier, mais comment voulez-vous vaincre cette machine dont le 4ème gagnant de 20 parties, Pat Dobson, n'a même pas pu lancer une seule manche dans cette série de trois parties?

Encore Palmer

Palmer éliminait ainsi l'adversaire pour la 3ème année consécutive, ayant aussi gagné les troisièmes parties pour les Orioles contre les Twins du Minnesota en 1969 et 1970. Palmer a pu facilement lancer toute la partie alors qu'Oakland dut utiliser cinq lanceurs.

Baltimore a atteint Segui pour un seul point à la première manche après avoir rempli les coussins avec aucun retrait. Segui a accordé un buts sur balles à Don Buford, un simple à Paul Blair, et un autre BB à Boog Powell. Frank Robinson a alors été retiré sur trois prises, puis Ellie Hendricks a frappé un long ballon-sacrifice au champ centre à Angel Mangual pour le point avant que Brooks Robinson ne morde la poussière.

Jackson a frappé le premier de ses deux circuits pour créer une égalité de 1-1 à la troisième. Après deux retraits, Jackson a expédié une offrance de Palmer à plus de 400 pieds du marbre au champ centre-gauche.

Le pointage est demeuré le même jusqu'à la 5ème alors que Buford a débuté avec son deuxième simple de la journée. Blair a frappé un roulant à Bert Campaneris qui a relayé à Green, au deuxième, pour le retrait de Buford. Mais Powell a reçu un BB. Les deux ont avancé d'un but à la suite du retrait à l'intérieur de Frank Robinson. Le gérant des perdants, Dick Williams, a alors opté pour un BB intentionnel au gaucher Hendricks pour faire face à Brooks Robinson qui a immédiatement frappé le premier lancer de Segui en plein centre pour deux points et ainsi donner les devants 3-1 aux siens. Dave Johnson a reçu un but sur balles pour remplir les sentiers et Rollie Fingers est venu remplacer le perdant Segui pour forcer Mark Belanger à frapper un roulant pour le dernier retrait.

Sal Bando a aussi réussi un circuit d'un point après un retrait en 6ème pour faire 3-2. Mais cela devenait trop serré et Baltimore a décidé d'y ajouter deux autres points en 7ème pour s'assurer définitivement la victoire.

Powell a ouvert la manche avec un BB. Frank Robinson n'a pu alors choisir un meilleur moment pour obtenir son 1er CS de la série, un double dans la gauche, qui a poussé Powell au marbre. Robinson était également seulement 3 en 19 avant la partie, incluant les dernières parties de la saison. Sur le même jeu, Robinson en a profité pour se rendre au troisième à la suite du relai au marbre pour tenter de prendre Powell en défaut. C'en était fini pour Fingers. Il fut remplacé par le gaucher Darold Knowles qui dut affronter le droitier Andy Etchebarren frappant à la place du gaucher Hendricks. Knowles a effectué un mauvais lancer qui est allé atterrir à 25 pieds du receveur Tenace et Robinson a marqué le dernier point des siens.

Comme 1er homme au bâton à la fin de la 8ème, Jackson y est allé d'un autre circuit pour faire 5-3. Mike Epstein a suivi avec un simple, ravivant les espoirs des partisans des A's. Mais Palmer a forcé Bando à frapper dans un double-jeu pour mettre fin à la dernière menace. Et Mangual a été retiré de Brooks Robinson au premier but.

Cette série de 14 triomphes consécutifs est semblable à celle de l'an dernier pour les Orioles alors qu'ils ont défait les Reds de Cincinnati 4-1 en Série Mondiale. L'histoire se répètera-t-elle? C'est à voir.

BALTIMORE (5)	ab	p	cs	pp
Buford, cg	4	1	3	0
Rettenmd, cg	0	0	0	0
Blair, cc	5	1	2	0
J Powell, 1b	2	2	0	0
F Robins, cd	5	1	1	1
Hendrcks, r	1	0	0	1
Etchebrn, r	2	0	0	0
B Robinsn, 3b	5	0	2	2
D Johnson 2b	3	0	2	0
Belanger, ac	3	0	1	0
Palmer, l	5	0	1	0
Totaux	35	5	12	4

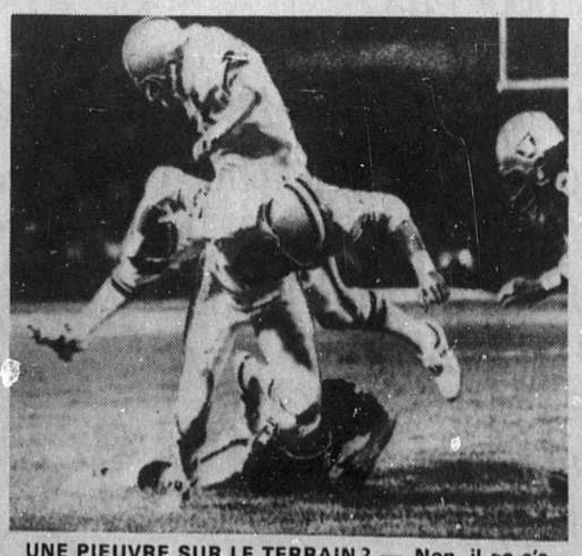
OAKLAND (3)	ab	p	cs	pp
Campnris, ac	4	0	0	0
Monday, cc	3	0	0	0
R Jackson, cd	4	2	3	2
Epstein, 1b	4	0	1	0
Bando, 3b	3	1	1	1
Mangual, cg	4	0	0	0
Tenace, r	3	0	0	0
D Green, 2b	3	0	1	0
Hegan, fo	1	0	0	0
Segui, l	2	0	0	0
Fingers, l	0	0	0	0
Knowles, l	0	0	0	0
Locker, l	0	0	0	0
T Davis, fo	1	0	1	0
Grant, l	0	0	0	0
Blefary, fo	1	0	0	0
Totaux	33	3	7	3

Baltimore	100	020	200 – 5
Oakland	001	001	010 – 3

DJ – Baltimore 1, Oakland 3. LSB – Baltimore 13, Oakland 6. 2B – D. Johnson, F. Robinson, B. Robinson. 3B – Buford. C – R. Jackson (2) 1er et 2e, Bando 1er. BS. Hendricks.

	ml	cs	p	pm	bb	r
Palmer g, 1-0	9	1	3	3	3	3
Segui p, 0-1	4	2-3	6	3	4	6
Fingers	1	1-3	2	2	2	1
Knowles		1-3	1	0	0	0
Locker		2-3	0	0	0	2
Grant		2	3	0	0	0

ML – Palmer, Knowles. Durée – 2h40. A – 33,176.



UNE PIEUVRE SUR LE TERRAIN ? — Non, il ne s'agit pas d'une pieuvre mais plutôt des bras de Gary Collins (no 82) et des jambes de son coéquipier Bob McKay, tous deux des Browns de Cleveland. La scène se passait avant hier, à Cleveland, devant 84,285 spectateurs, où les Raiders d'Oakland ont battu les Browns 34-20. (Téléphoto PA)

Les sports à la pige

JEAN-LOUIS BOYER, de la Vallée du Richelieu, a remporté hier, au club de golf de Saint-Jean, le premier tournoi "Claude Raymond" grâce à une ronde de 37-37—74. René Pilon, de Saint-Jean, a terminé deuxième avec 37-38—75. Le lanceur Howie Reed a par ailleurs devancé tous ses coéquipiers en jouant 40-42—82. Il fut suivi de John Bateman, 45-42—87; Ron Brand, 48-45—93; Claude Raymond, 46-48—94; Carl Morton, 46-48—94; Boots Day, 48-51—99; et Rondla Piché, 49-56—105. Parmi les personnalités ayant participé à la compétition, on remarque Charlemagne Beaudry, 49-49—98, et son frère Paul, 54-45—99, tous deux directeurs des Expos, Me François Godbout, 45-42—87; l'annonceur Jean-Pierre Roy, 51-46—86; Zothique Lespérance, 50-46—96; le publiciste Fernand Leboiron, 64-47—111; l'organiste Fernand Lapierre, 68-73—141; et l'organisateur du tournoi, Jacques Trahan, 40-43—79. Jacques Barrette a évidemment mérité la palme chez les journalistes avec 41-38—79. Enfin A. Bégin a été le golfeur le plus honnête puisqu'il a compté tous ses coups 73-82—155!

GARY COWAN, de Kitchener, Ont., deux fois titulaire de l'Omnium de golf amateur des Etats-Unis, sera à la tête de l'équipe canadienne de golf qui prendra part au tournoi "Centenaire" de la Nouvelle-Zélande qui sera disputé à Auckland, à compter du 19 octobre prochain. Les autres membres de l'équipe canadienne sont Nick Weslock et Stu Hamilton, de l'Ontario; Keith Alexander et Doug Silverberg, de l'Alberta, et Doug Roxburgh, de la Colombie-Britannique. Les autres équipes impliquées dans ce tournoi proviennent de l'Australie, de la Grande-Bretagne et de la Nouvelle-Zélande.

LE CENTRE GORDON LABOSSIERE et le défenseur Bob Paradise, deux joueurs qui ont déjà appartenu à l'organisation du Canadien, ont été cédés aux Barons de Cleveland, de la ligue Américaine, par la direction des North Stars de Minnesota. Jack Gordon, l'instructeur des North Stars, a par ailleurs annoncé que Doug Mohns commencerait la saison comme défenseur, et que la recrue Garry Gambucci jouerait à l'avant. Ce dernier est un jeune Américain qui fut une vedette de l'équipe nationales des États-Unis au cours des dernières années.

ALEX JOHNSON et Jerry Moses ont été échangés hier par les Anges de la Californie aux Indiens de Cleveland qui ont cédé en retour les voltigeurs Vada Pinson et Frank Baker, ainsi que le lanceur Alan Foster. L'échange concernant Johnson n'a surpris personne. A sa première année avec les Anges, il avait conservé une moyenne de .329 pour ainsi s'assurer du titre de meilleur frappeur de la ligue Américaine. Cette année, ce fut cependant une toute autre histoire alors qu'il fut suspendu par l'équipe sous prétexte qu'il ne fournissait pas un effort soutenu. Cette accusation fut cependant récemment rejetée par un comité d'arbitrage qui ordonna aux Anges de lui payer son plein salaire. Quant à Moses acquis cette année des Red Sox de Boston en compagnie de Tony Conigliaro, il a déclaré à plusieurs reprises qu'il n'était pas heureux avec les Anges. "Pinson, une ancienne vedette des Reds de Cincinnati, n'était pas lui non plus très heureux à Cleveland à la suite de difficultés concernant son salaire. Cette saison, il a fini avec une moyenne de .264, frappant 11 circuits. Baker a conservé une moyenne de .210 en 73 parties, alors que Foster a présenté cette saison un dossier de 8-12 avec une mpm de 4.09.

DERRIÈRE LE VOLANT...

...avec Jean LABRECQUE

Un remède haute performance

Dans le but d'aider les adeptes qui sentent le cafard envahir leurs intérieurs moroses, voyant la saison des compétitions s'achever peu à peu avec la tombée des feuilles, nous apportons un palliatif. Comme cette période est difficile! Certes il y aura toujours les courses sur glace, mais cela ne remplacera jamais le chant divin des bolides de la CAN-AM en rétrograde prenant le virage McLaren au circuit. Pensez lorsque le drapeau vert s'abaisse sur les formules bondissantes comme des démons dans un paradis d'odeur de pneus surchauffés et de vapeur d'huile. Imaginez encore le vrombissement des moteurs durant la période de réchauffement sur la fausse grille et l'enthousiasme des mécaniciens dans les puits de ravitaillement, ainsi que les voitures dans les courbes filant vers le drapeau à damier...Mais ma foi je divague!

Enfin, les films, les bandes des magnétophones et ce nouveau remède écourteront notre hiver et gagneront sans aucun doute des intéressés. Alors sans plus tarder, voici le livre de la semaine:

"MES JOIES TERRIBLES" par Enzo Ferrari.

Ce titre laisse sous-entendre le bonheur tiré d'une automobile et de ces performances exécutées en toute sécurité.

Ce livre écrit par un célèbre constructeur, grandement lié à la course automobile, prouve que pour vérifier si le produit est compétitif et réussi il n'existe pas de meilleur laboratoire qu'un circuit. Le terrible effort imposé à toutes les pièces d'une voiture que l'on pilote au maximum de ses performances constitue un compte rendu honnête de la valeur de ses flamboyantes Ferrari. On y retrouve également tous les pilotes courant sous l'insigne du cheval cabré, leurs épouses racontant leurs joies, leurs angoisses. De même que les clients de Maranello. Ces veinards sont des sportifs et des quinquagénaires. 80% des propriétaires des fougeuses "Cavalino Rampantes" ont plus de 50 ans. Alors pas de découragement, un jour, peut-être ou assurément, vous posséderez une agressive Ferrari. Les victoires et les défaites sont soulignées par le "Commendatore" lui-même. Donc bonne saison.

Moteur + sucre = décès

Qui n'a pas découvert un jour une macabre surprise. Sabotage ou enfantillage? Voilà les questions hantant l'esprit des victimes du manque de civisme. Pourtant il n'est nul besoin de s'avouer la proie des mauvais plaisantins. Il existe en équipement "standard", des systèmes de verrouillage pour les réservoirs d'essence ou encore mieux, un dispositif déclanchant, de l'intérieur de la voiture, l'ouverture du réservoir. Avec cette protection, on n'a pas besoin de se soucier des pauvres d'esprit. En plus, les manufacturiers offrent sur le marché, des réservoirs fabriqués de caoutchouc doublé de fibre de verre. Ceux-ci garantissent une protection en cas d'accident: le caoutchouc ne se fissure pas et la fibre de verre empêche l'éclatement des réservoirs, soit dit en passant cause majeure des incendies.

Différentiel auto-bloquant

Ce dernier permet de mieux utiliser la puissance des roues motrices lorsque l'adhérence est pauvre. Si une roue s'embourbe dans la neige et l'autre se trouve sur une meilleure surface, alors par un mécanisme complexe situé à l'intérieur du différentiel, celle sur la meilleure surface recevra la puissance. Il permet également d'obtenir une meilleure traction sur les deux roues sur un pavé glissant. il s'avère aussi très utile pour les conducteurs chevronnés. Il est une nécessité sur les voitures rapides pour éviter de faire patiner les penus, prévenant ainsi une usure prématurée.

Les choix de "M. Hans" à B.B.

Notre sélectionneur a choisi 4 gagnants lundi soir pour porter son total à 108 en 360 courses pour une moyenne de 30%, avant le programme d'hier soir. Il a aussi choisi le double ($15.00) et deux quinielas ($8.10) et $7.40). Voici ses choix pour ce soir:

1ère course: 1-Check Carefully (7); 2-Anita Crown (8); 3-Burning Luck (9).
2ème: 1-Zorf (2); 2-Exposition (6); 3-Celtic Glory (3).
Doubles suggérées: 7-2, 7-6, 8-2, 8-6.
3ème: 1-Metal Trust (2); 2-Sardar Khan (6); 3-Your Lizanno (9).
Quinielas suggérées: roulette 2-6-9.
4ème: 1-Jouvencelle (4); 2-Blue Eyed Ken (2); 3-Misty Fog (5).
5ème: 1-Disatate (4); 2-Frans Flame (5); 3-Swett Lizzanno (6).
Quiniella suggérée: roulette 4-5-6.
6ème: 1-Hot Corned (1); 2-Sir Rob Lee (4); 3-Mrs Levy (2).
7ème: 1-Grand Wales (3); 2-Cumloops (2); 3-House Speaker (8).
Quinielas suggérées: roulette 3-2-8.
8ème: 1-Dave The Have (7); 2-Miss Dancer (6A); 3-Dumnling (8A).
9ème: 1-Rare Charger (9); 2-Lil Whirler (6); 3-Speedy Wheeler (2).
Exactas suggérées: roulette 9-6-2.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
PIERRE CARDINAL, C.A.
CLAUDE ROY, C.A.
RONALD PERRON, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
235 ouest, Boul. St-Joseph
274-6513

VIAU & ROBIN
Comptables agréés
LUCIEN D VIAU, C.A.
H LIONEL ROBIN, C.A.
JACQUES R CHADILON, C.A.
ARMAND H VIAU, C.A.
J SERGE GERVAIS, C.A.
WAGUIH BOULOS, C.A.
4926 ave. Verdun, Verdun
769-3871

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGRÉÉS
159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

Thorne,
Gunn
& Cie
Comptables Agréés
800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Montréal 115
Tél.: 878-3011
Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier.

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
comptables agréés

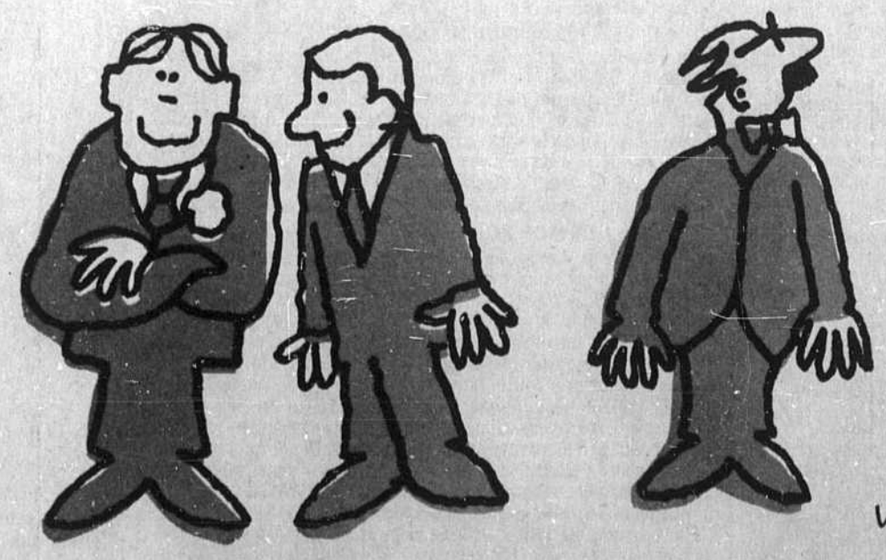
Suite 3100, Place Victoria, Montréal 115	861-5741
71, rue Saint-Pierre, Québec 2	692-1201
184, avenue de la Cathédrale, Rimouski	724-4136
108 nord, rue Wellington, Sherbrooke	567-5259
324, rue Des Forges, Trois-Rivières	378-4541

"Nous confions toujours nos pires problèmes à Somerville"

dit le premier homme d'affaires au deuxième homme d'affaires, qui demanda:

"Qui, ça?"

Nous avons tout un dilemme, chez Somerville.
Ou bien les gens ne jurent que par nous. Ou bien ils n'ont jamais entendu parler de nous. C'est peut-être parce que nos meilleures idées ne portent pas notre nom, mais celui de nos clients.
Par exemple, les brasseries se servent de nos cartons "Unipak" pour la bière.
Les laiteries offrent leur lait dans nos cartons "Pure-Pak" recouverts de plastique.
Les manufacturiers d'autos nous achètent des composants de chaufferettes, des compartiments à gants, des panneaux de portes, et bien d'autres pièces que nous fabriquons pour eux.
Les enfants s'amusent avec nos jeux.
Et les adultes aussi. Les détaillants utilisent nos étalages. Beaucoup de compagnies profitent de nos services inégalables pour le design d'emballages. Et des centaines de compagnies se sont fait connaître grâce à nos systèmes d'emballages faits sur mesures. La prochaine fois que vous aurez un problème si grave que vous ne saurez pas qui appeler... appelez donc Somerville.



SI

Les gens à appeler quand vous ne savez pas qui appeler.



Semaine de la prévention des incendies



La prévention des incendies, problème d'intérêt national, du point de vue social et économique

par MARCEL CLÉMENT, B.A., L.L.L., collaborateur financier au DEVOIR

Nous sommes en pleine semaine de la Prévention des incendies, puisqu'elle a lieu, cette année, du 3 au 9 octobre 1971 en vertu d'une proclamation royale. Depuis au-delà de 31 ans, nous profitons de cette période pour publier une section spéciale sur la nécessité de prévenir les incendies au Canada et dans notre province, en particulier, vu les pertes énormes qu'ils causent, directement ou indirectement, à l'économie canadienne et québécoise. Il importe, certes, que nos lecteurs se donnent la peine de parcourir les nombreux articles publiés dans notre numéro spécial précité où maints conseils et statistiques ne peuvent qu'inciter chacun de nous à des sérieuses réflexions, particulièrement à cette époque de chômage considérable, nombre qui ne doit pas être augmenté par la ruine d'établissement industriels incendiés, etc. Nous en profitons pour remercier tous nos collaborateurs qui se sont prêtés de bonne grâce et bénévolement à notre demande, formulée dans l'intérêt public.

L'origine de la Semaine de la Prévention en Amérique du Nord

Ce fut en 1871, soit donc il y a 100 ans, qu'éclata au début d'octobre le grand incendie qui détruisit une bonne partie de la ville de Chicago aux Etats-Unis. Un coup d'oeil sur la vignette, publiée aujourd'hui dans notre section de la Prévention des Incendies, permettra à quiconque de constater l'ampleur du désastre précité, cause de la disparition par le feu de milliers de maisons, d'usines et d'établissements commerciaux, religieux et autres... Incidemment, son origine est attribuable au coup de patte de la fameuse vache de Mme O'Leary – alors qu'elle était en train de la traire, cette vache donna un coup de pied sur une lampe à l'huile, qui mit le feu à la paille qui se trouvait dans la grange et cet incendie, bénin au début, fut la cause de quasi destruction de la capitale du Michigan; ce qui représenta des milliards de dollars en pertes matérielles et des centaines de pertes de vies humaines, vu la rapidité avec laquelle le feu se propagea, par suite de moyens de fortune peu appropriés pour combattre les incendies, dans le temps. Selon la Chambre de Commerce de Chicago, ce serait plutôt un voisin de Mme O'Leary qui aurait fumé dans sa grange et jeté la cendre de sa pipe dans le foin.

Le rêve d'un ajusteur, selon la BBB

Il va sans dire que lors du fameux incendie précité il y a déjà cent ans, la protection contre le feu était loin d'être comme elle l'est de nos jours. En outre, les couvertures des pertes par de l'assurance-incendie étaient loin d'être aussi adéquates que celles de nos jours. Il va sans dire que les ajusteurs de réclamations étaient, aussi, moins nombreux et moins occupés qu'aujourd'hui. Nous croyons, toutefois, à propos de faire ressortir une anecdote que nous avons trouvée dans le bulletin de septembre 1971, publié par le Bureau d'Ethique Commercial de Montréal Inc, mieux connu sous l'abréviation "BBB". En voici le texte:

"Une anecdote fait la ronde des B.E.C. au sujet d'un homme qui avait acheté plusieurs centaines de cigares et les avait ensuite assurés contre l'incendie. Après les avoir fumés, il avait demandé le paiement de l'assurance sous prétexte que les cigares avaient été détruits par le feu. Naturellement, la compagnie d'assurance refusa de payer et l'homme la poursuivit en justice. Le juge décida que la compagnie d'assurance devait payer, parce qu'elle avait convenu d'assurer les cigares contre le feu. Dès que l'homme eut accepté l'argent, la compagnie le fit arrêter pour crime d'incendie."

Les feux de forêts détruisent une partie de nos richesses naturelles

Il va sans dire que les incendies sont cause dans notre pays de pertes matérielles fort considérables en ce qui concerne nos forêts par exemple. Sait-on que, selon l'Association Forestière Canadienne, d'Ottawa, il y eut 7,934 feux de forêts au Canada depuis le commencement de la saison chaude de cette année, représentant des pertes de $3,789,592.00. Durant le seul mois d'août 1971, 2,240 feux de forêts ont détruit 2,200,000 âcres de bois. Ce serait les provinces de la Colombie-Britannique et du Québec qui furent les plus affectées par ces feux, cette année à ce jour. Personne n'ignore que les forêts québécoises alimentent plusieurs des papeteries canadiennes, dont la production a atteint 8,607,484 tonnes au cours de l'an dernier, mais tout indiquerait un rendement moindre pour cette année en se basant sur les chiffres pour les 8 premiers mois de cette année, se comparant tous défavorablement avec ceux des mêmes mois en 1970, selon la dernière compilation de l'Association canadienne des pâtes et papiers.

L'économie québécoise, affectée par des pertes de $200,000,000.00, dues au feu en 1970

On trouvera dans l'article de M. Gilles Lamothe, directeur général des incendies au Ministère des affaires municipales de la Province de Québec maintes statistiques faisant ressortir les pertes considérables dues au feu dans notre province l'an dernier – elles furent de $60,000,000 directement et de plus de $200,000,000 indirectement par suite des pertes de temps, accusées par les travailleurs affectés, etc. Il va sans dire que les habitations, causes de perte de logements pour bien des gens figurent, aussi, par leur importance, car les incendies y ont causé $2,019,405.00 de pertes. Comme on le constatera dans le tableau, publié ce matin dans notre supplément sur la prévention des incendies, les pertes matérielles causées dans les bâtiments dans notre ville furent particulièrement considérables. Compte tenu des feux de forêts précités, l'on ne peut qu'en conclure que l'économie québécoise a souffert de grandes pertes à cause des incendies, d'où la nécessité d'une plus grande vigilance de la part des Québécois, en ce qui concerne le feu.

Le directeur du Service des Incendies de Montréal a transmis aux autorités locales son 107ème rapport

Tout comme par les années passées, le directeur M. Elphège Hamel a transmis aux autorités locales son 107ème rapport, traitant des activités du Service d'incendie à Montréal au cours de l'an dernier. Il y fait ressortir la multiplicité des responsabilités du Service précité et des moyens mis en oeuvre pour protéger adéquatement les citoyens de Montréal – il ne faut pas perdre de vue que les incendies ont été la cause de la mort horrible d'une trentaine de personnes et de blessures causées à 328 citoyens et à 481 pompiers, sans oublier les $11,882,668.00 pertes matérielles subies directement, sans tenir compte des pertes indirectes, soit le chômage forcé de bien des gens, etc. Le rapport ci-dessus mentionné fait mention de l'évolution du Service local des incendies, particulièrement depuis 1912. On y note qu'il a particulièrement progressé, puisqu'il compte 2,384 personnes y travaillant, directement ou indirectement, dont 1,893 pompiers. En tenant compte des services auxiliaires, tels que ceux des ateliers de la prévention, de la protection civile, on a comme total 2,572 personnes.

Combattre les incendies dans notre Métropole n'est pas une sinécure

Il ressort, encore, du rapport du Directeur du Service des Incendies de Montréal mentionné ci-dessus que les 32 chefs de districts, les 184 capitaines, les 275 lieutenants ainsi que les 1,893 pompiers sont en devoir 365 jours par année – ils sont susceptibles d'être appelés à combattre un incendie, même un jour de congé. Ainsi, le jour de Noël, l'an dernier, ils eurent à lutter contre un feu et y sauvèrent même la vie à un invalide de 74 ans. Si l'on tient compte qu'il y eut, en 1970, un total de 6,429 incendies dans la Métropole du Canada, on peut juger que leur fonction n'est pas une sinécure, d'autant plus qu'elle comporte des risques de mort ou de blessures. Il importe, aussi, de ne pas oublier que nos pompiers durent répondre à 13,280 appels, dont 6,011 étaient des fausses alertes. En ce qui concerne ce dernier item, nos juges ne seront jamais assez sévères contre les coupables et il est à espérer que l'on en viendra à porter l'amende à $500.00, comme on le veut en bien des milieux, afin de mettre fin à un tel état de chose, qui fut cause, récemment, de la mort de l'un de nos braves pompiers, le Lieutenant Ayotte, dont nous offrons de nouveau nos sympathies à sa famille et à ses confrères.

Suite à la page 20

ST-LAURENT, ARCHAMBAULT & ASSOCIÉS INC.
Assurances générales et Vie.
3901, avenue Bannantyne — Verdun,
Tél.:
Verdun: 769-9681 Beloeil: 467-6843
Brossard: 672-1062 LaSalle: 366-8220

PIERRE LANCTOT ET ASSOCIÉS LIMITÉE
Prévention des pertes
Conseiller en assurances
Honoraires professionnels seulement
Nous ne vendons pas d'assurance
CONSEILLERS ET ADMINISTRATEURS EN ASSURANCES
"Une étude indépendante vous permet ordinairement de réaliser d'importantes économies dans le coût ainsi qu'une protection accrue".
1440 ouest, Ste-Catherine suite 809, Montréal 107. TÉL.: (514) 878-3761
MEMBRES – Insurance Consultants Society
Services répartis partout au Canada et aux États-Unis

André Mailloux, C.D'A.A.
Alain François - L. de Bellefeuille, C.D.A.A.
DE BELLEFEUILLE ET MAILLOUX INC.
Courtiers d'assurance agréés
Assurances générales
44 est, Notre-Dame, Suite 10 - Montréal 127
Téléphone: 861-5195

La Garantie, Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord
Incorporée en 1851
Détenant une Charte Fédérale depuis 1872
PLACE DU CANADA
15ième étage
Montréal 101, P.Q.
Tél.: (514) 866-6351

CV&H
CLARKE, VILLENEUVE & HUBBARD LTEE
courtiers d'assurance agréés
1 Square Westmount - Westmount, P.Q. Tél.: 931-3581

bm
COURTIERS D'ASSURANCE AGRÉÉS
BRUNELLE, TRUDEL & MONETTE INC.
1395 EST, RUE FLEURY, MONTRÉAL 359, QUÉ. / TÉL. 384-7950

ROBERT HAMPSON
Groupe d'Assureurs
Siège Social - Montréal
Une Vieille Maison Québecoise et Canadienne fondée à Montréal en 1864
Souscripteurs et Gérants au Canada pour
MARYLAND CASUALTY COMPANY
1155, RUE METCALFE
MONTRÉAL TÉL.: 866-1451

STEWART, SMITH (CANADA) LIMITED
ASSURANCES
Siège social: Edifice Sun Life,
SPÉCIALISTES EN MARKETING D'ASSURANCES
AU SERVICE DES COURTIERS DEPUIS 1897

AGENCE MARQUETTE LTÉE
COURTIERS EN ASSURANCES DE TOUS GENRES
5932 Ave du Parc, Montréal 273-3641

R.-Marcel Lafaille, président
ROLLAND, LAFAILLE & MORIN, INC.
COURTIERS D'ASSURANCE AGRÉÉS
Services techniques
3974 ouest, rue Notre-Dame Tél. 937-4665
MONTRÉAL

Une compagnie entièrement canadienne
Compagnie d'Assurance Canadienne Générale
FONDÉE EN 1907
276, RUE SAINT-JACQUES
Tél. 842-2121
Édifice Insurance Exchange
MONTRÉAL
BUREAUX DE SERVICE: QUÉBEC - SHERBROOKE

Compagnie d'Assurance du Home Canadien
Siège social: 1075 côte du Beaver Hall
Montréal 1, Qué.
A tous ceux qui l'année durant mettent en pratique les conseils pronés lors de la semaine de la prévention des incendies.
A tous ceux qui en cette occasion se dépensent à rappeler à la population les effets désastreux des sinistres et les règles de prudence pour les prévenir...
NOUS DISONS MERCI
Compagnie d'Assurance du Home Canadien

LE GROUPE ROYAL INSURANCE GROUP
Nous savons que 70% des propriétaires d'automobile privée n'ont pas eu d'accident au cours des 5 dernières années.
Connaissez-vous le régime d'assurance pour conducteurs sûrs du Groupe Royal?
Consultez le courtier qui représente le Groupe Royal.
DIVISION ROYAL
Suite 201, Place Victoria, Montréal 115, Qué.
Directeur: S. Allard, A.I.A.C.
1170 Chemin St-Louis, Sillery, Québec.
Directeur: J. Robitaille, A.I.A.C.
Bureaux de service: Chicoutimi - Rimouski - Sherbrooke - Ste-Agathe - Trois-Rivières - Val d'Or - Valleyfield.
DIVISION WESTERN-BRITISH AMERICA
Directeur: J.R. Daigle, A.I.A.C.
Suite 224, Place Victoria, Montréal 115, Qué.
Bureau de service: 1170 Chemin St-Louis, Sillery, Québec.

L'ACADIE, Compagnie d'Assurance
FONDÉE EN 1862
Bureau administratif: 1, Place Ville-Marie, Montréal
Directeur: A. G. Small
Sous-directeur: C. Desjardins
Innovatrice du PLAN "A plus"

BLAIS MELLING LTÉE

Service complet d'assurances

1411, rue Stanley, Montréal
Tél.: 842-8921 - 842-8922

Laurin Beaudry Filion Dansereau Ltée

759, Scuare Victoria • Montréal 126 • Québec
(514) 288-6241 • Adresse Télégraphique: NIRUAL

Courtiers d'assurances agréés

BUREAU D'EXPERTISE DES ASSUREURS LTÉE

V.O. Walsh
Président et directeur général

Roger Corbin
Directeur général adjoint

4300 OUEST, JEAN-TALON, MONTRÉAL
Tél. : 735-3561

LA SÉCURITÉ
COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES DU CANADA

FONDÉE EN 1940

(acquise par le Mouvement coopératif Desjardins en 1963)

traite les assurances suivantes: INCENDIE et branches connexes • COUVERTURE "MULTI-PÉRILS" • TRANSPORTS TERRESTRES • BIENS PERSONNELS • BIENS IMMOBILIERS • AUTOMOBILE • VOL • CAUTIONNEMENTS • BRIS DE GLACE • RESPONSABILITÉ CIVILE • RESPONSABILITÉ PATRONALE • MARINE.

Siège social - 1259, rue Berri
Montréal 132, Québec

Succursales dans les villes de
Québec et Toronto

J.R. Lachance (1968) Inc.
et
Haldimand, Quinn, Bertrand & Benoit Ltée
sont heureux d'annoncer leur fusion en une nouvelle société ayant pour raison sociale

LACHANCE, BERTRAND, BENOIT & LAVIGNE LTÉE

Courtiers d'assurances agréés

Les bureaux de la nouvelle société seront situés au 7000 Avenue du Parc, Suite 200, Montréal 303
Téléphone : 279-7283

JEAN-LOUIS BENOIT
JULIEN BENOIT
ANDRÉ BERTRAND

GEORGE S. HALDIMAND
GUY LACHANCE
MAURICE R. LACHANCE

ROBERT LACHANCE
J. CLAUDE LAVIGNE
ROBERT E. QUINN

MORRIS & MACKENZIE LIMITÉE
COURTIERS D'ASSURANCES

AU SERVICE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DEPUIS PLUS DE 75 ANS

4141 rue Sherbrooke Ouest, Montréal 215, P.Q. Téléphone 937-5755
45 avenue St Clair Ouest, Toronto 7, Ontario. Téléphone 962-1261
1272 rue Pender Ouest, Vancouver 1, C.B. Téléphone 685-0191

Semaine de la Prévention des Incendies

Les statistiques sur la Prévention des Incendies

par GILLES LAMOTHE, Directeur Général des Incendies au Ministère des Affaires Municipales de la Province de Québec

L'augmentation des coûts de protection d'une part (primes d'assurance, services d'incendie, équipements) et la multiplication des risques d'autre part, ont fait que la tendance, en protection contre les incendies, est de réorienter l'action vers la prévention. La plupart de nos grandes villes ont depuis longtemps des codes de construction et de prévention. Mais, même ces villes trouvent difficile et onéreux de maintenir l'expertise nécessaire pour tenir à jour ces codes dans une ère de développements technologiques comme celle que nous traversons. Il faudra en arriver bientôt à des codes provinciaux uniformes. La Colombie britannique la déjà légiféré en faveur du Code national du bâtiment qui y deviendra loi à partir de 1972. L'Ontario a pris une décision de principe dans le même sens et aura bientôt ses codes qui puiseront largement leurs normes dans les codes nationaux publiés par le Conseil national des Recherches. Le Québec devra presque inévitablement emboîter le pas.

Codes provinciaux uniformes, sous peu

Ce que nous verrons sans doute dans les quelques prochaines années seront des codes provinciaux uniformes et obligatoires qui, parce qu'ils puiseront leurs normes aux mêmes sources, seront généralement compatibles à travers le pays, mais qui demeureront tout de même suffisamment souples pour être adaptés aux besoins d'une province ou d'une région à l'intérieur d'une province. Les concepteurs de bâtiments et les manufacturiers de matériaux de construction devraient se réjouir d'une telle situation, mais le grand bénéficiaire en sera le citoyen qui pourra désormais allier au confort que lui procure le progrès, la sécurité qu'il recherche.

Ceux qui ont travaillé à la préparation, à la révision ou à l'application des codes de sécurité en connaissent bien les difficultés. Il y a tout d'abord l'absence assez flagrante d'information précise, complète et confirmée sur les causes des incendies et de leur propagation. Il y a ensuite la nécessité de ne pas brimer outre mesure l'imagination des concepteurs de bâtiments, de laisser place à une saine compétition entre les manufacturiers et de respecter la liberté individuelle en autant que possible. Il y a enfin l'important problème de la souplesse et du jugement dans l'application.

Ampleur du problème, en matière d'incendie

Ce n'est que tout récemment, soit dans les dernières cinq à dix années que nous nous sommes éveillés au problème de la connaissance à acquérir en matière d'incendie. L'Association canadienne des Commissaires d'incendie n'a adopté qu'en 1971 son manuel de statistiques uniformes sur les causes et circonstances des incendies. Ce document, sans être parfait, révèle l'ampleur du problème et des difficultés auxquelles nous avons à faire face.

Les statistiques requises sont en fait de quatre ordres: Il nous faut d'abord savoir ce qui cause les incendies, tant pour ce qui est du facteur humain que des facteurs physiques et pour cela nous devons identifier l'occupant du local incendié en relation avec la cause immédiate. Il nous faut ensuite connaître les causes de la propagation du feu et enfin l'efficacité des divers moyens d'intervention.

Évidemment, une large part de l'information ainsi recueillie ne fera que confirmer ce que les professionnels du feu soupçonnaient ou savaient. Mais, nous soumettons que cette confirmation est nécessaire parce que de nos jours, ce n'est qu'en faisant la preuve mathématique de nos besoins que nous parviendrons à convaincre les administrateurs de nous fournir les ressources requises. La "grandeur de notre mission", les "dangers" et le "glamour" de la tâche du pompier sont des arguments qui ont de moins en moins d'impact, s'ils ne sont pas supportés par des chiffres.

Les tableaux "A" et "B" ci-joints sont extraits des statistiques publiées par la direction générale de la prévention des incendies et fournissent des exemples du genre d'information qu'il nous faut recueillir, relier et analyser. Et nous n'en sommes qu'au point de départ. Les statistiques recueillies en 1970 ne forment que le tiers environ de l'information que nous devrons obtenir pour maintenir à jour des codes de sécurité vraiment efficaces. Or, nos seules sources sont les pompiers et les agents de réclamations des compagnies d'assurance. Les premiers ne peuvent certes pas prétexter le manque de temps et il n'y a aucune raison pour que chaque incendie, même le plus petit, soit l'objet d'une enquête et d'un rapport détaillé sur les causes et circonstances. Les seconds, s'ils travaillent consciencieusement, doivent enquêter de toute façon et nous ne faisons que leur demander de nous faire rapport sur les résultats de leurs investigations.

Point de limitation dans les statistiques

Certaines compagnies d'assurance nous ont demandé de limiter nos statistiques aux incendies dont les dommages sont estimés à moins de $200 ou de $500. Or, il faut convenir que tout feu incontrôlé est potentiellement une source de conflagration, la seule différence souvent entre un feu qui a causé des dommages de $25 et un autre des dommages de $25,000, est que le premier a été découvert et maîtrisé à temps. De plus, parce qu'ordinairement il reste suffisamment d'évidences, il est relativement facile d'établir la cause et de suivre le progrès d'un petit feu alors que souvent dans un gros feu où tout est détruit, il est à peu près impossible de reconstituer les faits. Nous sommes surpris de cette attitude des compagnies d'assurance, puisque notre seule raison de recueillir cette information est de permettre une meilleure prévention, ce qu'elles-mêmes se piquent de préconiser depuis toujours.

La connaissance ainsi acquise devrait non seulement nous permettre d'éviter les faux problèmes et de bien réglementer, mais elle devrait aussi mettre en évidence le besoin de recherches d'ordre sociologique et technique. De plus, elle servira aussi de fondement aux programmes d'éducation populaire qui sont certes nécessaires, si l'on considère que près de 70% des incendies sont le résultat de l'étourderie, la négligence ou l'ignorance.

Les codes et règlements de construction et de prévention étaient autrefois du type descriptif, c'est-à-dire qu'on y défendait ou prescrivait des choses qui y étaient décrites assez précisément. Même s'il faudra sans doute toujours s'en remettre à certaines descriptions, il est de plus en plus courant de prescrire en termes de performance. Ceci, évidemment, a l'avantage de permettre une plus grande liberté aux concepteurs et aux manufacturiers et de plus cette méthode nécessite moins d'amendements.

L'éducation populaire sur les codes de sécurité-incendie

Les codes de sécurité-incendie devront toujours s'accompagner de campagnes d'éducation populaire. On peut difficilement espérer protéger les gens contre leur propre bêtise et à tenter de réglementer sur cette base, on risque d'entraver sérieusement la liberté individuelle des gens. Les codes demeureront donc toujours des minimums requis et, à partir de ces minimums, les préventeurs devront prêcher l'excellence ou l'idéal.

Les codes fondés sur la performance, s'ils présentent des avantages, apportent avec eux des difficultés dans l'application. Les inspecteurs ne pourront plus désormais se fier qu'à leurs yeux, ils devront évaluer et juger. D'autant plus que la complexité des processus industriels, la rapidité de l'évolution dans le secteur de la construction et le groupement des facilités et des risques feront qu'un nombre de plus en plus grand de situations ne seront pas spécifiquement réglementées dans les codes. Plus d'ingénieurs devront être affectés à la supervision de l'inspection des bâtiments et l'inspecteur de demain devra être un technicien spécialement formé au niveau collégial.

Pour résumer, nous pouvons convenir que le Québec n'est pas en retard au chapitre de la réglementation uniforme en matière de sécurité-incendie, mais il le deviendra très vite à moins d'accepter d'y consacrer l'effort nécessaire. On peut déjà, à partir des codes nationaux et des autres connaissances disponibles, rédiger des règlements mais il faudra, de toute urgence, compléter l'appareil d'acquisition de la connaissance et former des inspecteurs compétents. Sans ces deux éléments essentiels, les codes ne pourront être qu'un mauvais outil dans des mains inhabiles et ceci pourrait s'avérer fort néfaste.

Pour ceux qui doutent encore de l'essentialité d'un programme cohérent de sécurité-incendie, nous ajouterons que les coûts annuels de protection contre les incendies, soit les primes d'assurance, les dépenses municipales et les programmes provinciaux forment un montant de plus de $250 millions et augmentent sans cesse à un rythme inacceptable. Nous sommes donc dans un cercle vicieux et le seul moyen d'en sortir est de s'attaquer aux causes mêmes du mal.

L'économie du Québec fort affectée par les incendies

Si les pertes matérielles directes sont de quelque $60 millions en 1970, on estime que les coûts sociaux et les pertes indirectes font une brèche de plus de $200 millions dans l'économie du Québec.

En additionnant les coûts de la protection et l'incidence globale des pertes, nous arrivons à un chiffre qui équivaut à 16% du budget du Gouvernement du Québec, 2% du produit provincial brut et 13% des nouveaux investissements en 1969.

La prévention des incendies ne peut donc être laissée à quelques spécialistes, ce n'est pas non plus exclusivement une question de réglementation, c'est l'affaire de tous en tant que payeurs de taxes, en tant que citoyens soucieux du bien-être de la communauté, en tant que pères de familles responsables de la sécurité des siens, en tant qu'individus soucieux de protéger leurs biens.

La semaine de la prévention des incendies vous fournit une occasion de réfléchir sur cette part de responsabilité qui est la nôtre dans quelque sphère d'activités que vous oeuvriez.

Le Directeur Général
Gilles Lamothe
Québec, le 15 septembre 1971.

TABLEAU "A"

Lieu d'origine de l'incendie relatif à l'établissement

Classific. du risque	Moyen d'évacuation		Local recevant le		Lieu d'habitation		Lieu de travail	
	Nom.	Pertes	Nom.	Pertes	Nom.	Pertes	Nom.	Pertes
Théatre, Cinéma	1	$300.	4	$4,193.		$0.		$0.
Centre de loisirs		$0.	18	$18,142.	4	$6,205.		$0.
Maison d'enseignement (externat)	1	$15.	41	$393,352.	4	$538.	11	$11,631.
Eglise, Tribunal, Salon funéraire	2	$4,765.	18	$163,430.	5	$233.	5	$4,779.
Club sportif ou social	1	$359.	25	$275,212.	9	$2,379.	6	$4,495.
Bibliothèque, Musée		$0.	2	$27,892.		$0.		$0.
Restaurant, Débit de boissons	3	$50,023.	93	$671,377.	9	$62,832.	84	$614,211.
Gare, Aéroport, Terminus	1	$100		$0.		$0.		$0.
Hors Liste		$0.	5	$21,627.	1	$65.	8	$17,749.
SOUS-TOTAL	9	$55,562.	206	$1,575,225.	32	$72,252.	114	$652,766.

Lieu d'origine de l'incendie relatif à l'établissement

Lieu de remisage		Installation technique		Local d'équipement		Elément de construction		Hors liste ou inconnu		Total
Nom.	Pertes	Nom.	Pertes	Nom.	Pertes	Nom.	Pertes	Nom.	Pertes	Pertes
1	$256,172.		$0.	1	$2,244.	1	$129.	2	$15,075.	10	$278,118.
1	$387.	1	$63,151.	4	$1,326.	3	$14,156.	8	$198,670.	39	$392,037.
18	$54,787.	9	$2,281,847.	14	$46,096.	21	$506,252.	18	$105,322.	137	$3,399,743.
8	$161,363.		$0.	5	$25,452.	5	$6,682.	1	$25,000.	49	$391,784.
5	$50,918.		$0.	2	$19,300.	3	$61,245.	16	$182,900.	67	$596,816.
	$0.		$0.		$0.		$0.	1	$59,666.	3	$87,558.
20	$131,294.	5	$16,508.	12	$145,743.	25	$89,567.	22	$207,579.	273	$3,879,194.
2	$22,430.		$0.		$0.		$0.		$0.	3	$22,539.
1	$920.	2	$12,073.	1	$285.		$0.	6	$34,728.	24	$77,445.
56	$678,271.	17	$2,363,579.	39	$240,446.	56	$678,031.	74	$918,946	605	$67,235,878.

TABLEAU "B"

Source de chaleur d'inflammation relatif à l'établissement

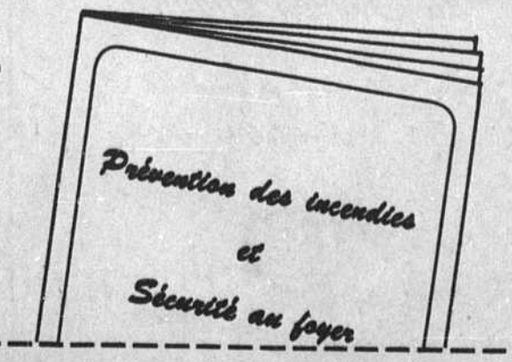
Classification du risque	Nomb.	Pertes	Nomb.	Pertes	Nom.	Pertes	Nom.	Pertes
3-Habitations								
Maisons urbaines d'un ou plus, log. autonomes	1,089	$1,601,477.	2,279	$1,367,250.	20	$42,601.	740	$2,019,405.
Immeuble d'appartements	44	$61,877.	178	$256,592.	7	$69,139.	51	$303,481.
Maison de chambres, de pension	7	$46,853.	10	$94,635.		$0.	4	$30,552.
Hotel, Motel	14	$14,980.	18	$87,418.		$0.	21	$586,128.
Maison rurale	256	$468,649.	281	$137,269.	7	$2,379.	189	$777,887.
Internat, Caserne, couvent, etc	3	$14,205.	4	$1,154.		$0.		$0.
Roulotte	19	$75,762.	21	$27,953.		$0.	9	$37,259.
Habitation saisonnière	109	$256,180.	41	$52,073.	1	$2,604.	42	$77,921.
Hors liste	9	$13,783.	2	$472.		$0.	2	$91.
SOUS-TOTAL	1,550	$2,553,766.	2,834	$2,044,816.	35	$116,723.	1,058	$3,832,724.

TABLEAU "B"

Source de chaleur d'inflammation relatif à l'établissement

Appareil électrique		Appareil de fumeur		Flamme nue		Feu voisin		Hors liste ou inconnu		Total
Nom.	Pertes	Nom.	Pertes	Nom.	Pertes	Nom.	Pertes	Nom.	Pertes	Pertes
1,335	$775,362.	7,814	$1,689,034.	1,110	$1,469,503.	224	$819,250.	694	$2,794,947.	15,305	$12,598,829.
48	$69,388.	350	$709,054.	108	$552,846.	27	$201,519.	63	$709,411.	876	$2,933,307.
4	$1,327.	38	$21,641.	9	$37,684.	3	$14,656.	1	$19,187.	78	$266,535.
15	$150,532.	64	$61,233.	14	$133,453.	2	$3,298.	30	$568,070.	168	$1,605,112.
150	$140,480.	759	$179,558.	191	$417,153.	37	$149,294.	209	$1,126,469.	2,079	$3,399,138.
4	$1,419.	12	$7,424.	4	$2,062.	1	$65,000.	4	$10,522.	32	$101,782.
13	$12,526.	38	$15,606.	10	$12,321.	4	$4,402.	16	$78,442.	130	$264,271.
22	$25,731.	52	$71,603.	84	$234,920.	17	$27,827.	221	$950,896.	589	$1,699,755.
3	$302.	10	$2,379.	9	$3,182.		$0.	9	$17,378.	44	$37,557.
1,594	$1,177,063.	9,127	$2,757,532.	1,539	$2,863,124.	315	$1,285,246.	1,249	$6,275,322.	19,301	$22,906,316.

LA PRUDENTIELLE COMPAGNIE d'ASSURANCE LIMITÉE



Mieux vaut prévenir que guérir. Éliminer vous-mêmes les dangers d'incendie dans vos propres foyers. Une inspection régulière est une nécessité.

Sur demande, notre représentant ou la Compagnie vous fournira une copie de notre guide traitant de la Prévention des Incendies et Sécurité au Foyer.

Jean Delorme, Gérant Provincial
P.F. Rogers, Gérant Adjoint

635 ouest, boulevard Dorchester
Montréal 101

Veuillez m'adresser votre guide,
"Prévention des Incendies et Sécurité au Foyer"
(EN LETTRES MOULÉES S.V.P.)

Nom .....

Adresse .....

Ville .....

La Prudentielle Compagnie d'Assurance Limitée

☐ Français S.V.P.
☐ Anglais, S.V.P.

Semaine de la Prévention des Incendies

En marge d'initiatives gouvernementales, etc dans l'industrie d'assurances générales

par M. GÉRARD PARIZEAU, président de LA NATIONALE, compagnie d'assurances contre l'Incendie et les Risques Divers

Le gouvernement provincial a nommé une commission pour l'étude et la refonte des lois qui régissent les assurances dans la province de Québec. Il a également constitué un comité pour l'étude de l'assurance automobile. Cette double initiative est dans le cadre d'un très fort mouvement d'opinion qui demande des réformes et se manifeste dans tout le Canada. Au Manitoba, le gouvernement a nationalisé l'assurance automobile par une voix de majorité. Ailleurs, on a imposé l'assurance obligatoire, ce qui est valable, mais n'est pas une panacée. Ailleurs, sans réfléchir que le gouvernement a ses propres responsabilités, on a dit: "Messieurs les Assureurs, mettez votre maison en ordre ou nous interviendrons." Dans la province d'Ontario, un comité a mis à l'étude avec beaucoup d'à-propos, les méthodes de règlement des sinistres. Il est grand temps qu'on s'en préoccupe car les règlements partout sont extrêmement lents. De leur côté, dans la province de Québec, les assureurs songent à adapter à nos besoins, tout en la simplifiant, la méthode française de règlements des petits sinistres en assurance automobile. Enfin, dans Québec en 1970, comme dans les autres provinces, on a adopté l'assurance-accident individuelle, greffée à la police-automobile. C'est une première étape (avec l'assurance des frais médicaux) vers l'indemnisation automatique ou sans faute que l'on demande à cor et à cri un peu partout, en ce moment, sans qu'on sache très bien où l'on va. On a aussi mis en vigueur l'assurance-maladie d'Etat le 1er novembre. Il est trop tôt pour voir dans quelle mesure la production en souffrira. Il est probable qu'après une dure période d'adaptation, les assureurs se ressaisiront. Mais qu'il est difficile de conduire des entreprises quand l'Etat met la main sur des affaires péniblement accumulées, sans songer à payer la moindre indemnité!

Tout cela indique un bouillonnement des esprits qui serait excellent s'il ne prenait parfois une forme assez détestable. Quoi qu'il en soit, il devrait en sortir des idées, des initiatives et des méthodes nouvelles. Avec les résultats de l'exercice 1970, pour la Nationale ce me semble être les faits marquants qu'il convient de signaler ici à l'assemblée annuelle.

Il ne faut pas surcharger les contrats d'assurance-incendie.

La première initiative n'est pas nouvelle dans notre province, comme l'on sait. A plusieurs reprises depuis vingt ans, d'autres comités officiels se sont penchés sur le labyrinthe de nos lois d'assurance. Ils ont indiqué ce qu'il fallait faire pour qu'on s'y retrouve et pour qu'on ne soit pas forcé, comme à l'heure actuelle, de surcharger les contrats d'assurance-incendie, par exemple, d'avenants qui corrigent ce que prévoit une loi désuète ou qui cherchent à adapter à des besoins nouveaux des formules anciennes. Qu'on ne permette pas la coassurance parce que dans des temps lointains des assureurs d'outre-mer craignaient d'être joués, qu'on soit forcé d'autoriser l'usage de mazout pour fins de chauffage parce que l'emploi des extraits du pétrole est défendu par l'article 10f des conditions dites statutaires; que les travaux de réparations ou de transformations importants soient défendus à moins d'une permission spéciale; qu'on ne sache pas très bien la manière de procéder pour liquider une entreprise (surtout s'il s'agit d'une société mutuelle); que le surintendant des assurances ne connaisse pas exactement l'étendue de ses pouvoirs, tout cela serait aberrant, si la pratique ne s'accommodait tant bien que mal de multiples replâtrages. C'est à cela que les membres de la Commission ont été chargés de remédier. Leur tâche est lourde, parce que trop longtemps on a laissé aller les choses. Il faut souhaiter que, cette fois, leur rapport n'aille pas rejoindre sur les tablettes ceux de tant d'autres hommes de bonne volonté qu'on avait charges d'apporter une solution au problème. Pour cela, il faut qu'on se hâte d'apporter des textes nouveaux aux législateurs, qui les feront passer dans les faits pendant qu'ils sont en place.

Le comité de l'assurance automobile au travail.

De son côté, le comité de l'assurance automobile vient de commencer son travail. Ses membres se trouvent devant un problème non pas insoluble, mais difficile. Il revient à ceci, je crois: est-il possible de faire que les primes diminuent d'année en année, au lieu de croître plus ou moins lentement suivant le cas, avec l'augmentation des coûts de règlement et la fréquence des sinistres? Personnellement, je ne pense pas qu'il s'agit d'une simple question de mathématique, de statistique ou de tarification. Si les primes augmentent, c'est pour un certain nombre de raisons d'ordre psychologique, juridique ou administratif, qu'il ne faut pas oublier si l'on veut cerner le problème et tenter d'y apporter des solutions valables et durables.

L'une des causes les plus graves de conséquences, c'est que l'automobiliste ne prend pas les règlements de la route au sérieux. S'il raisonne ainsi, c'est d'abord parce que le gouvernement lui-même ne les applique pas avec la rigueur nécessaire. Il est bon enfant; cela se sent, se sait et se constate dans les faits de tous les jours. Or, cela se traduit par une augmentation régulière des accidents, à quoi s'ajoutent a) la hausse du prix de la réparation et des indemnités versées aux victimes:

b) et une augmentation régulière des autres coûts de règlement.

Qu'on en juge par ces quelques chiffres, relatifs à la fréquence des accidents d'automobiles et au chiffre moyen du coût des dommages corporels et matériels moyens depuis juin 1964 jusqu'à juin 1970 dans la province de Québec:

	Fréquence (par cent voitures assurées)		Coût moyen	
	Ontario	– Québec	Ontario	– Québec
– 1965	9	13	$546	582
– 1966	8.3	12	614	677
– 1967	8.2	11.5	643	767
– 1968	8.7	12	700	772
– 1969	8.7	12	752	830

Si les choses se passent de cette manière, c'est avant tout la faute de l'automobiliste. Mais si l'on veut que les choses changent d'aspect et qu'on obtienne des statistiques comparables à celles de l'Ontario, par exemple, il faudra.

a) que le gouvernement applique avec sévérité les règles de la circulation, qu'il prévoie un certain nombre de mesures très simples, appliquées avec la plus grande sévérité, comme des amendes croissantes, des points décroissant avec les violations, l'examen périodique des véhicules, une plus grande sévérité dans l'octroi des permis, etc. Toutes choses que les assureurs ont dites et redites.

b) que tout en étant équitables, les tribunaux soient de plus en plus sévères.

c) qu'un contrôle plus strict s'applique à certains aspects de la technique.

Autrement, je crains qu'on n'arrive à rien dans un domaine où tout s'enchaîne.

Il faudrait aussi savoir si l'on veut conserver des dispositions juridiques excellentes en soi, mais coûteuses, comme la responsabilité envers les personnes transportées, l'intérêt courant depuis la date de l'inscription de la cause, etc. qui alourdissent les primes en regard de ce qui se fait ailleurs.

Il faut souhaiter également que le comité parvienne à convaincre les services gouvernementaux intéressésd'agir en commun. Déjà un autre organisme étudie les conditions d'une collaboration entre services. Il est urgent que les recommandations de ce comité soient suivies afin qu'on obtienne un résultat que les assureurs recherchent depuis longtemps. Ils connaissent les raisons du coût actuel de l'assurance automobile et ils ne souhaitent qu'une chose, c'est qu'on les aide à appliquer des solutions valables.

Inportance du Fonds d'Indemmisation

D'autres choses pèsent dans la balance, comme on sait. La première, c'est le Fonds d'Indemnisation aux victimes d'accidents d'automobiles. Alors que dans l'Ontario, on demande une taxe spéciale au moment où l'on remet le permis de conduire, dans le Québec on force les assureurs à payer les frais à même les primes d'assurance automobile. C'est illogique, dira-t-on? Assurément, mais c'est un autre élément qui empêche la comparaison avec les primes exigées chez nos voisins. Il semble qu'on doive procéder comme eux dans la province de Québec avant longtemps.

La Facility ou la réassurance automatique des mauvais risques continue de coûter cher. Elle est un élément avec lequel il faudra compter tant qu'on n'aura pas demandé à ceux qui en profitent de payer les frais. Un rapport sinistres-primes de 94 pourcent n'a jamais été sain. Et cependant, c'est bien dans ce domaine que l'opinion accepterait qu'on augmente le tarif au niveau voulu! Jusqu'ici, cependant, les assureurs n'ont pas osé; ce en quoi, à notre avis ils ont eu tort car ils auraient apporté une solution à cet aspect du problème.

Si la réassurance automatique ou Facility est une mesure excellente au point de vue des relations avec le public assuré, puisque ainsi personne ne reste sans assurance (même les mauvais risques), elle continue de soulever des difficultés de fonctionnement. Trop d'affaires sont passées au Fonds subrepticement par certaines compagnies, avec des tarifs insuffisants. Comme l'écrivait récemment un des réassureurs les plus en vue au Canada: "It appears some automobile insurers in Canada have been unloading anything and everything into the "Facility" without any attention to proper underwriting and rating considerations."

A tel point que l'on procédera à l'avenir à une "inspection régulière" des livres des compagnies adhérentes. Il y a là une réaction nouvelle de certains qui trouvent la charge trop lourde, si elle doit faire avant tout l'affaire des autres. Il est évident qu'en toute équité, on ne doit pas essayer de trouver dans cet organisme d'entr'aide un moyen de faire payer aux autres l'expansion anormale de l'entreprise. On sent que la formule n'est pas encore tout à fait au point et qu'on cherche à l'adapter d'année en année aux besoins de l'industrie. Adoptée en hâte pour des raisons d'opportunisme électoral, elle n'a jamais pu être tout à fait précisée dans ses utilisations. Et c'est cela qui, périodiquement, soulève l'ire de ceux qui paient les frais en grande partie.

L'assurance-maladie montre un excédent

Parlons maintenant, si vous le voulez bien, des résultats de 1970. Au premier abord, ils sont bien meilleurs que ceux de 1969. Si l'on enlève les chiffres de l'assurance accident-maladie, souscrite surtout par les assureurs-vie, on a eu, en effet, l'année dernière un léger excédent technique favorable ($892,000), à comparer à une perte de 40 millions de dollars en 1969, pour l'ensemble du Canada. Cependant, il faut se demander dans quelle mesure on a mis à contribution des réserves antérieures pour obtenir ce résultat. Ne peut-on l'attribuer en partie à des bonis de sinistres

Suite à la page 16

JEAN GUIMOND & ASSOCIÉS INC.
COURTIERS D'ASSURANCES AGRÉÉS
Assurances pour l'homme, sa famille, ses biens et son industrie
74 Chemin Ste-Catherine, Outremont, Qué. Tél.: 274-8235
550 OUEST, SHERBROOKE, MONTRÉAL, QUÉ.

W. Brouillette Inc.
Courtiers d'assurances agréés depuis 1937
620 ouest, St-Jacques Montréal 101 Tél.: 842-1451
Spécialistes en assurance commerciale et industrielle

JOLICOEUR & JOLICOEUR INC.
Wilfrid Jolicoeur, - Normand Jolicoeur, C.d'A.A. Michel Goulet, C. d'A.A. -
COURTIERS D'ASSURANCES AGRÉÉS
ÉTABLIS EN 1880
8694 rue St-Denis, suite 1 - Montréal 351 - Tél.: 384-1460

EUGÈNE LaROCQUE, C. d'A.A.
JEANNE LaROCQUE C. d'A.A.
"L'assurance donne pleinement satisfaction si l'assuré confie à son agent le soin d'élaborer un PLAN d'ensemble"
EUGÈNE LAROCQUE & CIE
Courtiers d'assurance agréés - Assurances générales
Tél. 866-3097, 3098 - 1434 ouest, rue Ste-Catherine Suite 507 - MONTREAL

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA CONTRE L'INCENDIE
550 ouest, rue Sherbrooke
Montréal 111, P.Q. Tél.: 849-9471
ANDRÉ HOULE
DIRECTEUR DE LA SUCCURSALE DE QUÉBEC
Incendie, automobile et risques divers

FONDEE EN 1892
E. A. Whitehead, limitée
Courtiers d'assurance agréés
Jean Grégoire, vice-président et administrateur
Place du Canada Bureau 950, Montréal 101, - 878-4331
SUCCURSALES:
TORONTO - CALGARY - VANCOUVER WHITEHORSE

PRATTE, HOULE, MÉTHOT, PROTEAU, DOZOIS, MORRISSETTE INC.
COURTIERS D'ASSURANCE AGRÉÉS ET DISPACHEURS D'AVARIE
Suite 1040, Place Ville Marie, Montréal 113, Qué. Tél. : 875-6450
1135, Chemin St-Louis Québec 6, Qué. Tél.: 681-9651

1782 - 1971
En affaires depuis 189 ans
Premier bureau d'assurance établi au Canada en 1804
Groupe Phoenix de Londres
Succursale du Québec
1, Place Ville-Marie, Montréal
Directeur: A.G. Small - Sous-directeur: C. Desjardins
LA COMPAGNIE FAIT AFFAIRES AU CANADA DEPUIS 167 ANS 1804 - 1971
A.H. RADDEN
DIRECTEUR DU CANADA
Bureaux régionaux !
Québec - Trois-Rivières

GÉRARD PARIZEAU LTÉE
Courtiers d'assurances agréés
GÉRARD PARIZEAU — PIERRE CHOUINARD
MARCEL MASSON — GÉRALD LABERGE
ANDRÉ TOWNER — JULES DEROME
GÉRARD WHITE
Expertise et administration de portefeuilles d'assurances
410, RUE SAINT-NICOLAS, MONTRÉAL, P.Q.

SUN ALLIANCE & LONDON INSURANCE GROUP
SUN INSURANCE OFFICE LIMITED • ALLIANCE ASSURANCE COMPANY LIMITED • THE LONDON ASSURANCE
GUILDHALL, COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA
Groupées pour des fins d'efficacité, nos compagnies sont toutes à votre disposition, dans chacune des succursales et dans chacun des bureaux de service indiqués ci-dessous:
MONTRÉAL
SUCCURSALE de la RÉGION MONTRÉALAISE 800 ouest, boul. Dorchester
SUCCURSALE PROVINCIALE 800 ouest, boul. Dorchester
TROIS-RIVIÈRES (bureau de service) 500, rue Bonaventure, Suite 201
QUÉBEC (bureau de service) 2700, boulevard Sir Wilfrid-Laurier (Ste-Foy)
GRANBY (bureau de service) 2, rue Court, Suite 208
"SUN ALLIANCE & LONDON"
UN GROUPE QUI PEUT RÉPONDRE À TOUS LES BESOINS EN MATIÈRE D'ASSURANCES.

RATELLE & HETU
ASSURANCES GÉNÉRALES
Courtiers d'Assurances Agréés
Bureau:
4647, avenue Papineau **Montréal**
525-3283 - 525-3175

DUCREST & BROSSEAU
ASSURANCES
ASSURANCES GÉNÉRALES - VIE - GROUPE
275, rue St-Jacques - Tél.: 849-5686
Montréal

NRM
LA MUNICH DU CANADA,
COMPAGNIE DE RÉASSURANCE
Siège social: 360 St-Jacques - Montréal
Téléphone 842-9166 - Code régional 514
CIE DE RÉASSURANCE AGRÉÉ
TRAITÉS ET FACULTATIVES

le Blanc Elridge Parizeau, Inc.
Courtiers de réassurance
275, St-Jacques **Téléphone**
Montréal 126 **288-1132**
GÉRANTS DE:
— LA NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCES INCENDIE ET RISQUES DIVERS;
— MUTUELLE GÉNÉRALE FRANÇAISE VIE (Canada).
BUREAUX ASSOCIÉS
De Falbe ELDRIDGE **LE BLANC & DE NICOLAY**
Reinsurance Limited
Londres, Angleterre **Paris, France**

Maurice Gautier
& Cie Limitée
Courtier d'assurance agréé
ASSURANCES GÉNÉRALES
5165 ouest, rue Sherbrooke
Montréal - Tél. 481-5637

Robert Orsali
Courtier en assurance
MONTRÉAL
276 ST-JACQUES
SUITE 102
TÉL. 845-2024
BELOEIL
260 BOUL. RICHELIEU
467-4438

LECLERC & FILS
INC.
EXTINCTEURS CHIMIQUES
de tous genres
VENTE ET SERVICE
4515, rue LAFONTAINE
255-2901

YVES CHAREST B. Com., F.I.A.C.
GUY CHAREST
Nap. Charest & Fils Inc.
Courtiers d'assurance agréés
•
11504, rue Verville
Tél.: 331-5140
MONTRÉAL 357

Semaine de la Prévention des Incendies

Le rôle de la réassurance

par M. PIERRE DESMARAIS, surintendant pour la province de Québec de The Mercantile and General Reinsurance Company of Canada Ltd

Par voie de réassurance individuelle, les assureurs distribuent les responsabilités qu'ils assument ou qu'ils accumulent entre eux ou à des sources communément appelées "réassureurs professionnels", parce que ces derniers ne sont liés qu'à la réassurance. De même que l'assurance protège un détenteur de police contre toute éventualité de sinistre, l'assureur se protège en se réassurant.

La réassurance procure aux gérants et souscripteurs des compagnies d'assurance, la flexibilité requise pour rencontrer les exigences du public, tout en se conformant à la loi de la moyenne sur laquelle toute assurance est basée. Cela permet à l'assureur d'accepter des responsabilités au-dessus des montants que celui-ci peut prudemment retenir pour son propre compte, tout en considérant son statut financier, et judicieusement employé, cela peut permettre aux gérants des compagnies d'assurance de stabiliser la tangente des sinistres préservant ainsi leur retention nette sur une échelle bien équilibrée tout en évitant les variations rigoureuses se produisant d'une année à l'autre.

Naissance de la réassurance-incendie

Au début de l'assurance-incendie, la réassurance-incendie n'existait point, étant donné que les toutes premières compagnies d'assurance n'acceptaient que la part des montants qu'elles pouvaient assumer pour leurs propres comptes. Plus tard, mais il y a tout de même de cela 275 ans, les compagnies étroitement liées ou formant le marché local d'assurance établirent les premières transactions de réassurance entre elles, se limitant à l'acceptation de risques individuels. Ces transactions sont connues comme étant de la réassurance facultative.

Le progrès et l'expansion de la technique et de l'industrie amenèrent les entreprises modernes d'assurance à demander une plus grande flexibilité dans "absorption de leur souscription et de leur capacité, et ce fut dès lors, la naissance de la division des traités.

Un traité de réassurance est un contrat entre une compagnie d'assurance appelée la "compagnie cédante" et entre une ou plusieurs compagnies appelées "réassureurs". Ce contrat permet à la compagnie cédante de se libérer des responsabilités ou risques alors que la conservation de ces derniers pourrait entraver la stabilité des résultats de l'assureur. Le traité de réassurance a pour but principal d'assumer la responsabilité obligatoire et automatique des risques. Cette entente est remarquable, considérant qu'en prenant effet, le réassureur non seulement accepte une partie des risques déjà souscris par la compagnie, comme c'est souvent le cas, mais de plus il engage sa responsabilité pour des risques éventuels. Cette véritable "carte blanche" écarte de nombreuses restrictions et symbolise "par excellence" le principe de bonne foi qui maitrise toute forme d'assurance.

Contrôle gouvernemental

Une part considérable de l'industrie d'assurance appartient à des compagnies à "capital social" dont les structures et l'organisme sont contrôlés par des lois et règlements, lesquels restreignent leur expansion. D'ailleurs, les Canadiens bénéficient du meilleur contrôle de règlementation des compagnies d'assurance lequel est maintenu par le Département d'Assurance des gouvernements fédéral et provincial, pour la protection publique. Ces gouvernements, par l'examen et la vérification des rapports soumis annuellement, s'assurent que le capital ne diminue pas et que la marge de solvabilité requise est sûre. La réassurance, spécialement dans sa formule de traité, assiste la compagnie d'assurance dans le contrôle de son accroissement et de son expansion. Cette réalisation serait difficilement possible sans son appui.

L'assureur doit être prêt à renoncer à un profit qu'il aurait pu conserver afin que le réassureur puisse obtenir la stabilité et la flexibilité. Une prime doit être payée pour une garantie de réassurance. La marge des profits que l'assureur cède est la compensation reçue par le réassureur pour sa garantie.

Dû au fait que le réassureur accorde la stabilité aux taux de sinistre de l'assureur il est vraisemblable que le réassureur démontre une plus grande variation dans ce taux de sinistre entre les années profitables et celles où l'expérience en général fut mauvaise.

Répartition des risques essentiels

La répartition des risques est essentielle pour le réassureur. Les transactions des plus importantes compagnies de réassurance sont dirigées sur un plan international et proviennent de toutes les parties du monde.

Avec l'avènement des super-réactés, des bateaux-citernes et la vaste agglomération des valeurs concentrées particulièrement dans les emplacements modernes, de nos jours, le marché d'assurance et de réassurance assure des risques et s'engage à rembourser des montants, qui il y a plusieurs années, auraient été considérés comme étant astronomiques.

On redoutait que l'industrie d'assurance ne puisse supporter cet accroissement, mais contrairement à ce que plusieurs individus de l'industrie de l'assurance croyaient, ce ne fut pas le cas. L'industrie d'assurance a toujours été en mesure de fournir les capacités requises dans les cas où le taux de prime était adéquat.

L'assurance générale, à la portée du grand public

par Michel Brosseau, du bureau Ducrest & Brosseau Assurances

A l'instar de bien d'autres organismes d'assurances, l'Association des Courtiers d'Assurances de la province de Québec a depuis longtemps compris que la seule véritable façon de bien servir le public était par une plus grande diffusion des connaissances de l'assurance générale et par la recherche constante du perfectionnement de ses membres.

Cours complet d'assurances

Nous sommes heureux de souligner ici que la collaboration tripartite du CEGEP "Vieux Montréal", de l'Association des Courtiers d'Assurance du Québec et de l'Institut d'Assurance du Canada permet, à compter de septembre 1971, d'inclure dans le syllabus de ce premier CEGEP un cours complet d'assurance menant au diplôme collégial (D.E.C.) en techniques administratives, option "assurances générales". Ce cours à orientation bien définie propose une carrière enviable dans l'assurance générale soit dans les services gouvernementaux, les services internes des compagnies d'assurance ou dans les services directs à la clientèle. Cette initiative conjointe avant-gardiste et clairvoyante vis-à-vis des problèmes d'adaptation à la vie moderne qui confrontent nos jeunes d'aujourd'hui mérite d'être sans cesse appuyée par tous.

Statut professionnel des courtiers d'assurances

Cette réalisation conjointe est l'acheminement progressif normal des efforts entrepris depuis le 11 juillet 1963 par l'Association des Courtiers d'Assurances de la Province de Québec lorsque le bill "57" du Gouvernement de notre Province consacrait définitivement le courtier d'assurance dans son statut de professionnel dévoué aux intérêts du public.

Parmi les toutes premières initiatives de cette corporation il faut mentionner la mise sur pied, le 11 octobre 1963, d'un comité chargé d'orienter la formation professionnelle de ses membres. Ceci impliquait la création de manuels de cours au niveau de "courtier associé" et de "courtier agréé" ainsi que la préparation de professeurs compétents à l'échelle provinciale, de façon à uniformiser la compétence du courtier à la grandeur de la province.

Plus tard, plus particulièrement depuis 1968 elle mettait sur pied des cours, en français dans les locaux des CEGEPs ou ailleurs, et en anglais à McGill, pour parfaire la formation de ses membres.

Une initiative qui honore ses promoteurs

Elle inaugurera aussi pour ses membres des colloques touchant l'informatique, l'organisation du bureau, les problèmes complexes d'assurance, etc... des cliniques éducatives de tous genres avec dynamique de groupe; des conférences à l'aide de la méthode audio-visuelle.

Généreusement, l'Association met maintenant à la disposition des CEGEP et du public en général toute cette vaste richesse de connaissances, fruit de longues années de recherches.

S'il n'y a jamais eu un fossé entre l'assurance générale et le public, je crois sincèrement que celui-ci est maintenant comblé.

Connaissant mieux l'aide précieuse que peut lui apporter l'Assurance dans toutes ses transactions d'affaires et plus particulièrement par une protection adéquate contre les aléas susceptibles d'être catastrophiques, le grand public, enfin renseigné, pourra mieux dialoguer avec son courtier et ainsi mieux se protéger.

Cette initiative des plus louables de vouloir renseigner le public par des cours d'assurance dans les CEGEPs honore tous ses promoteurs.

EN MARGE D'INITIATIVES

Suite de la page 15

survenus antérieurement à 1970? Ce qui rendrait le redressement moins spectaculaire.

Un lourd déficit est normalement comblé par le produit du portefeuille-titres. Il n'en reste pas moins vrai que l'assureur réagit en force quand il se trouve devant une pareille situation. Il a tendance à considérer que les primes doivent lui permettre de faire face au coût des sinistres et de l'administration, le rendement du portefeuille-titres étant là

a) pour combler le déficit technique s'il y en a un: chose dont la répétition lui semble inacceptable, le tarif, dans son esprit, devant lui permettre de joindre les deux bouts chaque année.

b) et pour donner à son entreprise la solidité financière indispensable.

Il n'a pas tort, quand on songe à l'importance des risques qu'il accepte, même si la réassurance le met partiellement à l'abri. Il est possible qu'éventuellement les pouvoirs publics demandent qu'on fasse la différence entre le rendement total du portefeuille et celui des placements de l'entreprise qui correspondent à son capital-surplus: l'un devant revenir en totalité ou en partie à l'assuré et l'autre restant à l'entreprise comme rémunération des capitaux engagés et comme facteur de stabilité. Si l'on s'oriente jamais de ce côté, il faudra faire bien attention. D'une part, il ne faudra pas risquer d'affaiblir les entreprises canadiennes qui font face à la concurrence de puissants assureurs étrangers. De l'autre, il faudra se rappeler que l'assureur est extrêmement exposé aux fluctuations techniques et financières quand ses ressources sont limités. Or, les réserves sont justement là pour mettre à l'abri aussi bien la société que le public même.

Il est curieux de constater comme agissent rapidement les forces correctives après les années difficiles. Quand on perd 40 millions en un seul exercice, il est évident qu'on met tout en marche pour apporter dès l'année suivante, la correction nécessaire: hausse de tarif, diminution des risques douteux ou mauvais, épuration du portefeuille. Pour faire face à des réactions parfois violentes de sa clientèle, le courtier, de son côté, fait le gros dos, grogne, répartit le plus qu'il peut, trouve des marchés nouveaux, en attendant que les assureurs reviennent à des sentiments différents. Les affaires d'assurance ne sont jamais faciles. Elles se gâtent en des moments comme ceux que l'on a traversés en 1969. Puis, elles rentrent à peu près dans l'ordre quand les résultats s'améliorent. C'est ce qui se passera sans doute d'ici un an ou deux.

1970, une année de réadaptation

En somme, 1970 aura été une année de réadaptation, de reprise, de tassement, avec une hausse d'environ 11 pour cent du chiffre d'affaires dans l'ensemble, si l'on exclut l'assurance accident-maladie. En effet, les primes acquises sont passées de $1,500,000,000 à $1,670,000,000.

En réassurance, les chiffres sont bien curieux à observer: un groupe perd $450,000, un autre en gagne $410,000; un troisième a un déficit technique de $501,000 et un quatrième fait un bénéfice de $502,000. Un autre groupe perd $468,000 alors que l'an dernier (exercice difficile) il avait fait des bénéfices techniques de $27,000. L'analyse est difficile à faire car il s'agit de sociétés étrangères ou canadiennes faisant partie de groupes étrangers, dont les résultats subissent l'influence des contrats de rétrocession. Pour en venir à une conclusion valable, il faudrait avoir des détails plus précis.

En terminant ces notes sur la réassurance au Canada, il faut, je crois, noter ce qu'un réassureur écrivait récemment à propos des affaires dans le Québec. Voici ce qu'il disait: "In 1970, property insurance results in Quebec are expected once again to be better than average and, although automobile may be marginal, the over-all result is expected to be profitable. Quebec insurance and reinsurance people are knowledgeable in the extreme and it is good to be able—especially in those troubled times—to so indicate". Il est bon de se l'entendre dire par un réassureur professionnel, alors qu'il est fréquent que la province de Québec soit la tête de Turc sur laquelle on tape assez régulièrement avec un plaisir évident à propos de tout et de rien.

Tél.: 861-1873
Lefebvre & Paradis Inc.
ASSURANCES GÉNÉRALES
1155 ouest, boul. Dorchester **Montréal 102, Qué.**

ASA
TÉL.: 277-3113-4
AGENCE D'EVALUATION SALABERRY INC.
ANDRÉ CHÉNIER
PROPRIÉTAIRE
7636, RUE ST-DENIS
MONTRÉAL 327, QUÉ.
SPECIALISTES INCENDIE

En 1970, le groupe Canadian Re a souscrit $42,998,483 en primes brutes, les sinistres bruts ayant été de $24,290,832.
Le groupe comprend, outre la Canadian Reinsurance Company, les réassureurs suivants, qui sont tous agréés au Canada :
La Compagnie Canadienne de Réassurance*
North American Reinsurance Corporation
North American Reassurance Company*
La Compagnie Suisse de Réassurances*
La Compagnie Suisse de Réassurances (succursale canadienne)
*Affiliés vie
Canadian Reinsurance Company
Siège Social: 95 Avenue St. Clair ouest, Toronto 195.
Succursale du Québec: 612, rue St-Jacques, Montréal, 126.
Pour les affaires vie: Compagnie Canadienne de Réassurance.

DAVID INC.
Assurances générales
4380 est, rue Beaubien
Montréal
Tél.: 721-4937

The MERCANTILE and GENERAL REINSURANCE GROUP
Réassureur agréé - Incendie - Responsabilité - Marine - Vie
THE MERCANTILE AND GENERAL REINSURANCE COMPANY OF CANADA LIMITED
THE MERCANTILE AND GENERAL REINSURANCE COMPANY LIMITED
Siège social: 34 rue King est, Toronto 1 (416) 366-2874 - Bureau de Montréal 715 Carré Victoria (514) 845-8292

Semaine de la Prévention des Incendies

Collaboration requise des citoyens, des assureurs et des municipalités pour lutter contre le feu

par RICHARD TALBOT, F.I.A.C., directeur adjoint, Services des Biens, La compagnie d'Assurances PROVINCES-UNIES

Tous les jours, nous lisons dans les journaux, des articles relatant des pertes causées par des incendies. Les pertes matérielles sont dans la plupart des cas recouvrées presque entièrement, grâce aux polices d'assurances que les sinistrés ont prises, et tout au moins en parties s'il s'avère que les polices hélas, ne sont pas adéquates, (par exemple si le client s'est sous-assuré pour payer moins de primes). Malheureusement, il n'en est pas ainsi dans les cas de perte des vies humaines, car la science si avancée soit-elle, n'a pas encore découvert les moyens de ranimer ces corps affreusement calcinés.

Il ne faut pas jouer avec le feu

Malgré toute cette publicité, les gens continuent de jouer régulièrement avec le feu. Les plus audacieux se couchent cigarette à la main, d'autres augmentent l'ampérage de leur fusible sans tenir compte du danger d'un circuit surchauffé et même la ménagère met souvent en danger la vie de sa famille.

Combien de fois ne voit-on pas une ménagère être dérangée alors qu'elle s'adonne à la cuisson si dangereuse des frites, ou encore être dans la nécessité de quitter rapidement le foyer pour aller chercher ses enfants, laissant ainsi la place à de graves éventualités d'incendies.

Les gens évaluent souvent leur vie en milliers de dollars. Toutefois, ils sont prêts à la risquer en négligeant de se procurer un fusible qui coûte moins de 25 cents. Sait-on aussi qu'un extincteur chimique peut être acheté pour moins de vingt dollars?

Si chacun prenait un minimum de précautions afin d'éliminer les risques d'incendie, ces pertes matérielles considérables et surtout ces pertes de vie si précieuse à chacun de nous, pourraient être évitées, car il est réellement déplorable de voir toutes ces mortalités souvent causées par négligence. Qu'il nous soit permis de vous suggérer quelques points qu'il serait bon d'observer ou de vérifier afin de limiter ces tragédies:

1) Ne pas fumer au lit ou au moment de s'assoupir.
2) Vérifier la boîte à fusibles. Ne jamais employer un fusible d'un ampérage supérieur à celui prescrit par le Bureau des examinateurs électriciens.
3) Voir à ce que la chambre à fournaise soit libre de tous produits combustibles et surtout de volatiles tels que benzine, naphte, peinture, etc...
4) Faire la vérification annuelle du système de chauffage.
5) Procéder au nettoyage et à l'aération périodique du grenier.
6) Procéder au nettoyage périodique de la cheminée.
7) Effectuer sans délai la réparation du filage électrique mis à découvert à la suite d'une déchirure de son enveloppe protectrice.
8) Arroser les braises avant de les jeter.
9) Fermer à clef tout hangar ou remise afin d'en empêcher l'accès facile aux enfants qui souvent s'y réfugient pour fumer en cachette.
10) Eteindre le feu où l'on a mis des "Frites" si l'on doit s'absenter.

Malheureusement, il est impossible d'énumérer toutes les mesures préventives; cette liste en donne les plus importantes.

Tâche des assureurs et des municipalités

L'industrie de l'assurance dépense chaque année, des millions de dollars en frais pour analyser les risques qu'elle assume. Les assureurs engagent un personnel qui a reçu une formation adéquate et qui est en mesure de faire de multiples recommandations afin de minimiser les dangers d'incendie encore faut-il que celles-là soient suivies et exécutées, à défaut de quoi l'assureur est justifié de prendre l'initiative d'annuler une police d'assurance ou d'y annexer des clauses restrictives.

Les assureurs prévoyants inspectent non seulement le local qu'ils assurent mais aussi les lieux adjacents. Certains assureurs vont même jusqu'à aviser le Bureau des examinateurs électriciens de toutes défectuosités électriques qu'ils constatent et ce Bureau voit à ce que la défaillance soit corrigée incessamment, à défaut de quoi, il fait suspendre leur permis d'opération.

Appui de la part du Commissariat des Incendies

Il serait souhaitable que les assureurs obtiennent en retour le même appui de la part du Commissariat des Incendies de la Province. Que ce dernier exerce son autorité face aux négligences ou aux omissions de toutes sortes. Les visites annuelles de vérification de la part de nos pompiers semblent avoir été discontinuées. Cette coutume devrait être rétablie le plus tôt possible et que des mesures disciplinaires soient prises envers les personnes qui ne se plient pas à leurs recommandations.

Je suis persuadé qu'avec la collaboration des citoyens, des assureurs et des municipalités, l'on pourra réduire les pertes matérielles et surtout les pertes de vie.



DESROCHERS, DUBUC, EMOND, TANGUAY et ASSOCIÉS INC.
Courtiers d'Assurances Agréés
550 ouest, Sherbrooke Montréal
Tél. : 842-2181

Agences de réclamations Tremblay A. Enrg.
responsabilités générales
5845 est, rue Sherbrooke Montréal
Tél. : 254-9473

Chalifour & Couillard Inc.
ASSURANCES
CP - QUEBEC 6 - TEL 681-6275

RJL R. J. LAWS INSURANCE LTD./ASSURANCE LTEE.
R.J. Laws, F.I.I.C., C.I.B.
F. Freedman A.I.I.C., C.I.B.
Mme A. Lavoie, C.I.B.
1010 Côte du Beaver Hall Hill, Montréal 128, Québec
Tél. : (514) 866-3757

AGENCE DE RÉCLAMATIONS CURTIS INC.
Jules Guillemette, A.R.A. - Gilles Lalonde, A.R.A.
EXPERTISES APRÈS SINISTRES
DE TOUTE NATURE
276, rue St-Jacques Tél. : 844-3021
MONTRÉAL

Jean-Paul Cloutier Inc.
conseiller municipal
Courtier d'Assurances générales
Vie - Feu - Vol - Bris de glace - Automobile
Bureau : 2257 Frontenac - Montréal
Tél. : 527-1391

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU QUÉBEC
QUEBEC
1170 CHEMIN ST-LOUIS
directeur
J. Robitaille, A.I.A.C.
MONTREAL
SUITE 201, PLACE VICTORIA
directeur
S. Allard, A.I.A.C.
Connaissez-vous notre régime d'assurance pour les conducteurs sûrs ? Consultez votre courtier.
Bureaux de service: Chicoutimi - Rimouski - Sherbrooke
Ste-Agathe - Trois-Rivières - Val d'Or - Valleyfield

LA PREUVE EST FAITE!
44 ans au service des québecois et
plus de $15,000,000. de primes en '70
Chez PROVINCES-UNIES, vous avez
l'appui d'un personnel voué au
perfectionnement, qui s'applique
à assurer une prompte livraison
des polices, des avenants
et des renouvellements,
qui s'efforce d'éléminer toute
erreur dans la documentation
et qui veille à
ce que les sinistrés
soient traités équitablement
Confiez-vous
à notre équipe de
courtiers
LA COMPAGNIE D'ASSURANCES
PROVINCES UNIES
SIÈGE SOCIAL : PLACE VICTORIA MONTRÉAL 115
ASSURANCES GÉNÉRALES ET VIES

Groupe de compagnies d'assurance
Commercial Union
Bureau principale pour le Canada
500 rue St-Jacques, Montréal
Succursales et bureaux au service de nos courtiers à:
HALIFAX, SAINT-JEAN, QUÉBEC, TROIS-RIVIÈRES, SHERBROOKE, MONTRÉAL
OTTAWA, KINGSTON, TORONTO, BARRIE, HAMILTON, LONDON, SUDBURY
WINDSOR, THUNDER BAY, WINNIPEG, CALGARY, EDMONTON, VANCOUVER, VICTORIA
AU SERVICE DES QUÉBÉCOIS DEPUIS 1867

LA PRÉVOYANCE COMPAGNIE D'ASSURANCES
Siège social : Édifice de La Prévoyance 507, Place d'Armes Montréal
EN ASSURANCE GÉNÉRALE,
La prévoyance dépasse 90% des compagnies quant au chiffre d'affaires réalisé au Canada l'an dernier.
EN ASSURANCE-VIE,
La Prévoyance dépasse 80% des compagnies quant au volume d'affaires en vigueur dans le Québec à la fin de l'an dernier.
Les progrès rapides et constants de La Prévoyance signifient à la fois compétence et expérience.

United States Fidelity and Guaranty Company
La Compagnie d'Assurance Fidélité du Canada
ACCIDENT - CAUTIONNEMENT
INCENDIE - TRANSPORT - MULTI-RISQUES
MAURICE A. BEAUDRY - DIRECTEUR
507 PLACE D'ARMES - MONTRÉAL
"Consultez votre courtier comme vous consultez votre avocat"

LA FÉDÉRATION COMPAGNIE D'ASSURANCES DU CANADA

Siège social

275 ouest, rue St-Jacques
Montréal

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE
Stanstead & Sherbrooke
Siège Social
SHERBROOKE, P.Q.
Fondée en 1835
J.-P. GAUTIER, président et directeur général
Actif $8,151,493

Propriétaires!

Protégez-vous contre les risques d'incendie tout en isolant votre maison

Nous avons le matériau le plus moderne, qui vous assurera une protection efficace contre le feu. La laine minérale "Thermoroc," soufflée dans le toit ou les murs d'une maison, prévient la propagation de tout foyer d'incendie, parce qu'elle est incombustible. Elle permet de combler les espaces libres par où le feu se propage ordinairement.

SERVICE D'ISOLATION SOUFFLÉE

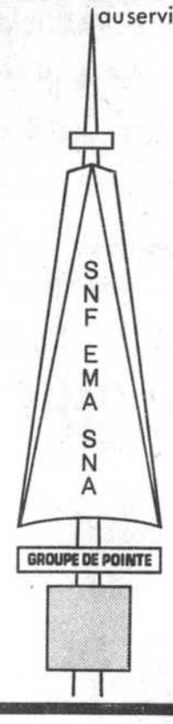
PRODUITS LA SALLE
LA SALLE BUILDERS SUPPLY LIMITEE

150, OUEST, BEAUBIEN
Montréal, Québec

273-1781

Division des
Entreprises P.H. Desrosiers, Ltée.

UN GROUPE DE POINTE
au service du Québec



SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE
L'ÉCONOMIE MUTUELLE D'ASSURANCE
SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES

UN SEUL SIÈGE SOCIAL:
385 est, rue Sherbrooke, Montréal 129
Téléphone: 844-2050

a vous de jouer . . .



pour obtenir un meilleur service consultez

INDEPENDENT INSURANCE MANAGERS LIMITED

CORNHILL INSURANCE COMPANY LIMITED ■ THE UNITY FIRE AND GENERAL INSURANCE COMPANY
PROVINCIAL INSURANCE COMPANY LIMITED ■ LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CANADIENNE PROVINCIALE

Québec : Bureau d'administration
SUITE 280, PLACE DU CANADA
MONTRÉAL

Semaine de la Prévention des Incendies

Vers une réforme de l'assurance automobile

par JEAN BARD, assistant du président Groupe Prévoyants du Canada

Il n'est pas nécessaire d'être prophète pour affirmer que le commerce de l'assurance-automobile subira des transformations importantes au cours des prochaines années. Effectivement, des propositions nombreuses et diverses sont mises de l'avant, soit pour freiner les hausses de primes, soit pour "réformer le système", en modifiant le contexte dans lequel l'industrie de l'assurance opère.

Le Ministère des Institutions Financières et l'industrie de l'assurance se sont fixés comme objectif premier de maintenir les primes d'assurance au plus bas niveau possible, tout en respectant les critères de qualité auxquels l'automobiliste est en droit de s'attendre lorsqu'il fait appel aux services de son assureur. Ce n'est pas facile dans un contexte d'inflation et de "tueries à répétition" sur les routes de la Belle Province. Nous voudrions toutefois insister ici sur trois moyens que l'on pourrait employer pour atteindre l'objectif poursuivi.

Fonds d'indemnisation

1) Nous souhaitons que l'on modifie au plus tôt la méthode utilisée pour alimenter le Fonds d'Indemnisation des victimes de la route. Ce fonds, on le sait, a pour but d'assurer des indemnités aux victimes d'automobilistes sans assurance. Au Québec, ce sont les compagnies d'assurance, donc par ricochet les automobilistes assurés, qui alimentent le fonds, alors que les autres provinces ont recours à d'autres sources de revenus. Cette pratique de faire payer les assurés pour les autres augmente le coût de l'assurance de près de trois pour cent. Pourquoi l'automobiliste assez prévoyant pour s'assurer est-il astreint à payer son assurance plus cher parce que son voisin a négligé de se protéger contre les conséquences de ses actes? Ne serait-il pas préférable d'exiger, lors de l'émission du permis, une contribution spéciale de l'automobiliste sans assurance, comme on le fait en Ontario et dans plusieurs autres provinces?

2) Il faudrait aussi créer une commission de révision des permis et instituer un système de points pour les conducteurs. Il existe chez nous un certain nombre de conducteurs inaptes ou incorrigibles, qui devront être éliminés de la route pour protéger la collectivité (rappelons que le droit de conduire une voiture est un droit conditionnel et non absolu). Si l'on ne fait pas preuve d'assez de sévérité dans l'octroi des permis, la masse des automobilistes se trouve à payer pour un petit nombre de gens à qui l'on ne devrait pas permettre de conduire une voiture. La mise en application d'un système de points suppose évidemment une surveillance adéquate des routes, si l'on veut qu'elle produise les résultats espérés.

3) Comme toute autre entreprise, l'industrie de l'assurance est soucieuse de maintenir ses frais d'administration au plus bas niveau possible. Au cours des dernières années, le pourcentage de la prime qui va à l'administration et aux taxes est passé graduellement de 33 à 29 pour cent. Il faut continuer le travail entrepris dans ce domaine, mécaniser, simplifier les procédures, généraliser l'emploi des méthodes modernes de contrôles budgétaires et d'analyses de coûts que plusieurs assureurs utilisent déjà avec succès. L'on pourrait aussi réduire les frais légaux et judiciaires en créant des tribunaux spéciaux, dont la procédure serait simple, pour s'occuper des procès résultant d'accidents d'automobile.

Une barrière contre les hausses répétées de primes

Les mesures précitées ne sont ni bien révolutionnaires ni particulièrement originales. Leur application constituerait néanmoins une barrière contre les hausses répétées de primes. Utilisées avec efficacité, elles pourraient même constituer un premier pas vers des réductions de primes. Toutefois, ces mesures ne sont pas la réforme en profondeur dont le commerce de l'assurance a besoin pour s'adapter au contexte des années 70. Une telle réforme devrait permettre d'atteindre trois objectifs, soit (a) de simplifier et de hâter le règlement des sinistres, (b) d'amener l'assureur à retourner la plus grande partie possible de la prime au consommateur sous la forme d'indemnités versées aux victimes d'accidents et (c) de réduire et de distribuer équitablement le fardeau économique imposé aux automobilistes. Il n'existe pas de recette magique pour atteindre ces objectifs, mais ici encore, nous voudrions attirer l'attention sur quatre aspects de la question qui, à notre avis, méritent d'être retenus.

1) Le problème de l'assurance-automobile, c'est en fait le problème de l'automobile tout court. Si on veut le régler, il faudra réduire la fréquence et la gravité des accidents de la route en utilisant les moyens préconisés par ceux qui s'intéressent à la sécurité routière. Ces moyens ne se limitent pas à l'octroi des permis et à la surveillance des routes. Ils comprennent l'amélioration du réseau routier, la surveillance de l'état des véhicules, l'éducation de l'automobiliste et même l'utilisation de la technologie moderne pour concevoir et fabriquer des voitures moins fragiles.

2) Le contexte juridique à l'intérieur duquel l'industrie de l'assurance opère devra être modifié. L'assurance-automobile repose présentement sur la notion de responsabilité: l'automobiliste prend une police d'assurance pour se protéger contre les conséquences possibles de ses actes. Ce mécanisme offre l'inconvénient d'être lourd et coûteux lorsque vient le moment de régler les sinistres: il faut départager les responsabilités, tenir compte de versions contradictoires, négocier des règlements, recourir aux tribunaux dans certains cas. La complexité du présent système a entraîné, surtout aux Etats-Unis, un fort mouvement en faveur d'un mode de compensation sans égard à la faute, selon lequel l'assureur paierait les blessures et les dommages subis par les victimes de la route, peu importe que l'automobiliste soit responsable ou non. Nous ne croyons pas qu'il faille abandonner totalement la notion de responsabilité, qui offre tout de même le mérite d'être équitable. La solution idéale résulterait probablement d'un alliage des deux systèmes: la notion de responsabilité s'appliquerait et aux sinistres importants, surtout à ceux qui entraînent des blessures graves et une incapacité prolongée, tandis que les autres se régleraient sans égard à la faute. Il faudrait aussi envisager sérieusement la possibilité de recourir à une protection de base assurant aux victimes de blessures une compensation minimum, peu importe l'auteur de la faute qui a causé l'accident. Le gouvernement de l'Ontario tente présentement cette expérience en présentant une loi qui modifie et rend obligatoire le chapitre B de la police d'assurance (à noter qu'au Québec aussi, l'automobiliste peut se procurer une assurance en vertu du chapitre B, mais cette assurance n'est pas obligatoire). Cette loi, si elle est adoptée, permettra aux victimes de blessures d'obtenir, en cas d'invalidité, une prestation hebdomadaire pouvant aller jusqu'à 70 dollars; elle prévoit en outre une indemnité de base de 5,000 dollars, qui augmentera de 1,000 dollars par dépendant, advenant le décès accidentel du chef de famille. Toutes ces indemnités seront payées sans égard à la faute. La mise en application d'une telle loi exige, cela va de soi, que l'on prenne les moyens nécessaires pour éliminer les automobilistes indésirables: autrement, l'on s'exposerait à ce qu'un petit nombre de conducteurs fassent augmenter sensiblement les déboursés encourus pour l'ensemble des accidents. C'est ici que le système de points et la surveillance de la route entrent en jeu. Pourquoi ne nous inspirerions-nous pas du modèle ontarien pour arriver à régler rapidement et à la satisfaction du public un tas de petites réclamations qui font souvent grogner le consommateur?

L'assurance automobile, une question fort complexe

3) Il nous semble que la classification des risques d'assurance-automobile est trop compliquée. Elle tient compte de plusieurs facteurs sur lesquels l'assureur ne peut exercer aucun contrôle réel, de sorte que l'assuré le plus franc dans ses déclarations se trouve désavantagé par rapport à celui qui sait "arrondir les coins". Nous savons par des enquêtes que le public canadien, comme le public américain, tient à ce que la prime soit proportionnelle au risque encouru. Ce principe n'est pas mauvais, mais à force de vouloir l'appliquer trop systématiquement, on finit par contourner le but même de l'assurance, qui est de répartir les risques au sein d'une masse d'assurés; on arrive aussi à augmenter les frais d'administration en compliquant le travail du courtier et celui des assureurs.

4) Il faudra recourir de plus en plus aux techniques de distribution de masse ("mass-marketing"). Il ne fait aucun doute que le courtier joue un rôle nécessaire auprès du client: même lorsqu'on arrive à le supprimer, d'autres personnes doivent exécuter à peu près le même travail pour répondre aux besoins du consommateur. On pourrait cependant simplifier son travail et réduire ses frais en employant les méthodes de "mass-marketing" qui commencent à se répandre, aux Etats-Unis en particulier.

L'assurance-automobile est, nous le répétons, une question fort complexe. Il n'existe pas de formule capable de régler tous les problèmes. Toutefois, si les gouvernements et l'industrie de l'assurance veulent continuer de collaborer, tous les espoirs sont permis.

LE PUBLIC ET L'ASSURANCE INCENDIE Suite de la page 19

Rôle de l'expert en réclamations incendies

Il est important de noter que l'expert en réclamations incendies joue un rôle de premier plan dans le règlement des sinistres. Par ses connaissances techniques et pratiques, il peut guider le public dans la bonne marche de son règlement par tous les moyens honnêtes dont il peut se servir et par un service rapide et courtois, ce qui à mon sens, est la meilleure publicité pour les assureurs. On peut également recourir aux services d'un entrepreneur compétent en construction pour établir correctement la valeur de réparation ou de remplacment d'un bâtiment et trouver la dépréciation, compte tenu de l'usage et de l'entretien qu'on en a fait. A défaut d'un tel entrepreneur, les experts-évaluateurs en bâtiment offrent leurs services au public.

Toutefois, plusieurs points importants sont sujets à conflits et un montant d'assurance adéquat élimine déjà bien des discussions pénibles entre l'assuré et l'expert au moment d'un sinistre.

L'expérience des années passées démontre une augmentation considérable du coût de remplacement, de la reconstruction, des matériaux, de la taxe de vente et de la main-d'oeuvre. Tous ces facteurs jouent un rôle de premier plan dans la hausse des primes d'assurance incendie et, l'augmentation sans cesse croissante du nombre des sinistres incendie en est une autre que le public devrait prendre en considération sérieuse.

Pensons que l'incendie cause annuellement des millions de dollars de dégâts matériels et de nombreuses pertes de vies. Les fils et les appareils électriques défectueux sont une cause fréquente d'incendies. Il faut noter également que la négligence et l'ignorance y contribuent fréquemment.

C'est pour cette raison que la Commission des Incendies de la Province de Québec consacre au public chaque année, en octobre, une semaine entière dite "Semaine de la Prévention des Incendies" en vue de le sensibiliser à tous ces problèmes et de le renseigner sur les dangers d'incendies, de pertes de vies et de dommages matériels inestimables afin de prévenir autant que faire se peut, de tels désastres.

Enfin, l'assureur se meut dans un monde où les sinistres sont de plus en plus importants individuellement et où les besoins d'assurances vont croissants. En vertu même de son rôle, c'est l'assureur qui sert d'amortisseur. Toutefois, si l'ensemble de la population voulait collaborer, tous les espoirs seraient permis.

IMAGINATION

La meilleure protection. Depuis 1792.

Partout dans le monde, INA offre une ligne complète de polices à couverture-multiple.
Au Québec, vous constaterez que nos polices sont rédigées en français par notre propre équipe de spécialistes.
Consultez votre représentant INA, ou téléphonez 878-3831.

INSURANCE COMPANY OF NORTH AMERICA
800 Carré Victoria, Suite 1125, Montréal 115, P.Q.

LE GROUPE PRÉVOYANTS DU CANADA

LES PRÉVOYANTS DU CANADA
ASSURANCE-VIE
•
LES PRÉVOYANTS DU CANADA
FONDS DE PENSION
•
LA PERSONNELLE
COMPAGNIE D'ASSURANCE
•
LES PRÉVOYANTS DU CANADA
ASSURANCE GÉNÉRALE
•

SIÈGE SOCIAL: 801 EST, RUE SHERBROOKE, MONTRÉAL 132 • TÉL : 527-3141

Semaine de la Prévention des Incendies

Le rôle de l'A.C.A. en prévention des incendies

par M. K. M. Young, gérant de la succursale du Québec à l'A.C.A., Association Canadienne des Assureurs, mieux connue sous l'abréviation C.U.A.

Le 9 octobre 1871, il y aura de cela bientôt cent ans, la vache de Mme O'Leary, d'un coup de sabot, renversait un fanal et provoquait le conflagration de Chicago. Depuis ce temps, l'Amérique du Nord a la hantise du feu.

Cependant – telle est la nature humaine – il faut encore chaque année consacrer toute une semaine – la semaine de la Prévention incendie – à rappeler à la population le besoin constant de vigilance.

La diffusion de l'idée de prévention de l'incendie n'est pas sans entraîner de grands frais dans un pays aussi étendu que le nôtre, mais depuis des années, l'**Association canadienne des Assurances** (A.C.A.) se tient à l'avant-garde dans ce domaine.

Pour l'A.C.A., la prévention de l'incendie est une tâche qui occupe tous les jours de l'année!

L'A.C.A. est naturellement, en premier lieu, un organisme d'inspection et de tarification. Elle détermine les taux d'assurance qu'exigent les compagnies qui en font partie et conserve dans ses dossiers, la description précise des risques qu'elle a pour rôle de tarifer.

Importance primordiale de l'inspection

Ce travail d'inspection et de tarification, en soi, est peut-être l'activité la plus importante de l'Association en matière de prévention de l'Incendie, car dans le calcul des taux de l'assurance incendie, il faut tenir compte de beaucoup de facteurs qui intéressent la prévention.

Il faut d'abord, déterminer un taux-clé ou taux de base pour chaque municipalité. Ce taux s'établit à la suite d'une inspection minutieuse par les ingénieurs de l'A.C.A.

Ces ingénieurs examinent tout le réseau de distribution d'eau de la municipalité. Ils constatent le diamètre des conduites, le débit et la pression de l'eau dont on dispose pour combattre les incendies. Ils notent le nombre, l'espacement et la situation des bouches d'incendie et y font des essais de pression courante en divers points.

Il y a inspection et essais des installations d'avertisseurs d'incendie en vue d'en vérifier le bon fonctionnement; il y a aussi vérification du service incendies lui-même en ce qui concerne l'équipement et la situation des casernes de pompiers, la valeur et le nombre de leurs effectifs.

Figurent aussi dans les dossiers les détails suivants: conditions climatologiques en toutes saisons de l'année; largeur et revêtement des rues; hauteur moyenne et genre de construction des immeubles dans les zones domiciliaires, commerciales et industrielles; facilités de déneigement, degré d'efficacité des opérations du service de la Police, etc. On vérifie également la présence des lignes aériennes de téléphone et d'électricité, avec leurs poteaux, car, mal situées, elles risquent d'entraver sérieusement les opérations de lutte contre le feu, notamment au point de vue du maniement des échelles mécaniques.

Tous ces renseignements, une fois réunis, sont pesés à la lumière d'une table de classement dont les critères, très stricts, permettent d'obtenir la classe dans laquelle la municipalité est rangée. Cette classe est un des facteurs déterminants pour l'établissement du taux de base à appliquer à cette municipalité.

Toutes les lacunes que relèvent les inspecteurs de l'A.C.A. dans une municipalité sont signalées à l'attention des autorités compétentes, et l'on y joint des recommandations propres à les corriger. On voit tout de suite par là que les efforts incessants de l'Association jouent un rôle marqué dans l'amélioration des normes de protection contre l'incendie que les municipalités canadiennes s'efforcent d'appliquer.

De l'inspection d'une municipalité à l'inspection des risques particuliers, il y a un grand pas à faire mais c'est dans ce dernier champ d'action que se vit l'histoire à peu près inédite et souvent méconnue de l'oeuvre que poursuit l'Association pour la cause de la prévention de l'incendie.

Inspection des risques de feu

Les risques sont donc inspectés individuellement: construction des murs, hauteur des bâtiments; nombre d'étages; ouvertures des planchers, construction du toit et des planchers, revêtement des murs intérieurs, des plafonds et des planchers; installations de chauffage; canalisations électriques; installations de force motrice, le cas échéant; entretien; affectation; opérations de transformation; protection privée contre l'incendie et risques de voisinage, tout cela est noté.

Tous ces points et d'autres encore entrent en ligne de compte dans le calcul des taux particuliers à chaque risque.

En poursuivant cette politique d'inspection et de tarification, l'A.C.A. n'apporte pas seulement des contributions majeures à la bataille contre le feu, mais elle reste fidèle aussi aux objectifs que sa constitution lui fixe: "éviter toute injuste distinction entre des risques qui comportent essentiellement les mêmes caractères" et "favoriser l'amélioration des types de construction et l'installation de dispositifs de protection."

L'une des contributions les plus directes de l'Association au bien-être des Canadiens, c'est le patronage qu'elle accorde aux Underwriters' Laboratories du Canada, centre unique d'essais voué à la cause de la sécurité publique. Là, tous les types d'articles – répondant communément aux besoins de la vie moderne – sont soumis à des essais exhaustifs et des plus rigoureux.

Les produits qui passent ces essais avec succès se voient accorder une étiquette partout enviée, l'étiquette UL, et ainsi les consommateurs peuvent les acheter en toute confiance puisque, aussi bien, ils ont été "approuvés par les Underwriters."

La publication des normes

Un autre service de l'A.C.A. est la publication de normes, sous forme de brochures distribuées gratuitement d'un océan à l'autre, et dont la gamme s'étend du "**Code municipal de Prévention de l'incendie**" à l'"**Installation, entretien et usage des extincteurs d'incendie portatifs**". Ces normes, qui reposent sur les constatations des autorités internationales de prévention et protection Incendie, deviennent rapidement les normes de sécurité reconnues dans le commerce et l'industrie.

Un autre service des ULC consiste dans les essais et l'homologation des autopompes des services d'incendie. Ce service d'homologation comporte une série d'essais et examens effectués par les ingénieurs des ULC et qui portent sur la conception même de ces appareils. Les fabricants reçoivent une "homologation" ou reconnaissance des modèles d'autopompes qui passent les tests prescrits et qui, comme conception, sont conformes aux exigences.

Grâce à ce système d'homologation, lorsqu'ils achètent des appareils, les chefs des services d'incendie sont en mesure de stipuler qu'ils devront être homologués par les ULC; ils sont sûrs ainsi que l'équipement livré va répondre aux exigences.

L'école de formation de l'A.C.A., qui donne des cours dans l'immeuble des ULC à Scarborough, en Ontario, a une grande portée en matière de prévention de l'incendie. Cette école, la première du genre en Amérique du Nord, donne un ensemble de cours sur les divers aspects de l'inspection, la construction des bâtiments, les modalités de l'assurance, les risques ordinaires et spéciaux, la protection et la prévention incendie.

Pour l'A.C.A., la prévention des incendies est une tâche de tous les instants, tous les jours et toute l'année.

Le Public et l'Assurance Incendie

par Marcel Tassé du BUREAU D'ASSURANCE DU CANADA

Depuis les vingt-cinq dernières années, le coût de l'assurance Incendie et le règlement des sinistres ont été des sujets controversés. Des changements très importants y ont été apportés pour s'adapter aux besoins d'une population qui n'a plus, en général, les mêmes habitudes ni les mêmes conditions de vie. Le niveau de vie augmente très rapidement, ce qui permet à l'individu de posséder des biens en plus grand nombre et d'une plus grande valeur.

Graduellement, des couvertures supplémentaires ont été ajoutées aux garanties d'assurance déjà existantes. De plus en plus la protection est accordée sous une forme d'assurance combinée, tous risques ou risques multiples.

Le contrat d'incendie est un contrat d'indemnité

Le public sait-il comment s'assurer et les raisons motivant la prime qu'on lui réclame? Il faut noter que le contrat incendie est un contrat d'indemnité. Le montant d'assurance inscrit sur la police n'est pas nécessairement la valeur du bien assuré, mais seulement le maximum de responsabilité assumée par l'assureur. Cela ne veut pas dire qu'advenant un sinistre, l'assuré recevra automatiquement le montant indiqué, mais que ce montant est le plus élevé qu'il pourrait recevoir. L'assuré ne peut recouvrer que la valeur réelle établie au moment de l'incendie ou la valeur de la réparation ou du remplacemnt, si cette dernière protection est incluse dans la police d'assurance des biens détruits ou endommagés. (a) quelle qu'ait été leur valeur initiale et (b) que cette valeur réelle ou de la réparation ou du remplacment soit inférieure ou égale au montant de l'assurance. L'assuré ne doit pas réaliser un profit par suite de l'incendie. Il ne peut demander qu'à être indemnisé, c'est-à-dire à se faire rembourser ce qu'il a réellement perdu. La valeur réelle n'est pas la valeur de remplacement, ni la valeur initiale, moins la dépréciation. C'est le coût de remplacement ou de la réparation au moment de l'incendie, moins un montant à déduire pour la dépréciation. Lorsqu'il s'agit de marchandises, c'est généralement le prix coûtant au moment de l'incendie, compte tenu de la dépréciation parce que la marchandise est défraîchie ou démodée.

La valeur d'un bâtiment établie par une municipacité n'a rien à voir avec la valeur réelle définie plus haut. D'ailleurs, chaque municipalité a sa propre évaluation, basée souvent sur des critères ou des règlements différents. L'assuré doit donc connaître la valeur réelle ou la valeur de remplacement de son bâtiment et voir à se procurer une protection adéquate dépendamment de l'augmentation de ses biens. D'un autre côté, il n'est pas de son intérêt de payer une prime pour une protection qu'il ne recevra jamais et, par conséquent, l'assuré ne doit pas demander un montant d'assurance excédant la valeur réelle ou, selon la protection accordée, la valeur de remplacment ou de reconstruction du bâtiment. Ordinairement, la police d'assurance pour maisons d'habitation prévoit, par une "clause de règlement facultatif" si l'assuré le désire, un règlement sur la base du coût de réparation ou de remplacement des bâtiments avec des matériaux de même espèce et de même qualité sans rien déduire pour la dépréciation. Cependant, le remplacement doit s'effectuer au même endroit et, entre autres conditions, le montant d'assurance doit être suffisant pour satisfaire à une clause dite "de coassurance" ou "de règle proportionnelle" incluse spécifiquement pour cette extension de couverture.

Clause de "coassurance" ou de "règle proportionnelle"

D'autre part, si l'assuré désire bénéficier d'une diminution du taux de la prime, une clause de "coassurance" ou de "règle proportionnelle" peut être consentie. Alors, l'assuré s'oblige à maintenir en vigueur une assurance à un certain pourcentage de la valeur des biens assurés, ordinairement 80%, 90% ou 100%. Si le propriétaire néglige de remplir cette condition et qu'au moment du sinistre, son assurance est inférieure au montant requis par le pourcentage mentionné dans la clause de la règle proportionnelle, il devient assureur conjointement avec l'assureur et doit supporter sa part de la perte subie. Cependant, si le bâtiment était complètement détruit, l'assureur verserait le plein montant de la police d'assurance.

Ordinairement, la valeur du ménage et des effets personnels se chiffre à environ 50% de la valeur du bâtiment. Avec les années, le ménage et les effets personnels se renouvellent et augmentent progressivement en nombre et en valeur et le bâtiment bénéficie de travaux d'entretien, de même qu'il subit souvent des modifications. C'est pourquoi certains assureurs accordent une augmentation automatique de l'assurance au renouvellement de la police, pour compenser l'augmentation rapide du coût de reconstruction car trop de propriétaires prennent conscience de cette augmentation seulement après le sinistre.

Suite à la page 18

739-1771
L. GASTON LE BLANC
Courtier d'assurance agréé
3600, Van Horne Montréal

Le Groupe d'Assurance HARTFORD
Succursale province de Québec:
1080 Côte du Beaver Hall
Montréal 128, P.Q.
Tél.: 866-1643
GÉRARD LAFLEUR — Directeur de la succursale
ROBERT PIGEON — Assistant-directeur de la succursale
D'année en année, vous serez satisfait avec la Hartford

Le Groupe Dominion du Canada
DOMINION OF CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE
LA CASUALTY, COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA
UN GROUPE DE COMPAGNIES ENTIÈREMENT CANADIEN
ACTIF : $77,457,029.00
Incendie - Automobile - Responsabilité - Risques Divers
Succursale à Montréal
1080 Beaver Hall Hill
S.J. Davidson - Gérant
Inspecteurs - P. Voynaud, G. Bourbonnière, A. Rabouin
Téléphone: 866-7381

Fairfield & Ellis Ltd.,
Courtiers d'assurances agréés
1155 DORCHESTER OUEST
MONTRÉAL

DALE...
Le courtier d'assurance qui aime participer à la croissance des petites entreprises.
Essayez-nous pour notre service vous comprendrez !
DALE & COMPANY LIMITED
ÉTABLIE À MONTRÉAL DEPUIS 1859
1155 ouest, boul. Dorchester, Montréal.
Pour renseignements
Communiquez avec
JACQUES ROCHETTE
ou
LOUIS MILL C.d'A. Ass.
Tél.: 866-6561

LE GROUPE NEW HAMPSHIRE INSURANCE CO.
J.-Léon Plante
Administrateur
276 ouest, rue Saint-Jacques
TEL.: 845-6286
Montréal

LE GROUPE General Accident
SUCCURSALE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC
500 PLACE D'ARMES, MONTRÉAL 126
GENERAL ACCIDENT COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA
GENERAL ACCIDENT FIRE AND LIFE ASSURANCE CORPORATION LIMITED
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CANADIENNE ECOSSAISE
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE PIONNIER CANADIEN
THE YORKSHIRE INSURANCE COMPANY LIMITED
Prévention et Protection sont les deux facteurs importants contre l'incendie. La prévention ne peut dépendre que de vous-mêmes. Pour la meilleure protection, laissez-nous protéger vos biens et votre industrie.
R. Schroder - Gérant provincial
L. Clermont - Gérant de la succursale de la province de Québec
P. Dessureault - Gérant adjoint

ACCIDENT - FEU - AUTOMOBILE
"GROUPE GUARDIAN ROYAL EXCHANGE"
L'attitude généreuse et progressive du "Groupe Guardian Royal Exchange"
est appréciée par ses agents et assurés
Succursale de Montréal: 240, rue St-Jacques, Montréal
Succursale locale: 759, Carré Victoria, Montréal

Une compagnie digne de confiance
100 ans
Actif de plus de $42,719,552.
Surplus de plus de $14,389,328.
ECONOMICAL, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE
ENTIÈREMENT CANADIENNE FONDÉE EN 1871
SIÈGE SOCIAL KITCHENER, ONTARIO
Une compagnie à risques divers
Automobile - Garantie - Bris de Glace
- Incendie - Responsabilité - Vol - Risques Multi-Périls
1871 1971
276, rue ST-JACQUES - MONTRÉAL - Tél.: (514) 849-1374
GUY LACHANCE, A.I.A.C. — Directeur de la succursale de la province de Québec
LÉO DELORME — Surintendant des Agences

Semaine de la Prévention des Incendies

Sommes-nous conscients de la valeur de la Prévention contre l'Incendie

Par M. Maurice Lessard, Chef-inspecteur du Bureau des Mesures Préventives à Montréal

La semaine de prévention des incendies qui a lieu cette année, du 3 au 9 octobre 1971, est proclamée à travers tout le continent pour éveiller l'esprit de tout citoyen sur les nombreuses pertes de vie et pertes matérielles dont nous sommes témoins, tous les ans, car la prévention des incendies peut assurer, non seulement notre propre sécurité à la maison, au bureau ou à l'usine, mais aussi celle de nos semblables.

Prévention — Protection — Sécurité

La prévention des incendies peut se résumer en trois mots: Prévention – Protection – Sécurité. Le but ultime de ces mots sera atteint seulement si chaque citoyen de notre ville observe les règles élémentaires qui se rattachent à chacun d'eux car, si la prospérité et l'expansion du commerce et de l'industrie dépendent des propriétés physiques de la production et de la consommation, il importe qu'elles soient maintenues intactes, c'est-à-dire immunisées autant que possible contre les éléments destructeurs, soit du feu, d'une explosion et d'autres risques inhérents.

La Prévention est donc l'affaire de tout le monde.

Que nous sert, en effet, d'avoir un Bureau de Prévention de 40 inspecteurs, si malgré l'adoption des règlements les plus élaborés et les conseils répétés, les citoyens font preuve de négligence et se croient à l'abri de tout danger. Au contraire, il n'existe aucune immunité contre les risques qu'on laisse subsister autour de nous; il s'agit de savoir comment les éliminer. Si l'incendie est la conséquence et, en quelque sorte, l'expiation d'une imprudence, d'un oubli ou d'une négligence, il importe de surveiller nos actes et prévoir d'avance, tout ce que nous pouvons faire en présence des dangers. D'ailleurs, le simple bon sens permet souvent, d'éviter ou de prévenir bien des pertes humaines et matérielles.

En matière de prévention des incendies et de sécurité, l'éducation commence par l'étude de la responsabilité, du devoir de protéger sa vie et celle des autres. Malheureusement, les ignorants et les imprudents ne sont pas les seuls à souffrir de leurs actes. Il n'existe pas d'être humain complètement isolé de ses semblables. Tout citoyen, imbu de civisme, se doit pour sa propre conservation et celle des autres, de pratiquer les mesures préventives, en décelant les causes de feu, afin d'éviter un sinistre. En dépit des précautions prises, il y aura toujours des incendies plus ou moins graves.

C'est pourquoi chacun doit acquérir les connaissances et l'habileté voulues pour réduire les accidents et les pertes auxquels il est exposé, en même temps que les autres membres de la collectivité.

Il ne faut pas croire que l'incendie est un mal inévitable, auquel la fatalité nous a voués d'avance. Malgré les risques qui se multiplient à l'infini dans une grande ville industrielle, nous constatons que c'est là où il y a le plus de dangers immédiats que nous avons proportionnellement le moins d'incendies, parce que dans la famille, on ne veut pas s'instruire sur ce sujet et prendre les mesures nécessaires.

Il faut donc craindre le feu partout, à toute heure du jour et de la nuit et non pas dormir tranquilles parce que "On est assuré", car aucune assurance ne peut remplacer une perte de vie.

Voici quelques conseils pratiques que nous vous suggérons et qui pourront vous aider, s'ils sont mis en pratique, à faire de la prévention à la maison, et à préserver votre vie.

1. Préparez un plan d'évacuation.
2. Prévoyez deux sorties au cas où une serait bloquée par l'incendie.
3. Si la pièce est remplie de fumée, tenez-vous près du plancher
4. Couvrez-vous la bouche et le nez, avec un mouchoir.
5. Fermez les portes et fenêtres, si vous évacuez votre demeure.
6. Ne retournez **jamais** dans la maison en flammes.

Conseils généraux

1. Ne fumez jamais au lit.
2. Videz les cendriers dans des endroits sûrs (toilette) avant de vous mettre au lit.
3. Gardez les allumettes et les briquets hors de la portée des enfants.
4. Faites vérifier et nettoyer les appareils de chauffage, au moins une fois l'an.
5. En allumant l'appareil à l'huile, ne vous en éloignez pas pour aucun prétexte.
6. Ne placez aucune matière combustible (vêtements, rideaux, etc.) près des appareils.
7. Gardez les liquides inflammables dans des contenants de sécurité.
8. Entreposez les bidons de liquides inflammables dans le garage ou le hangar.
9. Placez les chiffons imbibés de liquides inflammables, dans des contenants métalliques fermés.
10. N'oubliez pas le fer à repasser sur une planche combustible.
11. Remplacez les fils électriques à découvert ou usés.
12. Ne branchez pas trop de fils sur la même prise de courant.
13. En cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et appelez immédiatement votre compagnie de gaz.
14. En cas de feu dans un poêlon, coupez la source de chaleur et couvrez le poêlon avec un couvercle.
15. Placez la base de l'arbre de Noël dans l'eau et éloignez-le de toute matière combustible.
16. Installez des lumières approuvées et des décorations ignifugées.

Une nouvelle firme de courtiers d'assurances agréés

Sous la raison sociale de Lachance, Bertrand, Benoit & Lavigne Ltée

Le 1er octobre 1971 se fusionnaient deux importantes sociétés de courtiers d'assurances: J.R. Lachance Inc. et Haldimand, Quinn, Bertrand & Benoit Ltée sous la nouvelle raison sociale de Lachance, Bertrand, Benoit & Lavigne Ltée.

Ces deux bureaux qui comptent chacun plus de 30 ans d'expérience dans le domaine de l'assurance regrouperont dorénavant sous le même toit un personnel de 25 employés qui seront en mesure de répondre à tous les besoins d'assurances de leurs clients.

Cette fusion permettra au personnel de se spécialiser davantage et d'offrir des services techniques comparables aux plus importantes sociétés tant américaines que canadiennes. De plus un réseau de correspondants dans les principaux centres américains, canadiens et européens permette de répondre aux besoins de la clientèle partout dans le monde.

Les motifs qui ont amené cette fusion peuvent se résumer aux points suivants: le désir d'offrir le meilleur service possible, une utilisation plus rationnelle du personnel, la possibilité de se doter d'instruments et de techniques de travail des plus modernes et la volonté de s'affirmer dans une industrie ou les géants américains ont l'habitude d'absorber la plupart des bureaux canadiens qui réussissent à atteindre un chiffre d'affaires important.

Les associés de la nouvelle société sont MM. Robert Lachance, André Bertrand, Jean-Louis Benoit, Guy Lachance, Maurice Lachance, George Haldimand, Claude Lavigne, Robert Quinn et Julien Benoit, tous sont courtiers d'assurance agréés. Signalons en passant que M. André Bertrand est le Président actuel de l'Association des Courtiers d'Assurance de la Province de Québec.

LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Suite de la page 13

Par MARCEL CLEMENT, collaborateur financier au Devoir

Amendement, réclamé au règlement concernant la construction des cuisines dans notre ville

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'article de M. Maurice Lessard Chef-Inspecteur du Bureau des Mesures préventives à Montréal. Ils y constateront maints conseils généraux, concernant la prévention des incendies ici – incidemment, il y eut 62,465 inspections de risques de feu dans notre Métropole l'an dernier qui ont permis de découvrir 25,547 contraventions, etc. En marge de ces donnés, il nous a été rapporté qu'il serait de première importance d'amender certains règlements municipaux, afin de forcer les constructeurs de maisons à appartements ou autres, dont les cuisines sont fort exigües, à installer au-dessous des armoires suspendues au-dessus des cuisinières, **des matériaux à l'épreuve du feu** (amiante, etc), tout comme la loi l'ordonne pour les cuisinières dans les restaurants, les hôtels et autres endroits publics. Cette remarque nous fut faite de bonne foi et nous nous empressons de la rendre publique dans l'intérêt des Montréalais.

Importance des activités de la C.U.A. et de la Conférence Indépendante des Assureurs

Personne n'ignore qu'elles sont nombreuses les compagnies d'assurances générales s'occupant de protéger les Canadiens contre les risques d'incendies, d'accidents causés par les automobiles, ou autres, etc. Ces entreprises appartiennent généralement à deux groupes, soit à l'Association canadienne des assureurs, mieux connue sous l'abréviation C.U.A. dont 2 compagnies canadiennes françaises, La Société Nationale d'Assurances et la Sécurité, compagnie générale du Canada, sont membres de cet organisme, groupant une cinquantaine de compagnies américaines, anglaises et canadiennes – soit à la Conférence des Assureurs Indépendants, groupant près de 300 compagnies d'assurances générales à non tarifs – incidemment, en 1969, M. Guy St-Germain, directeur général de l'important Groupe Commerce Assurance, dont le siège social se trouve à St-Hyacinthe, était le président de cette association ayant fait un chiffre d'affaires de $331,000,000.00 en 1969. Il y a aussi l'Institut d'Assurance du Canada, fondé en 1952, de même que l'Underwriters Laboratories of Canada, etc, qui voient à la protection des Canadiens contre les incendies et les accidents, etc.

Les primes nettes encaissées par l'assurance générale, plus considérables en 1970

Le commerce de l'assurance générale fait d'importantes affaires au Canada. Ainsi les primes nettes d'assurances-incendies encaissées en 1970 furent de $394,940,733.00, contre $278,532,989.00 en 1966, tandis que les primes nettes souscrites contre les accidents d'automobiles l'an dernier se chiffrèrent à $989,296,583.00, comparativement à $678,391,873.00 en 1966. Il y eut, aussi, des augmentations marquées dans l'encaissement des primes des autres genres de risques, mais que l'on se garde de croire que le commerce de l'assurance générale est fort payant, car les réclamations et les frais d'exploitation ont augmenté souvent plus que proportionnellement à l'encaissement des primes nettes. On notera que le Groupe Guardian Royal Exchange, dont le directeur général, M. N.H. Manning, vient d'être élu président de la C.U.A. pour l'exercice 1971-72, s'est classé au 3ème rang en 1970 pour les primes souscrites, tandis que le Royal Insurance Groupe venait au premier rang et le Groupe Commerce, contrôlé par les nôtres, au 8ème rang.

Enseigner la prudence et la vigilance, un gage de sécurité pour tous

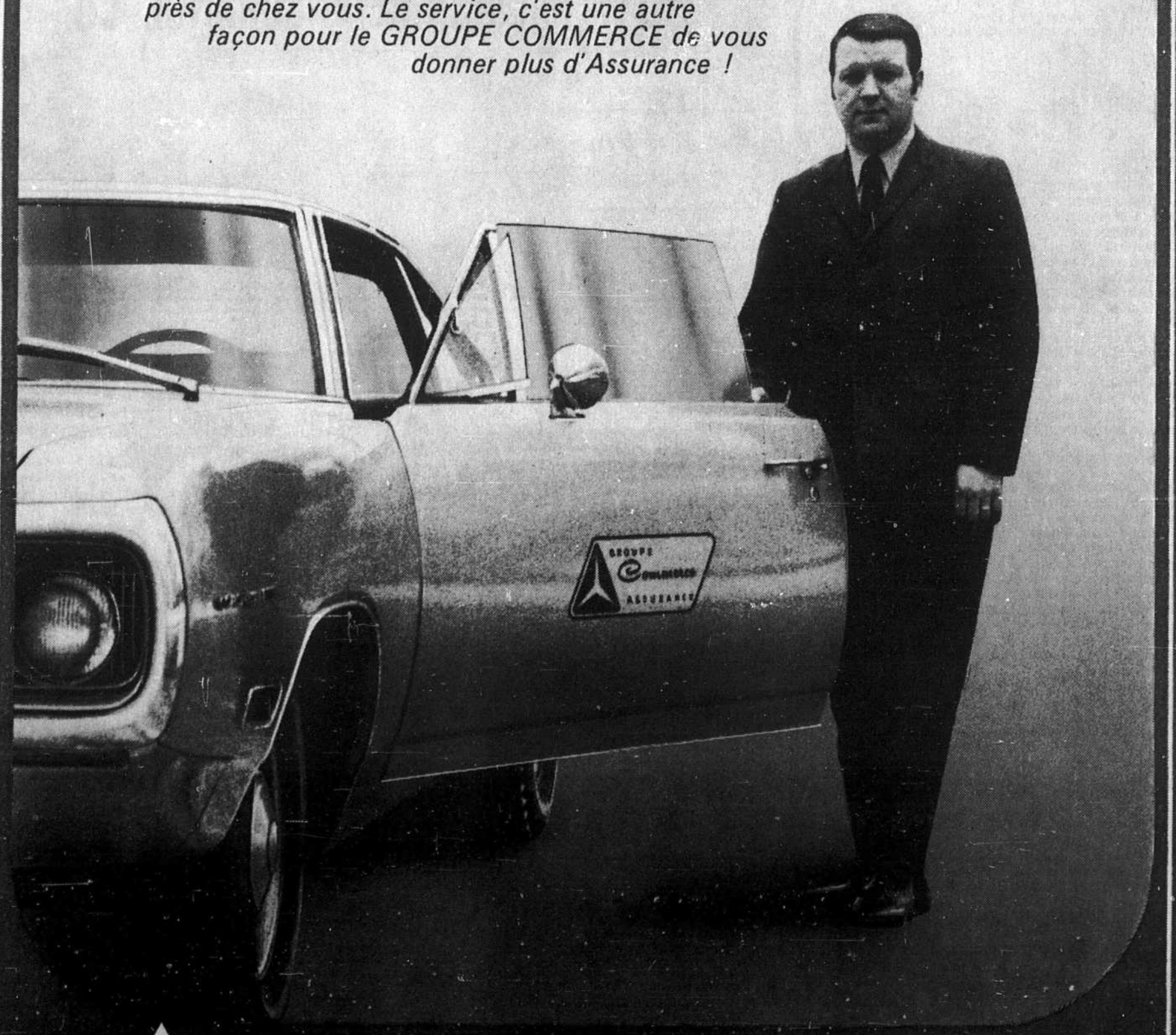
Bien que les compagnies canadiennes, anglaises et américaines, aient encaissé $2,150,000,000.00 de primes en 1970, soit 6.4% de plus qu'en 1969, cette industrie a, néanmoins, accusé l'an dernier, une perte de $9,400,000.00, contre une perte de $56,700,000.00 l'année précédente. Il y a donc eu, malgré tout, amélioration et il serait à désirer qu'il y ait au moins équilibre cette année, à défaut d'un profit. Il appartiendrait aux 17,000 agents d'assurances de continuer d'être toujours agressifs – plusieurs font partie de l'Association des courtiers d'assurance de la Province de Québec, dont nos lecteurs trouveront dans notre supplément un intéressant article de son nouveau président, M. André R. Bertrand C. d'A.A. Il va sans dire qu'il importe aussi que le public réalise bien la nécessité de se montrer vigilant et prudent, en ce qui concerne les risques d'incendies, d'accidents automobile, etc. Nos corps publics se doivent particulièrement durant la semaine de la prévention des incendies d'enseigner la prudence, un gage de sécurité pour tous, il ne faut pas l'oublier.

A cette époque inflationniste, il faut être couvert à la valeur de remplacement

Bien que la vigilance s'impose non seulement durant la semaine de la prévention des incendies, etc, mais, en tout temps, il est impossible d'en venir à une disparition complète des feux et des accidents, etc; car, il faut tenir compte des cas fortuits, de la négligence inconsciente de bien des gens, etc. Incidemment, la loi exige-t-elle spécifiquement des détecteurs de fumée dans les grands édifices à bureaux, dans les maisons à appartement, ou conciergeries? Après ce qui eut lieu à l'édifice de la C.I.L., nul doute qu'elle a été amendée? Personne n'ignore que "l'inflation continue à faire des siennes" et qu'il importe d'en tenir compte, car, advenant des sinistres, il en coûtera plus cher pour remplacer les objets détruits, qu'il s'agisse d'automobiles, de maisons, de biens mobiliers etc. Il importe donc que chacun révise ses polices d'assurances générales, afin de voir s'il est bien couvert ou, mieux, si les montants insérés seront suffisants pour assurer la reconstruction de sa maison, de son usine, etc ou, encore, contre les pertes résultant de l'interruption des affaires d'un commerce, d'une industries, etc. Il importe de ne pas perdre de vue que "le risque est le point de départ de l'opération d'assurance" et ce risque est certain, possible ou probable, d'où la nécessité pour tous les Canadiens d'être protégés adéquatement, particulièrement à cette époque inflationniste.

ON N'Y VA PAS PAR 4 CHEMINS!

2,500,000 milles ou 100 fois le tour de la Terre; c'est ce que parcourent par année au Québec les 70 agents de réclamations et les 20 inspecteurs du GROUPE COMMERCE. Vous pensez millage, sans doute. Nous pensons service! Où que vous habitiez, il y a un représentant du GROUPE COMMERCE près de chez vous. Le service, c'est une autre façon pour le GROUPE COMMERCE de vous donner plus d'Assurance!



LE GROUPE Commerce

la compagnie d'assurance générale de commerce, la compagnie d'assurance canadienne mercantile, la compagnie d'assurance canadienne nationale.

COMPAGNIES D'ASSURANCE CANADIENNES

Siège Social St-Hyacinthe, Qué.

Semaine de la Prévention des Incendies

La prévention-incendie

L'affaire des spécialistes et aussi du public

par André R. Bertrand, C. d'A.A.
président de l'Association des courtiers d'assurance du Québec

L'exercice d'un métier ou la pratique de quelques profession requiert non seulement une compétence accrue pour répondre aux exigences actuelles de ce métier ou profession mais aussi, sinon toujours du moins très fréquemment, l'apport de capacités et de connaissances supplémentaires, connexes à ce même métier ou profession.

Le courtier d'assurances n'échappe pas à cette règle du jeu. Autrement dit, il est appelé à remplir un rôle bien précis dans la société mais les circonstances l'obligent à flairer les dangers qui peuvent entourer un risque et à participer plus ou moins volontairement à la prévention des sinistres. Il ne lui répugne pas de mettre à contribution ses plus ou moins grandes connaissances dans ce domaine particulier, cependant il réalise de plus en plus que la prévention-incendie, pour ne nommer que celle-ci, devient une activité qui requiert de véritables spécialistes. Les risques présentent une complexité plus grande qu'il y a un demi-siècle et c'est pourquoi, pour le bien de l'ensemble, il est essentiel de rappeler à l'occasion les responsabilités qui incombent à chaque groupe de métiers ou professions.

Un conseiller professionnel

Il serait fastidieux de relater, à ce moment-ci, l'historique de l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec, groupement dynamique qui compte près de soixante ans d'existence. Qu'il suffise simplement de rappeler qu'en juillet 1963 le gouvernement du Québec octroyait à cette association le statut professionnel, c'est-à-dire le pouvoir de régir ses membres. D'une part, on lui octroyait le pouvoir d'établir les normes d'admission de ses membres mais aussi on lui imposait le devoir de surveiller leur conduite une fois qu'ils étaient admis à la pratique de cette profession. A toutes fins pratiques, le but de l'Association consiste à protéger l'intérêt public en s'assurant que ses membres ont le degré de compétence nécessaire pour répondre aux besoins d'assurance de leurs clients et que leurs agissements sont conformes au code d'éthique et de discipline contenu dans les règlements.

Si l'on excepte le rôle de surveillance, il demeure que la préoccupation principale de notre Association professionnelle est tournée vers le niveau de compétence de ses membres justement parce qu'ils participent étroitement à la rédaction d'un contrat, dit police d'assurance. Le rôle du courtier consiste à conseiller son client sur les protections les plus appropriées à ses besoins et ensuite à les lui obtenir aux meilleures conditions possibles. Evidemment, il devient le confident de son client et celui-ci doit pouvoir avoir pleine confiance en celui qu'il mandate auprès des compagnies d'assurances qui, elles, fournissent, la protection financière recherchée. Il ressort donc que l'intérêt du courtier devient nécessairement subordonné à celui de l'assuré de qui il est le mandataire, et que cet intérêt et sa compétence doivent demeurer indiscutablement au service du client tant et aussi longtemps que le contrat d'assurance demeure en vigueur.

Devant la complexité grandissante de l'économie qui affecte aussi bien l'individu que les entreprises commerciales et industrielles, l'on admettra aisément que la rédaction d'un contrat d'assurance, compte tenu de toutes les implications particulières et individuelles, et tout le service qui s'ensuit requiert un spécialiste dans ce domaine, indépendant et qui possède une compétence éprouvée pour remplir pleinement ce rôle indispensable de conseiller professionnel qu'est le courtier d'assurances.

Si je semble insister sur cet aspect compétence de la part du courtier ce n'est pas sans raison. Etant un contractant indépendant, qui n'est à la solde d'aucune compagnie en particulier, il assume la pleine responsabilité de ses actes, et devant ses clients et devant son Association professionnelle.

Notre Association croit, et avec raison d'ailleurs, que plus le niveau de compétence de ses membres sera élevé plus ceux-ci seront en mesure de rendre service au public car ce dernier exigera ce service. Nous sommes conscients qu'en dernier ressort c'est le public qui nous juge et que si nos services ne répondent pas à ses besoins il finira par nous ignorer.

De qui relève la prévention?

Cela peut paraître utopique mais théoriquement, de nos jours, le courtier devrait être à la fois un bon souscripteur, un bon technicien en prévention, avocat, banquier, comptable, ingénieur en plus d'être discret et connaître l'assurance dans tous ses méandres. La réalité, hélas, souvent revêt un tout autre aspect.

La complexité du monde moderne et la vitesse à laquelle les innovations technologiques se multiplient nous forcent tous à réaliser qu'il nous est impossible de maîtriser toutes ces facettes, ou plutôt ces sciences spécialisées, que semble exiger la pratique de notre profession. A toutes fins pratiques, comment peut-on parvenir à offrir le service qui convient le mieux au client?

A mon avis, j'entrevois deux façons d'y parvenir. La première, en groupant des bureaux de manière à réunir sous un même toit des courtiers qui possèdent des compétences diversifiées et qui peuvent offrir à la clientèle un plus grand éventail de services ou encore des services plus étendus. Cependant, ce procédé ne comporte pas pour autant la possibilité d'offrir un service technique complet. De plus, la majorité des bureaux de courtiers ne peuvent financièrement parlant retenir les services de techniciens compétents sur une base permanente et, d'autre part, comme je le disais précédemment, la complexité des problèmes que soulève la clientèle est telle qu'il devient impensable de prétendre posséder la compétence universelle nécessaire. Il faut toujours se rappeler le dicton: "Homme de tous les métiers, homme d'aucun métier."

Il reste donc la deuxième façon qui, à mon avis, complète la première et c'est d'avoir recours aux services de spécialistes de l'extérieur, qui ne soient pas des courtiers, à titre de consultants. J'entrevois ici une relation étroite entre le courtier d'assurances et le technicien en prévention incendie. Comme je le faisais observer lors d'un colloque organisé récemment par l'Association des Techniciens en Prévention-Incendie, au fur et à mesure que ces spécialistes établiront leur réputation et leur niveau de compétence je crois que les courtiers du Québec réaliseront l'importance pour eux de retenir leurs services. Je soupçonne qu'un jour ces techniciens en prévention-incendie pourront établir des bureaux indépendants. Par la force des circonstances, l'évolution de la technologie commandera probablement la formation d'une nouvelle catégorie de professionnels, comme ce fut le cas pour nous, les courtiers d'assurances. Quoi qu'il en soit des perspectives de l'avenir, il semble de plus en plus évident de nos jours qu'une porte s'ouvre devant eux et que leurs hautes connaissances technologiques devraient être mises davantage à contribution.

De par les circonstances et de par son expérience, le courtier d'aujourd'hui effectue une partie de leur travail et contribue à la réduction des sinistres en incitant ses clients à éliminer les dangers. Il faut admettre cependant que cette prévention est reliée directement, dans la plupart des cas, à un abaissement du taux de la prime ou à l'acceptation du risque par les souscripteurs des compagnies d'assurances. Cette motivation palliative m'apparaît mal fondée si l'on veut envisager le problème à longue échéance. Par ailleurs, très peu de courtiers disposent du temps et des facilités nécessaires pour entreprendre de la recherche voire même apporter de l'innovation dans ce domaine.

A chacun ses responsabilités

Je crois que courtiers d'assurances et techniciens en prévention peuvent s'entraider mutuellement dans l'intérêt du public. Les courtiers sont en mesure de signaler les domaines où de la recherche serait nécessaire et où les connaissances et méthodes actuelles sont insuffisantes. J'ai la conviction que les techniciens en prévention disposent des éléments suffisants pour poursuivre leurs recherches et leur codification. Je songe ici aux systèmes d'alarmes contre l'incendie, aux manuels d'opération à l'usage des brigades d'incendie dans les industries et au problème toujours épineux des risques inhérents à la production industrielle.

A mon avis, les techniciens doivent chercher à s'imposer comme l'autorité en la matière. Trop souvent nos clients sont assujettis aux diverses politiques des divers assureurs. Les exigences de l'un viennent en contradiction avec celles de l'autre et il nous est presque impossible de répondre aux exigences de tous. De plus, nos clients demandent de l'information technique qui ne présente aucune affinité avec l'assurance. Il s'avère alors très difficile d'obtenir les services requis et ceci est un autre domaine où les services de ces spécialistes peuvent être d'une extrême utilité à tous.

Pour répondre aux changements très rapides de notre société, il importe donc qu'une très grande coopération existe entre les assureurs, les techniciens en prévention et les courtiers d'assurances. Nous devons tous ensemble établir des normes de sécurité suffisamment élevées pour protéger convenablement le public et voir à ce qu'elles soient respectées.

Les politiques à courte vue et la concurrence, dans le domaine de l'assurance comme dans d'autres domaines, ont entraîné parfois, sinon trop souvent, de lourdes conséquences. L'assurance, à tous les paliers, et tous les domaines qui lui sont connexes ne peuvent plus se permettre de poursuivre ce jeu. Nous connaissons trop la valeur de l'assurance au sein de l'économie d'un pays pour ne plus, individuellement et collectivement, nous tenir à jour avec les plus récents développements de la technologie moderne. Le défaut d'agir de la sorte et de prévoir pour l'avenir incite de plus en plus l'état à intervenir. Et l'assurance n'échappe à cette règle.

Je ne discuterai pas à ce moment-ci de la valeur de l'Etat comme assureur. Je me contente pour le moment de constater que l'Etat, de nos jours, n'hésite pas à suppléer sinon à supplanter l'industrie privée lorsque celle-ci ne rencontre plus les exigences normales et actuelles du public.

Dans la prévention-incendie, une coopération de tous les instants et vraiment efficace doit être maintenue entre assureurs, techniciens en prévention et courtiers d'assurances. C'est une responsabilité inéluctable.

D'autre part, le public doit aussi supporter sa part de responsabilité en faisant preuve d'une prudence accrue. Les contrats qui garantissent une protection sont astreints à la pratique courante des affaires et ne garantissent pas pour autant que l'assurance soit une institution de charité – peu importe que l'assurance relève de l'industrie privée ou de l'Etat, il en sera toujours ainsi.

Un coup d'oeil sur les statistiques des pertes de vies et matérielles qui découlent des sinistres devrait inciter l'ensemble de la population à se pencher encore plus sérieusement sur le problème. Il y a des gestes à poser, des efforts à apporter mais aussi beaucoup de sens commun et d'action individuelle à apporter.



La vignette ci-dessus représente le grand feu de Chicago, qui donna naissance à la Semaine de la Prévention des incendies en Amérique du Nord. On trouvera, dans notre chronique, deux causes de ce fameux feu qui provoqua la destruction d'une très grande partie de la capitale du Michigan, il y a 100 ans cette année, et qui causa des dommages matériels, estimés à des milliards de dollars, sans oublier la valeur inestimable des centaines de pertes de vies humaines. (Courtoisie de la Société Historique de Chicago)

La Sécurité-incendie est l'affaire de tous

par M. ELPHÈGE HAMEL,
directeur du Service des Incendies de Montréal

Pendant des décennies le public en général a pensé qu'en se dotant d'un corps de sapeurs-pompiers et d'une bonne police d'assurance, it était à l'abri des dangers du feu. Il pouvait donc dormir sur ses deux oreilles.

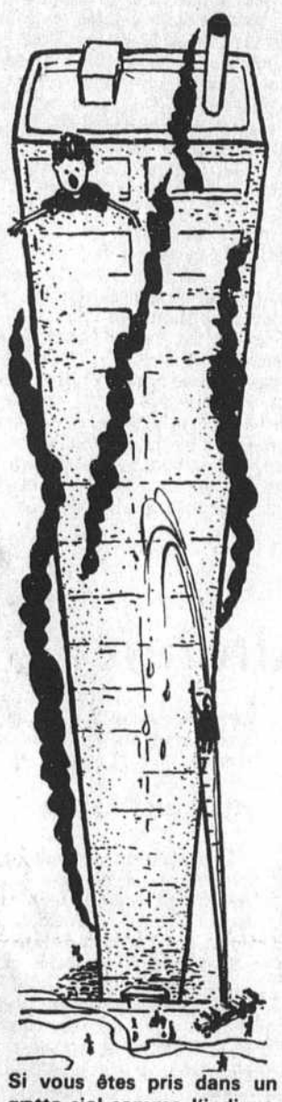
Malheureusement, l'expérience a démontré que ces deux éléments, malgré leur importance incontestable ne pouvaient à eux seuls assurer la sécurité des citoyens contre les terribles conséquences du feu.

Les incendies qui font le moins de victimes et le moins de dégâts étant ceux qui ne parviennent pas à éclore, le citoyen devrait se rendre compte que le meilleur moyen de se protéger contre le feu est encore d'en éliminer les causes.

Le citoyen est mieux placé que quiconque pour exercer une action vraiment positive en prévention des incendies.

Que ce soit au foyer, à l'école, au bureau, à l'usine ou ailleurs l'attention constante qu'il portera à l'élimination des causes d'incendies constituera la meilleure garantie pour sa sécurité.

Durant la "Semaine de Prévention des Incendies", qui aura lieu cette année du 3 au 9 octobre, le citoyen devrait prendre conscience de ses responsabilités en ce domaine et s'efforcer de mettre en pratique toute l'année durant les conseils de sécurité qu'il recevra.



Si vous êtes pris dans un gatte-ciel comme l'indique la vignette ci-dessus et que les échelles des pompiers ne peuvent pas vous atteindre, que ferez-vous? Ne vous énervez pas, on finira par vous secourir...

SERVICE
Service par le retour du courrier
Service aux agents

EAGLE STAR
COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA

Bureau-chef pour la Province de Québec :
360 rue St-Jacques - Montréal
Succursales à travers tout le Canada

ACTIF TOTAL EXCÉDANT LE $1,000,000,000.00

C. Beauchamps
Gérant
E. Kondas,
Gérant-adjoint
Jean-Marie Perrault,
Surveillance du Service de l'automobile
J. McKeever,
Gérant des réclamations
L. Ryan,
Lignes personnelles et résidentielles

TOMENSON, SAUNDERS ASSURANCES LIMITÉE
Courtiers d'Assurances Agréés

Roger Berthiaume
Vice-Président

3 Place Ville Marie **Tél. : 861-0961** **Montréal**

JEAN GRÉGOIRE ET ASSOCIÉS
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

COURTIERS D'ASSURANCES AGRÉÉS

Monsieur Jean Grégoire, c.d'a.a. et les autres administrateurs de la maison E.A. Whitehead Limitée, ont l'honneur d'annoncer la formation de cette nouvelle société particulièrement axée sur les besoins du Québec en matière d'assurances.

La société s'est déjà assuré l'accès au marché mondial des assurances d'autant plus qu'elle pourra avoir recours aux services techniques de la maison E.A. Whitehead Limitée, membre de l'important réseau ASSUREX INTERNATIONAL.

Le cabinet Jean Grégoire et Associés exercera dans toutes les branches d'assurances. Son organisation lui permettra particulièrement de s'occuper d'assurance-vie et d'assurances de Responsabilités Civiles Professionnelles.

IMMEUBLE DE LA PLACE DU CANADA, BUREAU 950, MONTRÉAL 101
TÉLÉPHONE: (514) 878-2126 TÉLEX : 01-26461



Votre courtier d'assurances n'est pas un vendeur d'assurances.
Au contraire:

c'est un spécialiste en sérénité.

On a déjà vu des courtiers d'assurances refuser de vendre de l'assurance. Et ça se voit encore tous les jours. Parce que le courtier est d'abord et avant tout un conseiller professionnel qui n'a d'autres fonctions que celle de servir uniquement les intérêts de ses clients.

Vous possédez une bonne voiture. Mais, dû à son âge, sa valeur a diminué. Votre courtier pourra vous conseiller de ne pas l'assurer. C'est si simple d'épargner quand on sait à qui se confier.

Le courtier d'assurances n'est attaché à aucune compagnie en particulier. Il a toute liberté de traiter avec celle de son choix, qui fait affaires chez nous. Ainsi, il offre les meilleurs contrats aux meilleures conditions. Tant mieux pour ses clients.

Laissez votre conseiller en sérénité s'occuper de vos assurances. Vous avez tout à y gagner.

Conseiller professionnel, le courtier d'assurances est votre homme de confiance.

Votre *sérénité* est entre les mains de votre courtier.

l'actualité économique

Absorbée par R.J.R. Timmins & Co.

La maison de courtage Garneau & Associés cessera ses activités

par Denis Giroux

Il ne manque plus que l'accord des bourses américaines où J.R. Timmins & Co. possède un siège pour que l'absorption par cette dernière du personnel de Garneau & Associés Inc. et, conséquemment, la disparition de celle-ci soient complétées officiellement.

Les deux maisons d'agents de change viennent en effet d'obtenir l'accord de la Commission des Valeurs mobilières de l'Ontario, celui de la Commission des Valeurs mobilières du Québec étant acquis depuis plusieurs jours déjà.

Il semble qu'aux termes de l'entente environ la moitié des associés et employés de Garneau deviendront propriétaires ou employés de Timmins. A noter qu'il ne s'agit pas d'une fusion ou de l'acquisition d'une firme par une autre. Selon une personne très proche des deux firmes concernées, ce qui arrive c'est que Garneau & Associés accepte finalement de cesser toute activité, puis, parallèlement, la plus grande partie de son personnel et surtout son service de recherche sont intégrés à J.R. Timmins & Co. Inc.

La position de l'ancienne direction de Garneau à l'intérieur de Timmins n'a pas été officiellement précisée, mais il semble que cinq des six associés de Garneau & Associés occuperont des postes élevés à l'intérieur de Timmins. Le sixième associé, M. Yves Cousineau, a refusé de se joindre à Timmins.

L'intégration du personnel de Garneau & Associés par J.R. Timmins & Co serait (pratiquement) en vigueur depuis le 1er octobre dernier au moins.

Clientèle

Il semblerait d'autre part que certains des clients institutionnels de la maison Garneau & Associés se soient montrés peu satisfaits de la tournure des événements et que les membres de cette "exfirme" risquent ainsi de perdre une partie de leur clientèle. La plus grande partie de la clientèle de Garneau est formée d'institutions financières, avec peu d'investisseurs individuels.

Au cours des prochaines semaines, Garneau & Associés devra s'assurer que les valeurs et les fonds de ses clients soient remis à ceux-ci à la satisfaction des intéressés, et à celle de la Bourse de Montréal qui veille déjà sur la façon dont les choses seront faites. Il est à prévoir que le siège à la Bourse de Montréal de J.R. Timmins & Co. ou celui de Garneau sera mis en vente dès que les conditions de vente du siège s'avèreront favorables. En juin dernier, un siège à la bourse de Montréal avait été vendu pour $35,000.

A cause de la duplication des services des deux firmes, une partie des employés de Garneau & Associés ne sera pas assimilée par l'organisation de Timmins qui comptera environ trente-cinq employés à Montréal.

Causes

Il semble que le besoin de capitaux canadiens amené par la réorganisation interne de la maison à la suite de la mort du président-fondateur, M. Jules R. Rimmins en février dernier et, à un degré moindre, la qualité du service des recherches de Garneau & Associés, aient été deux des principales raisons qui ont amené Timmins à considérer un accord avec Garneau & Associés.

J. R. Timmins & Co. Inc. possède des sièges boursiers à New York, à Philadelphie, à Toronto, à la bourse Américaine de New York, à celle du Midwest et aux bourses de Montréal. Détenue à l'origine par un canadien résident à Montréal (Jules Timmins), la maison Timmins a vu la part de son capital détenue par nos canadiens tomber à 16% après la mort du fondateur. Or, pour assurer un financement adéquat à la compagnie après la mort de M. Timmins, la direction a dû envisager de changer son organisation du statut d'association (partnership) en celui de compagnie incorporée au Delaware. Pour ce faire et pour que le plan soit acceptable, elle a soumis à la commission des Valeurs mobilières de l'Ontario un plan de canadianisation de son capital. La Commission des Valeurs ontarienne a accepté le projet pourvu que la participation de résident canadiens soit de 45.2% au moins.

Selon une source digne de foi, avec l'intégration du personnel de Garneau & Associés, cette part de capital-actions détenue par des Canadiens résidants au pays serait maintenant supérieure à 50%, ce qui expliquerait que la Commission des Valeurs mobilières de l'Ontario ne se soit pas opposée au projet Timmins-Garneau. Pour ce qui est du Québec, le rapport Bouchard qui trouve un appui important à la Commission des Valeurs de la province ne voit pas d'objection à la venue de firmes étrangères, et la CVMQ n'a donc posé aucune objection.

Les marchés boursiers

L'incertitude quant à la politique économique des EU pèse sur les marchés

Comme à New York et à Toronto, les cours étaient en baisse et les transactions ont été légères, mardi, à la Bourse de Montréal.

Au total, à la Bourse de Montréal et à la Bourse canadienne, 936,600 actions ont changé de mains, par rapport à 948,100 lundi.

Les pertes ont dépassé les gains par 131 contre 97, tandis que 86 titres sont demeurés inchangés.

Parmi les titres en baisse à la Bourse de Montréal, Asbestos Corp., a dégringolé de $1 1-2 à $27 1-2.

Selon les observateurs, les perspectives de cette compagnie paraissent favorables à longue échéance; elle comptait fortement sur les exportations, mais les livraisons ont été freinées par l'incertitude dans les taux d'échange des devises.

Bombardier Ltée., a fléchi de 7-8 à $11 3-8. Une étude du marché publiée récemment laisse entendre que les bénéfices de la compagnie cette année seront d'environ 75 cents l'action et que le taux du dividende annuel de 60 cents pouvait être douteux.

Chez les tittres en hausse, LaBatt s'est hissé de $1 à $23 et Hunter-Douglas de 3-4 à $14.

Shell Canada s'est hissé de 5-8 à $35 1-2 et Imperial Oil de 3-8 à $30 3-4. Ces deux sociétés possèdent des propriétés non loin de la découverte de gisements de pétrole et de gaz dans l'Ile au Sable.

Galex Mines, qui détient un bloc de 79 concessions minières non-enregistrées dans la région de Heron Bay en Ontario, a été admis à la Bourse canadienne. Ses actions se sont hissées de 30 cents à 75 cents dans des transactions comprenant 20,300 actions.

Toronto

Les aurifères ont terminé à leur plus bas niveau de l'année, hier à la Bourse de Toronto où l'activité a été modérée et les cotes dans tous les secteurs ont cessé de monter.

La baisse met fin à une série de trois séances consécutives à la hausse. L'indice des aurifères a baissé de 5.00, son fléchissement le plus important depuis un mois, et à la fin de la séance il valait 161.21 son niveau le plus bas depuis le 30 décembre, 1970.

A l'ouverture, le marché était irrégulier et actif mais après une baisse continue à la Bourse de New York, les prix ont commencé à tomber vers le milieu de la séance sur le marché canadien.

Parmi les aurifères à la baisse, Dome Mines a perdu 3-4 passant à $62 1-4, Giant Yellowknife a baissé de $1.05 à $7.80 et Campbell Red Lake, de 3-4 à $24 1-4.

Les 1.97 million d'actions qui ont changé de mains avaient une valeur de $16.6 millions comparativement à 1.50 million d'actions d'une valeur globale de $13.1 millions, lundi.

Les produits chimiques, les mines industrielles, les grands magasins, les aciers de trust formaient la partie la plus faible du marché. Neuf des 17 sous-indices servant au calcul de l'indice des industrielles ont fermé à la baisse.

Les banques, les breuvages, l'immeuble et les communications ont monté légèrement.

Les baisses ont dépassé les hausses par 257 à 196 et 261 valeurs sont demeurées inchangées.

Reitman's A a baissé de 3-8 à $32 1-8. Les actionnaires de la compagnie ont approuvé une motion augmentant de 500,000 à 3.5 millions les actions de catégorie A.

New York

Le marché s'est nettement allourdi hier à Wall Street renversant la tendance à la hausse qui s'était dessinée depuis jeudi dernier. Les prises de bénéfices et les incertitudes sur la politique économique qui sera annoncée par la Maison Blanche la semaine prochaine ont, selon les observateurs, pesé sur le marché où les transactions sont restées modérées. La tendance s'est légèrement redressée en fin de séance permettant de limiter les pertes sur l'indice des industrielles à 4.52 points contre 5.63 en cours de séance.

Trois compartiments ont cependant fait preuve de fermeté: les compagnies aériennes, les chimiques et à un moindre degré les ordinateurs. Les cuprifères, les pétroles, les télévisions, les sidérurgiques, les caoutchoucs et les mécaniques étaient franchement en baisse. Les autres compartiments étaient irréguliers notamment les cinémas, les automobiles, les électroniques et les grands magasins.

Au total, à la Bourse de New York, 12.37 millions d'actions ont changé de mains par rapport à 14.59 millions lundi.

Chez les titres canadiens inscrits à la Bourse de New York, International Nickel a fléchi de 1-2 à $31, Dome Mines de 3-8 à $61 1-2, Canadian Pacific de 1-4 à $15 1-4 et Granby Mining de 1-4 à $19.

Chez les titres canadiens à la Bourse américaine, Jupiter Corp., s'est hissé de 7-8 à $8 7-8 et Canadian Javelin de 1-4 à $11 5-8, pendant que Scurry Rainbow Oil fléchissait de 3-8 à $17 1-8.

■ au comptoir

Ces cours ont été fournis par la Chambre de compensation des bourses de Montréal et Canadienne.

Acadia Uranium	4000	.03	.03
A G F Special	2001	2.90	2.90
Alliance Oil A	5000	.37	.37
Alscope	1000	.85	.85
Anthony Gas	1350	1.90	1.90
Astrol Comm	100	3.375	3.375
Bantam Mng	3000	.76	.76
Berkley	1600	2.25	1.90
Bordun Mng	5500	.37	.37
Bushnell A	300	4.25	4.25
Carling Copper	1000	.34	.34
Chibex Mng	500	.40	.40
Clearwater	2000	.17	.17
Colleen Copper	4000	.10	.10
Conigo Mns	2000	.13	.13
Copeland	3850	4.875	4.625
Creswel	1000	.25	.20
Dairy Barn	100	2.70	2.70
Dasson	17500	.19	.16
Dom Lime 53/4P	100	9.00	9.00
Electroknit	1200	6.375	6.25
Fonds F I C Pr	100	7.00	7.00
Gray Ind Ic Pv	6500	2.50	2.05
Grt Lk Nick	400	2.00	2.00
Guardian Gr Pr	375	8.00	8.00
Int Systcoms	5000	.67	.58
La Prevoyance	500	19.00	19.00
Mns Iberville	500	.40	.40
Louisbourg	1000	.27	.27
Manix Mng	4500	.55	.55
Marval Mns	11500	.57	.54
Mayfield	3500	.67	.53
Medipak	300	1.80	1.80
Mustang Exp	4500	.20	.20
Nemrod	1000	.18	.18
Polcon	200	4.50	4.50
St James Res	1000	2.05	2.05
Santa Helena	2000	.35	.35
Shelter Bay	2500	.40	.40
Soca Ltee	2400	.92	.90
Somex Ltee	4500	.89	.79
Spar Aero	500	1.70	1.70
Systems Dim	200	7.25	7.25
Tartan Expl	28000	.72	.50
Ungava Copper	1000	.07	.07
Unfd Macfie	3000	.05	.05

Hausse de l'or

LONDRES — L'once d'or fin, sur le marché européen de l'or, se vendait à $42.35 hier, contre $42.25 lundi.

■ cours des changes

PAYS	MONNAIE	COURS
Afrique du Sud	Rand	1.4232
Allemagne	Deutsche Mark	.3032
Angleterre	Livre	2.5082
Argentine	Peso	.2049
Australie	Dollar	1.1706
Autriche	Schilling	.0420
Belgique	Franc	.0214
Brésil	Cruzeiro Novo	.1898
Danemark	Couronne	.1388
Espagne	Peseta	.0148
France	Franc	.1824
Hollande	Florin	.2992
Italie	Lire	.001648
Japon	Yen	.003038
Mexique	Peso	.0808
Etats-Unis	Dollar	1.00 25/32
Norvège	Couronne	.1472
Nouvelle Zélande	Dollar	1.1860
Suède	Couronne	.2011
Suisse	Franc	.2546

■ les indices

MONTREAL

	65 Industr.	13 Ser. publ.	7 Banques	8 Papiers	85 Comb
Changement	−0.13	−0.95	−0.19	−1.43	−0.31
Clôture	178.55	149.88	210.99	71.09	176.84
Semaine dern.	175.43	148.92	208.46	72.92	174.19
Mois dernier	187.81	153.12	211.95	79.94	184.09
1971 haut		189.09	161.53	95.75	185.16
1971 bas	174.15	147.52	172.04	72.03	171.18

TORONTO

	Industrielles	Aurifères	Métaux	Pétroles
Changement	−0.67	−5.00	−1.17	−0.67
Clôture	170.88	161.21	78.46	234.19
Semaine dern.	169.19	175.19	81.78	227.92
Mois dernier	179.23	175.49	90.27	240.92
197 haut	188.94	202.66	103.01	242.60
1971 bas	167.84	161.82	79.50	193.18

DOW JONES

	ouv.	Haut	Bas	Clôt.	Chang.
Industrielles	894.28	898.66	885.88	891.21	−4.45
Transport	239.46	241.11	237.86	239.68	−0.32
Serrices publics	111.93	112.67	111.32	111.96	+0.09
Ensemble	306.68	308.44	304.23	306.20	−0.67

Des compagnies... en bref

Vote de grève chez Douglas Aircraft

Les 4,500 travailleurs de l'usine de la Douglas Aircraft Co. Of Canada, à Malton, près de Toronto, ont décidé lundi de débrayer le 13 octobre, à moins que d'ici là la société n'accepte de négocier une nouvelle convention et de renoncer à appliquer à son personnel canadien la politique américaine de blocage des salaires.

Les dirigeants canadiens de la société, filiale de la firme américaine McDonnel Douglas Corp., ont refusé de faire des offres salariales aux travailleurs de Malton, en raison des mesures anti-inflationnistes imposées par le gouvernement des Etats-Unis.

M. George Specht, directeur torontois des Travailleurs unis de l'automobile et de l'aérospatiale, a déclaré que les travailleurs canadiens ont voté le débrayage à une forte majorité.

"Nous n'allons par permettre à une société américaine d'imposer ici le blocage des salaires," dit-il.

Les porte-parole de la Douglas Aircraft se sont refusés à tout commentaire.

Les représentants des deux parties doivent se rencontrer aujourd'hui, pour tenter une fois de plus de négocier une nouvelle convention, la précédente ayant expiré le 15 septembre.

Whiterock Estates

La Bourse canadienne a annoncé hier, la suspension des ventes des actions de Whiterock Estates Development Corp., jusqu'à nouvel ordre.

M. Charles Neapole, président de la Bourse de Montréal et de la Bourse canadienne, a précisé "que ce geste était normal quand le marché subit un certain déséquilibre."

Ces actions n'étaient pas au tableau mardi. La dernière cote était de $15.00.

Trust Royal

On a annoncé hier la constitution en compagnie de Builders Financial Co. Ltd., qui pourvoira au financement de la construction immobilière partout au Canada. Cette compagnie est, croit-on, la première du genre au pays.

La première réunion des administrateurs de la nouvelle compagnie, coentreprise de la Compagnie Trust Royal et de Conill Corporation, société-mère de Continental Illinois National Bank et Trust Company of Chicago, aura lieu à Toronto aujourd'hui.

Le siège social de la société sera à Toronto.

L'aide fédérale

Golden Eagle s'excuse

M. James Allan, premier vice-président de la société Golden Eagle Canada Ltd., a déclaré hier, que la compagnie apprécie l'aide financière accordée par le gouvernement fédéral dans la construction de sa raffinerie de pétrole de $80 millions, à Saint-Romuald.

Il a fait cette déclaration à la suite d'une mise au piint de M. Jean Marchand, ministre de l'expansion régionale, qui a déploré au parlement le geste de la Golden Eagle qui n'avait pas signalé l'aide fédérale dans la construction de ces établissements.

M. Allan a dit que sa compagnie regrette cette omission à l'occasion de la cérémonie inaugurale.

"Le gouvernement fédéral a versé à Golden Eagle un octroi de $5 millions, a-t-il précisé. En plus, le gouvernement permet à la compagnie de déclarer une dépréciation accélérée dans ses rapports d'impôt, ce qui effectivement remet à plus tard le paiement des taxes.

M. M archand était mécontent de n'avoir pas été invité à prendre la parole aux cérémonies d'inauguration, et que l'aide fédérale n'ait pas été mentionnée.

■ fonds mutuels

FONDS	OFF.	DEM.
Acrofund	1.18	1.30
Adanac	2.06	2.25
xAffiliated Fund Inc. Com.	7.17	7.76
A.G.F. Special Fund	2.93	—
All-Canadian Revenue	7.37	7.67
All-Canadian Compound	8.25	9.02
All-Canadian Dividend	9.27	10.13
All-Canadian Venture	3.78	4.13
Am. Growth Fund	6.05	6.64
Amer. Gent'l Growth	19.46	21.26
Assoc. Investors	5.09	5.14
Canada Growth Fund	5.54	6.09
Canadian Invest. Fund	4.53	4.96
Cdn. S.A. Gold Fund	4.31	4.71
Cdn. Sec. Growth	4.45	4.89
Cnd. Gas & energy Pfd.	13.80	15.16
Cdn. Trusteed Income	4.88	5.26
Canagex	9.14	9.88
Champion Mutual Fund	7.43	8.12
Collective Mutual Fund	6.22	6.83
Commonwealth Inter.	12.56	13.80
C.I. Leverage	3.30	3.63
Commonwealth Venture	5.99	6.58
Corporate Investors	5.39	5.89
Corp. Inv. Stock Fund	5.13	5.61
CSM Japan Fund	7.35	8.08
Dom. Compound	5.27	5.72
Dom. Equity	6.62	6.89
Dreyfus Fund	12.18	13.35
Exec. Fund of Canada	5.99	6.56
Fonds Collectif "A"	6.03	6.58
Fonds Collectif "B"	5.63	5.80
Fonds Collectif "C"	8.88	9.71
GIS (Compound)	9.20	10.11
GIS (Income)	3.36	3.70
Growth Equity	6.07	6.67
Industrial Growth	5.68	6.24
Invest Int'l Mutual	7.57	8.27
Invest Mutual of Canada	5.26	5.76
Invest Growth	10.56	11.55
Japanese Fund	4.94	5.41
Keystone Canada	7.22	7.92
Keystone Polaris Fund	4.40	4.80
Le Fonds P.E.P.	3.51	3.81
Mutual Accumulating	5.27	5.80
Mutual Bond Fund	9.93	10.92
Mutual Growth Fund	5.10	5.61
Mutual Income Fund	4.84	5.32
Nat. Resources	6.97	7.62
Pension Mutucl	7.37	8.08
Planned Resources	4.12	4.53
Principal	4.18	4.59
Regent Growth	8.68	9.54
Regent Pension	5.24	9.54
Regent Venture	3.96	4.35
RoyFund Ltd.	5.52	5.74
Sav. & Inv. Can.	6.02	6.62
Sav. & Inv. Amer.	8.91	9.17
Spec	9.33	10.20
Taurus	3.36	3.69
Utd. Accumulative	4.84	5.32
Utd. American	2.26	2.48
Utd. Horizon	2.89	3.18
Utd. Venture	4.06	4.46
Universal Sav. Equity	6.98	7.67

C'est avec de l'argent...

... qu'on fait de l'argent. Par où commencer? Par des "dollars garantis" qui vous donnent la sécurité, et par des "dollars investis" qui travaillent à grossir votre capital. Vous pouvez toujours en parler avec l'agent de la Manufacturers. C'est un ami ... qui s'y connaît!



ANDRÉ MAILLOUX
Suite 1660
Edifice C.I.L.
630 ouest, boul. Dorchester
Montreal 101
875-5540

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE MANUFACTURERS

Service personnel de magasinage Eaton pour l'homme actif moderne

Quand vous avez besoin de faire des achats, le Service de magasinage Eaton peut vous aider à trouver ce qu'il vous faut. Ce service commode est une courtoisie offerte à l'année longue.

Nos vendeuses-conseil sont des professionnelles spécialement qualifiées à choisir les cadeaux pour toutes occasions y compris cadeaux de la Compagnie ou d'affaires, les prix pour événements sportifs, le mobilier pour le bureau ou la maison, même une garde-robe personnelle complète. l'entière variété en magasin vous est proposée.

Pour de plus amples renseignements, téléphonez-nous à 842-9331, poste 320 ou 413.

EATON

NOUS DÉMÉNAGEONS

à 310 ouest, rue Ste-Catherine

À compter du 12 octobre prochain, le comptoir des publicitations gouvernementales du Québec (actuellement situé au 1450, rue St-Denis) occupera un nouveau local.

L'Éditeur officiel du Québec
Ministère des Communications
310 ouest, rue Ste-Catherine
(à l'est de la rue Bleury, voisin du cinéma Alouette).
873-6101
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

COURTIERS D'ASSURANCE AGRÉÉS
BRUNELLE, TRUDEL & MONETTE INC.
1395 EST, RUE FLEURY, MONTRÉAL 359, QUÉ. / TÉL. 384-7950

ACHAT ET VENTE D'OBLIGATIONS
CRÉDIT - QUÉBEC INC.
Courtiers en valeurs
200, rue ST-JACQUES - Montréal - Tél. 849-5361
Succursale Québec - 71, rue St-Pierre - Tél 692-0745



VENDU DANS LES MAGASINS DE LA R.A.Q. sous code 124F
pour renseignements: SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPORTATION Tél.: 932-7249

toronto

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abitibi	1740	$5⅝	5½	5⅝	– ⅛
Abitbi 7½p	40	$47¾	47¾	47¼	+1¼
Ackind 2p	z25	$9	9	9	
Acres Ltd	384	$9⅞	9⅞	9⅞	+ ⅛
Acres A pr	229	$36	35⅞	36	
Acres wt	1300	200	195	195	+10
Agra Ind	300	$9	8¾	8¾	
Aimco Ind	3318	$16	16	16	
Alta Gas T	1023	$49⅞	49½	49½	
Alta Gas p	z10	$75	75	75	
Alta G D p	28	$136	136	136	+ 2
Alta r	10721	130	110	115	– 5
Alta Nat	z44	$22¼	22¼	22¼	
Alcan	4170	$17¼	17	17	– ⅛
Alcan pr	585	$25¼	25	25	– ¼
Algo Cent	600	$8⅛	8⅛	8⅛	
Algoma St	2330	$12½	12¼	12¼	– ¼
Alumin pr	z50	$18	18	18	
Almin 2p	109	$36	36	36	
Anglo-cn	1000	400	400	400	+10
Ang CT 290	50	$37½	37¼	37¼	+ ¼
Aquitaine	2660	$28⅛	28	28	
Args 260 p	z10	$32½	32½	32½	
Argus C pr	700	$9⅜	9½	9⅜	+ ⅛
Asbestos	1312	$27⅞	27½	27⅞	–1⅛
Atco Ind	500	$8½	8¼	8½	– ⅛
Atl Sugar	2175	$6⅜	6⅛	6⅜	+ ⅛
Atl Sug A	515	$14½	14¼	14¼	– ¼
Atl Sug pr	450	$62	61	62	+ 2
Atl Sug w	500	140	135	135	– 5
Auto El	350	490	490	490	
Bk Mtl	12662	$16⅜	16⅜	16½	+ ⅛
Bank N S	3722	$28⅛	28⅛	28¼	+ ¼
Bathrst p	100	$6¼	6¼	6¼	
Beaver L	500	$14	14	14	– ½
Becker B p	200	$8¾	8⅝	8¾	
Beldng w	500	305	300	305	+25
Bell Canad	4639	$44¾	44⅛	44⅜	– ⅜
Bell A pr	506	$51	50⅞	51	+ ¼
Bell B pr	3700	$52¾	52½	52⅝	– ⅛
Black P	1900	385	375	385	+10
Block Bros	6500	310	300	300	– 5
Bombrder	273	$12	11¼	11¼	– 1
Bovis Cor	2540	185	180	180	
Bow Val	12815	$29⅛	28¾	28¾	– ⅛
Bow-m pr	z30	$34	32	32	
Bramalea	1980	310	290	310	+ 5
Bramal w	250	155	155	155	–15
Brascan	5167	$18⅜	18⅛	18¼	– ⅛
Brdg Tank	500	$5	5	5	
Brinco	2485	$5¼	5⅛	5⅛	
Br Am Bnk	z10	$12⅜	12¼	12¾	
BC Forest	200	$19	19	19	– ⅛
BC Frest p	100	$44	44	44	+ ½
BC Pack A	z115	$22½	21¾	22	
BC Pack B	z115	$22	21¾	22	
BC Sugar	840	$18⅜	18½	18¾	+ ¼
BC Phone	476	$60	59½	59½	– ¾
BCPh 6 pr	z8	$81	81	81	
BCPh 4¾ p	50	$63	63	63	+ ½
BCPh 5¾ p	z20	$77	77	77	
BCPh 4.84	100	$18⅛	18⅛	18⅛	– ⅛
BCPh 5.15	45	$75	75	75	– ⅛
Bruck A	100	$13½	13½	13½	– ⅜
Budd Auto	390	$7¼	7¼	7¼	– ¼
Burns Fds	550	$12	12	12	
Cad Dev	1463	$7½	7¼	7⅜	– ⅛
CAE Ind	550	400	395	400	+10
Calgary P	753	$24¾	24½	24¾	– ¼
Calgy 540 p	115	$89¼	89¼	89¼	–2¼
CD Sugar	825	$31¼	31¼	31¼	+ ¼
Can Cem L	867	$42¼	42¼	42¼	+ ¼
C Cem L p	z34	$20¼	20¼	20¼	
Can Malt	115	$25	25	25	+ ⅛
C Packrs	525	$19¼	19¼	19½	– ⅛
Can Perm	2676	$16¾	16½	16½	
CSL	z1	$39	39	39	
CSL pr	1500	$5	5	5	
Cdn Brew	2735	$6⅜	6¼	6⅜	
C Brew Ap	170	$29½	29	29½	– ½
C Brew Bp	z20	$36	36	36	
C Cabl	12750	$13⅜	13¼	13⅜	+ ¼
C Cable w	1530	200	185	200	+10
Cdn Can A	330	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ⅛
CC Manag	1250	$12¼	12½	12½	– ¼
C Curtis	100	76	76	76	– 2
Cdn Equty	1250	$9½	9½	9½	+ ¼
C Found	455	$5	5	5	
C Found pr	z40	$8	8	8	
CG Invest	50	$66	66	66	+ 1
C Goldie	400	370	365	365	–10
C Hydro	2103	$14⅜	13⅞	14¼	+ ¼
C Hydr pr	925	$14¼	14⅜	14⅜	+ ⅛
C Imp Bank	6067	$23⅜	23¼	23⅜	+ ⅛
C Ind Gas	3714	$10⅜	10⅛	10⅜	+ ⅛
CIL	1450	$11½	11	11	– ⅝
C Interurb	z10	200	200	200	
C Manoir	100	260	260	260	
C Marconi	550	275	275	275	
C Occidental	500	$9¼	9⅛	9¼	+ ⅛
CP Inve pr	3250	$25¾	25½	25½	+ ⅛
CP Inve w	5600	295	280	280	– 5
CP Ltd	66077	14	13⅜	13⅜	– ¼
CPL $3 pr	2696	$10⅜	10¼	10¼	
Cdn Salt	475	$16¼	16¼	16¼	– ⅛
Cdn Tire A	4777	$33⅜	32⅞	33⅛	+ ¼
C Utilties	535	$34	33¼	33¼	– ¼
CWN Gas	130	$19¼	19¼	19¼	– ¼
Capit Div	1150	55	55	55	+ 2
Cara	825	410	395	395	–15
Carrier JD	100	$6	6	6	+ ⅛
Carrier w	100	275	275	275	– 5
Casidy A p	100	$8⅛	8⅛	8⅛	– ⅜
CDRH Ltd	294	480	480	480	– 5
Chat-Gai	z40	$17½	16½	16½	
Chemcell	595	445	440	440	
Chrysler	360	$29½	29	29	– 1
CHUM B	925	$8	7¾	7⅞	+ ⅛
Codville A	200	355	355	355	
Columbia	800	325	315	325	+20
Columbi p	880	$9½	9½	9½	
Cominco	1970	$21⅝	21¼	21¼	– ⅜
C Holiday I	5175	$10¼	10	10¼	+ ¼
Compro	925	250	250	250	+20
Computel	1845	465	425	450	+45
Comtech	465	180	180	180	–20
Con Bath	865	$6½	6⅜	6⅜	+ ⅛
Con Bath p	500	$9⅜	9½	9½	
C Bath 68 w	500	200	190	190	–20
Con Bldg	2200	120	115	120	+ 5
Con Textle	400	$5¾	5½	5½	
Con Distrb	575	$24¼	24⅛	24¼	– ¼
Cons Gas	1733	$19⅞	19⅜	19¾	
Con Gas B	25	$82	82	82	– 1
Con Glass	1422	$13	13	13	
Control F	615	170	170	170	+10
Cooper K	400	$15	15	15	
Corby B	z50	$20⅛	20⅛	20⅛	
Cornat Ind	1275	155	155	155	
Cosms	z20	145	145	145	
Costain R	500	$6½	6½	6½	
Crain R L	490	$11	10⅝	11	+ ⅛
Crwn Life	202	$31¼	30⅜	30⅞	– ⅜
Crwn Trst	z50	$15	14¼	15	
Crush Intl	1150	$18½	18¼	18½	+ ⅜
Cygnus A	500	$6	6	6	
Cygnus B	3400	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
Dawson D	500	$6¼	6¼	6¼	
Distl Seag	845	$54¼	54	54¼	– ¼
Doman I	900	$8¾	8½	8¾	+ ¼
Dome Pete	325	$37½	37¼	37¼	– ⅜
D Bridge	875	$23¾	23½	23¾	+ ¼
D Citrus	125	$7	7	7	+ ¼
D Coal pr	300	$23⅛	22½	22½	–1½
Dofasco	2959	$22½	22¼	22¼	– ¼
Dom Glass	z50	$10¾	10¾	10¾	
Dom Lime	100	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
D Lime w	z50	70	60	60	
D Scotish p	25	$30	30	30	– ¾
Dom Store	3523	$14	13⅞	13⅞	
Domtar	4630	$10½	10¼	10¼	– ¼
Domtar pr	150	$14½	14½	14½	+ ¼
D Textie	700	$17¾	17½	17¾	– ⅛
Douglas L	z10	220	220	220	
Dover Ind	z100	$12	11½	11½	
DRG Ltd	200	$12	12	12	
Dupont	275	$17	17	17	+ ¼
Dylex D A	300	$7⅜	7¼	7¼	– ¼
Estn Can S	400	$9	9	9	
Econ Inv	100	$14	14	14	+ ½
E-L Fin	200	$6½	6½	6½	– ⅜
Electro ltd	275	$37	36½	37	
Exquisite	300	$5¼	5¼	5¼	+ ¼
Falcon	959	$84	82¾	83	
Fed Diver	600	145	135	135	–10
Fed Grain	1000	$7¼	7	7¼	
Fields S	475	$13	13	13	+ ¼
Finning T	100	$12⅜	12⅜	12⅜	– ⅜
Fleet Mfg	1100	95	95	95	
Ford Cnda	130	$89½	88⅜	88¾	+ ⅛
F. Seasons	520	$12¼	12¼	12¼	+ ¾
Fraser	451	$13½	13½	13½	– ¼
Galt MI Irn	z125	$7⅛	7	7⅛	
Gaz Metr	1415	$6	5⅝	5⅝	
Gaz M 63w	4020	165	145	150	– 5
Gaz M 66w	2100	250	250	250	
Gdn Mang	300	$5¼	480	5¼	– ¼
Gen Distrb	100	$15⅜	15⅜	15⅜	– ⅜
GMC	209	$84½	84½	84½	– ¾
Genstar L	1135	$11⅛	11	11⅛	– ⅛
Gnstar L w	175	350	350	350	+25
Gesco Dis	200	300	300	300	
Glendale	300	$5⅛	5⅛	5⅛	+ ⅛
Glengair	600	175	175	175	
Gleng B p	1200	320	320	320	– 5
Gleng A w	1500	60	60	60	–10
Gleng U	325	$6¼	6¼	6¼	
Goodyer	20	$140	140	140	
Godyear p	75	$37	36	37	+ 2
Graft G	850	$18	18	18	
GL Paper	3290	$15¾	15¼	15¾	+ ½
GL Power	z135	$18½	18½	18½	
GN Capital	3200	$7½	7	7½	
Gt West Int	1100	$6½	6½	6½	
Gt W Life	625	$44½	43¼	44½	
Gt West S	5600	475	455	465	+10
Greyhnd C	1400	210	205	205	
Greyhnd	1750	$14½	14¼	14½	+ ⅛
GSW Cl A	300	$8¾	8¾	8¾	– ¼
Guar Trst	1800	$13	12¼	12⅞	– ⅛
Gulf C	19590	$26⅜	25¾	25¾	+ ¼
Halifax D	1500	150	150	150	
Hand Chm	225	$6	6	6	+ ¾
Hardee	1100	110	105	105	– 5
Hard Crp A	225	$12⅛	12	12⅛	+ ⅛
Harlequin	z25	390	390	390	
Harris J S	100	250	250	250	–15
Harveys F	1175	75	73	73	+ 1
Hawker S	450	245	245	245	+ 5
Hawker pr	z15	$58	58	58	
Hedway C	100	335	335	335	
Home A	2480	$35	34¾	35	+ ¼
Home B	z15	$34½	34½	34½	
Horne Pit	1000	240	235	240	
H Bramor	100	325	325	325	
Howden DH	900	275	265	275	+10
H Bay Co	2971	$17⅞	17⅝	17⅝	– ⅛
HB Oil Gas	1238	$45½	45¼	45¼	– ¼
HB Oil G pr	175	$55	54¾	54¾	–1¼
Hughs-O B	100	$9	9	9	
Hunter D	1200	$14	13⅞	14	+ ¼
Huron Eri	500	$22⅜	22½	22⅜	– ¼
Husky Oil	1020	$17⅞	17¾	17¾	
Husky D w	z25	705	705	705	
IAC	3600	$19	18⅜	19	+ ¼
IAC w	380	740	730	730	–20
Imasco	1750	$18⅜	18⅜	18⅜	– ⅜
Imp O	33375	$30⅞	30½	30⅝	+ ⅛
Income Di	150	455	455	455	+15
Ind Adhes	525	$13½	13½	13½	
Inland Gas	440	$11⅜	11¾	11¾	
Inland G p	100	$14½	14½	14½	
Inter-City	3100	$6½	6¼	6⅜	– ⅛
Inter C A w	1800	265	255	265	
IBM	157	$309	305¼	309	– 1
Int Nickel	9468	$31⅝	31¼	31⅜	– ⅛
Int Util	800	$36½	36	36	– ⅜
Interpool I	100	$22⅝	22⅝	22⅝	– ⅜
Int Div	100	350	350	350	+ 5
Intpr Pipe	3210	$27¾	27⅜	27½	– ⅛
Int Pipe w	200	$11⅞	11¾	11⅞	+ ⅛
Ip SP	17854	$8¼	7⅞	8⅛	+ ⅛
Intpr Stl pr	550	$24	23¾	24	+ ⅛
Inv Grp A	3100	$7	6⅞	7	
Inv Grp 5 p	260	$18½	18½	18½	
Irwin Toy	400	$17	16⅝	16⅝	– ⅜
ITL Ind	1300	400	380	380	–20
Ivaco Ind	1000	$15	14¼	14¾	– ½
IWC Ind	z60	185	185	185	
Jockey C	450	425	420	420	– 5
Jockey 2 p	100	$7¼	7¼	7¼	
Kaiser Re	2475	$5	495	5	
Kaps Tr	12450	$6⅞	6½	6¾	
Keeprite P	700	$10	9¾	9¾	– ¼
Kelly D A	400	$5½	5½	5½	+ ⅛
Kenting	875	$10	9⅞	10	
Koffler	405	$14¾	14¾	14¾	– ¼
Koffler A p	750	$8½	8⅜	8⅜	– ⅛
Koffler w	z50	600	600	600	
Labatt	500	$23⅜	23	23⅜	+ ⅜
Labatt pr	920	$24½	24¼	24½	+ ½
Laidlaw M	300	$15⅛	13	13	+ ¼
Lailaw A p	100	$14	14	14	
LOnt Cem	197	225	225	225	– 5
Lau Fin	1050	$8⅞	8¾	8⅞	
Lau Fn 140	250	$17⅝	17⅜	17⅜	– ⅛
Lau F 2.00	300	$24½	24¼	24½	
Leigh Inst	2550	440	430	430	–10
Life Inv w	600	77	75	75	–10
Livingsto	z40	$7¾	7¾	7¾	
Lob Co A	2600	$5⅜	5¼	5¼	– ⅛
Lob Co B	2125	$5½	5¼	5¼	– ¼
Lob Co pr	84	$30½	30½	30½	
Lob G A pr	100	$19¼	19¼	19¼	
Lob G B pr	z40	$19⅜	19⅜	19⅜	
Lob Inc	200	$7	7	7	
Loeb M	1650	405	390	405	+20
Maclean H	650	$14⅛	14	14⅛	
M Cable	12100	$7⅞	7½	7½	– ¼
MB Ltd	6315	$23	22⅝	22⅞	– ⅜
Magnason	350	$7¼	7⅛	7⅛	– ⅜
Major H D	600	160	160	160	
M Lf Mills	400	$15⅜	15⅜	15⅜	+ ⅛
Maritime	z50	$20⅛	20	20⅛	
Markboro	1000	445	445	445	
Mass-Fer	3597	$11⅜	11¼	11¼	– ⅛
McLaghln	400	$10⅞	10¾	10⅞	– ¼
McLagn w	750	435	425	435	–25
MEPC	537	$6⅛	6	6	– ⅛
MEP w	11300	175	170	170	
Met Stores	150	$14	14	14	
Microsyst	786	$5⅜	5¼	5¼	– ⅛
Mindustri	434	$6¼	6⅛	6¼	+ ¼
Molson A	1999	$18⅜	17⅞	18⅜	+ ⅜
Molson B	354	$18	18	18	
Mon Life	200	$25¾	25¾	25¾	
Mnt Trst	700	$17⅞	17¾	17¾	– ⅛
Moore	7369	$35¼	35	35	
Murphy	1000	$11¼	11⅛	11⅛	– ⅜
Mrphy pr	30	$32¼	32¼	32¼	+ ⅝
Nabrs Dlg	200	$10½	10⅜	10⅜	+ ¼
NaChrs I	451	$17⅜	17	17	– ⅛
Nat Drug	200	$6⅝	6⅝	6⅝	– ⅛
N Hees Ent	1000	355	345	345	
Nat Hees	300	340	335	340	+ 5
Nat Trust	9350	$27	27	27	–1⅛
Neonex	2250	355	340	345	–10
NB Tel	413	$14	14	14	
N Provid D	500	40	40	40	
Nfld LP	150	$10¼	10¼	10¼	
Noranda	8238	$29	28¾	28⅞	– ⅛
Nor Ctl G	9897	$14⅞	14⅝	14⅞	+ ⅜
Nor Cl A p	300	$23	23	23	– ⅜
Nor Ctl 65p	z20	$36½	36½	36½	
Nor Ctl B p	185	$28⅛	28¾	28¾	
Nor Ct 270 p	40	$36¾	36¾	36¾	+ ¼
Nor Ctl w	1880	565	560	565	+10
Nor Tar Ch	z50	390	390	390	
NW Util p	35	$56	56	56	+ 2
NS L P	2880	$10⅝	10⅜	10½	+ ½
NS Savngs	1100	$11¼	11¼	11¼	– ¼
NSI Mark	2900	335	325	335	+10
NuWest D	300	$8⅛	8⅛	8⅛	– ⅛
Ocdentl Pt	100	$15¼	15¼	15¼	– ¼
Okanagan	100	$6	6	6	
OSF Ind	1430	$5¼	5⅛	5¼	
Osh A	104950	$11⅝	11	11⅜	– ¼
Oshawa w	1200	160	160	160	
Overlnd 2 p	145	400	400	400	+ 5
Pac Pete	975	$34½	34	34	– ⅜
PanCan I	100	345	345	345	+15
Pembin A	1170	$6⅜	6¼	6⅜	+ ⅛
Pembin B	225	$6¼	6¼	6¼	
Pemb C p	z2	$46	46	46	
Pemb D p	z20	$23	23	23	
P Dept S	2850	$9½	9½	9½	
Petrofina	312	$21	20¾	21	
Phillips Cb	400	$10⅜	10¼	10¼	
Phillips P	83	$31	31	31	+ ⅜
Pitts Eng	1165	$13	12¾	12¾	– ¼
Pow Cp	12912	$5⅛	5⅛	5⅛	– ⅛
Pow Crp pr	25	$25⅞	25⅞	25⅞	+ ⅜
Price Com	950	$6⅞	6¾	6¾	+ ⅛
Que Tel B p	z50	$11¼	11¼	11¼	
Quinte A	600	210	210	210	
Rank Org	1845	$20¾	20¼	20⅜	+ ⅜
Readers D	100	$7	7	7	
Reed Oslr	750	$8	7¾	8	+ ⅛
Reich wt	900	300	300	300	
Reitman	343	$33	32¾	33	+ 1
Reitman A	127	$32½	32⅛	32⅛	– ⅜
Revelstk p	z25	$14⅛	14⅛	14⅛	
Ripley Int	100	325	325	25	+10
Riv Yarn	1000	200	200	200	
Riv Yarn A	1100	250	250	250	
Rothman	2625	$12½	12⅛	12½	+ ⅜
Roth w	13290	270	250	270	+10
Rothm A p	z10	$76	76	76	
Rothm 2p	1200	$17½	17	17½	+ ½
Royal Bnk	3950	$27¼	26¾	26⅞	– ⅜
Royal Trst	642	$36	35¾	35¾	– ¾
Russl H p	100	$18½	18½	18½	– ¼
StL Cem A	1250	$34	34	34	
StL Corp p	100	$70	70	70	
Sandwell	325	$6	6	6	– ⅛
Sayvette	1090	445	445	445	
Schneid b p	140	$8¼	8¼	8¼	
Scintrex	1100	350	345	350	+ 5
Scot York	305	$18	17⅞	18	+ ⅛
Scot Lasal	100	$11	11	11	
Scot Paper	100	$23¼	23¼	23¼	+ ¼
Scotts	z35	$14½	14½	14½	
Seaway M	150	$8	8	8	+ ⅛
Seaway w	1000	100	100	100	– 5
Secur Cap	3200	445	440	445	
Select P	400	200	200	200	– 5
Shaw Pipe	100	$8½	8½	8½	+ ⅛
Shell Inv p	3439	$36	35½	35½	+ 1
Shell Iw	25435	$17¼	16⅛	16¼	+1¼
Shell Can	9824	$36	35½	35½	+ ⅜
Silverwd A	z90	$16⅞	16⅞	16⅞	
Silverwd B	z90	$14¼	14¼	14¼	
Simpsons	1510	$20½	20⅜	20⅜	+ ⅛
Simpson S	50	$26⅜	26⅜	26⅜	+ ⅛
Sklar M	500	185	185	185	
Skyline H	1100	$8¾	8½	8½	– ¼
Slater Stl	2140	$11	10¾	11	+ ¼
Slater B pr	917	$13¼	13¼	13¼	
Slat W Can	1225	$13¼	13¼	13¼	
Soby Stor	200	$7	7	7	+ ⅜
Southam	245	$64	63½	63½	+ ½
St Paving	370	$9¾	9⅜	9⅜	– ⅜
Steel Can	7369	$23¾	23⅜	23½	– ⅛
Steetley I	400	$7¼	7¼	7¼	
Stnbg A	14115	$18	17⅜	18	
Ster Trust	200	$7¼	7¼	7¼	
Stuart Hse	100	425	425	425	
Suptest od	560	$50½	50	50½	
Teledyne	300	385	385	385	
Texaco	725	$33¾	33⅜	33¾	+ ⅛
Texas Gu S	z125	$15	15	15	
Thd CGip	100	$34½	34	34	– 1
Thom Nes	800	$25¾	25¾	25¾	+ ¼
Thom N pr	175	$50	50	50	
Toromont	5000	96	95	96	+ 1
Tor Dm Bk	910	$25¾	25½	25¾	
Tor Star B	2475	$32½	32¼	32½	
Towmart	200	40	40	40	
Traders A	2334	$13⅞	13¾	13⅞	– ⅛
Traders B	1200	$13¾	13¾	13¾	
Trader A p	106	$19¾	19¾	19¾	– ¼
Trader B p	2625	$26½	26¼	26½	+ ¼
Trader 65 w	265	160	160	160	–10
Trader 66 w	1000	355	355	355	+ 5
Trader 69 w	900	415	400	405	+20
Transair	1560	375	360	375	
Trnsair w	4250	115	115	115	
Tr Can PL	2167	$35¾	35½	35⅝	– ⅛
Tr Can Pl p	75	$42	41½	41½	
Tr Can A pr	185	$66	65¾	66	– ⅜
Tr Can P w	265	$10	965	965	–60
Trans Mt	6755	$22⅛	21¾	22	+ ¼
Trizec Crp	4400	185	180	185	+ 5
Trizec w	6500	63	58	63	+ 4
Tru-Wall	100	270	270	270	
Uap Inc	1200	$16	16	16	
UNAS Inv	350	$17	17	17	– ⅛
Un Ac Ip	50	$40	40	40	
Un Carbid	z190	$14½	14½	14½	
Un Gas	3500	$14¼	14⅛	14¼	
UGas B pr	z12	$42½	42½	42½	
U Corp B	101	$13½	13½	13½	– ½
Un Fn Mgt	310	$6¾	6½	6½	– ½
U Sections	100	$5½	5½	5½	
Van Der	325	$6¼	6¼	6¼	
Van Ness	300	55	55	55	– 5
Versafd	900	$5	5	5	– ⅛
Venpo	22202	140	125	125	
Versatile	300	390	380	380	–10
Versatil A	1300	300	295	300	–20
Vic G Tr	216	$32¼	32¼	32¼	
Vulcan Ind	550	$9½	9½	9½	
Wainoco O	2725	$6¼	6⅛	6¼	+ ⅛
Walk GW	2136	$36¾	36⅜	36¾	
Weldwod	5450	$11	10½	11	+ ¼
Wstburne	275	$11¾	11½	11¾	
Wbur A p	300	$36½	36¼	36¼	– ¼
Wcoast Pt	735	$11¾	11¾	11¾	
W Pet A p	600	$31⅞	31½	31½	– ¼
Westc'st	1126	$24⅛	24½	24⅝	+ ⅛
Westeel	570	$12	11¾	11¾	+ ⅜
W Brdcast	550	$9	8⅞	8⅞	– ⅛
W Bcas A p	25	$29	29	29	
W Cdn Seed	1000	450	450	450	
Westnhse	100	$14	14	14	
Weston	1550	$16	16	16	
White Pas	z70	$10⅜	9⅝	10	
White P A	190	$18	18	18	– 3
White P w	300	71	71	71	+ 1
Wiley Oil	250	$6¾	6¾	6¾	
Winco S	150	455	455	455	+10
Woodwd A	675	$22¾	22⅜	22½	+ ⅛
YR P	15050	$5¾	5¾	5¾	+ ¼
Zellers	635	$16⅜	16½	16½	– ⅛
Zenith	200	185	185	185	+ 5
Mines					
Acme Gas	4000	27	25½	25½	–2½
Adanac M	5000	52	52	52	–10
Akaitcho	1000	42	42	42	– 2
Allied Mng	561	330	330	330	
Am Larder	2500	50	49½	50	– 2
Ang Ruyn	1000	36	35	35	– 2
Ang U Dev	5900	95	93	93	– 2
Argosy	1028	37	37	37	+ 1
Armore	1166	12½	12½	12½	– ½
Asoc Porc	z23	33	33	33	
Aunor	400	240	235	240	+ 5
Bankeno	2870	685	660	675	–15
Bary Expl	1700	99	97	97	– 1
B-Dqu	1200	4	4	4	
Betlm	3645	$17⅝	17¼	17½	+ ⅛
Big Nama	750	8	8	8	
Black Bay	8500	4½	3	3	– 2
Bral Can F	1000

Nous sommes
heureux de vous annoncer
l'arrivée sur le marché
de la nouvelle cigarette
Wedgewood
King Size.
En vente exclusivement
dans des tabagies
de choix.

Nous sommes convaincus
que la cigarette
Wedgewood deviendra
vite votre préférée.

WEDGEWOOD
FILTRE KING SIZE
25 CIGARETTES 25

WEDGEWOOD
25 CIGARETTES 25

Pour ceux qui
savent choisir leurs plaisirs
avec raffinement.

WEDGEWOOD
FILTRE KING SIZE
WEDGEWOOD